

THÈSE DOCTORALE  
**REDÉFINITION DES SOURCES ET OPÉRATIONNALISATION  
DE LA PUISSANCE IMMATÉRIELLE (*SOFT POWER*)**

PRÉSENTÉ À

**M. STÉPHANE ROUSSEL**, PROFESSEUR TITULAIRE  
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE THÈSE

**M. NELSON MICHAUD**, PROFESSEUR TITULAIRE  
DIRECTEUR DE THÈSE

**M. KIM ERICHARD NOSSAL**, PROFESSEUR TITULAIRE  
ÉVALUATEUR EXTERNE (QUEEN'S UNIVERSITY)

**M. ROBERT BERNIER**, PROFESSEUR ASSOCIÉ  
MEMBRE DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE THÈSE

PAR

FRÉDÉRIC MAYER

1<sup>ER</sup> MAI 2020





# Table des matières

<b>PREMIÈRE SECTION.....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
Problématique .....	9
Processus .....	11
Approche .....	15
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>Définition de <i>Power</i> .....</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>Analyse et critiques de la production scientifique sur la puissance immatérielle .</b>	<b>29</b>
Définitions de la puissance immatérielle.....	30
Interprétations hasardeuses.....	36
Sources de puissance immatérielle .....	38
Application et opérationnalisation de la puissance immatérielle .....	54
○ Diplomatie publique .....	55
○ Communautés épistémiques .....	59
○ Diplomatie culturelle .....	61
○ <i>Nation branding</i> .....	62
○ <i>People's diplomacy</i> (diplomatie populaire ou par le peuple).....	63
○ Réseaux de politiques .....	64
○ Chiffrer la puissance immatérielle et en faire un classement mondial .....	65
Tableau 1 — Ordre mondial des pays selon leur puissance immatérielle.....	68
○ Puissance immatérielle passive et active .....	69
Conclusion.....	71
<b>DEUXIÈME SECTION .....</b>	<b>74</b>
<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>Révision de la première source de la puissance immatérielle .....</b>	<b>75</b>
Prestige des institutions .....	76
Division entre première et seconde source .....	87
Avantages de cette approche .....	89
Processus d'influence de la puissance immatérielle.....	90
Réponse aux critiques.....	92
Grille d'analyse.....	94
Première source : Prestige des institutions .....	97

Conclusion.....	110
<b>TROISIÈME SECTION .....</b>	<b>111</b>
<b>CHAPITRE 4</b>	
<b>Analyse des démarches du Canada pour obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU : Méthodologie.....</b>	<b>112</b>
<b>CHAPITRE 5</b>	
<b>Utilisation de la puissance immatérielle dans la démarche du Canada pour obtenir un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies sous Jean Chrétien.....</b>	<b>117</b>
Environnement national.....	118
Environnement international .....	119
Interprétation de la puissance immatérielle par Lloyd Axworthy .....	121
Tableau 4 — Sujets récurrents.....	123
Analyse des discours des ministres des affaires étrangère et politique étrangère ...	125
Tableau 5-Occurrences sous Jean Chrétien .....	126
Conclusion.....	134
<b>CHAPITRE 6</b>	
<b>Utilisation de la puissance immatérielle dans la démarche du Canada pour obtenir un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies sous Stephen Harper .....</b>	<b>136</b>
Environnement national.....	137
Environnement international .....	139
Analyse des discours des ministres des affaires étrangère et politique étrangère ...	141
Tableau 6-Occurrences sous Stephen Harper.....	142
Effet sur la démarche au Nations Unies .....	150
Conclusion.....	151
<b>CHAPITRE 7</b>	
<b>Utilisation de la puissance immatérielle dans la démarche du Canada pour obtenir un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies sous Justin Trudeau .....</b>	<b>153</b>
Environnement national.....	155
Environnement international .....	157
Analyse des discours des ministres des affaires étrangère et politique étrangère ...	160
Tableau 7-Occurrences sous Justin Trudeau .....	160
Effet sur la démarche aux Nations Unies .....	170

Conclusion.....	172
<b>Conclusion.....</b>	<b>174</b>
<b>Médiagraphie.....</b>	<b>183</b>
<b>Annexe 1.....</b>	<b>215</b>

## Table des abréviations

ACEUM.....	Accord Canada–États-Unis–Mexique
AECG.....	Accord économique et commercial global
AELE.....	Association européenne de libre-échange
ALÉ.....	Accord de libre-échange
ALÉNA.....	Accord de libre-échange nord-américain
ANSEAN.....	Association des nations de l’Asie du Sud-Est
AUC.....	Université américaine au Caire
BRICS.....	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CARICOM.....	Communauté caribéenne
CdS-ONU.....	Conseil de sécurité de l’Organisation des Nations unies
CEC.....	Chinese Educational Commission
CICR.....	Comité international de la Croix-Rouge
CIO.....	Comité international olympique
COP.....	Conférence des États signataires
CORIM.....	Conseil des relations internationales de Montréal
EI.....	État islamique en Irak et au Levant
FAO.....	Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture
FIFA.....	Fédération internationale de football association
G20.....	Groupe des 20
G7 / G8.....	Groupe des 7 / Groupe des 8
GES.....	gaz à effet de serre
GATT.....	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HHMS.....	Harvard-Hollywood-McDonald’s-Microsoft
LFPH.....	Liberal Foreign Policy Handbook
ICBL.....	International Campaign to Ban Landmines
ISO.....	Organisation internationale de normalisation

LGBTQ2.....communauté lesbienne, gay, bisexuelle, trans, queer  
NPM.....nouvelle gestion publique  
OBNL.....organismes à but non lucratif  
OCDE.....Organisation de coopération et de développement économiques  
OEA.....Organisation des États américains  
OING.....organisation internationale non gouvernementale  
OMC.....Organisation mondiale du commerce  
ONG.....organisation non gouvernementale  
ONU.....Organisation des Nations unies  
OSCE.....Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
PCC.....Parti conservateur du Canada  
PIB.....produit intérieur brut  
SIIC.....Stratégie d'information internationale sur le Canada  
TI.....Technologie de l'information  
TPP.....Accord de partenariat transpacifique  
TPS.....taxe sur les produits et services  
UNESCO.....Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture  
UNHCR.....Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés  
YMCA.....Young Men's Christian Association

## Liste des tableaux

Tableau 1 — Ordre mondial des pays selon leur puissance immatérielle	68
Tableau 2 — Critiques à la puissance immatérielle et réponses aux critiques	92
Tableau 3 — Sources de la puissance immatérielle	95
Tableau 4 — Sujets récurrents	123
Tableau 5 — Occurrences sous Jean Chrétien	125
Tableau 6 — Occurrences sous Stephen Harper	142
Tableau 7 — Occurrences sous Justin Trudeau	160



## **Première section**

## Introduction

Scholars should not wait for cooperation to become the rule  
rather than the exception to study it,  
for ignorance of how to promote cooperation  
can lead to discord, conflict, and economic disaster  
before cooperation ever has a chance to prevail.  
Robert Keohane (1984)

Au moment où le Royaume-Uni a décidé de quitter l'Europe, que les Étatsuniens ont élu Donald Trump qui a promis d'adopter des politiques isolationnistes, comme le retrait de l'Accord de partenariat transpacifique (TPP) et la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), que la droite politique et sa tendance à l'isolationnisme font une montée marquée dans plusieurs pays d'Europe, que les dictatures gagnent du terrain en Afrique du Nord, ainsi qu'au Proche Orient et que la Russie impose sa puissance par des moyens coercitifs, il peut sembler étrange de s'attarder au *soft power* – que nous qualifierons, pour des raisons expliquées plus tard, de « puissance immatérielle », – une forme de puissance qui prend sa plus ample envergure dans les forums internationaux multilatéraux, dans les relations pacifiques et dans la coopération internationale. La mondialisation (Chanda, 2007; Friedman, 2005; Hirst et Thompson, 1999) et l'interdépendance complexe entre États (Keohane et Nye, 2001, p. 8 et 9) qui poussent ceux-ci à maintenir et à multiplier leurs interactions font que les moyens non coercitifs d'influencer les autres États vont ainsi continuer à prendre une place grandissante dans les relations internationales. Un tel contexte

incite vraisemblablement les États à maîtriser beaucoup mieux leur puissance immatérielle. Leurs administrations publiques devront être en mesure d'identifier les forces et faiblesses de leur système respectif pour miser sur leurs meilleurs atouts et travailler à l'amélioration de leurs secteurs moins solides. Pour augmenter leur influence sur l'agenda politique international, chacun des États gagnera à se présenter comme un modèle qui invite les autres États à le suivre dans ses succès. Une part de plus en plus importante des enjeux internationaux pourraient ainsi trouver leurs solutions dans de grands accords où les États auront intérêt à jouer de leurs meilleurs arguments pour tirer le plus d'avantages possible de ces accords, conventions et traités. Comme le suggérait Robert Keohane (1984, p. 6), n'est-ce donc pas là le meilleur temps pour regarder où le puissance immatérielle a échoué à amener les leaders mondiaux à collaborer ?

Au début des années 1990, alors que le monde vivait une profonde transformation, avec l'effondrement du mur de Berlin, la fin de l'ère soviétique et la naissance d'un nouvel ordre mondial, les États-Unis devenaient l'unique hyperpuissance (Brzezinski, 1998; Védrine, 2000). Cependant, au cours de cette même période, un débat sur le déclin de la puissance américaine atteignait son plus haut degré. (Kennedy, 1987; Strange, 1988) C'est à ce moment que Joseph Nye Jr., dans une approche opposée à l'évolution générale des opinions, pose les jalons de la puissance immatérielle. Il exprimait ainsi que la puissance des États-Unis n'est pas en déclin, mais en transformation. La puissance utilisée par les Américains n'est plus seulement coercitive, s'éloignant de cette façon des caractéristiques du *hard power*, elle est désormais aussi incitative, la particularité première de son idée : la puissance immatérielle. Selon lui, les États-Unis n'influencent plus seulement par leur puissance militaire ou économique, mais également par leur culture, leurs valeurs, leurs politiques et leur leadership international. En définissant cette nouvelle démarche, il ouvre la porte à un cadre d'analyse novateur qui tranche avec les autres concepts qui tentent de redéfinir les relations de puissance. Cette fois, il ne s'intéresse plus simplement aux relations de puissances interétatiques, mais à la définition même de la puissance. En donnant un nouveau sens à celle-ci, il définit du même coup une nouvelle vision de ces relations.

Dans les années qui ont suivi les travaux de Nye, plusieurs auteurs ont rapidement adopté le concept de puissance immatérielle et l'ont utilisé largement.<sup>1</sup> Ces auteurs, cependant, ont été peu portés à revoir les fondements du concept qui, près de 30 ans plus tard, ne semble pas avoir été réévalué. Ainsi, une grande partie de la documentation qui réfère à la puissance immatérielle porte généralement sur l'analyse de la politique étrangère d'un ou de plusieurs États et de l'utilisation que ceux-ci font de la puissance immatérielle. Fort de ce corpus de connaissances, il est maintenant temps de revenir sur les bases de ce concept, sur les interprétations et les utilisations qui en ont été faites, ainsi que d'explorer de nouvelles définitions pour ses différentes sources afin d'en repousser les possibilités analytiques et d'en faire un véritable outil de compréhension des politiques étrangères que les administrations publiques pourront utiliser pour soutenir de nouvelles orientations dans leurs choix de politiques publiques.

D'abord, le concept de puissance immatérielle est ancré dans l'approche institutionnelle néolibérale des relations internationales. Son auteur, un des fondateurs de cette école, postule que la puissance ne doit pas être considérée sous un angle relatif. Ainsi, un État peut gagner de la puissance ou de la richesse sans que les autres États en perdent. Il considère également que le système international est essentiellement anarchique, mais que les principaux acteurs de ce système, les États, sont des acteurs rationnels ; c'est-à-dire qu'ils agissent selon une démarche raisonnable et égoïste. Donc, ils se conduisent uniquement en fonction de leurs propres intérêts. Ils se concertent par l'intermédiaire des institutions internationales afin de rendre ce système plus prédictible. (Keohane et Nye, 2001) L'ensemble de ces postulats forme la trame sur laquelle le concept de la puissance immatérielle s'est développé. Il s'agit, à nos yeux, de postulats qui répondent au principe d'interdépendance complexe avancé par les fondateurs de l'approche institutionnelle néolibérale. Nous adhérons pleinement tant à

---

<sup>1</sup> Parmi les plus importants, notons ceux-ci : Fraser (2005); Hayden (2012); Ilgen (2006); Melissen (2005); Proudman (2003); Watanabe et McConnell (2008); Kissinger (2011).

l'approche institutionnelle néolibérale qu'au principe d'interdépendance complexe et nous appuierons notre analyse sur ceux-ci.

Nous travaillons donc à l'intérieur de ce monde globalisant, de plus en plus complexe, où les acteurs sont interreliés et même interdépendants. Il ne s'agit plus pour un État d'être le plus puissant militairement pour être en mesure d'influencer les autres États puisqu'un État peut « détenir la moitié des ressources militaires du monde et être battu, paralysé, incapable. » (Suzanne Strange citée dans Badie, 2011) Il lui faut maintenant savoir utiliser la pleine palette des outils de sa puissance. Si, à une époque, la compréhension que nous avons de ces outils d'influence était qu'ils appartenaient à la gamme de la coercition, aujourd'hui ces derniers ne constituent qu'une facette de l'ensemble des outils d'influence. Il faut également prendre en considération que cette facette est de plus en plus dispendieuse à utiliser, non seulement économiquement, mais également politiquement, particulièrement dans une réalité démocratique. Les États doivent désormais faire appel à une autre partie de cette palette, celle qui sera plus soutenable économiquement et acceptable politiquement.

Parallèlement, de nouveaux acteurs prennent une place grandissante sur la scène internationale. Nous pouvons rapidement penser aux gouvernements subétatiques, puisqu'ils sont souvent les véritables détenteurs des compétences dont il est question dans les enjeux internationaux, comme c'est le cas au sujet des questions environnementales, principe de subsidiarité oblige. Nous pouvons aussi regarder dans la direction des municipalités qui prennent leur place puisqu'elles détiennent aussi certaines des compétences interpellées au niveau international. Plusieurs autres entités ont aussi un pouvoir d'influence dans ce contexte international, comme les organismes internationaux intergouvernementaux, les organismes internationaux non gouvernementaux (OING), les organisations religieuses, les groupes de pression, ou encore les organisations criminelles transnationales. Parmi l'ensemble de ces acteurs, certains n'ont aucun accès à des moyens coercitifs en vue d'influencer le système international ; d'autres, bien qu'ils aient la possibilité d'utiliser des moyens coercitifs, comme le font les groupes terroristes, vont opter également pour des

moyens non coercitifs afin d'atteindre une partie de leurs objectifs, en diffusant des messages susceptibles de leur gagner des adeptes, par exemple. Ainsi, lorsque Nye (1990) constate une nouvelle situation pour les États-Unis, il n'avance pas, dans *Bound to Lead*, une nouvelle approche possible pour la politique étrangère américaine ; il ne fait que donner un nom et une définition à un outil de relations internationales qui est déjà utilisé depuis très longtemps.

Bien que le concept de puissance immatérielle s'inscrive dans le courant néolibéral institutionnel, il ne s'intéresse pas à la structure, mais aux éléments de la structure internationale. Il ne porte pas uniquement sur les grandes puissances, bien que celles-ci aient érigé en grande partie le système international où interagissent les différents éléments de ce système, les États. Il s'applique également aux puissances moyennes et même aux petites puissances (Chong, 2010) qui ont un rôle dans le système international, malgré ce qu'en pense Waltz (1979, p. 72). Ce concept pourrait même constituer un élément important du style des politiques étrangères des puissances moyennes qui recherchent la stabilité du système et la médiation par une diplomatie très active que certains auteurs appellent le *middlepowermanship*. (Nossal, 2010; Nossal, Roussel, et Paquin, 2007, p. 173) La puissance immatérielle est un concept qui peut donc s'appliquer à n'importe quel élément constituant du système international ; il est en ce sens d'autant plus intéressant qu'il donne un éclairage sur des rapports interétatiques qui ne sont pas nécessairement fondés sur un équilibre des puissances. En fait, il s'agit d'un concept de relations internationales, une composante incontournable de nos administrations publiques contemporaines, peu importe les États qui entrent en relation les uns avec les autres. Au moment où la « politique étrangère » s'applique à ces relations, c'est-à-dire au moment où un État cherche à influencer le contexte international à son avantage (Michaud et Ramet, 2003), il y a un jeu d'influence qui s'impose ; c'est à ce jeu que ce concept s'intéresse. Il peut, de cette façon, s'appliquer aux sous-systèmes internationaux, comme l'Afrique, l'Asie, l'Europe, les Balkans ou encore le Moyen-Orient, tout autant qu'au grand système international. Ainsi, un pays que l'on considérerait comme une puissance régionale peut exercer une influence sur les États qui l'entourent. De plus, la manière dont ces pays développent et utilisent leur puissance peut se produire d'une façon

complètement différente de celle des grandes puissances. Négliger cet aspect des relations internationales est une erreur que trop de théoriciens ont commise.

Les nombreuses critiques entourant le concept développé par Nye mettent à jour ses quelques faiblesses. Naturellement, le concept a été rejeté sous différents arguments par certains analystes appartenant à d'autres écoles d'analyses des relations internationales comme MacShane (2013b) et Paul Kennedy (2008a). Ce dernier l'interprète comme étant faible et facile à renverser par les missiles du Kremlin ou un changement d'administration au pouvoir. (Kennedy, 2008b) Il lui reproche, en fait, de ne pas être du *hard power*. Certaines critiques soulignent que la compréhension du concept est difficile, entre autres, du point de vue de son opérationnalisation. En effet, à maintes reprises les textes rappellent la richesse de la puissance immatérielle d'un État ou d'un autre, mais ils ne font pas ressortir les moyens par lesquels ces États peuvent l'utiliser pour amener un autre État à adopter leurs valeurs et politiques. De plus, le flou entourant les sources de la puissance immatérielle laisse les États devant un grand vide sur leurs capacités à le développer et le faire fructifier. Par exemple, dans l'état actuel du concept, l'État qui a une culture peu populaire ou qui serait difficile à promouvoir, semble se retrouver sans véritable puissance immatérielle. Pourtant, la profondeur et la richesse de la culture de certains pays n'ont rien en commun avec celle d'autres pays qui ont, dans les faits, une puissance immatérielle beaucoup plus forte, malgré la superficialité de leur culture. Les valeurs et les politiques d'autres États n'ont rien à envier à celles des États-Unis qui, pourtant, jouissent d'une excellente puissance immatérielle — si bien que Kissinger la considère comme sans pareil. (Kissinger, 2011) Ceci nous indique que d'importantes facettes de ce concept n'ont pas encore été révélées.

D'abord, aucune véritable grille d'évaluation n'a été présentée, si ce n'est des tentatives de quantification de variables qualitatives. (Albert, 2013; McClory, 2017; Whitney et Shambaugh, 2009) De plus, les définitions données par Joseph Nye pour chacune de ses sources les rendent imprécises et passe à côté d'éléments importants de la puissance immatérielle. Ainsi, un très grand nombre de sources de puissance immatérielle n'ont pas

encore été identifiées. Les analyses et évaluations produites en fonction des sources énoncées par Nye laissent dans l'ombre de grandes parties de la puissance immatérielle des États évalués. Un travail de fond est donc nécessaire pour mieux comprendre l'ensemble de ce concept. Il nous faut en redéfinir les sources et du même coup, approfondir ses liens avec les autres concepts d'influence à l'international. Nous chercherons donc à opérationnaliser ce concept de façon à ce qu'il permette aux États et à leurs administrations publiques de comprendre quelles sont les cartes maîtresses dont ils disposent et quels sont les moyens sur lesquels ils peuvent compter pour les mettre à profit.

Étant donné l'élargissement de l'éventail des moyens à leur disposition, les États qui connaissent le mieux les tenants et aboutissants de leur puissance immatérielle seront ceux qui tireront davantage de résultats de leurs relations avec les autres États. Afin de prendre le plein contrôle de leur puissance immatérielle, ces États auront besoin d'outils pour en évaluer les différentes facettes, ainsi que pour être capables d'identifier leurs forces et leurs faiblesses dans cette forme de puissance. En étant en mesure de faire ressortir leurs avantages sur le plan international et de travailler à améliorer leurs faiblesses à l'intérieur de leur cadre national, ils sauront tirer le maximum de leur puissance immatérielle.

## **Problématique**

Un des facteurs alimentant la critique du concept est le manque de précision dans la définition des sources du concept avancé par le professeur de la Kennedy School of Government à Harvard University. (Bohas, 2006; Greenwald, 2010) Celui-ci a établi trois sources à cette forme de puissance : la culture, les valeurs et politiques nationales, ainsi que la politique étrangère. (Nye, 2004, p. 11) À cet égard, la première source définie par Nye, la culture, englobe un ensemble d'éléments fort variables en fonction de l'auteur qui l'utilise. Il n'est donc pas surprenant que cette source identifiée par Nye mène à une très large interprétation.

De plus, la seconde source qu'il a identifiée, soit les valeurs et les politiques nationales d'un État, variera selon le sens donné à la « culture »; une première ambiguïté dans la définition des sources apparaît et il est raisonnable de soulever la question sur la limite entre la culture et les valeurs.

Ce manque de précision dans la définition des sources entraîne une interprétation et une utilisation hasardeuse. Trop souvent, le concept est compris et résumé par la puissance que procure la culture, ce qui mène à des interprétations comme ce qu'un auteur a appelé le syndrome Harvard-Hollywood-McDonald's-Microsoft (HHMMS). (Joffe, 2001) De plus, cette imprécision induit en erreur sur le véritable sens et le rôle de ces sources, laissant croire, comme nous pouvons le constater, qu'une simple culture attrayante donne de la puissance ou de l'influence à un État. Également, ce flou dans les sources provoque de grandes difficultés pour saisir le véritable mode opérationnel de cette forme de puissance. Il est donc nécessaire de redéfinir les sources de la puissance immatérielle afin de véritablement comprendre son, ou plutôt ses processus d'influence.

Cette confusion, ainsi que les critiques au sujet de la puissance immatérielle invitent donc le chercheur à apporter une précision dans la définition des sources de la puissance exprimée par cette approche des relations internationales. Également, il importe de définir quels sont les outils les plus importants de la puissance immatérielle, c'est-à-dire les moyens par lesquels ce type de puissance agit. Plusieurs parmi ceux-ci, la diplomatie publique est bien connue, documentée et bien définie. Toutefois, plusieurs autres concepts utilisent la puissance produite par la puissance immatérielle, tels que les communautés épistémiques ou encore les *advocacy coalition networks*. Leurs liens avec le concept que nous étudions n'ont jamais été véritablement établis. Cet état des choses pourrait expliquer pourquoi une des critiques les plus importantes à propos de la puissance immatérielle est que l'on ne sait pas comment il agit (Lee et Melissen, 2011). Le flou entourant les sources de la puissance immatérielle ajoute également une difficulté à comprendre l'intérêt de celui-ci (Shin, 2007). Effectivement, si l'on ignore comment cette puissance prend forme et comment elle agit, il

est impossible pour un État de comprendre l'intérêt de la développer et de l'utiliser, ainsi que pour les chercheurs, de le systématiser.

De cette façon, notre problématique se définit par la question suivante : est-il possible de préciser les sources de la puissance immatérielle de manière à ce qu'un État et son administration publique puissent en évaluer les forces et les faiblesses ? Une définition beaucoup plus précise des sources devrait être réalisable, particulièrement pour ce qui est de la première. Ces sources redéfinies et regroupées par famille des sources pourraient être utilisées dans l'évaluation de la puissance immatérielle d'un État. Puisque ces familles de sources peuvent être liées aux divers outils de relations internationales, la démarche visant à préciser les sources de la puissance immatérielle devrait conduire du même coup à clarifier le processus par lequel ce dernier agit et à donner un nouvel éclairage sur ce système complexe d'influence entre les États. La réponse à cette question permettra de combler une lacune importante tant au niveau théorique qu'au niveau pratique puisqu'elle ouvrirait la possibilité pour les gouvernements, ainsi qu'à leurs administrations publiques, de mieux comprendre les différents outils de relations internationales et d'influence qui sont à leur disposition et d'approfondir leurs connaissances de leurs propres ressources.

## **Processus**

Afin de vérifier s'il est possible de revoir et de préciser les sources de la puissance immatérielle et d'en tirer une grille d'analyse qui permettrait aux gouvernements et à leur administration publique d'évaluer leurs forces et leurs faiblesses en la matière, nous procéderons en trois étapes. Dans un premier temps, nous nous pencherons sur la redéfinition des sources de la puissance immatérielle. Celles-ci nous permettront de passer à la seconde partie, soit l'élaboration de la grille d'analyse. Finalement, nous utiliserons cette nouvelle grille en comparaison avec les sources originales établies par Nye pour nous assurer de la

capacité explicative accrue de la nouvelle définition des sources, ainsi que de la nouvelle grille proposée.

Dans le but de redéfinir les sources de la puissance immatérielle, nous amorcerons notre démarche avec une évaluation des sources définies par Nye, à partir de l'état des connaissances. Afin de ne pas complexifier la démarche sans véritable valeur ajoutée, nous ne chercherons pas à repérer l'ensemble des différentes sources individuelles possibles. Nous définirons plutôt des familles à l'intérieur de chacune des sources pour grouper les divers éléments qui les composent. Nous prendrons garde d'éviter un piège mis en exergue par Waltz (1979, p. 120) dans lequel nous ne voulons pas tomber : « [a] construction that starts out to be a theory ends up as a set of categories. Categories then multiply rapidly to cover events that the embryo theory had not contemplated. » En augmentant le nombre de variables, un concept ou une théorie se rapprocherait effectivement de la réalité avec une précision descriptive accrue, mais perdrait de ses capacités exploratoires (Waltz, 1979, p. 115). Nous resterons donc à un niveau de précision qui permettra d'expliquer les grands mouvements et les orientations des États dans leur capacité d'influence.

En nous appuyant sur l'utilisation du concept par les analystes jusqu'à maintenant et sur leur compréhension de celui-ci, nous identifierons les différents éléments auxquels ceux-ci se sont attardés et pour lesquels il est possible de les regrouper en famille de sources. Ces famille de sources devraient également être liées à d'autres concepts, offrant, de cette façon, un moyen d'opérationnaliser la puissance immatérielle.

Si nous rejetons l'approche qui vise à quantifier la puissance immatérielle des États pour en établir une hiérarchie, une avenue hasardeuse à emprunter puisque la majorité des indicateurs introduit une très grande part de subjectivité qui pourraient être fortement influencée par des contextes socioculturels et temporels, nous allons quand même prendre un grand soin d'inclure à notre révision de l'état des connaissances les recherches du Chicago Council on Global Affairs (Whitney et Shambaugh, 2009), celle du Monocle (Albert, 2013), publié

annuellement depuis 2008, ainsi que celle de Portland, le *Soft Power 30* (McClory, 2017). Leurs démarches impliquent qu'ils ont développé des critères d'évaluation stricts et clairs. Malheureusement, ils utilisent ceux-ci en introduisant une forme de quantification pour qu'ils puissent en tirer un ordre des puissances de la puissance immatérielle. Ceci ne rend toutefois pas inexacts les critères qu'ils ont établis.

La dernière partie de cette thèse sera consacrée aux différentes possibilités d'utilisation de la nouvelle grille d'analyse. Trois études de cas seront présentées pour démontrer les gains dans la portée et la profondeur du concept par l'utilisation de cette nouvelle grille, ainsi que la valeur des informations qui pourront en être tirées comparativement aux simples sources définies par Nye. Dans cette section, nous analyserons les trois dernières démarches du Canada pour obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies (CdS-ONU), c'est-à-dire celle qu'a menée l'équipe de Jean Chrétien à la fin des années 1990 ; celle qui s'est terminée en 2010 sous les guides de Stephen Harper ; et celle qui devrait se terminer en juin 2020, entreprise par le Premier ministre Justin Trudeau.

D'abord, nous présenterons l'analyse de la démarche entreprise sous la gouverne de Jean Chrétien et qui s'est terminée de manière positive, c'est-à-dire par un vote favorable pour le Canada. Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, avait clairement mentionné appuyer sa politique étrangère sur la puissance immatérielle. (Axworthy, 1997a, p. 120) Ceci nous donnera l'occasion de tester notre grille sur une démarche de puissance immatérielle connue. Toutefois, il sera important de considérer la définition que le ministre a donnée du concept. Puisque cette approche dépasse souvent les gestes intentionnels, en plus des décisions et discours du ministre, nous porterons attention à l'environnement national et international au moment de cette démarche. Également, puisque Lloyd Axworthy a publié quelques articles et livres sur les relations internationales, nous les ajouterons à la liste des documents à étudier.

Dans un deuxième temps, nous analyserons, toujours *a posteriori*, la démarche du gouvernement de Stephen Harper pour obtenir un siège au CdS-ONU qui, elle, s'est soldée par un échec. Cette dernière pourrait être explicable, entre autres, par la méconnaissance des sources et de l'utilisation de la puissance immatérielle par ce gouvernement. L'approche néoconservatrice des relations internationales utilisée par ce gouvernement (Lagassé, Massie, et Roussel, 2014, p. 49) l'amène à porter son attention sur des leviers qui sont généralement définis comme appartenant au *hard power*, c'est-à-dire l'économie et le militaire. Mais, ceci n'empêche pas une approche intelligente combinant le *hard* et le *soft power* que Nye a résumé dans le terme *smart power*. (Nye, 2004, p. 32) Il sera intéressant de voir si la puissance immatérielle a néanmoins trouvé une place dans cette démarche et, dans l'affirmative, sous quelle forme. Nous nous attarderons encore une fois aux discours et déclarations des différents ministres des Affaires étrangères entre la prise de pouvoir des Conservateurs en janvier 2006 et le vote d'octobre 2010. C'est la période qu'ont eue les Conservateurs de Stephen Harper pour mettre en place leur stratégie pour obtenir ce siège. Nous porterons une attention particulière aux variations qui pourraient apparaître lors des changements de ministre. En effet, sur cette courte période, le Premier ministre fait succéder à ce poste, quatre ministres sans véritable expérience en relations internationales : Peter MacKay, Maxime Bernier, David Emerson et Lawrence Cannon.

Finalement, nous évaluerons s'il est possible d'utiliser ce concept dans une dynamique prédictive pour établir l'évolution possible et probable de la démarche entreprise par le Premier ministre Justin Trudeau afin d'obtenir un siège non permanent au CdS-ONU en 2020. Dans ce dernier cas, nous allons regarder l'utilisation de la puissance immatérielle canadienne au travers des différents documents et discours produits par les ministres des Affaires mondiales Stéphane Dion et Chrystia Freeland depuis l'arrivée du Parti libéral au pouvoir en 2015. Nous allons voir comment ceux-ci ont utilisé à leur manière la puissance immatérielle canadienne. De manière distincte, nous devrions être en mesure de vérifier si cette nouvelle approche de concept de Nye permet de l'utiliser afin de déterminer à l'avance l'issue d'une situation.

La thèse visera ainsi plusieurs objectifs et aura de nombreuses retombées. En premier lieu, elle cherchera à préciser les sources de cette forme de pouvoir tout en décrivant des familles de sources pour chacune de celles-ci. À partir de ces regroupement en familles de sources, la grille d'analyse qui sera formée permettra aux différents États et à leurs administrations publiques d'évaluer leurs forces et leurs faiblesses dans cette forme de puissance. De plus, en établissant le lien entre plusieurs autres concepts de relations internationales et la puissance immatérielle, la thèse permettra de mieux comprendre le *modus operandi* de la puissance immatérielle. Ainsi, les États et leurs administrations publiques pourront utiliser cet outil d'évaluation afin d'optimiser leur influence sur la scène internationale. Il s'agit donc d'une contribution importante à notre compréhension de certains éléments fondamentaux du concept de la puissance immatérielle, ainsi qu'une contribution notable à l'avancement des connaissances en administration des relations internationales.

### **Approche**

Considérant les sources de la puissance immatérielle, la « réalité » est particulièrement importante, mais difficile à cerner. Comme nous l'avons vu, il a régulièrement été souligné que les sources de la puissance immatérielle manquaient de précision (Bohas, 2006). De plus, nous devons rester conscients que s'il est possible de préciser les sources de la puissance immatérielle, il est impossible d'en établir une liste exhaustive. En fait, nous considérons qu'il y a autour de nous une réalité concrète, et parce que celle-ci est en constante mouvance, elle ne nous est que partiellement perceptible. De plus, les outils que nous avons pour l'observer et l'interpréter sont singulièrement imparfaits et ne nous permettent que d'entrevoir cette réalité. Également, puisque chacun des observateurs, chacun des chercheurs, détient ses propres jugements, a priori, valeurs, capacités, appréhensions et conceptions, aucun d'entre eux ne peut parvenir à l'exact même résultat obtenu par un autre, à moins d'accepter un consensus pragmatique. Les chercheurs seront toujours cantonnés aux limites

de leurs outils d'observation, a fortiori dans le cas des sciences sociales ou humaines. En conséquence, ces outils d'observation ne nous permettront jamais d'indéniablement être en mesure de toucher la vérité. Ainsi, « [a]t no stage are we able to prove that what we 'know' is true, and it is always possible that it will turn out to be false » (Magee, 1985, p. 22).

La *machine apprenante* décrite par Hesse (1980 [1973]) est un modèle qui représente très bien la manière dont nous concevons cet outil d'observation. Elle souligne avec raison que cette machine traduit, mais aussi trahit la réalité (Hesse, 1980 [1973], pp. 125-126). Il faut donc adopter une approche relativement large qui saura composer avec les imprécisions introduites par la machine apprenante et son « langage d'observation stable ». Celui-ci suppose qu'il y ait un consensus dans la communauté pour reconnaître les observations pour ce qu'elles produisent. Ceci permet de garder le caractère scientifique d'une expérience puisqu'il introduit une tolérance qui justifie la reproductibilité des résultats (Popper, 1992 [1968]).

'Grass is green' because that is the way all recognizably similar objects and colours have been acceptably described in English. If grass turns brown, the consensus will cease to describe it as green, because that is the way we have learned, or have evolved, to use our observational vocabulary (Hesse, 1980 [1976], p. 146).

La science évolue avec le développement de ces outils d'observation et nous ne pouvons que tendre vers cette réalité, que nous n'atteindrons jamais.

Ainsi, « [...] scientific laws cannot be proved and are therefore not certain. » (Magee, 1985, p. 17) D'abord, parce que cette approche répond au problème d'Hume selon lequel peu importe le nombre d'observations d'un phénomène, il sera toujours impossible de prédire que celui-ci se produira à nouveau dans le futur. (Magee, 1985, pp. 15-16) Comme le souligne Magee (1985, p. 17), « [i]f not certain, they are probable to the highest degree which it is possible to conceive; and in practice if not in theory, this is indistinguishable from certainty. » Tout comme Magee, nous soutenons que « [...] the growth of science consists in the endless process of adding new certainties to the body of existing ones. » (Magee, 1985, p. 15) Si

certaines découvertes n'avaient pas été faites, les suivantes n'auraient jamais pu se produire. Nous allons ainsi adopter une approche qui reconnaît les certitudes qui ont été ajoutées au corps des connaissances qu'utilise la science pour progresser.

Tout en gardant à l'esprit que nous devons être pragmatiques dans notre approche, nous allons chercher à développer un modèle directement lié à un système réel et concret. Tout en restant conscient des limites imposées par les différents filtres que nous imposent notre « machine apprenante » et son « langage d'observation stable », ainsi que des biais que peuvent introduire nos valeurs, préceptes, conceptions, idéologies et capacités, nous allons travailler à nous approcher le plus près possible de la réalité, bien que nous sachions que nous ne pourrions jamais l'atteindre.

Ainsi, comme nous l'avons mentionné, la faiblesse du concept de Nye réside surtout dans la définition de la première source de la puissance immatérielle, la culture. Par cette thèse, nous devrions avoir redéfini et précisé cette source pour mieux la distinguer des deux autres. La grille d'analyse de la puissance immatérielle qui en découlera sera un outil pour les gouvernements afin de déterminer les forces et les faiblesses de leur puissance immatérielle. La thèse établira aussi les liens avec les différents outils, d'autres concepts de relations internationales, qui se rattachent à chacune de ces forces. Ceci devrait permettre à un État, et plus spécifiquement à son administration publique, d'identifier ses moyens d'influence les plus puissants et les domaines qu'il doit améliorer pour éventuellement en tirer profit dans ses relations internationales. Ce processus prend racine dans une réalité que nous percevons par des moyens que nous chercherons à préciser. Tout en perfectionnant l'outil d'analyse qu'est la puissance immatérielle, nous travaillerons surtout à faire avancer la compréhension de ce concept et à perfectionner les méthodes de perception de celui-ci en restant conscient que ce n'est qu'un pas sur une longue marche.

## Chapitre 1

### Définition de *Power*

Avant d'avancer, une clarification s'impose sur un ensemble de termes qui seront utilisés dans les pages de cette thèse. Plusieurs de ceux-ci sont au cœur de débats pleinement justifiés. Au premier chef, nous retenons le terme « power » qui introduit plus d'une ambiguïté. De quoi est-il question dans un texte qui porte sur la puissance immatérielle ? D'une capacité d'intervention ou d'une autorité sur un espace donné ? Les opinions présentées par les différents auteurs divergent largement. La simple traduction du terme en français soulève plus de questions que l'on ne pourrait s'y attendre.

Il s'agit d'un des concepts sur lequel les positions sont très partagées. Certains auteurs le définissent d'une manière très inclusive, alors que d'autres le tiendront pour une entité distincte de tous les autres concepts. Nous avons utilisé le terme anglais pour cette section parce que dès la traduction en français, une première clarification s'impose. Effectivement, *power* peut se traduire en français, entre autres, par « puissance » ou par « pouvoir ». La traduction habituelle de *soft power* est « puissance douce ». Mais, s'agit-il bien de puissance, ou n'est-ce pas plutôt un pouvoir ? Une première distinction s'impose donc.

C'est du côté de Lukes (1974) que nous pouvons trouver une réponse. Il fait la distinction entre le « *power to* » et le « *power over* ». Il mentionne que les « [students of power] focus on the locution 'power to', ignoring 'power over'. Thus power indicates a 'capacity', a 'facility', an 'ability', not a relationship. » (Lukes, 1974, p. 31) Citant Arendt, il soulève qu'elle s'intéresse au « *power over* », puisqu'elle insiste sur l'opposition entre le *power* et la violence. Ainsi, selon Arendt, avec l'utilisation de la violence, le *power* disparaîtrait.

Elle va même plus loin, nous dit Lukes, en soulignant le fait que là où l'un prend la totalité de la place, l'autre est absent et *vice versa*.

Morgenthau s'intéresse aussi au « power over ». D'ailleurs, il définit ce qu'il appelle le « political power » comme étant « [...] man's control over minds and actions of other men. By political power we refer to the mutual relations of control among the holders of public authority and between the latter and the people at large. » (Morgenthau et Thompson, 1993, p. 30) Ce qui va dans la même direction que la séparation des types de *power* qu'a établie Lukes.

Nous comprenons que le « power over » se traduit par le pouvoir, celui que l'on attribue habituellement aux politiciens. Effectivement, avec l'utilisation de la violence envers ses commettants, celui qui détient un pouvoir perd sa légitimité auprès de ceux qui lui ont conféré ce pouvoir. De plus, lorsque le détenteur de pouvoir se voit obligé d'utiliser la violence pour arriver à ses fins, c'est qu'il est bien évidemment à l'extérieur de la portée de son pouvoir. La « violence légitime » Max Weber (1963) répond parfaitement à cette définition. Le pouvoir de l'État de l'utilisation de la violence physique légitime dans l'exercice de ses fonctions, ce que fait l'ensemble du système judiciaire, est une violence qui se doit d'être mesurée et surveillée. Il faut distinguer celle-ci de l'utilisation de la violence par un gouvernement qui fait face à une révolution populaire. Dans ce dernier cas, la population a retiré à ce gouvernement sa légitimité. En d'autres mots, ce gouvernement n'a plus son pouvoir et son recours à la violence démontre ce fait.

Le pouvoir serait donc ce *power* qui s'exprime par un aspect relationnel, sur des personnes ou un domaine, c'est-à-dire un État, une municipalité, une circonscription, une entreprise, ou encore un département ; ou sur des compétences comme un ministère. Une personne qui exerce son pouvoir peut, par exemple, légitimement prendre des décisions pour ce domaine sur un certain nombre de questions, que Dahl (1973, p. 55) appelle le champ sur lequel s'applique ce pouvoir. Le pouvoir serait donc une forme de droit qui autorise son détenteur à décider pour un certain nombre d'éléments dans son domaine. Il s'agit bien d'un « *power over* ».

De son côté, le « *power to* » se traduirait par la puissance. Ce serait un ensemble de moyens qui rendent capable son détenteur d'arriver à ses objectifs. La puissance forme, de cette façon, une source de pouvoir : le puissant a forcément du pouvoir. Mais, celui qui a du pouvoir n'est pas nécessairement « puissant ». Il aura une certaine puissance, mais celle-ci peut être très limitée. Ce sont deux concepts qui sont fortement liés l'un à l'autre, mais qui ne sont pas nécessairement dépendants. En fait, « puissant » est un dérivé de l'ancien participe présent de pouvoir, *poissant*. (Florent, 2014) Il n'est donc pas étonnant qu'un lien étroit unisse ces deux mots.

La puissance serait, de cette façon, un moyen facilitant, habilitant ou qui rend capable. C'est le moyen de faire quelque chose ou d'arriver à un but qui est exprimé par cette forme de *power*. Ce serait la capacité d'influencer, entre autres, les décisions de l'autre ou le cours des choses et des événements. C'est la définition que nous retrouvons dans les dictionnaires. Il y est souligné que la puissance est le « [p]ouvoir de dominer, d'imposer son autorité ; influence [...] caractère de ce qui exerce une grande influence sur quelqu'un [...]. » (Florent, 2014) Nous trouvons également que par la puissance on entend les moyens ou la capacité de faire quelque chose, la possibilité, ou encore l'état de quelqu'un qui peut beaucoup. C'est la capacité d'« [...] action sur les personnes, les choses ; la domination qui en résulte. » (Rey-Debove et Rey, 2016)

« It gives [those who exercise it] control over certain actions of [those over whom it is exercised] through the impact which the former exert on the later's minds. » (Morgenthau et Thompson, 1993, p. 30) En d'autres mots, il permet à celui qui détient le *power* d'influencer celui sur qui il l'exerce. Bien que Morgenthau (1993, p. 31) soutienne avec justesse que l'influence n'est pas le *power*, il passe par-dessus le fait que le *power* permet l'influence. Il ressort de ces définitions, ainsi que dans celles des dictionnaires et dans celle de Lukes, que la seconde forme du *power* présente un aspect de capacité et d'influence sur l'autre.

Celui qui a de la puissance aurait à sa portée un ensemble d'outils ou de moyens, qu'il peut utiliser pour obtenir le résultat qu'il souhaite ou dont il a besoin. C'est cet accès à ces ressources qui confère la puissance à son détenteur. La puissance serait liée à la possession

de ces ressources ou, du moins, à cette possibilité de tirer avantage d'un nombre de ressources. On ne possède pas la puissance, mais bien les ressources qui procurent cette puissance. (Bachrach et Baratz, 1963, p. 633)

C'est bien à cette traduction du mot *power* que fait référence le *soft power*. Le *soft power* est bien une forme de *power* qui donne des possibilités, de l'influence ou encore des capacités. Lorsque Nye (2006b, p. 2) le décrit, il le définit comme « [...] the ability to affect the behavior of others to get the outcomes you want [...] ». Il définit donc le *soft power* comme une *ability*, c'est-à-dire une capacité, celle d'influencer le comportement des autres pour arriver à ses fins, ou à ses objectifs.

Comme nous l'avons évoqué, on utilise généralement « douce » pour traduire « *soft* » en français. Cet adjectif rend mal l'idée de ce qu'est le *soft power*. Le terme anglais « *soft* » peut laisser entendre quelque chose de mou qui manquerait de solidité, et donc de fermeté. Cette vision de la puissance immatérielle rend compréhensible l'interprétation qu'en font les réalistes. Il n'est donc pas surprenant qu'en général ils rejettent l'existence de cette forme de puissance. Une puissance qui serait douce ne constituerait pas véritablement une puissance. Au mieux, le doux pourrait faire référence à sa manière d'agir, sans donner l'apparence d'agression. Mais, ceci laisserait entendre que le *hard power*, traduit par « puissance dure », serait une forme de puissance menaçante, ce qu'elle n'est pas nécessairement. Appuyer le développement d'un autre État par un soutien économique n'est pas une agression, même s'il s'agit bien de *hard power*. Il faut donc revoir cette interprétation du mot « *soft* », qui ne peut être traduit par « douce ».

Nous proposons de regarder du côté de l'informatique pour comprendre la différence entre les termes *hard* et *soft* utilisés dans le cadre de ces concepts. Un *hardware* est quelque chose de concret, de physique que l'on peut toucher ou compter. Alors qu'un *software*, bien que très réel, n'est pas physique. Il n'est pas possible de « toucher » un *software*. Au mieux, l'on touche le support de celui-ci, le disque ou la clef sur lequel il est inscrit. Le *software* n'est pas doux, il n'est tout simplement pas matériel. Il n'est pas quelque chose qui existe dans une réalité tridimensionnelle, mais il existe bien. Il en va de même pour le *soft power*. Si le *hard power* prend généralement une forme physique — un fusil, une bombe, un tank,

un chèque, un billet de banque, etc. —, le *soft power* n'est pas, de son côté, matériel, dans le sens qu'il n'est pas physique. Ainsi, plutôt que « puissance douce » pour traduire *soft power*, nous préférons « puissance immatérielle ».

Maintenant que nous avons départagé la puissance et le pouvoir, nous allons préciser notre lecture de ce qu'est la puissance. Il faut consulter plusieurs auteurs pour saisir l'ampleur et la portée de ce concept. De nombreux essais ont été écrits sur le sujet en présentant des points de vue particulièrement divergents. Il ne semble ainsi pas se dégager une simple théorie de la puissance, mais une variété de théories avec chacune des portées limitées, comme l'avait prédit Dahl (1957, p. 202). Contrairement à ce qu'affirme Lukes (1974, p. 31), la puissance, le *power to*, n'est pas la principale forme de *power* à laquelle s'intéressent généralement ceux qui l'étudient. En fait, l'ambiguïté du terme anglais mène les auteurs à confondre le *power to* et le *power over*. Il est ardu de bien rendre compte de la compréhension qu'ont les différents auteurs du concept de puissance sans tomber dans l'interprétation de leurs textes pour départager ce qu'ils attribuent au pouvoir de ce qu'ils attribuent à la puissance, à commencer par Dahl lui-même qui a pourtant lancé le débat.

D'entrée de jeu, celui-ci prend une approche englobante en plaçant un ensemble de termes sous la coupole de l'influence. Il fait de la puissance, du pouvoir, de la persuasion, de la force, du contrôle et de la coercition des termes qui sont tous liés au concept d'influence. (Dahl, 1973, p. 50) Il cherche même à utiliser certains de ceux-ci de manière interchangeable lorsqu'il souligne que

[s]ome of my readers would doubtless prefer the term "influence," while others may insist that I am talking about control. I should like to be permitted to use these terms interchangeably when it is convenient to do so, without denying or seeming to deny that for many other purpose distinctions are necessary and useful. (Dahl, 1957, p. 202)

Pour ajouter à la confusion, il parle du *power* des politiciens, le pouvoir, qu'il définit comme « [...] the extent that [A] can get B to do something that B would not otherwise do. » (Dahl, 1957, pp. 202-203) Ce côté où un acteur est capable d'influencer un autre acteur et d'obtenir le résultat qu'il désire relève plutôt de la puissance. Ainsi, son argumentaire tient beaucoup plus de l'aspect puissance que de celui du pouvoir.

Graphique 1

		Autorité
		Légitime
Pertes		Gain
Coercition		Illégitime

Dans un graphique, il définit cette puissance sur deux axes. D'abord, il positionne sur un axe l'importance des gains et pertes qu'un acteur B peut subir en répondant ou non aux demandes d'un acteur A. Il s'agit, pour Dahl de l'axe de l'influence. Cet axe s'amorce par la coercition, c'est-à-dire une influence qui implique des pertes considérables, l'autre extrémité n'est pas définie, sinon qu'il s'agit de la possibilité de faire des gains. Sur l'autre axe, il place la légitimité de cette influence. (voir le graphique 1)

Il nous dit que « [1]e concept d'influence [...] comprend le continuum tout entier : il va d'un extrême à l'autre et comprend toutes les combinaisons possibles. Le pouvoir, par contre, est souvent défini comme un cas spécial d'influence qui implique des pertes considérables pour qui refuse de se conformer. »<sup>2</sup> (Dahl, 1973, p. 84) Cette présentation est limitée et ne renseigne que sur un aspect de la puissance, celui qui implique des gains ou des pertes importantes. Dahl nous dit qu'il s'agit de puissance lorsque l'influence implique des pertes importantes et qu'elle est illégitime ; nous devons parler d'autorité lorsque l'influence est légitimée et entraîne des gains. (Dahl, 1973, p. 86) De plus, nous pouvons retenir qu'il place celle-ci entièrement dans le spectre que Nye qualifierait de *hard power*, c'est-à-dire que l'acteur qui est influencé agit en fonction de gains ou pertes qu'il peut avoir.

<sup>2</sup> Le traducteur utilise « pouvoir » tout au long du texte. Il est pourtant manifestement question de puissance dans cet extrait.

Qu'il soit question de puissance ou de pouvoir, Dahl insiste sur l'aspect relationnel dans la définition de ces concepts. Il souligne qu'« [i]l en va de même pour le «pouvoir» — on est puissant par rapport à quelque chose [...] ». (Dahl, 1973, p. 51) Ce lien relationnel est appuyé dans l'influence d'un acteur sur un autre. C'est ce qu'il exprime lorsqu'il soutient que « [...] l'influence constitue un *rapport entre des acteurs par lequel l'un d'entre eux amène les autres à agir autrement qu'ils ne l'auraient fait sans cela.* »<sup>3</sup> (Dahl, 1973, p.53)

En s'appuyant sur des définitions de dictionnaire, Nye, de son côté, indique que : « [...] power is the ability to influence the behavior of others to get the outcomes one wants. » (Nye, 2004, p. 2) Par ailleurs, il définit l'influence comme étant la démonstration ou le résultat de la puissance. Cette distinction explique pourquoi la vision de la puissance de Nye et celle de Dahl sont sur des continuums complètement différents. Nye utilise un continuum des types de puissance, alors que Dahl utilise un continuum des types d'influence où la puissance est une forme d'influence.

Parmi les autres conditions que Dahl retient pour qu'une relation de puissance puisse être établie entre deux acteurs, il mentionne qu'elle doit être produite sur une courte période de temps et qu'il doit y avoir une « connexion » entre les acteurs. Par connexion, il désigne un lien clair entre la demande du premier acteur et l'action du second. (Dahl, 1957, p. 204)

Il s'agit de deux aspects qui ne nous semblent pas centraux à ce concept. D'abord, parce que, à la suite de Nye, pour nous, l'influence est l'effet de la puissance. Ainsi, comme nous le verrons, il y a plusieurs moyens d'influencer les actions d'un autre acteur, dont certains peuvent être échelonnés sur de très longues périodes. Ensuite, parce qu'un premier acteur n'a pas à faire un geste concret pour influencer un second acteur, son influence peut s'exercer de façon passive.

De son côté, le continuum que Nye propose va du commandement à l'adoption des idées de l'autre (*cooptation*), en passant successivement par la coercition, l'incitation, la mise à

---

<sup>3</sup> Les italiques sont dans le texte original.

l'agenda et l'attraction. (Voir le graphique 2) Il s'agit d'un ensemble de moyens d'influence, qui sont tous, selon Nye, des formes d'expression de la puissance.



Pour sa part, Lukes revient sur la définition de Dahl et il en ressort que son approche insiste sur l'aspect béhavioriste de la manifestation de la puissance. Il y a donc une nécessité de conflit dans les intérêts de deux ou plusieurs acteurs pour que la puissance se manifeste, pour qu'elle puisse être observée. Elle serait donc évaluée a posteriori, par l'observation du changement dans la position d'un acteur. Bachrach et Baratz arrivent à la même conclusion en précisant que les « [...] pluralists<sup>4</sup> concentrate their attention, not upon the sources of power, but its exercise. » (Bachrach et Baratz, 1962, p. 948) Ceci implique que l'étude se porte sur les conflits et, de cette façon, sur l'utilisation active de la puissance.

Pour comprendre leur lecture, il faut savoir que « [...] Bachrach and Baratz use the term 'power' in two distinct senses. » (Lukes, 1974, p. 17) Ils retiennent d'abord une approche aristotélicienne de la puissance, tout comme l'avaient fait Locke et Hobbes, où la puissance est définie comme « ce qui est agent en vertu de lui-même. » (Platon, 1950, p. 1392)<sup>5</sup> Ils font de cette façon une distinction très nette entre la puissance, l'influence, l'autorité, la coercition, la manipulation et la force. Ils soutiennent que la puissance tient dans la menace de sanction, c'est ce qui la différencie de l'influence qui, elle, se fait sans menace. De plus, aussitôt que cette menace se concrétise, elle devient force, et non plus puissance. (Bachrach et Baratz, 1963) Lukes (1974, p. 17) dira qu'ils définissent ainsi la coercition puisqu'elle prend forme dans la menace de pertes importantes. Nous préférons dire qu'en opposant de cette manière la puissance à l'action, c'est le sens de « en puissance », ou plus exactement

<sup>4</sup> Ceux qui adoptent l'approche et le point de vue de Dahl.

<sup>5</sup> Bien que le livre des Définitions soit généralement attribué au Pseudo-Platon.

de « potentiel » qu'ils donnent au terme puissance. Lorsque cette puissance s'exprime, elle n'est donc plus potentielle, mais effective.

Bien que Bachrach et Baratz donnent ce sens complètement différent à la puissance, ils l'utilisent également dans son sens plus général, c'est-à-dire celui où l'acteur A obtient de l'acteur B qu'il agisse d'une manière qu'il n'aurait pas agi autrement. C'est une puissance active, que Lukes définit comme unidimensionnelle. Dans ce sens, ils y apportent des éclairages très intéressants. Ils soulèvent l'idée de l'« autre face de la puissance » (Bachrach et Baratz, 1962) que Lukes (1974, pp. 18-19) reprendra pour sa définition de la puissance bidimensionnelle. Cette fois, il s'agit des situations où l'acteur A fait en sorte que les seules questions abordées sont celles qui lui sont avantageuses ou qui ne sont pas controversées. C'est ce qui « [...] might be called "nondecision-making", i.e., the practice of limiting the scope of actual decision-making to "safe" issues by manipulating the dominant community values, myths, and political institutions and procedures. » (Bachrach et Baratz, 1963, p. 632) Dahl (1973, pp. 53-54) jouait déjà avec une idée similaire avec cette influence où un acteur en prédispose un autre dans des choix qui lui seront préférables. Il s'agit de cette démarche où un acteur positionne les enjeux de manière qu'un autre acteur ne puisse y favoriser ses intérêts, ou encore mieux, qu'il ne puisse choisir que les solutions qui favorisent les intérêts du premier acteur. Pour parvenir à mettre en place ce type de situation, l'acteur A doit également faire preuve de puissance. Celle-ci est cependant toujours exprimée dans le cadre de conflit dans les intérêts des différents acteurs, même si l'issue de ce conflit réside dans une « non-décision ». (Lukes, 1974, pp. 24-25) C'est cette idée que Nye utilisera pour définir la mise à l'agenda, la base de la puissance immatérielle. (Nye, 2004, p. 150, note 5)

Notons que dans les textes de Lukes et de Bachrach et Baratz le concept de « non-décision » semble être confondu avec celui de « ne rien faire ». Il est possible de décider de « ne rien faire ». De son côté, une non-décision laisse en suspens la question, la problématique. L'évolution de la problématique ne sera pas la même selon qu'il n'y a pas eu de décision ou qu'il y a eu décision de ne rien faire. La décision de ne rien faire entraînera également une situation observable, alors que la non-décision laisse la porte ouverte. La non-décision

peut également laisser entendre que l'acteur A, ne croyant pas sa puissance suffisante pour influencer l'acteur B, préfère ne pas aborder la problématique. Il n'est ainsi pas possible de démontrer un pouvoir puisqu'il s'agit, en quelque sorte, d'un match nul : aucune décision n'est prise, les puissances peuvent toujours s'équivaloir l'une à l'autre.

Lukes présente un troisième point de vue sur la puissance. Il cherche à y retirer complètement l'aspect béhavioriste de l'approche de Dahl, pour y intégrer l'aspect potentiel. En effet, l'approche de Dahl s'applique sur l'observation de conflits dans les intérêts de différents acteurs dans un enjeu, qu'il y ait décision ou non-décision. Lukes insiste sur l'aspect de la puissance dans le contrôle de l'agenda et sur les conflits qui restent ainsi latents. (Lukes, 1974, p. 25) Notons que le livre s'intitule : « Power : a *radical* view »<sup>6</sup> ; il s'agit ici de cet aspect radical. Pour lui, il faudrait pouvoir évaluer ou mesurer la puissance d'un acteur sans qu'il soit nécessaire qu'il y ait un conflit. Il cherche de cette façon, à évaluer l'impact de la puissance lors de conflit potentiel. Encore faudrait-il qu'il puisse les repérer. En l'absence de conflit observable, il est impossible de connaître le point de départ d'un acteur, et donc de comprendre l'importance de son changement. Cette approche de l'aspect potentiel est très difficile, voire impossible à évaluer.

Nous croyons que, pour bien saisir l'ampleur de la puissance d'un acteur, il faut effectivement considérer son poids dans des situations où certains conflits dans les intérêts des différents acteurs sont gardés hors de l'agenda, et donc ne se concrétisent jamais. Il faut cependant quitter l'évaluation de la puissance *a posteriori* et se concentrer sur les sources accessibles à un acteur pour comprendre la puissance potentielle de celui-ci. Naturellement, un acteur n'est pas nécessairement en mesure d'exprimer la totalité de l'ampleur de sa puissance. À ceci, nous pouvons donner l'exemple de la puissance militaire américaine qui n'a jamais été en mesure de s'exprimer pleinement lors de la Guerre du Viet Nam. Bien que la puissance militaire américaine fût nettement supérieure à celle des Vietnamiens, ceux-ci ont su mieux exploiter leur puissance potentielle pour en tirer un avantage sur la puissance américaine.

---

<sup>6</sup> Nous soulignons.

L'approche de Bachrach et Baratz étant appuyée sur une autre interprétation de la puissance, que nous comprenons comme le potentiel, nous ne la retiendrons pas. Comme Lukes, nous porterons notre attention sur l'autre sens de la puissance, c'est-à-dire le moyen d'influencer les décisions d'un autre acteur. Cette définition s'applique très bien à la puissance exprimée par la puissance immatérielle, c'est-à-dire « [...] getting others to want the outcome you want [...] the ability to shape the preferences of others. » (Nye, 2004, p. 5) Ainsi, puisque l'influence est l'effet de la puissance, à l'image de Nye, nous garderons le continuum des types d'expression de la puissance. L'influence est donc l'effet recherché par l'utilisation de la puissance.

En complément des approches retenues par Dahl, Bachrach et Baratz ou Lukes, nous nous intéresserons aux sources de puissance, plutôt qu'à son expression, pour en évaluer l'importance. Mais tout cela reste à prendre avec un certain recul. Aucune évaluation de la puissance ne peut donner un résultat sans équivoque. D'abord, parce qu'il s'agit de l'évaluation d'une variable qualitative. Mais également, comme l'a fait remarquer Dahl (1973, p. 80), l'évaluation de la puissance dans des relations humaines est souvent sur ou sous-estimée.

## Chapitre 2

### **Analyse et critiques de la production scientifique sur la puissance immatérielle**

Joseph Nye (1990), après avoir défini comment la puissance des États-Unis était passée du *hard power* à la puissance immatérielle, a utilisé son concept pour analyser la puissance de plusieurs autres États. Mais, il n'est jamais revenu sur les sources qu'il avait originalement définies et qui constituent, selon lui, le socle de cette forme de puissance. D'ailleurs, dans *Soft Power : The Mean to Success in World Politics* (Nye, 2004), il ne donne qu'un sens général aux définitions des sources qu'il avait établies dans *Bound to Lead* (Nye, 1990), afin de les rendre applicables à l'ensemble des États. En fait, peu d'auteurs sont revenus sur le concept en général ou sur la définition des sources. Toutefois, il a été amplement utilisé dans plusieurs contextes différents.

Cette utilisation ne tient toutefois pas compte de certaines imprécisions que la définition originale laisse planer. Il est donc nécessaire de redéfinir les sources, pour nous permettre du même coup de bien les distinguer les unes des autres. Nous pouvons le faire en nous inspirant des travaux de plusieurs chercheurs provenant de différentes écoles d'analyse des relations internationales. Ainsi, avec des sources mieux définies, il deviendrait possible de mieux comprendre le lien entre celles-ci et les résultats qu'elles procurent. Ceci permettrait également de clarifier comment les autres concepts de relations internationales, tels le *nation branding*, le *public diplomacy*, les communautés épistémiques et la diplomatie culturelle, viennent à interagir avec la puissance immatérielle pour atteindre ces résultats. Ces concepts expriment la mise en œuvre de politiques appuyées dans la puissance immatérielle d'un État. L'opérationnalisation de la puissance immatérielle se fait donc par

plusieurs moyens qui utilisent les différentes composantes de chacune des sources de cette forme de puissance. Identifier ces composantes permettra de construire la grille d'analyse de la puissance immatérielle.

Nous allons faire un retour sur ces utilisations qu'en ont fait les différents chercheurs afin de mieux comprendre comment ils ont interprété les différentes sources de la puissance immatérielle, ainsi que les liens qu'ils ont établis avec d'autres concepts, dont la diplomatie publique et le *nation branding*. Ceci nous permettra de mieux définir ses sources et, à terme, d'améliorer son utilisation, parce que « [t]he concept of soft power remains difficult to translate into practice and outcomes [...] ». (Byrne et Hall, 2011, p. 5) Wang et Lu (2008, p. 446) soulignent sur ce même propos, que « [...] Nye [...] does not provide a reliable way to measure attractiveness directly », puisque c'est bien d'attraction dont il est ici question. De plus, dans l'état actuel du concept, le lien entre la puissance immatérielle et les résultats ne sont que présumés en s'appuyant sur l'extrapolation d'observations sur le terrain. La réalité est effectivement difficile à vérifier. (Chapple-Sokol, 2013, p. 181)

Finalement, nous prendrons quelques lignes pour proposer une variation sur ce concept, à savoir la puissance immatérielle passive et la puissance immatérielle active ou dirigée. Nous amorcerons toutefois cette section avec les différentes définitions qui ont été données à cette forme de puissance par les divers auteurs. Nous verrons, de cette façon, que l'interprétation du concept varie énormément. Nous porterons également un regard vers ce que la puissance immatérielle n'est pas, afin d'éliminer certaines définitions fautives qui lui ont été attribuées.

### **Définitions de la puissance immatérielle**

Si le terme a été identifié et défini par Nye, celui-ci n'était pas le premier à en parler. Ainsi, les définitions de la puissance immatérielle sont multiples. Plusieurs auteurs de différentes écoles ont utilisé des idées semblables à ce concept sans nécessairement utiliser le terme. D'autres auteurs n'ont utilisé la puissance immatérielle qu'en partie, prenant celle-ci pour

le tout, et laissant de côté une grande variété de possibilités. Plusieurs de ces définitions nous aident à mieux comprendre l'environnement dans lequel ce concept a évolué. En particulier, du côté des chercheurs chinois qui semblent être les seuls à faire des rapprochements entre ce concept et ceux développés dans les textes de philosophes beaucoup plus anciens. Leurs analyses apportent un nouvel éclairage sur l'étendue que cette forme de puissance peut prendre. À l'opposé, plusieurs autres auteurs ont limité le concept à une seule de ses sources ou l'ont interprété de manière complètement erronée, le menant directement vers les butoirs qu'on lui reproche. Afin de pousser ce concept plus loin et de comprendre ce qui différencie cette forme de puissance de celle qui est traditionnellement reconnue en relations internationales, le *hard power*, partons des textes de celui qui a formulé le terme.

Comme nous l'avons vu dans la définition du mot « power », l'idée que Nye (2006b, p. 2) se fait de la puissance est compatible avec celle de Robert Dahl (1961), c'est-à-dire qu'il considère la puissance comme l'habileté d'obtenir des autres qu'ils agissent en fonction du résultat qui est recherché. Cependant, lorsque Nye associe la puissance à son concept, il identifie celle-ci comme la capacité d'amener les autres à vouloir ce que l'on veut. (Nye, 1992) Il s'agit donc pour un État *A* de la capacité d'influencer les valeurs et les actions des autres États afin que ceux-ci adoptent les valeurs et politiques qui leur sont proposées par l'État *A*.

Pour bien cerner la distinction entre le *hard power* et la puissance immatérielle, alors qu'il parle de management, Nye (2006b, p. 2) souligne que le leader qui met plutôt l'accent sur la puissance immatérielle de l'attraction, par l'intégration et la participation, que sur le *hard power* du commandement aura plus de succès. D'ailleurs, les sources du *hard power* que Nye présente sont révélatrices de ce qu'il entend : « [...] military and economic might often get others to change their position. Hard power can rest on inducements ("carrots") or threats ("sticks"). » (Nye, 2004, p. 5) Une position avec laquelle Lord (2005, p. 63) est parfaitement en accord lorsqu'il souligne qu'en relations internationales « [l]e *hard power* est par-dessus tout le pouvoir militaire ou économique, qui s'exerce à travers la menace ou l'incitation. »

Dans le cadre de la puissance immatérielle, le pouvoir, nous dit Nye, s'exprime par l'attraction qu'un État a sur les autres. Ainsi, la puissance immatérielle « [...] is the ability to get what you want through attraction rather than coercion or payments. » (Nye, 2006a) Dans le livre qu'il a dédié à ce concept, Nye indique que cette forme de pouvoir « [...] arises from the attractiveness of a country's culture, political ideals, and policies. » (Nye, 2004, p. x) Non seulement les sources divergent de celles du *hard power*, mais les objectifs aussi. La puissance immatérielle ne peut gagner une guerre — bien qu'il puisse contribuer à y mettre fin ; il peut toutefois faciliter la relation avec un ou plusieurs autres États. Particulièrement dans une période de mondialisation où les États sont de plus en plus liés les uns aux autres dans un système d'interdépendances complexes, l'influence qu'un État a sur les autres gagne en importance. (Keohane et Nye, 2001) De cette manière, par l'intermédiaire de sa puissance immatérielle, un État cherche à atteindre différents objectifs, mais ceux-ci peuvent être résumés ainsi : « Si un État est capable de légitimer son pouvoir aux yeux des autres, il rencontrera moins de résistance pour les faire plier à ses vœux. » (Nye, 1992, p. 29) Voilà où se trouve et où agit la puissance immatérielle selon celui qui a défini le concept.

En regardant vers d'autres écoles de pensées de relations internationales, Ding note que Morgenthau joue avec cette approche. Il nous rappelle que

Morgenthau identified nine elements of national power. Among them, national character, national morale, the quality of diplomacy, and the quality of government are closely associated with what Nye describes as intangible components of soft power resources. (Ding, 2010, p. 259)

De leur côté, Fordham et Asal (2007) soulignent eux aussi que Morgenthau avait relevé cette attention que les États portent à leur image sur la scène internationale dans ce qu'il avait appelé une « policy of prestige ». Ils notent également, sans toutefois utiliser le terme, que la puissance immatérielle n'est pas exclusive à l'approche néolibérale institutionnaliste. En plus de leur puissance économique ou coercitive, nous disent-ils, les grandes puissances peuvent utiliser le prestige de leurs institutions pour influencer les autres États. (Fordham et Asal, 2007, p. 32) Ils poursuivent en donnant d'autres exemples d'auteurs de différentes écoles qui font référence à l'attention que les États portent à leur prestige. Chez les réalistes, en plus de Morgenthau, ils nomment E. H. Carr. Pour les constructivistes, ils mentionnent

Ann Florini, John Ikenberry et Charles Kupchan. Finalement, chez les néo-gramsciens, ils donnent Robert Cox, Rita Abrahamsen, Andreas Bieler et A.D. Morton. (Fordham et Asal, 2007, p. 33)

À ceci, nous pouvons ajouter qu'en sortie de conflit armé, Machiavel soulignait que « [...] quelque puissance qu'un prince ait par ses armées, il a toujours besoin, pour entrer dans un pays, d'être aidé par la faveur des habitants. » (Machiavel, 1998, p. 30) Le conquérant doit gagner la faveur populaire, il doit devenir le choix du peuple conquis, et ainsi seulement il pourra asseoir son autorité. Comment, sinon par la puissance immatérielle, le conquérant peut-il gagner la faveur du peuple qu'il a vaincu ? Imposer une nouvelle autorité, ou une nouvelle idéologie, pour que le peuple s'y plie, comme nous pouvons le voir en Afghanistan et en Iraq où la démocratie ne parvient pas à prendre racine, ne porte aucun fruit. Le vainqueur doit gagner le cœur des vaincus afin que ceux-ci désirent cette nouvelle autorité. C'est ce que soutenait également Mencius pour qui un roi bienveillant était sans égal et pouvait gagner la faveur du peuple, en particulier celui des peuples opprimés d'autres pays. (Ding, 2010, p. 262) C'est le rôle de la puissance immatérielle de gagner la faveur des habitants. D'ailleurs, Wang et Lu (2008, p. 427) relevaient avec justesse que la puissance immatérielle ne s'applique pas uniquement entre États, puisqu'il s'agit également de la capacité de générer le respect à l'intérieur même d'une société par l'exemple moral et la persuasion.

Byrne et Hall (2011), à l'image d'autres auteurs (Atkinson, 2010; Chapple-Sokol, 2013; Corrales, 2009; Whitney et Shambaugh, 2009), reprennent la définition de Nye dans leurs propres mots. Leurs interprétations du concept varient très peu de l'original, mettant l'accent sur un aspect ou un autre selon l'auteur. Les mots qu'ils utilisent pour s'approprier les idées de Nye peuvent également traduire une certaine variation dans l'interprétation qu'en font ces auteurs. Dans ces conditions, lorsque des auteurs affirment que la puissance immatérielle est « [...] the influence and attractiveness a nation acquires when others are drawn to its culture and ideas [,] » (Byrne et Hall, 2011, p. 4) ils laissent dans l'ombre les valeurs et les politiques qui sont également des sources de la puissance immatérielle selon ce qu'a proposé Nye. Leurs analyses seront donc teintées par cette variation.

De son côté, Abdul-Hamid a une vision très limitative de la puissance immatérielle qu'il ancre principalement dans la mondialisation et la diplomatie publique américaine. S'il cadre bien la puissance immatérielle dans les limites définies par Nye, il le place toutefois directement en opposition au *hard power*, c'est-à-dire comme « [...] an alternative to violence and coercion. » (Abdul-Hamid, 2010, p. 5) Comme nous l'avons déjà souligné, Nye a démontré que le *soft power* est, en fait, complémentaire au *hard power* dans le *smart power*. (Nye, 2004, p. 32)

De leur côté, en plus des liens avec des auteurs et philosophes qui ont marqué leur histoire, les chercheurs chinois se démarquent de leurs confrères en prenant plus de largesse dans la définition qu'ils donnent à la puissance immatérielle par rapport à l'originale. Ces chercheurs font ressortir de cette façon que la puissance immatérielle n'est pas une nouvelle approche, mais tout simplement un nouveau mot pour définir cette approche depuis longtemps utilisée par de nombreux États à travers le monde. Outre ces auteurs chinois, seuls Lord (2005, p. 62) et Bertelsen (2012, p. 294) parmi ceux que nous avons lus, présentent des exemples historiques d'utilisation de la puissance immatérielle, sans toutefois faire de liens avec des auteurs et philosophes d'autres époques. Pour leur part, certains chercheurs chinois vont associer la puissance immatérielle à la « manière des rois » (王道), alors que le *hard power* serait la manière hégémonique, autoritaire ou la « manière des tyrans » (霸道) telles que les a présentées Mencius. Nous reconnaissons ici un rapprochement beaucoup plus conforme aux définitions données par Nye que ceux qui ont été avancés avec les textes de Sun Zi, que nous verrons plus loin. Pour définir cette manière des rois, les chercheurs et analystes chinois « [...] define soft power as intangible, non-quantifiable, non-material or spiritual power. » (Wang et Lu, 2008, p. 427) Une autre manière d'expliquer cette approche nous est donnée par Ding (2010, p. 263) qui souligne que « [i]n early Chinese literature on the subject, soft power versus hard power was usually referred to as mental power versus material power. » C'est aussi ce que propose le confucianisme en retenant que c'est en étant un modèle que l'État développe son leadership auprès des autres États. (Ding, 2010, p. 263) Pour ces auteurs, la puissance immatérielle est la force de persuasion que l'on retrouve dans l'idée d'influence du concept original.

Ceci mènera Ding à porter son attention sur un aspect particulier de la puissance immatérielle. En reprenant dans ses mots la définition de Nye, il dira que le «[...] hard power [is] the ability to use economic inducement and sanctions and/or military threats and invasion [and] soft power [is] the ability of its ideas and values to shape the world through attraction and agenda setting [...]» (Ding, 2010, p. 271) Comme nous le voyons, une des sources de la puissance immatérielle est devenue « the ability of its ideas ». L'introduction de l'aspect de « capacité de ses idées » reflète manifestement la perspective « *mental power* » des textes chinois anciens. Toutefois, cette capacité des idées n'est pas expressément mentionnée par Nye. Nous pouvons cependant reconnaître cette idée dans l'attitude d'un État dans ses relations internationales. Dans cette lignée, Wang et Lu concluent que «[...] China is seeking to enhance both its material/hard power and spiritual/soft power. » (Wang et Lu, 2008, p. 438)

Ces derniers auteurs attirent également l'attention sur l'aspect persuasif de la puissance immatérielle, une vision très dirigée de ce concept. Ils définissent la puissance immatérielle comme étant « [...] the ability to shape others' preferences with attractiveness and persuasion. » (Wang et Lu, 2008, p. 431) Très près des idées avancées par Nye (2006b) et reprises par Mayer (2010), ils étendent l'application de la puissance immatérielle à d'autres niveaux que celui des États ; pour eux, « [...] soft power applies not only to nations, but also regions, organizations and even individuals. » (Wang et Lu, 2008, p. 427)

À l'opposé, certains chercheurs chinois assimilent la puissance immatérielle avec la capacité de vaincre l'ennemi sans combattre (Ding, 2010, p. 262; Wang et Lu, 2008, p. 427), telle que l'a définie Sun Zi. Il s'agit d'une interprétation avec laquelle nous ne pouvons être en accord. D'abord, Ding transforme le texte de l'*Art de la guerre*, le faisant passer de « attack enemy's plan » à « attack enemy's mind », ce qui n'a rien de commun. Mais surtout, Sun Zi était un stratège militaire, et non un stratège politique. L'interprétation de son texte doit tenir compte de cette réalité. Ainsi, lorsqu'il définit que la plus grande victoire est celle qui est acquise sans combattre<sup>7</sup>, il parle d'une victoire où l'image projetée

---

<sup>7</sup> « [...] 不战而屈人之兵，善之善者也。 » (SunZi, 1998) Qui se traduirait par : « [...] le plus grand art de la guerre est de soumettre son ennemi sans combattre. »

d'une armée est tellement grande que l'adversaire, assuré de perdre, ne se présente pas sur le champ de bataille. Nous sommes très loin de l'influence et de l'adoption des idées et valeurs de l'autre État tel que l'a décrit Nye. La vision de Sun Zi ne saurait être assimilée à celle de Nye puisque le résultat est diamétralement opposé. La victoire de Sun Zi n'amènera pas l'allégeance du peuple ou la collaboration de l'autre État. Bien au contraire, il s'agit de la plus honteuse des soumissions. La victoire de la puissance immatérielle est plus près de la « faveur des habitants » de Machiavel. Il n'en demeure pas moins que le « [...] soft power is a concept with strategic currency: an increasing number of states continue to act upon its existence and deploy resources to cultivate or leverage its potential. » (Hayden, 2015, p. 4)

### **Interprétations hasardeuses**

Ils ne sont toutefois pas les seuls à sortir le concept de Nye de son véritable sens. Lorsqu'on limite la puissance immatérielle à sa première source et que celle-ci est réduite à la culture, sa compréhension prend parfois des directions hasardeuses. Nous pensons ici à des auteurs comme Joffe (2001) qui réduisent la puissance immatérielle au « HHMMS ». Une telle interprétation fait fi de l'ensemble des autres moyens d'influence à la portée de cette forme de puissance et ne permet aucune possibilité de lier ce concept à un changement éventuel.

Ceci entraîne des lectures comme celle de MacShane (2013a) qui souligne que la puissance immatérielle américain n'a eu aucune portée dans la chute de l'apartheid. Il souligne pourtant que les États-Unis ont envoyé un diplomate afro-américain comme ambassadeur en Afrique du Sud. Il rattache ce geste à une « diplomatie dure » — *hard diplomacy* — parce que les Américains confrontaient ainsi le gouvernement sud-africain. MacShane ne comprend la puissance immatérielle que comme une diplomatie de développement et de culture, qu'il nomme DevCult. Ainsi, il soutient que les bourses universitaires américaines et les films hollywoodiens sur la situation en Afrique du Sud n'ont pas eu autant d'effet sur le régime au pouvoir que de confronter celui-ci avec un ambassadeur afro-américain. En plus d'être un point de vue américanocentriste, il ne prend en compte que l'aspect bipartite

de cette relation. Il manque de cette façon l'effet beaucoup plus large de la puissance immatérielle où ces bourses et films peuvent avoir eu un impact ailleurs dans le monde et entraîner des réactions d'autres États.

De plus, il tente d'expliquer l'inexistence de la puissance immatérielle par le fait qu'il y a encore des conflits autour de l'Europe. Puisque cette forme de puissance existe et est utilisée depuis au moins les dynasties Jin de Chine, nous avons de la difficulté à comprendre la logique qui appuie cette affirmation. Aussi, voit-il dans la puissance immatérielle la fin de la diplomatie. (MacShane, 2013b) Il s'agit d'une autre affirmation que nous ne pouvons pas expliquer puisque la diplomatie est une composante importante de la puissance immatérielle.

D'autres erreurs d'interprétation du concept peuvent être rencontrées, même chez ses plus chauds partisans. Ainsi, Lord confond la diplomatie publique et la puissance immatérielle. Après avoir indiqué que la diplomatie publique consiste à mobiliser les ressources du secteur privé, il souligne que « [la diplomatie publique] se trouve en outre renforcée par la société et la culture au sens le plus large du pays dont elle émane, et dont elle amplifie l'écho à travers le monde. » (Lord, 2005, p. 61) En réalité, nous pourrions observer que ce n'est pas la diplomatie publique qui est renforcée, mais bien la puissance immatérielle dont la diplomatie publique est l'un de ses porte-voix.

Pour sa part, le chercheur français en relations internationales, Barthélémy Courmont (2009), consacre un chapitre complet d'un livre sur la puissance immatérielle chinois à l'explication de la politique du chéquier. Celle-ci consiste tout simplement à transférer d'importants capitaux pour gagner les faveurs d'alliés potentiels et pour influencer les politiques d'un autre État. Ces mesures incitatives économiques appartiennent plutôt à la catégorie du *hard power*, comme nous l'avons vu plus tôt.

Ainsi, vingt-cinq ans après avoir été défini pour la première fois, aucun auteur ne semble être revenu sur les bases du concept de puissance immatérielle. Pourtant, en période de mondialisation, l'influence qu'un État a sur les autres gagne en importance. Nye a fait ressortir cette forme de puissance qu'un État peut utiliser pour amener d'autres États à

vouloir ce qu'il veut, les amener à adopter ses valeurs et politiques. Les partisans d'autres approches en relations internationales, incluant les réalistes, arrivent à des conclusions très similaires, même s'ils utilisent un autre champ lexical pour l'exprimer. Le cœur du concept tend ainsi à se confirmer. Ces rapprochements avec de plus vieux concepts nous permettent de mettre en lumière de nombreux exemples historiques d'utilisation de la puissance immatérielle. Toutefois, des erreurs d'interprétations importantes ont été commises, comme de limiter la puissance immatérielle à sa première source ou encore, d'y inclure des éléments de *hard power*.

Nous en retenons que la puissance immatérielle, tel que défini par Nye, laisse place à de larges interprétations. Celles-ci sont principalement dues à une définition floue de la première source, la culture. À l'image des auteurs chinois, en allant piger dans les concepts développés par d'autres auteurs, il serait possible d'approfondir et de préciser la définition des sources de puissance immatérielle. Ceci nous permettra, du même coup, de raffermir les liens avec les autres concepts de relations internationales.

### **Sources de puissance immatérielle**

Nye a défini trois sources à la puissance immatérielle (Nye, 1990, 2004), dont la première mène à plusieurs problèmes. La deuxième et la troisième sources qu'il a définies, et sur lesquelles nous nous pencherons en premier, n'ont pas véritablement rencontré de critiques et leur définition est assez précise pour ne pas laisser de doute sur leur signification, bien qu'il soit aussi possible de les approfondir.

### **Les valeurs et politiques nationales**

Ainsi, la seconde source est décrite comme les valeurs d'une société et les politiques internes. Celles-ci sont le reflet de ce qu'est cette société et du cadre dans lequel elle se développe. Les valeurs sont véritablement issues du peuple et l'influence qu'a le gouvernement sur celles-ci ne peut se faire ressentir qu'à long terme. Plus ces valeurs sont

universelles, plus elles auront un grand pouvoir d'influence pour l'État qui les défend, les populations d'autres États qui partagent ces valeurs s'y reconnaissant. (Nye, 2004, p. 52) À ceci, nous ajoutons que des valeurs qui ne sont pas nécessairement universelles produisent également de la puissance immatérielle, mais la portée de celui-ci sera cependant limitée aux États qui partagent ces valeurs. Notons, de plus, que « [p]erceived hypocrisy is particularly corrosive of power that is based on proclaimed values. » (Nye, 2004, p. 55) Ainsi, prétendre défendre certaines valeurs qu'en fait, on ne partage pas, produit souvent l'effet inverse à celui recherché.

Pour ce qui est des politiques internes, nous référons ici aux politiques que le gouvernement met en place pour le développement de son État par l'intermédiaire, entre autres, de son administration publique. Le gouvernement est pleinement en contrôle de ces politiques et peut les orienter à sa guise, n'ayant que quelques restrictions, dont la « dépendance au sentier » (Côté, 2011; Pierson, 1994), ou encore la situation économique du pays. La population vit et se développe dans le cadre formé par ces politiques. Par exemple, lorsqu'un État libéralise son marché, tout en établissant des règles claires et prévisibles, il devrait voir son économie se développer. Encore, si cet État investit dans ses universités, des technologies de pointe devraient voir le jour. Dans ces situations, l'État crée le cadre favorable au développement de certaines sources de puissance immatérielle, mais ne développe pas nécessairement la source en elle-même. Ces dernières peuvent rester en dehors du contrôle de l'État. (Bertelsen, 2012, p. 294) Les politiques créeront ainsi les ouvertures et les occasions, ainsi que les limites et les restrictions à ce développement. Des politiques qui mettent en place un milieu qui favorise la réussite et le succès de la société permettront à cet État de gagner en influence auprès de ses pairs. L'État pourra utiliser celles-ci pour faire valoir son prestige, ainsi que rentabiliser son image à l'international.

### **La politique étrangère**

De son côté, la politique étrangère, qui est définie comme la troisième source de la puissance immatérielle, déterminera la volonté d'un gouvernement sur la scène internationale, ainsi que l'attitude qu'il adoptera dans ses relations internationales. Des politiques inclusives appuyées sur des valeurs communes, et qui font la promotion d'une

vision à long terme, seront plus facilement acceptables pour les autres États. (Nye, 2004, p. 27) Sous cette même source, le chef du gouvernement ou d'État, selon la situation, est un facteur important dans la portée de la puissance immatérielle. Il a, en fait, un effet multiplicateur sur les relations internationales de son État. (Michaud et Boucher, 2006, p. 8) S'il profite d'une image positive à l'international, il sera en mesure de donner une portée beaucoup plus importante à la puissance immatérielle de son État. Dans le cas contraire, il peut être un frein aux efforts d'influence, jusqu'à rendre nul la puissance immatérielle de son État. (Mayer, 2010, p. 63) Pour imaginer ce dernier fait, prenons la puissance immatérielle des États-Unis. Celui-ci a sérieusement été ébranlé sous la gouverne de George W. Bush; car les politiques de ce gouvernement, tant nationales qu'internationales, ont soulevé une multitude de critiques de la part des observateurs et analystes internationaux. (Lord, 2005, pp. 62-63)

La participation et l'intégration d'un pays dans plusieurs organisations multilatérales lui offrent l'occasion de faire valoir ses intérêts et d'avancer ses solutions. Un pays peut y trouver des partenaires qui, lors d'autres occasions, auraient la possibilité de joindre leur voix dans la défense d'intérêts qui sont compris comme étant commun. Ces organismes multilatéraux prennent plusieurs formes différentes de la très formelle Organisation des Nations Unies aux forums internationaux, comme la Conférence des États signataires (COP), en passant par les organisations régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et les organisations appuyées dans l'histoire ou les liens culturels comme le sont le Commonwealth et la Francophonie. Ces lieux de rencontres permettent à leurs membres de construire des liens afin de faire avancer leurs intérêts et leur agenda politique international dans des coopérations régionales et internationales.

D'autres organisations permettent aux États de s'entendre sur des normes et d'établir des conventions qui permettront de faciliter le développement commun. L'influence que prennent certains pays dans ce type d'organismes leur permet d'établir ces normes, favorisant de cette manière leurs intérêts. Nous pensons ici à des organisations comme l'Organisation internationale de normalisation (ISO), mais aussi à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui cumule des statistiques

internationales et permet aux différents pays d'évaluer leurs politiques. Parallèlement, le respect de normes internationales retombe sur l'image internationale d'un pays rehaussant du coup son capital international.

La puissance immatérielle n'est pas stockable et vit avec le quotidien de l'État. Celui-ci perd et gagne en puissance avec l'évolution de sa réputation, de ses politiques et les valeurs de sa société et de son gouvernement. Il faut, de plus, prendre en considération que ces sources doivent être les plus universelles possible. C'est cette universalité qui leur donne cette puissance. Ces deux sources de puissance immatérielle sont clairement définies et ne semblent pas présenter d'ambiguïté quant à leur interprétation.

### **La culture**

C'est en identifiant la culture comme première source de puissance immatérielle que Nye a introduit deux problèmes : il a évacué de nombreuses autres sources qui sont en amont et en aval de la culture ; ensuite, il a donné une place prépondérante à la partie apparente de ce qu'est, en fait, cette première source. Il laisse, de cette façon, trop d'auteurs, comme Fraser (2005), se questionner sur l'influence de la culture populaire sur des enjeux de politique étrangère.

Nye fait référence à la culture dans un sens qu'il veut très large. Il mentionne qu'il s'agit d'un ensemble de valeurs et de pratiques qui donnent un sens à une société. Il relève que celle-ci va de la haute culture, celle des grandes institutions, « [...] such as littérature, art, and education, which appeals to elites [...] » jusqu'à la « [...] popular culture, which focusses on mass entertainment. » (Nye, 2004, p. 11) Il y inclut également les sports populaires. (Nye, 2004, p. 47) Nous pouvons y ajouter que l'art culinaire est également porteur des valeurs et de la culture d'une société : la haute cuisine française ne partage pas les mêmes valeurs ni les mêmes images que le *fast food* américain.

Cette définition reste toutefois sommaire et ne donne aucune idée du sens qu'il accorde à ce concept. Tout au plus, il présente certaines des limites de ce qu'il considère dans cette catégorie. Ceci a mené à des interprétations très variées et parfois dénuées de portée

démonstrable. Dans le cadre de la puissance immatérielle, cette imprécision induit en erreur sur le véritable sens et sur le rôle de ces sources, laissant croire qu'une simple culture attrayante donne de la puissance ou de l'influence.

Il importe donc de bien définir ce qu'est la culture dans sa pleine extension pour que nous puissions comprendre la portée que celle-ci peut prendre, ainsi que ses limites, c'est-à-dire ce qu'elle ne peut inclure. Les dictionnaires sont fort peu loquaces sur le sujet ; ils nous indiquent que la culture est « [l'] instruction, [l'] éducation » (Littré, 1977a, p. 267), ou encore l'« ensemble des connaissances acquises ». (Rey, 1989, p. 289) Cette dernière définition commence à nous mettre sur la piste. Pour sa part, l'entité internationale chargée de préserver la culture, l'UNESCO, nous indique que « [...] la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. » (UNESCO, 2001, p. 4) Avec cette définition, on a cherché à en développer la compréhension plus traditionnelle. Dans un rapport sur la diversité culturelle de l'UNESCO, les auteurs soulignent qu'à l'époque de la formation de l'organisme « [...] le mot "culture" renvoyait à l'information historique et à la production artistique, qui n'étaient pas encore explicitement considérées comme une expérience particulariste ayant un contenu spécifique formateur d'identité. » (Stenou, 2004, p. 5)

Pour sa part, le sociologue Guy Rocher nous indique que la culture serait

[...] un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte. (Rocher, 1992, p. 4)

Bien qu'elle présente des points importants, cette définition manque de largeur en ne s'arrêtant qu'à l'aspect appris des codes relationnels entre les individus dans une société donnée. Nous considérons que cette définition s'approche de l'habitus tel que l'a défini Bourdieu, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un système de dispositions réglées qui permettent à un individu d'interpréter un monde social en fonction de règles communes aux membres de

cette société. L'habitus appartient à cette société et s'est développé en son sein. Il permet à l'individu de se construire des repères pour comprendre et vivre dans cette société. (Bourdieu, 2000, pp. 256-285) Si l'habitus est un concept important de ce qu'est la culture dans son ensemble, il n'en représente toutefois qu'une partie très limitée.

Toutefois, la définition donnée par Rocher, ainsi que celle de l'UNESCO, sont très près de celle donnée par le sociologue Edward B. Tylor qui a été largement utilisée tant en sociologie qu'en anthropologie. Pour Tyler la « Culture or Civilization, taken in its wide ethnographic sense, is that complex whole which includes knowledge, belief, art, morals, law, custom, and any other capabilities and habits acquired by man as a member of society. » (Tylor, 1871, p. 1) C'est donc sur la base de cette définition que nous considérerons la culture dans notre analyse de l'utilisation qui en a été faite.

Bien que nous ayons ici une définition large et englobante de ce qu'est la culture, celle-ci comporte tout de même des limites. Ainsi, ce qui participe au développement de la culture, utilise assurément des éléments de culture déjà établis, mais n'est pas un élément de la culture en soi. Il s'agit d'un processus qui s'inscrit dans les structures et les principes de la culture, mais n'est pas la culture en elle-même. « L'acquisition de la culture résulte des divers modes et mécanismes de l'apprentissage [...] » comme nous l'indique Rocher (1992, p. 5). Également, ce qui vient après, qui l'utilise, n'est pas plus la culture. Pour représenter ces réalités, pensons aux universités où la culture se développe et aux grandes entreprises qui utilisent la culture. Les entreprises développées dans la *Silicone Valley* n'auraient pas pu se développer ailleurs. Si elles utilisent la culture de l'endroit où elles ont été développées, elles ne constituent pas en elles-mêmes cette culture. Dans le même ordre d'idée, la culture développée dans les universités de Nouvelle-Angleterre n'aurait pas pu l'être dans les universités du Proche-Orient ou dans ces mêmes universités, mais à une autre époque.

Aussi, ce qui est inné, ou qui appartient à l'instinct, ne peut faire partie de la culture. Celle-ci étant relative au groupe auquel appartient un individu, elle ne pourrait faire partie de l'individu avant que celui-ci n'intègre une société. La culture appartient à ce qui est appris. (Rocher, 1992, p. 9)

La définition de Tylor nous semble être la plus inclusive, tout en respectant les limites de ce qui appartient à la culture. Cependant, puisque nous nous intéressons aux relations entre les États, ce n'est pas à la relation de la culture d'une société avec l'individu que nous nous arrêterons, contrairement à Tylor. Mais bien à ce qu'«[...] on la reconnaît d'abord et principalement à ce qu'elle est commune à une pluralité de personnes. » (Rocher, 1992, p. 5) Nous allons également retirer l'énumération de Tylor afin de ne pas en faire une liste qui pourrait sembler exclusive. Nous gardons un sens plus large et inclusif en gardant des termes généraux.

Ainsi, lorsque nous parlons de la culture, nous désignons *l'ensemble des savoirs acquis relatifs à une société*. Cette définition nous permet d'y inclure, entre autres : les savoir-faire, les savoir-être, les habitudes, les valeurs, les coutumes, la haute culture et la culture populaire, ainsi que l'habitus de cette société.

Cette définition, qui se veut la plus englobante possible de ce que peut être la culture, conserve les problématiques que nous avons soulevées à propos de la première source définie par Nye. Afin de clarifier cette situation, nous regarderons le travail d'autres auteurs.

Ainsi, le meilleur moyen de décrire la manière par laquelle l'effet de la puissance immatérielle se produit nous a probablement été donné par Atkinson. Il souligne que le « [...] soft power is the ability to obtain one's own goals because others admire your ideas and want to emulate your example [...] ». (Atkinson, 2010, p. 2) Un autre auteur utilise des mots très similaires pour décrire la puissance immatérielle. Il soutient que les autres pays admirent les valeurs d'un premier État et veulent reproduire son exemple pour atteindre un même niveau de prospérité. (Lord, 2005, p. 63) Byrne et Hall (2011, p. 5) vont dans le même sens. Dans leurs mots, ils suggèrent tous qu'il y aurait une autre source qu'ils présentent, avec les valeurs et l'identité, comme « [...] the core currencies of soft power [...] » : la réputation de l'État. Ce que ces auteurs expriment est que ce sont les réussites d'un État qui mènent d'autres États à vouloir suivre son exemple. C'est par ce phénomène qu'un État obtient de l'influence.

De notre côté, à l'image de Fordham et Asal (2007), plutôt que de parler de réputation, nous irons vers le prestige de l'État et de ses institutions. Ces derniers en parlent comme un moyen de diffusion des normes internationales. Le prestige de certains États leur permettrait d'influencer d'autres États dans l'adoption de normes communes. Ainsi, c'est ce prestige qui permet aux grandes puissances de définir les normes de ce qui est acceptable et qui permet aux acteurs politiques des autres États de prendre en considération ces normes proposées et de les adopter.

Le prestige des institutions couvre un spectre très différent de celui de la culture. Il est cependant très intéressant de constater qu'il inclut cette dernière. Il permet, de plus, d'englober ce qui engendre la culture, ce qui est en amont, ce qui en est issu, ainsi que ce qui l'utilise, et qui vient donc en aval de la culture. Ces éléments qui engendrent et utilisent la culture sont également des sources d'influence et, donc, de puissance. Nous pensons entre autres à des lois structurantes, à de grandes universités ou à des entreprises de réputation internationale : ce sont des institutions qui positionnent une société dans le monde.

Fordham et Asal (2007), qui utilisent également le terme « institution », ne sont pas très précis sur ce qu'ils entendent par celui-ci. Par les sujets qu'ils mettent à l'épreuve dans leur recherche, nous comprenons qu'ils y incluent la démocratie, les pratiques économiques néo-libérales, l'égalité des sexes en politique, ainsi que l'emprisonnement et la mise à mort des opposants politiques. Tout au plus, soulignent-ils que les institutions peuvent être diverses, « [...] ranging from the trivial, such as the style of military uniforms, to the profoundly important, such as the selection of governing institutions. » (Fordham et Asal, 2007, p. 32) Ils y ajoutent aussi les réseaux de médias, dans leur aspect contemporain, les outils de communication, ainsi que le système universitaire. (Fordham et Asal, 2007, p. 33)

Comme nous pouvons le voir, le terme « institution » permet une définition très large. Les dictionnaires nous donnent de la même façon une bonne idée de ce que l'on entend par institution. Littré nous indique que parmi les institutions, nous retrouvons « [t]out ce qui est inventé et établi par les hommes par opp. à ce qui est de la nature [...] » ; c'est aussi « les lois fondamentales qui régissent un état [...] » ; il fait également référence à l'aspect

instructif du terme institution, au monde de l'éducation. (Littré, 1977b, p. 641) Nous pouvons, de plus, trouver que les institutions sont définies comme l'« [...] ensemble des règles, régies par le droit, établies en vue de la satisfaction d'intérêts collectifs : organismes visant à les maintenir (L'État, le parlement, une fondation, la tutelle, la prescription sont des institutions[,]) » ou encore, l'ensemble des structures politiques que la loi ou la coutume peut mettre en place pour soutenir le droit public. (Éveno, 1999, p. 551) Il nous est aussi possible de voir qu'il s'agit des organisations sociales qui sont établies par la loi ou la coutume. (Rey, 1989, p. 686)

Par sa définition de la culture, Nye (2004, pp. 11-13) inclut naturellement les institutions au sens traditionnel du terme, telles que les universités ou les grands organismes publics ou privés qui, par leur histoire et leur importance dans la société, en font des références. Il cite même en exemple plusieurs institutions américaines comme Hollywood, les universités de la région de Boston, ainsi que la Silicon Valley. Il touche au point, bien qu'il les traite comme des éléments de culture. Ce qu'il échappe c'est que ce n'est pas l'élément culturel de ces derniers qui a de l'influence, mais leur réussite et leur développement en tant qu'institution.

Les différentes descriptions du terme institution ouvrent sur une grande variété d'éléments qui constituent et structurent une société. Ils y prennent part et forment le cadre dans lequel chacun des individus de cette société évolue. Nous définirons donc les institutions comme : l'ensemble des lois et principes structurants d'une société, les organismes qui en découlent directement ou indirectement, ainsi que ceux qui se sont établis par la coutume, peu importe le domaine de la société auquel ceux-ci s'appliquent, et les grandes entreprises. À la lumière de cette définition, un très large nombre d'éléments peuvent être inclus ; la liste qui suit nous permet d'avoir un aperçu de ces éléments et peut être utilisée comme une clef pour mieux comprendre ce que nous entendons pour chacun des types d'institutions que nous avons présentés. Naturellement, celle-ci n'est pas exhaustive ni limitative, mais elle comprend :

— Toutes lois structurantes d'une société, comme sa constitution, son droit civil, les lois instituant les ministères ou les municipalités ;

— Les principes structurants de cette société, comme son type d'économie, ou son type de gouvernement ;

— Les organismes structurants de la société, nous entendons ici les cours, les parlements et leurs commissions, les ministères, les religions, les consultations publiques, les organismes de contrôle de la monnaie ;

— Les programmes gouvernementaux mettant en place des moyens de soutien à différents groupes, tels les soutiens aux athlètes, les centres de la petite enfance, un système de santé ou d'éducation accessible à tous, les programmes de bourses pour les étudiants ;

— Certains organismes à but non lucratif, nous pensons ici au Comité olympique, aux différents systèmes coopératifs, la Croix rouge ;

— Les grands organismes culturels comme les maisons de la culture, les différents orchestres symphoniques, les grands musées comme le Louvre et le Smithsonian ;

— Les grandes entreprises dont le travail ou la réputation dépasse les frontières de leur pays d'origine ;

— Les grands événements récurant comme les championnats sportifs, les festivals et carnivals, dont les retombées médiatiques sont internationales ;

— Certaines entreprises publiques qui ont atteint des réputations internationales, telles qu'Hydro-Québec, la Société nationale des chemins de fer (SNCF), Petronas, PetroChina ;

Cette liste nous permet d'apprécier l'ampleur que peut couvrir le terme institution. D'un autre côté, il ne faut pas la voir comme étant infinie. Plusieurs éléments similaires à ceux que nous avons nommés ne peuvent y être inclus. Par exemple, ce ne sont pas toutes les lois qui ont un effet structurant. Certaines, tout au plus, répondent-elles à certaines problématiques très locales ou ponctuelles. Pensons par exemple à une loi privé, elle

apporte une solution légale à un problème spécifique. Toutefois, elle n'aurait aucun effet structurant socialement. Cette loi n'instaurerait pas d'institution. Les éléments auxquels nous nous intéressons sont ceux qui vont générer des structures de différentes formes qui ouvriront la voie vers des réussites et des succès et ainsi procurer un prestige pour l'État qui cherche à développer sa puissance immatérielle.

Dans le même ordre d'idée, tous les organismes à but non lucratif (OBNL) ne sont pas à prendre en considération. Une large part de ces organismes n'a qu'une portée locale et ne participe pas au prestige de l'État. Bien au contraire, ceux-ci répondent souvent à des besoins causés par des carences du système social. Bien qu'ils puissent avoir un effet structurant où ils se trouvent, leur champ d'action circonscrit ne permet pas de les considérer comme des institutions. Il en va de même pour certains organismes culturels. Le groupe d'amis qui se rassemble pour produire une pièce de théâtre, bien qu'il participe à la vie culturelle, ne peut être considéré comme une institution. Cependant, le système sur lequel ces organismes s'appuient, de son côté, peut avoir de grands succès et produire du prestige pour l'État qui a mis en place les lois et politiques qui ont permis leur existence ; c'est le cas, par exemple du système coopératif québécois : les politiques et les valeurs de cette société ont favorisé l'émergence de ce type d'organisme.

Également, nous n'incluons pas dans cette liste les événements internationaux de prestige qui permettent à un État d'obtenir une vitrine internationale exceptionnelle. Ceux-ci, bien qu'ils soient importants et qu'ils aient une portée donnant une visibilité hors de l'ordinaire à l'État hôte, ne peuvent être considérés dans cette liste parce qu'ils ne sont pas issus des politiques de cet État et ne peuvent être définis comme des institutions qui ont été constituées ou fondées par un État ou ses politiques. Leur prestige ne revient donc pas à un seul État, mais à leurs membres, à ceux qui les abritent ou à ceux qui les reçoivent. Nous pensons ici, entre autres, à des événements comme les grandes rencontres internationales, comme le G7, le G20, la COP. Également, si certains de ceux-ci peuvent être considérés comme des institutions, ils ne relèvent pas d'un État, mais d'organismes internationaux, voire de plusieurs États réunis au sein d'un secrétariat. Nous reviendrons plus tard sur ces

grands événements. Pour l'instant, gardons à l'esprit qu'ils ne font pas partie des institutions d'un État ou d'une société.

Ainsi, pour être inclus dans cette catégorie, l'élément évalué doit être structurant pour cette société. Cet élément doit également avoir une portée ou une visibilité internationale, c'est-à-dire une portée ou une visibilité qui passe les frontières de l'État. L'élément doit aussi avoir une certaine forme de pérennité. On ne pourrait pas, en effet, reconnaître un côté structurant ou qui donne du prestige à un État à un événement unique, ponctuel, occasionnel ou exceptionnel. Ainsi, c'est le fait d'être membre du G7 qui est prestigieux ; mais, le fait d'organiser une rencontre du G7 n'est pas structurant et n'amène pas du prestige puisque les pays membres accueillent leurs paires à tour de rôle. Toutefois, recevoir les Jeux olympiques a des effets structurants et l'État qui les reçoit est reconnu pour sa capacité de le faire. C'est ce qui amène le prestige. Il en va de même pour les expositions internationales et les championnats sportifs mondiaux. Il s'agit d'événements structurants dont les retombées s'inscrivent dans la durée. Ces institutions nourrissent un prestige qui permet à un État d'être reconnu comme un leader dans un domaine. Cette reconnaissance n'a pas à être nécessairement mondiale, elle peut s'établir au niveau régional.

Ce que Morgenthau appelle la « *policy of prestige* ». (Morgenthau et Thompson, 1993, p. 84) est cette capacité d'un État d'influencer les choix des autres États par ses succès, ses valeurs et ses politiques ; il s'agit du cœur de la puissance immatérielle. Le prestige est, selon Littré (1977c, p. 922), l'art de l'illusion. C'est le moyen de créer une image ou une impression sur l'esprit. Le prestige vise de cette façon à créer un effet qui pourra séduire et impressionner. Ce prestige qui découle de différentes sources, comme la réputation, l'histoire et les grands succès, permet d'en retirer une influence et une autorité morale qui peut être utilisée pour arriver à ses fins. Ainsi, le prestige donne à un État un ascendant sur ses pairs. C'est précisément la raison pour laquelle nous considérons que c'est le prestige des institutions, plutôt que la culture, qui doit constituer la première source de la puissance immatérielle.

Ding (2010, p. 260) souligne que pour le néoréaliste Robert Gilpin (1981), en plus des capacités militaires, économiques et techniques, ce que nous savons maintenant être le *hard power*, il y aurait « [...] other important — often difficult to measure — factors that help to influence political events, such as public morale and the quality of political leadership. [Gilpin] uses the term ‘prestige’ to sum up these factors [...]. » Nous le voyons, les chercheurs de plusieurs autres écoles de pensée en relations internationales sont donc déjà alignés sur l’idée que le prestige que dégage un État lui donne de l’influence.

Pour avoir de l’influence sur d’autres États, un pays doit avoir une certaine forme de faveur internationale. La puissance immatérielle est ainsi le moyen d’obtenir cette faveur. À cette fin, en plus de partager des valeurs et politiques universelles, ainsi que d’avoir une politique étrangère soutenant la convergence, un État doit construire sa réputation et son attrait par des réussites dans de nombreux domaines. Cet État doit aussi développer son habileté à participer et, éventuellement, à influencer les enjeux internationaux par l’entremise de ses relations multilatérales et ses réseaux institutionnels, ainsi que par des expériences internationales positives. Toutefois, la puissance ne réside pas dans ces valeurs, cette identité, ces politiques ou cette culture, mais dans le succès de celles-ci et le prestige qui en découle.

Le travail de promotion par un État est un premier pas pour gagner la faveur internationale et, de cette façon, gagner de l’influence. Toutefois, l’influence des institutions et des pratiques « [...] stems more from their prestige and legitimacy in the eyes of those considering their adoption than from promotional efforts by the major powers. » (Fordham et Asal, 2007, pp. 48-49) Par effort de promotion, les auteurs font ici référence à une certaine forme de propagande. Ainsi, disent-ils, le prestige produit plus d’effet que la propagande. Ce prestige qu’ont les grandes puissances, serait issu de la visibilité et du succès de celles-ci. (Fordham et Asal, 2007, p. 32) Et ce constat n’est pas nouveau ; le confucianisme soutenait déjà qu’un État devait gagner son leadership en s’établissant comme modèle. (Ding, 2010, p. 263)

Il n’est ainsi pas surprenant que certains auteurs aient compris la culture de la première source de la puissance immatérielle comme étant le prestige. D’ailleurs, Chapple-Sokol

(2013, p. 168) pointe directement vers cette interprétation puisqu'il soutient que la définition qu'a donnée Nye, est axée sur l'attractivité. Lorsqu'il applique son concept au management, Nye en parle comme du charisme. Celui-ci serait un pouvoir dont le procédé s'appuie sur des ressources personnelles et inspirantes, plutôt que sur une position d'autorité. Il s'agit d'un charisme qui répond aux mêmes critères de valeurs exemplaires qu'a décrit Max Weber (2003). Il indique que c'est par la recherche de reconnaissance que le leader arrivera à satisfaire ses disciples. (Nye, 2006b) Rapporté au niveau international, c'est le prestige qui donnera la chance à un État d'établir les normes que les autres États suivront. L'État cherchera donc à « [...] améliorer son image comme membre responsable de la communauté internationale [...] ». (Lord, 2005)

Nous pouvons constater que les gouvernements donnent une grande importance à l'image et à la réputation de leur État sur le plan international. Les foires internationales, les grands festivals, la recherche de sièges sociaux de grandes entreprises ou d'organismes non gouvernementaux internationaux, les grands hubs universitaires et les événements sportifs internationaux comme les Jeux olympiques, que ce soit pour les obtenir ou pour y gagner des médailles, les finales de fédérations sportives internationales, ou encore les grands circuits de tournois ne sont que quelques exemples de moyens que les gouvernements utilisent pour faire rayonner leur État sur la scène mondiale en investissant des sommes considérables. Les démarches hors normes qu'entreprennent certains pays auprès du Comité international olympique ou de la Fédération internationale de football amateur ou encore les démarches qu'a entreprises le Qatar pour obtenir le siège social de l'Organisation de l'aviation civile internationale ou les efforts que font les gouvernements pour attirer le siège social de la société Amazon relèvent de cette volonté, peu importe le prix, de soutenir leur image internationale<sup>8</sup>. D'ailleurs, Morgenthau reconnaît également cette source de prestige pour un État lorsqu'il démontre que le choix de l'endroit où se tient une rencontre internationale unique, ou la signature d'un traité, ou encore la ville qui accueillera le siège d'une organisation rattachée à l'ONU procure un prestige certain. (Morgenthau et Thompson, 1993, p. 89) Nous pensons à des événements qui se déplacent

---

<sup>8</sup> Bien que des investissements importants et une intéressante création d'emplois accompagnent certains de ces exemples, le prestige qui en découle n'est pas à négliger.

d'un État à un autre, d'une ville à une autre comme les COP en environnement ou les Jeux olympiques. Il ne faut pas confondre ces événements avec les rencontres du G7 ou du G20, ou encore les sommets du BRICS<sup>9</sup> où le prestige est de faire partie du groupe et non de tenir une rencontre, ce qui se produira forcément par le fait d'être membre.

Nous pouvons également penser à des événements internes qui ont un impact sur l'image et la réputation internationale d'un pays. En 2009, à la suite de violences faites envers des étudiants indiens dans un programme d'échange international, la réputation de l'Australie a grandement chuté en Inde. La perception d'égalité sociale que dégageait l'Australie après de la population indiennes, est passée du septième au 34<sup>e</sup> rang deux ans plus tard. Cette réalité est devenue un enjeu pour les autorités australiennes parce qu'elle avait un effet non seulement sur les échanges étudiants, mais également sur le tourisme et les investissements étrangers. (Byrne et Hall, 2011)

De leur côté, Wang et Lu soulignent justement que le gouvernement chinois a porté une attention particulière à l'image internationale de la Chine. Ils ajoutent que « [...] the notion of a Chinese development model has gradually emerged as a result of China's sustained economic growth and the growing international admiration for China's economic success. » (Wang et Lu, 2008, p. 440) Cette croissance économique de la Chine depuis le début des années 1980 est un important succès qui rehausse son image internationale, son prestige et ainsi, son influence. À la suite des événements de la Place Tian'anmen en 1989, les gouvernements du monde ont été peu enclins à condamner le gouvernement chinois ; ils ont plutôt cherché à garder leur relation avec la Chine ouverte. (Mayer, 2011a, pp. 255-256) En 2008, même le président américain George W. Bush s'est présenté à l'ouverture des Jeux olympiques à Beijing. La croissance de l'influence internationale de la Chine a suivi la courbe de ce succès au cours de cette même période.

---

<sup>9</sup> Dans une note du groupe financier Goldman Sachs paru en 2001, l'économiste Jim O'Neil définissait le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine comme les puissances économiques émergentes à surveiller. En 2009, ces pays se sont regroupés pour un premier sommet. En 2011, ils ont accueilli l'Afrique du Sud comme nouveau membre, formant ainsi l'acronyme BRICS.

Le prestige des institutions peut également inclure des sources plus surprenantes, comme le prestige du *hard power* d'un État. Le système économique d'un État et son armée forment des institutions en bonnes et dues formes. Il faut cependant faire la distinction entre la menace que représente le *hard power* d'un État qui peut éventuellement influencer les décisions d'autres États et le prestige de cette puissance qui, même dans une situation où un premier État est passif, peut avoir une influence sur les décisions d'autres États. Le premier cas tombe dans la catégorie d'une influence par le *hard power*, alors que le second appartient à la puissance immatérielle. C'est le prestige du *hard power* américain qui a motivé plusieurs pays à y envoyer leurs militaires pour qu'ils y soient entraînés. Atkinson (2010, p. 10) souligne que plusieurs raisons pourraient motiver cette décision : le gain de savoir, l'amélioration de l'efficacité militaire, l'établissement de relations avec d'autres militaires, mais aussi, précise-t-il, pour le prestige de cette pratique. Ainsi, le prestige du *hard power* contribue à la puissance immatérielle. Ce prestige amène des États tiers à admirer cette puissance et à vouloir l'émuler ou à s'y associer. Il est ainsi indéniable que le *hard power* est également une source de prestige et devrait être considéré, à ce titre, comme une source de puissance immatérielle.

Lord (2005, p. 66) a également identifié l'aura d'attraction de cette source et soulève que Nye ne l'a possiblement pas assez explorée. Ce dernier effleure le sujet, principalement à propos des dictateurs. Il mentionne que « [a] dictator must attract or induce an inner circle of henchmen to impose his coercion. » Ce pouvoir d'attraction qu'ont les dictateurs ou les intimidateurs serait issu du fait qu'ils ont une vision et une réputation de succès (Nye, 2006b, p. 4) qui leur donnerait du prestige. De son côté, l'État islamique en Irak et au Levant (EI) utilisait aussi cette source de puissance immatérielle pour attirer de nouvelles recrues vers son territoire. Les vidéos qu'il diffusait, ainsi que les attentats qu'il continue de revendiquer ont pour objectif, en plus de terroriser leurs ennemis, de rehausser son image de succès et de créer un prestige qui attirera de nouveaux membres. Ceci permet aussi de mettre en lumière le besoin de recherche sur la puissance immatérielle des organismes non-étatiques, un aspect qui est encore trop peu exploré. (Bertelsen, 2012, p. 307)

En analysant le prestige qui découle du *hard power* d'un État, il ne faut pas faire un amalgame entre la puissance d'un État et l'augmentation de la puissance militaire. Une course aux armements n'est pas un facteur ou une source de puissance immatérielle. Au contraire, celle-ci pourrait avoir une incidence plutôt négative qui irait possiblement jusqu'à ternir le prestige d'un État. Toutefois, l'image d'un État doté d'une grande puissance peut contribuer à augmenter sa puissance immatérielle. La différence réside dans le message perçu par les autres États de cette augmentation de la puissance d'un État. La perception des intentions d'une puissance militaire déjà établie est beaucoup plus facile à interpréter. Une puissance qui prend de l'envergure ouvrira la porte à une beaucoup plus grande interprétation. Le passé d'un État peut servir de référent sur ses intentions, mais ne peut être garant de celles-ci, de sorte qu'un doute persistera sur les véritables intentions de l'État qui augmente sa puissance de frappe.

Nous verrons au chapitre sur la révision des sources de la puissance immatérielle comment le prestige des institutions en forme la première source. Nous y présenterons également la manière par laquelle cette source se décompose pour former un ensemble d'éléments à surveiller pour évaluer une des parties importantes de la puissance immatérielle d'un État.

### **Application et opérationnalisation de la puissance immatérielle**

L'autre grande critique soulevée à propos de la puissance immatérielle est qu'il est difficile, voire impossible, d'établir le lien entre celui-ci et des résultats sur le terrain. La puissance immatérielle est composée de l'ensemble de ses sources et constitue une capacité d'influence. Tout comme le *hard power*, il doit habituellement être exploité par l'intermédiaire d'un outil de relations internationales pour causer son effet. L'exception résidant dans l'effet passif de la puissance immatérielle issu du prestige des institutions qui peut lui donner une influence même sans que d'autres moyens soient mis en œuvre.

Il s'agit d'un point sur lequel les différents auteurs ont beaucoup travaillé. De nombreux liens ont été établis entre ce concept et plusieurs autres utilisés en analyse des relations

internationales. Ces autres concepts font généralement partie des moyens volontaires d'influencer les choix d'autres États. Ils sont, en quelque sorte, l'opérationnalisation de la puissance immatérielle. Parmi ceux-ci, notons, en tête de liste, la diplomatie publique (Melissen, 2005; Nye, 2019), un concept avec lequel la puissance immatérielle partage de nombreux liens. Dans cette liste, nous retrouvons également le *nation branding*, les communautés épistémiques (Haas, 1992), la diplomatie culturelle et les réseaux de politiques (*policy networks*). (Rhodes, 2006) Ces outils d'influence nous fournissent d'importants indices sur les sources de la puissance immatérielle. Ceux-ci nous aideront à composer notre grille d'analyse.

#### ○ **Diplomatie publique**

Le lien entre le concept de puissance immatérielle et celui de la diplomatie publique est indiscutable. Plusieurs auteurs l'ont analysé sous différents angles, allant jusqu'à les confondre ou à les inverser dans leur rôle respectif. Cette confusion est compréhensible si l'on réduit la puissance immatérielle à la culture comme l'ont fait plusieurs auteurs. La puissance immatérielle devient, à ce moment, l'outil qu'utilise la diplomatie publique. Mais, puisque nous ne pouvons pas réduire cette forme de puissance à la seule culture, la diplomatie publique n'est donc qu'un moyen d'utiliser la puissance immatérielle.

En fait, lorsqu'un État s'adresse à la population d'un autre État, qu'il fait donc de la diplomatie publique, il y a de fortes chances qu'il utilise les attributs de puissance de sa puissance immatérielle. La puissance immatérielle peut s'exprimer de différentes façons et la diplomatie publique est l'une de celles-ci. C'est ce qu'Hayden (2015, p. 1) soulève lorsqu'il mentionne que « [Public diplomacy] is typically framed and justified within arguments that compromise the concept of 'soft power'. »

Comme l'ont souligné Byrne et Hall (2011), les expériences positives vécues par les étudiants participant à des échanges, comme ceux offerts par les universités australiennes

sous le Plan Colombo,<sup>10</sup> aident au développement de la réputation de l'État qui offre le programme. Ce type de « [p]ositive experiences and exchanges [...], and the development of intellectual, commercial and social relationships can build upon a nation's reputation, attractiveness and ability to participate in and potentially influence regional or even global outcomes. » (Byrne et Hall, 2011, p. 5) Ce qui est exactement l'objectif de la puissance immatérielle. Ces auteurs font bien la différence entre la diplomatie publique et la puissance immatérielle. Pour ce faire, ils s'appuient sur la définition donnée par le Sénat australien qui précise que la « [p]ublic diplomacy is defined for the Australian context as 'the work or activities undertaken to understand, engage and inform individuals and organisations in other countries in order to shape their perceptions in ways that will promote Australia's foreign policy goals' [...] » (Byrne et Hall, 2011, p. 2) Les membres du Sénat ont parfaitement saisi ce qu'est la diplomatie publique. Nous pourrions difficilement trouver une définition plus exacte de cet outil de relations internationales.

Nous comprenons ici qu'il s'agit d'un outil qui s'alimente de la puissance immatérielle d'un État, un moyen pour un gouvernement et son administration publique d'exprimer ou d'utiliser sa puissance immatérielle. Byrne et Hall (2011, p. 8) ajoutent qu'il s'agit d'une approche collaborative qui s'adresse à une « [...] broader foreign audiences, including foreign publics with the intellectual, political, commercial and social capacities and focus to influence outcomes. » Lorsque ces principes sont suivis, ils auront tendance à englober la crédibilité d'un État, ses échanges, alliances, partenariats et dialogues avec d'autres États, tout en appuyant l'authenticité de son message. La diplomatie publique portera de cette façon, tout en le construisant, la puissance immatérielle d'un État. (Byrne et Hall, 2011, p. 11)

Un autre lien que la diplomatie publique entretient avec la puissance immatérielle est qu'elle offre des occasions d'influence aux petites et moyennes puissances, occasions qui vont bien au-delà des limites que leur offrirait leur *hard power*. (Gilboa, 2009) Bien que ces mêmes occasions puissent se présenter aux grandes puissances, elles forment en bonne

---

<sup>10</sup> Un programme d'échange universitaire pour les étudiants initié par des pays du Commonwealth afin de favoriser les pays en développement de la région Asie-Pacifique auxquels se sont joints de nombreux autres pays.

partie les rares occasions que les petites et moyennes puissances peuvent saisir. On reconnaît de cette façon que « [...] the primary objective of *public diplomacy* is 'to influence foreign public opinion in a way that supports a country's national interest'. » (Byrne et Hall, 2011, p. 10)

À la différence, Lord (2005) confond les deux concepts et fait de la puissance immatérielle un élément de la diplomatie publique. Il soutient que la diplomatie publique tient son efficacité d'un ensemble plus vaste duquel elle fait partie. Il s'agirait d'un ensemble qui comprend le discours du gouvernement, les actions publiques, ainsi que les activités qui dépassent celles de l'État. Toujours selon Lord, la diplomatie publique aurait également pour objectif la mobilisation des ressources du secteur privé et se trouverait renforcées par la société et la culture du pays dont elle est issue. (Lord, 2005, p. 61) Cette définition et cet appel au secteur privé tiennent de la puissance immatérielle et non de la diplomatie publique. Cette dernière n'ayant pour seul objectif que d'influencer l'opinion de la population d'un autre État en faveur des intérêts d'un État émetteur, comme nous venons de le voir avec Byrne et Hall. De plus, Lord soulève l'importante question des moyens qui sont à la disposition de la diplomatie publique pour que celle-ci puisse utiliser la puissance immatérielle (Lord, 2005, p. 70). En fait, par la diplomatie publique c'est la puissance immatérielle qui s'exprime. C'est donc la puissance immatérielle qui utilise, entre autres, la diplomatie publique pour atteindre ses objectifs. C'est une position que nous retrouvons chez Hayden (2015, p. 3) qui explique que le « [s]oft power represents a field of argument positions made visible in public diplomacy actions and policy rhetoric about public diplomacy. »

Nous devons cependant souligner que Byrne et Hall maintiennent quelques réticences à l'égard de la puissance immatérielle. Celles-ci sont possiblement influencées par un gouvernement australien peu réceptif à cette approche et par un rapport délétère du sénat fédéral de cet État. En effet, celui-ci précise que

As a consequence, consideration of soft power currencies and the opportunities that might arise through diverse networks and relationships has until recently tended to occur on a largely ad hoc, inadvertent or at times damage control basis without regard for strategic foreign policy objectives or priorities. (Byrne et Hall, 2011, p. 5)

Ainsi, Byrne et Hall estiment que la puissance immatérielle utilise des moyens imprécis qui ne correspondent pas à la culture traditionnelle et pragmatique de la diplomatie australienne. Elles reprochent au concept de manquer de *hard-edged appeal* que recherchent, selon elles, les praticiens et universitaires australiens. Elles vont même jusqu'à suggérer, en citant Alison Broinowski, que c'est un domaine duquel les politiciens et les bureaucrates devraient se tenir loin. (Byrne et Hall, 2011, p. 5)

Malgré cette opinion défavorable, l'Australie, comme beaucoup d'autres États, se sert de sa puissance immatérielle, et souvent même sans le savoir. (Mayer, 2011b) Au travers de nombreux programmes, un État peut en venir à influencer les valeurs et idées des citoyens d'autres États. Parmi ceux-ci, les programmes d'échanges internationaux pour étudiants, à ne pas confondre avec les communautés épistémiques, méritent d'être beaucoup plus reconnus pour les bénéfices qu'ils rapportent à leur État. Les générations montantes des élites politiques et intellectuelles sont ainsi placées directement en contact avec une importante source d'influence d'un État, ses universités et leur corps professoral. (Lord, 2005, p. 66) Un meilleur moyen de diffuser les valeurs et idées d'un État auprès de la population d'un autre pays est difficilement imaginable. (Byrne et Hall, 2011, p. 3)

Ces mêmes auteurs soutiennent que le « [Department of Foreign Affairs and Trade] delivers its public diplomacy program with minimal funding. » (Byrne et Hall, 2011, p. 18) En fait, il s'agirait, selon elles, de l'unique ministère<sup>11</sup> avec une présence nationale et internationale pour faire la promotion et protéger la réputation internationale de l'Australie. Toutefois, comme Lord (2005, p. 68) le fait remarquer avec justesse, les diplomates et les responsables politiques auxquels ils sont liés, se voient comme des agents qui tirent leurs capacités du *hard power* de leur État, alors qu'ils devraient plutôt se référer à sa puissance immatérielle, surtout que d'une façon grandissante, le rôle des diplomates est ancré dans la diplomatie publique. (Pigman, 2010)

---

<sup>11</sup> Byrne et Hall utilisent le terme « agence » pour décrire le DFAT australien, bien qu'il s'agisse d'un ministère.

### ○ Communautés épistémiques

Une communauté épistémique est «[...] a network of professionals with recognised expertise and competence in a particular domain and an authoritative claim to policy relevant knowledge within that domain or issue-area.» (Haas, 1992, p. 3) Ces réseaux s'établissent au plan international, ce qui permet aux connaissances et expertises développées par les experts et universitaires d'un État d'influencer ceux d'autres États. Ces connaissances et expertises font partie de la culture propre à la population d'un État. Ceux-ci se sont développés à cet endroit parce que les valeurs, connaissances et politiques le permettaient. Le partage de ces connaissances ouvre la porte à ce qu'un État peut amener un autre État à partager ses manières de faire ; nous sommes ainsi au cœur du concept que nous étudions.

Bien qu'il n'utilise pas explicitement le terme « communauté épistémique », Bertelsen fait directement référence aux principes liés à ce concept. Il souligne qu'au moment où Hosni Mubarak était encore le vice-ministre de la Défense, sa conjointe a obtenu son diplôme de l'Université américaine au Caire (AUC). Leurs deux fils ont également obtenu leur diplôme de cette université. Il s'agit d'une université qui offre des cours selon un programme américain et qui est largement subventionnée par les États-Unis. Cette université, ainsi que celle de Beyrouth ont permis d'établir des ponts entre les communautés américaine, libanaise et égyptienne, ainsi qu'au travers de l'ensemble du Moyen-Orient par leur conseil d'administration, leurs donateurs et leurs anciens étudiants. Ces universités ont formé de nombreux étudiants qui sont devenus influents dans leurs pays ou dans des organisations régionales. D'ailleurs, lors de la signature de la Charte des Nations Unies, pas moins de 19 des délégués de la Syrie et du Liban étaient d'anciens étudiants de l'Université américaine de Beyrouth. (Arzaoumanian, 2013) Ainsi, « [t]hese universities in Beirut and Cairo became part of an international invisible college [...] » (Bertelsen, 2012, pp. 300-302) qui a participé à maintenir et à développer les relations entre l'Égypte et le Liban d'un côté et les États-Unis de l'autre.

Il poursuit en pointant que ces universités ont contribué à l'attractivité du système éducatif américain, tout en éduquant l'élite locale et régionale aux normes et traditions de ce

système. De plus, ces universités les ont formés à un haut niveau de la langue anglaise, tout en partageant et en améliorant leur compréhension de la société et de l'élite américaines. (Bertelsen, 2012, p. 306)

Un autre exemple à la fin de l'histoire dynastique de la Chine met en lumière l'importance du rôle et l'influence des universitaires qui participent à la puissance immatérielle d'un État. Un groupe de 120 étudiants chinois a été envoyé aux États-Unis entre 1872 et 1881. Ils ont fréquenté des universités comme Yale, Harvard et le M.I.T dans le cadre du programme de la *Chinese Educational Commission* (CEC). Ils ont été rapatriés en Chine parce qu'il a été considéré que l'influence culturelle américaine sur ces étudiants était négative. Après avoir fréquenté les meilleures universités américaines, ils sont retournés en Chine avec différents niveaux d'études. Quelques années plus tard, ces étudiants avaient acquis de hauts postes de commandement, où ils exerçaient leur influence sur les différents organes de l'État. L'un d'entre eux a été à la tête du développement du réseau de chemins de fer chinois ; un autre, Cai Shaoji, qui avait fait des études de droit à l'Université Yale où il a été intronisé à la fraternité Kappa Sigma, a travaillé pour le Bureau de commandement de Yuan Shikai, fondateur et premier président de la République de Chine, pour ensuite fonder en 1895, avec l'aide d'un haut mandarin de qui il avait attiré l'attention, l'Université Beiyang — appelé de nos jours Université de Tianjin, la première université chinoise basée sur un système occidental (non confucianiste) ; encore, quatre autres sont devenus des amiraux dans la marine ; finalement, quelques-uns sont entrés au service de Li Hongzhang, le Vice-Roi du Zhili, une région correspondant au Hebei d'aujourd'hui, signataire d'une trentaine de traités avec des États occidentaux considérés, pour la plupart, comme inégaux à la défaveur de la Chine. (Leibovitz et Miller, 2011) Ces personnes ont eu un impact important sur le développement de la Chine à leur époque et l'influence américaine a été au cœur de leur carrière.

Il est donc clair que les communautés épistémiques participent au partage des valeurs, des idées et des principes d'un État. Ces communautés permettent la diffusion des connaissances et des savoirs, des éléments importants de la culture d'une société, vers d'autres États. Ceci ouvre la possibilité à certains États pour qu'ils exercent une influence

importante auprès d'autres États. Cette influence se révèle non pas par une quelconque forme de *hard power*, mais bien par les moyens qu'offre la puissance immatérielle dans une de ses expressions les plus directes d'interactions avec les preneurs de décisions.

- **Diplomatie culturelle**

Un aspect des relations internationales, qui est moins abordé que l'on pourrait s'y attendre dans le cadre de la puissance immatérielle, est la diplomatie culturelle. Puisque le concept original accorde une grande importance à la culture et que plusieurs auteurs ont porté leur attention sur cet aspect, il serait raisonnable de croire que les outils diplomatiques appuyés sur la culture seraient au premier plan des analyses de la puissance immatérielle. Bien que plusieurs auteurs fassent état de l'importance de la culture dans la puissance immatérielle, nous n'avons identifié que Chapple-Sokol (2013) qui se concentre véritablement sur ce côté de la diplomatie. Il n'est pas dans une approche d'invasion culturelle comme pourraient le laisser entendre les définitions de Joffe (2001) et Fraser (2005). Il décrit la diplomatie culturelle plutôt comme étant une sous-classe de la diplomatie publique qui peut se dérouler à un niveau officiel ou non. Cependant, il indique que seulement lorsqu'elle est utilisée à son niveau officiel, la diplomatie culturelle dépend de la puissance immatérielle de sa nation. (Chapple-Sokol, 2013, p. 167)

Par la diplomatie culturelle, soutient-il, un gouvernement peut profiter d'une image plus sympathique auprès des populations, des gouvernements étrangers et de leur administration publique. De plus, il soulève que des sujets comme la musique, l'art et la danse « [...] can make a nation famous. » (Chapple-Sokol, 2013, p. 168) Il porte cependant son attention sur un point bien précis de la diplomatie culturelle : la nourriture comme moyen d'entrer en relation avec l'autre. Il souligne que « [f]ood is powerful, and when transformed through the lens of national identity can take on a highly influential role. » (Chapple-Sokol, 2013, p. 183) Il définit cette diplomatie comme étant le moment où des individus, qu'ils soient de simples citoyens, des diplomates ou des chefs d'État, partagent nourriture et boissons. (Chapple-Sokol, 2013, p. 182)

Il fait toutefois une différence entre la diplomatie culinaire publique (en public) et la diplomatie culinaire privée (en privé). Dans le premier cas, il l'associe directement à la diplomatie publique, et même plus précisément, à la diplomatie culturelle. Il classe dans cette catégorie les politiques gouvernementales qui favorisent l'exportation et le développement à l'étranger de la culture culinaire d'un pays. Il cite en exemple le cas de la Thaïlande qui a mis sur pied un programme pour favoriser le développement de restaurants thaïs partout dans le monde. Il va jusqu'à dire que « [w]ith each new Thai restaurant, an unofficial embassy opens and a new opportunity for cross-cultural interaction is established. » (Chapple-Sokol, 2013, p. 175) Nous sommes ici très près de la *people's diplomacy* que nous verrons plus loin. Le principe actif dans ce cas repose sur le moment où l'étranger mange une nourriture qui lui est exotique. Il la reconnaît comme appartenant au pays d'où elle est originaire et, du même coup, solidifie sa relation avec ce pays.

Dans le cas de la diplomatie culinaire privée, il fait plutôt référence au travail diplomatique qui se déroule autour d'une table, avec son décorum, ses stratégies diplomatiques, les connaissances des habitudes des autres diplomates et de leurs préférences. (Chapple-Sokol, 2013, p. 162) Cette approche fait appel à la connaissance des goûts et de la culture des autres et est utilisée pour établir un lien avec ceux-ci. L'événement n'est qu'un prétexte à ce qui se passe autour de la table, mais ce qu'il y a sur la table joue un rôle important de facilitateur dans la relation entre les convives.

- *Nation branding*

Fan (2008) présente un comparatif quelque peu partial, entre la puissance immatérielle et le *nation branding*. Il soutient que le concept de puissance immatérielle de Nye est ethnocentrique. Pour appuyer ses prétentions, il pointe vers le postulat à la base du raisonnement exposé dans *Bound to lead : the changing nature of American power*, où Nye mentionne qu'une des sources de la puissance immatérielle est la culture américaine. En appui à son analyse, Fan (2008, p. 4) dira que « [...] the list has changed to culture, political values and foreign policy [...] Nye did not offer any explanation why such changes were made. » En fait, c'est que cette seconde liste de sources est issue de *Soft power : the means to success in world politics* que Nye a écrite pour expliquer ce qu'est la puissance

immatérielle en général. Dans le reste de son texte, Fan essaie de faire ressortir à quel point le *nation branding* est supérieur au concept de Nye. Dans les faits, le *nation branding* est ce qu'un État doit faire lorsqu'il développe son image et, par le fait même, sa puissance immatérielle.

Du propre aveu de Fan, il n'y a toujours pas d'entente sur ce qu'est effectivement le *nation branding*. Toutefois, il avance que ce serait une référence à l'ensemble des stratégies de marque nationale – national brand strategy – qui détermine la vision la plus réaliste et compétitive pour un État et qui sera appuyée et renforcée par toutes les communications entre ce pays et le reste du monde. (Fan, 2008, p. 16) Une autre définition nous est présentée par Chapple-Sokol (2013, p. 169). Selon cet auteur, le *nation branding* dépend du marketing et du nationalisme pour créer une image et une réputation fortes pour le pays. « [...] This concept is based on a nation's self-image and the way in which it projects itself to the world. [...] a more positive view of a country can lead to better economic relations worldwide. »

Lorsqu'il parle d'image forte et de bonne réputation pour un pays, nous nous retrouvons dans le champ lexical de la puissance immatérielle. Ainsi, le *nation branding* serait la façon par laquelle un État projette au monde son image mise en place et développée dans le cadre de sa puissance immatérielle. Plus la puissance immatérielle sera puissante, plus cette image sera forte et, naturellement, facile à projeter dans le monde.

- ***People's diplomacy (diplomatie populaire ou par le peuple)***

Cette approche des relations internationales fait appel à la population d'un État comme représentant dans les relations transnationales et dans les réseaux intersociaux. Wang et Lu (2008, p. 444) rapportent l'exemple taïwanais. Une approche similaire est présentée dans la politique internationale de 2003 du gouvernement du Nouveau-Brunswick. (New-Brunswick, 2003) L'objectif de ce principe est de reconnaître que la population est une représentante officieuse de l'État lorsqu'elle est en contact avec la population d'un ou plusieurs autres États. Cette approche fait appel à plusieurs des sources de puissance immatérielle telles qu'elles ont été définies par Nye. De la seconde source décrite par ce

dernier, nous reconnaissons les valeurs d'une société qui seront projetées par ses citoyens. De la troisième, ce sont les actions des citoyens à l'international qui seront remarquées dans cette approche. La *people's diplomacy* fait de chacun des citoyens d'un État un porteur de son message auprès de la population d'autres États. Il s'agit ainsi d'un dérivé de la diplomatie publique qui partage avec cette dernière ses liens avec la puissance immatérielle.

### ○ Réseaux de politiques

La politique étrangère, comme les autres types de politiques publiques, n'est plus produite uniquement par les fonctionnaires gouvernementaux, comme le font remarquer Flesher et Ebert (2017, p. 252). Des réseaux se forment de manière formelle ou informelle, afin d'en influencer le développement. Ces réseaux de développement de politiques ont été définis dans les termes suivants :

Policy networks are sets of formal institutional and informal linkages between governmental and other actors structured around shared if endlessly negotiated beliefs and interests in public policy making and implementation. These actors are interdependent and policy emerges from the interactions between them. (Rhodes, 2006, p. 426)

Il s'agit d'un milieu à l'extérieur des structures traditionnelles (Flesher et Ebert, 2017, p. 258; Hocking, 2005, p. 36) où les différents acteurs chercheront à influencer le développement de politiques dans l'objectif de favoriser leurs intérêts. Leur interdépendance les force à utiliser des moyens qui maintiendront l'harmonie de leurs relations. Si des moyens coercitifs sont toujours possibles à utiliser, les moyens non coercitifs, comme ceux proposés dans le cadre de la puissance immatérielle sont ainsi à préconiser. (Flesher et Ebert, 2017) Ces réseaux d'influence s'étendent largement au-delà des frontières des pays et incluent tant des acteurs publics que privés, des gouvernements, des organismes non-gouvernementaux, des lobbies qui peuvent prendre différentes formes, comme des associations de citoyens, ainsi que des universitaires et spécialistes de différentes questions qui sont soulevées par le développement et la mise en œuvre des politiques publiques.

La puissance immatérielle est interpellée à différent niveau dans ce type de processus. Les gouvernements peuvent puiser dans leur puissance immatérielle pour influencer certains acteurs afin que ceux-ci adoptent des positions qui favorisent leurs intérêts. La diplomatie publique est un bon exemple de ce type d'usage. Il apparaît également dans le travail des spécialistes qui présentent leur perspective sur un sujet. C'est alors une approche de communauté épistémique qui prend forme. Dans ce cadre, Hocking (2005, p. 38) nous dit que : « Reflecting the permeable nature of public diplomacy in the networked diplomatic environment in which coalitions range alongside governments in the quest of policy influence, this is apparently quintessential manifestation of soft power [...] »

Il s'agit d'un moyen efficace et accessible à l'ensemble des États pour favoriser leurs intérêts. « [...] a rising power with relatively limited material resources can exploit foreign policy networks to garner international legitimacy and bargaining power. » (Flemes et Ebert, 2017, p. 253)

#### ○ **Chiffrer la puissance immatérielle et en faire un classement mondial**

Au cours des dernières années, plusieurs groupes ont tenté d'évaluer la puissance immatérielle et d'en faire un classement mondial. Il est toutefois hasardeux de chiffrer la puissance immatérielle, il l'est encore plus d'établir un classement mondial appuyé sur cette forme de puissance. En effet, attribuer une valeur à des éléments culturels distincts et les comparer, ou chiffrer les valeurs d'une société, ouvre la porte à beaucoup trop d'éléments subjectifs. Les prétentions de ces études en ce sens peuvent difficilement résister à l'analyse de certaines données. D'ailleurs, les auteurs du rapport 2017 du *Soft Power 30* soulignent eux-mêmes que la difficulté d'évaluer la puissance immatérielle est bien documentée. (McClory, 2017, p. 29) De ce constat, force est d'admettre que de proposer un classement mondial est ensuite très osé.

De plus, l'utilisation de la puissance immatérielle, surtout d'une manière active, requiert l'habileté de comprendre l'évolution des changements dans les besoins potentiels des autres. Il faut ensuite savoir repérer les ressources de puissance immatérielle qui répondront à ces besoins et mettre en place les politiques qui permettront d'utiliser celles-ci afin

d'atteindre des objectifs prédéfinis. (Nye, 2006b, p. 15) Il s'agit d'un ensemble d'étapes qui rend complexe, voire impossible, l'évaluation réelle de la portée de la puissance immatérielle. Il s'agit ici d'une des raisons principales qui nous mènent à réfuter la possibilité d'établir un classement mondial appuyé sur la puissance immatérielle, tel que l'on fait le Chicago Council on Global Affairs (Whitney et Shambaugh, 2009), le site web Monocle (Albert, 2013) ou encore le rapport annuel *Soft Power 30* de McClory (2017). Par ailleurs, une puissance immatérielle passive agit sans que des objectifs aient été définis et que des moyens aient été mis en place. Il n'y a donc aucune référence qui pourrait servir d'élément de mesure de l'évolution d'une situation, même *a posteriori*, puisqu'il n'est pas possible de déterminer avec certitude que l'évolution d'une situation est bien le résultat de l'effet de cette puissance immatérielle. D'où le fait que dans cette thèse, nous chercherons plutôt à évaluer la présence et la qualité des sources de puissance immatérielle pour l'usage propre d'un État, sans chercher à en tirer un classement des États.

Il vaut la peine d'analyser les principaux vecteurs utilisés dans ce rapport pour bien saisir la difficulté que pose l'évaluation quantitative de la puissance immatérielle. Le concept met en évidence plusieurs sources qui sont, chacune d'elles, composées de plusieurs éléments. Mais, la particularité de ces derniers est qu'ils sont tous qualitatifs. Leur appréciation par un évaluateur est toujours subjective.

Bien qu'il soit théoriquement possible de tirer des données quantitatives de ces variables, celles-ci ont surtout une portée qualitative intrinsèque qui ne peut être prise en considération dans une évaluation chiffrée. Prenons, par exemple, le nombre de disques qu'un pays place dans le top 10 d'autres pays (McClory, 2017, p. 143) ; cette donnée ne nous renseigne pas sur le nombre d'albums vendus pour chacun de ces disques ni sur la portée culturelle de chacun de ces albums. Pour illustrer ce point, prenons les albums des Beatles : aucun de ceux-ci n'a dépassé le cap des 35 millions de disques vendus. Mais, peut-on douter de l'ampleur de leur portée culturelle et de l'influence qui en a découlé ? Et cela, même si nous les comparons aux disques de Whitney Houston, de Shania Twain ou des Eagles qui ont tous passés les 40 millions d'albums vendus ? Et que peut nous dire le nombre de disques d'un groupe comme Beyond, célèbre et influent partout en Asie de l'Est,

mais inconnu en Amérique ? Nous connaissons tous *Despacito*, mais combien connaissent l'origine du tube ? Alors, comment peut-on véritablement reconnaître une valeur quantitative à une source qui est essentiellement qualitative ?

Le rapport *Soft Power 30* prétend également tirer des données objectives du nombre de films présentés dans les festivals. D'abord, cette donnée rencontre le même problème de portée que la donnée précédente. Aussi, peut-on considérer le Festival des films du monde de Montréal sur un pied d'égalité avec le Festival de Cannes ou même les Berlinales ? Le pays qui présente un grand nombre de films dans des festivals comme celui de Montréal, mais qui n'en a aucun dans les festivals qui ont plus d'envergure, détient-il plus d'influence que le pays qui n'en a que quelques-uns dans les festivals majeurs ? De plus, cette donnée ne relève pas la difficulté d'un film à atteindre un large public et donc sa capacité à influencer les valeurs et idées d'une population, ce qui est le principal objectif de la puissance immatérielle.

Le rapport utilise aussi le nombre d'entrées de touristes pour un pays. Il s'agit d'une donnée qui n'a aucune valeur comparative puisqu'il serait injuste de mettre en parallèle le tourisme fortement culturel de la France à celui beaucoup plus « soleil » de pays comme le Mexique. Sans nier l'attractivité de leur patrimoine culturel, il reste que les pays comme le Mexique reçoivent un très grand nombre de touristes principalement en raison de leur position géographique. Ceci est loin de leur apporter une influence sur les valeurs et les affaires mondiales. Certes, ils en tirent des retombées économiques importantes. Mais, très peu de retombées culturelles extraterritoriales ou de changements de valeurs.

Ces critères sont censés être objectifs, selon la définition qu'en donne Portland, l'éditeur du *Soft Power 30*. (McClory, 2017, p. 30) C'est pourtant une communauté de contributeurs largement dominée par des Occidentaux, où il n'y a aucun représentant d'Afrique ou de l'Asie du Sud-Est, qui ont établi les critères d'évaluation. De plus, des 17 contributeurs, moins du tiers sont des femmes. S'il y a une belle variété dans le passé des contributeurs au rapport, il n'y en a cependant aucun dont le nom est largement cité dans les publications sur la puissance immatérielle. Il est ainsi difficile de pouvoir déterminer la véritable objectivité des variables qui sont proposées. Il y a de grands risques que leur sélection de

variables comporte des notions subjectives, comme le rang du pays à la Fédération internationale de football association (FIFA). Si, pour les Européens ou les Sud-américains, cette référence peut être significative, elle l'est beaucoup moins, sans être nulle, pour les Asiatiques ou les Nord-Américains. De plus, les critères d'évaluation qu'ils proposent pour la puissance immatérielle semblent être ponctuelles, comme le nombre de demandeurs d'asile, (McClory, 2017, p. 144) alors que l'effet des sources de la puissance immatérielle peut se construire et s'estomper sur de très longues périodes.

Pour ce qui est des données issues de sondages, les auteurs du *Soft Power 30* mentionnent qu'ils ont demandé à la population de pays répartis sur l'ensemble du globe d'évaluer les pays selon sept différents critères, dont la politique étrangère. Le Chicago Council on Global Affairs a avancé la même approche en 2009. (Whitney et Shambaugh, 2009) Toutefois, il faut retenir que les citoyens ont parfois de la difficulté à comprendre les politiques nationales de leur propre gouvernement ; leur demander d'évaluer la politique étrangère d'autres États nous paraît particulièrement audacieux. Que les auteurs aient tiré de ces sondages des données qu'ils croient raisonnablement utilisables dans un rapport, entache sérieusement la crédibilité de leurs conclusions. Ajoutons que lorsque l'on regarde la définition de chacune des questions du sondage du *Soft Power 30*, il semblerait que la question sur la politique étrangère ait, en fait, porté sur la « trust to do the right thing in global affairs ». (McClory, 2017, p. 145) Il s'agit d'une question particulièrement subjective. La vision qu'auront les Américains et les Chinois envers le gouvernement japonais, par exemple, ne peut sûrement pas être la même puisque l'Histoire biaise leur évaluation des mêmes décisions, comme le démontre le travail de Whitney et Shambaugh (2009) pour le Chicago Council on Global Affairs.

Tableau 1 — Ordre mondial des pays selon leur puissance immatérielle<sup>12</sup>

Pays	Année	Monocle 2017	Soft Power 30 2017	Ipsos-MORI 2017
Canada		7e	5e	1er
France		5e	1re	4e
Chine		20e	25e	7e
États-Unis		1re	3e	8e

<sup>12</sup> Les données du rapport du Chicago Council on Global Affairs ne sont pas incluses à ce tableau parce qu'il ne considère que les États-Unis, la Chine, le Japon, le Viet Nam, la Corée du Sud et l'Indonésie. De plus, les données de ce rapport datent de 2008 et ne sont donc pas comparables.

Le rapport 2017 du *Soft Power 30* souligne également que la puissance immatérielle serait un outil pour les gouvernements qui cherchent à faciliter une collaboration positive. (McClory, 2017, p. 29) Toutefois, comme il est possible de le voir au tableau 1, un simple sondage du mois de juin 2017 de la firme Ipsos-MORI (2017), rapporté par le *World Economic Forum*, nous informe des pays qui auraient la plus grande influence positive sur le monde. Dans cette liste, la France, première dans le *Soft Power 30*, apparaît en quatrième position, derrière le Canada qui est ici en première position, mais serait, selon le *Soft Power 30*, en cinquième position. Les États-Unis, troisièmes au *Soft Power 30*, apparaissent en huitième position dans le rapport d'Ipsos, derrière la Chine qui, dans le *Soft Power 30*, est en 25e position. De plus, le Monocle (Serventi, 2017), une autre firme qui établit un classement mondial des puissances selon la puissance immatérielle, présente des résultats complètement différents bien que ce soit pour la même année 2017. Alors que la Chine y est en 20e position, le Canada arrive en septième et la France en cinquième. Les États-Unis y sont en première position. C'est bien là la démonstration de la subjectivité de cet exercice. Ainsi, il nous apparaît impossible d'établir un classement mondial des puissances de la puissance immatérielle ; tout au plus est-il possible d'évaluer les forces et les faiblesses d'un pays pour que celui-ci puisse améliorer le développement de sa puissance immatérielle, ainsi que son utilisation de celle-ci. C'est cette démarche que nous proposons à l'aide de notre grille d'évaluation.

#### ○ **Puissance immatérielle passive et active**

Nous l'avons évoqué au passage, mais il est important de le préciser. La puissance immatérielle d'un État peut s'exprimer de façon active ou de façon passive. Ainsi, pour Fordham et Asal (2007, p. 49) « [m]ajor powers undoubtedly promote the adoption of their institutions and practices in many important cases. However, our evidence suggests that they do not do so consistently, and that this process is less important than the prestige effect. » En s'exprimant ainsi, les auteurs font référence aux deux facettes de la puissance immatérielle. Dans un premier temps, ce qu'ils décrivent comme étant la promotion de l'adoption des institutions est une forme active de puissance immatérielle. Il s'agit d'un type de situation où un État agit consciemment avec l'objectif d'influencer les autres États

dans l'adoption de ses politiques ou institutions, ou encore afin de soutenir ses intérêts. Ce que les auteurs décrivent comme le « prestige effect » peut être utilisé d'une manière consciente et donc activement. Mais, cet effet du prestige peut aussi influencer les autres États de façon non intentionnelle. Il favoriserait l'adoption de politiques et d'institutions similaires à ceux de l'État modèle sans que celui-ci n'ait agi à cette fin ; c'est ce que nous appelons la puissance immatérielle passive.

Lorsque l'on décrit la puissance immatérielle comme un pouvoir d'attraction, ceci peut laisser entendre, comme Lord (2005, p. 64) le soutient, que la puissance immatérielle est purement passive. Ce n'est toutefois pas le cas ; il est possible d'utiliser ce pouvoir d'attraction en le dirigeant vers des objectifs précis, avec des outils de relations internationales tels que la diplomatie publique, les réseaux de politiques ou encore le *nation branding*, comme nous l'avons vu dans ce chapitre. Il serait alors question d'une puissance immatérielle active. Nous ne devons cependant pas en faire un *hard power*, comme le fait Hocking (2005, p. 38), parce qu'il poursuit des objectifs précis. Bien qu'elle soit immatérielle, ça n'en reste pas moins une forme de puissance et une puissance produit des effets. L'État utilise sa puissance immatérielle volontairement pour influencer les choix et les politiques d'autres États.

S'il est vrai que la puissance immatérielle active peut inclure des unités de mesure qui permettraient d'en évaluer les résultats et de moduler son déploiement en fonction de différents besoins, l'évaluation de sa portée véritable reste problématique. Une puissance immatérielle qui demande à être dirigé ne garantit en rien l'acceptation par l'État visé ou sa population. De plus, Bertelsen (2012, p. 304) mentionne avec raison que la puissance immatérielle d'une institution est distinct de celui de l'État, et non une extension de celui-ci, ce qui nous rappelle les limites de l'État dans le développement sa puissance immatérielle. Il nous dit également qu'il faut séparer les sources de leur utilisation. Nous divergeons d'opinion toutefois lorsqu'il soutient que « [...] it is potentially problematic to use terms as governments “exercising” or “wielding” soft power [...] ». (Bertelsen, 2012, p. 295) En effet, plusieurs outils de relations internationales permettent de diriger la puissance immatérielle vers un autre État, constituant, ainsi, une certaine forme de menace

pour cet État. Bien que le *soft power* soit immatériel, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une forme de puissance.

La puissance immatérielle passive, de son côté, émane d'un État ; il conduit d'autres États à suivre son exemple, sans que le premier ne cherche intentionnellement ce résultat. Lorsque les autres États cherchent à reproduire le succès d'un premier, les intérêts de cet État sont favorisés dans les enjeux internationaux. Sous cette forme de puissance immatérielle, le prestige des institutions est un important facteur à prendre en considération puisque c'est cet élément qui mènera les autres États à porter leur attention dans cette direction et à adopter ces pratiques et politiques qui ont créé ce prestige. L'évaluation de la portée de la puissance immatérielle passif est beaucoup plus difficile, voire impossible, à évaluer, même de manière partielle. La condition passive de l'État émetteur ne lui permet pas d'évaluer la raison pour laquelle un autre État en subit son effet. C'est pour ces raisons que nous ne croyons pas au sérieux des études qui prétendent évaluer quantitativement la portée de la puissance immatérielle et qui, sur cette base, développent un classement mondial à partir de cette forme de puissance.

Certains auteurs semblent croire que la puissance immatérielle dans sa forme active est plus efficace que sous son mode passif. (Fordham et Asal, 2007, p. 34) Il s'agit d'une opinion qui nous est impossible de partager parce que leur effet respectif ne peut être évalué. Nous considérons pour notre part que l'effet de la puissance immatérielle passif est important et ne doit pas être négligé par un État lorsque vient le temps de développer ses politiques publiques, puisque certaines pourraient lui apporter une influence inattendue.

## **Conclusion**

Comme nous avons pu le constater, l'utilisation du concept développé par Nye a suscité de nombreuses interprétations. Celles-ci sont principalement issues de l'imprécision des sources définies par Nye. Cette imprécision entraîne des difficultés à saisir la profondeur véritable du concept, ainsi qu'à établir le lien de causalité entre les sources et les résultats.

Une révision du concept afin d'en préciser ces sources et de mieux déterminer les liens de causalité apparaît plus que nécessaire.

Bien que de nombreux rapprochements aient été établis avec d'autres concepts de relations internationales, les sources de la puissance immatérielle étant mal définies, saisir comment ces différents concepts interagissent avec la puissance immatérielle reste ardu. Ceci mène parfois à une confusion entre les rôles des différents concepts, comme c'est le cas entre la puissance immatérielle et la diplomatie publique.

En gardant les sources comme elles sont actuellement établies, il n'est pratiquement pas possible de faire une véritable évaluation de la puissance immatérielle. Les États et leur administration publique n'ont ainsi aucun instrument pour comprendre, évaluer et améliorer leur puissance immatérielle. Ils ne sont donc pas en mesure de prendre des décisions éclairées pour améliorer celui-ci et en tirer le maximum de bénéfices. La redéfinition de la première source contribuera à mieux répartir les différentes composantes de chacune des sources et, de cette façon, à permettre une véritable évaluation qualitative de la puissance immatérielle en fonction de critères précis. Rappelons-nous, cependant, que cette évaluation n'aura pas pour but de chiffrer la puissance immatérielle ni d'établir un classement mondial des puissances. Il s'agit d'un processus que nous croyons impossible à réaliser puisque l'évaluation des sources repose beaucoup trop sur des critères non quantifiables ou qui laissent une très large place à la subjectivité dans la mesure qui en est faite.

À terme, nous devrions pouvoir créer une grille d'analyse qui permettra d'identifier les différentes sources de puissance immatérielle, ainsi que les familles qui composent chacune de celles-ci. Cette grille permettra à l'administration publique d'un État d'évaluer de façon qualitative sa puissance immatérielle et de préciser ses forces, sur lesquelles miser, et ses faiblesses à corriger. En effet, lorsqu'une administration publique connaît mieux ses ressources, celle-ci est en meilleure position pour en exploiter la pleine variété. De plus, en ayant une connaissance éclairée de ses forces et de ses faiblesses, cette administration sera plus en mesure d'appuyer le gouvernement dans ses décisions dans l'utilisation de la puissance immatérielle et dans le développement d'autres politiques qui, à terme, pourront

renforcer cet outil d'influence de l'État afin de lui permettre d'être plus en mesure de défendre ses intérêts sur la scène internationale.

## **Deuxième section**

## Chapitre 3

### **Révision de la première source de la puissance immatérielle**

À la lumière des chapitres précédents, il nous est possible d'affirmer que le concept de puissance immatérielle doit être revu sous plusieurs de ses aspects. En effet, dans les conditions actuelles, bien qu'une administration puisse avoir l'intention et l'intérêt pour développer sa puissance immatérielle, elle n'a aucun outil à sa disposition pour lui permettre de comprendre où elle doit porter son attention et sur quels éléments doit insister son travail. Justement, Fan soulève la question du rôle de la culture en soulignant la faible puissance immatérielle d'une Égypte avec 7 000 ans d'histoire par rapport aux puissants États-Unis fondés il y a un peu plus de 200 ans. « Clearly, culture per se is not soft power but sources of potential soft power. Whether a cultural asset can be converted into soft power depends on other factors. » (Fan, 2008, p. 5) Nous comprenons ici qu'il y a une puissance immatérielle potentielle pour un État, qui réside, entre autres, dans sa culture ; mais, l'État doit apprendre à l'exploiter pleinement. Un État peut avoir une excellente puissance immatérielle potentielle, mais n'avoir pratiquement aucune influence, faute de savoir exploiter cette puissance.

Dans ce chapitre, nous proposons une nouvelle approche pour mieux saisir la profondeur de la première source de la puissance immatérielle. Pour ce faire, nous regarderons du côté du prestige des institutions. Ceci nous permettra de mieux définir et ainsi mieux distinguer la première de la seconde source en particulier. Finalement, nous proposerons une grille d'analyse que nous mettrons à l'épreuve dans les prochains chapitres, afin de permettre une lecture plus systématique et plus structurée de la puissance immatérielle. Si cette grille

devait confirmer son utilité, elle formerait l'outil de compréhension et d'analyse qui ouvrirait la voie à une utilisation organisée de la puissance immatérielle par les administrations publiques.

Avant de procéder à la définition de cette grille d'analyse, nous allons regarder du côté de quelques auteurs de l'approche réaliste, et en particulier Morgenthau, qui ont également utilisé le prestige des institutions et la politique du prestige pour expliquer l'influence des États dans leurs relations internationales. (Morgenthau et Thompson, 1993) Nous verrons les convergences et les grandes différences entre les définitions qu'ils ont données à ce concept et ce que nous entendons utiliser pour mieux comprendre l'idée première avancée par Nye. Nous commencerons cependant par présenter notre vision de cette nouvelle approche et par décrire l'étendue et les limites que peut prendre le prestige des institutions, puisque, comme l'ont soulevé Fordham et Asal (2007, p. 31), le prestige des institutions « [...] is deeply rooted in the international relations literature, but has received relatively little empirical scrutiny [...] ». Nous en profiterons donc pour contribuer à la correction de cette situation.

### **Prestige des institutions**

Comme nous l'avons précédemment établi, sans nier son intérêt, la culture n'est cependant qu'une des parties visibles de la réussite ou du prestige des institutions d'un État. Nous accordons même à la culture d'être probablement la plus éloquente des expressions du prestige des institutions. Toutefois, c'est le prestige de cette culture qui crée de l'intérêt et non la culture elle-même. Comme nous aussi l'avons déjà présenté, le terme « institution » ouvre une porte extrêmement large. Celui-ci permet d'inclure d'innombrables possibilités que ne permet pas le simple terme culture, même dans son interprétation la plus large telle que nous l'avons défini en nous appuyant sur la proposition de Tyler. De plus, de nombreuses institutions n'ont aucun lien avec la culture, peu importe comment celle-ci peut être définie, comme nous le révèlent certaines politiques gouvernementales

structurantes. Ainsi, ce point de départ nous ouvre la porte à une variété de facteurs d'influence manifestement plus large et plus inclusive.

Il est important de noter que ces institutions, pas plus que la culture d'ailleurs, n'ont de l'influence par leur simple existence. Afin de gagner cette capacité d'amener d'autres entités à modifier leurs manières d'agir, leurs valeurs ou leurs intérêts, ces institutions doivent d'abord se développer une réputation, une renommée, appuyées par leurs succès : donc, un prestige. Ce n'est qu'une fois que ce prestige est acquis que les institutions gagnent véritablement un potentiel d'influence. Fordham et Asal (2007, p. 32) soutiennent que « Major powers may influence other states not only through their economic or coercive power, but also through the prestige of their institutions and practices. » C'est que, disent-ils, le prestige de ces puissances leur permet de définir ce qui est acceptable. (Fordham et Asal, 2007, p. abstract) Ces États tirent, ainsi, plus d'influence de ce prestige que de la promotion d'une politique afin d'en justifier l'adoption par d'autres États. (Fordham et Asal, 2007, p. 48) Toutefois, contrairement à ces auteurs, nous ne limitons pas cette capacité d'influence aux puissances majeures. Bien que ce soit avec des portées fort différentes, nous considérons que l'ensemble des États peut développer des institutions prestigieuses qui pourront avoir une influence dans un contexte international.

Gilpin (1981) a également fait le lien entre la puissance et le prestige. Il est également surprenant de voir dans cet extrait la division qu'il fait entre la puissance économique et militaire d'un côté, et celle du prestige de l'autre, ce qui n'est pas sans nous rappeler la division entre le *hard* et le *soft power*. Il soulève que

[t]he concept of power is one of the most troublesome in the field of international relations and, more generally, political science. Many weighty books have analyzed and elaborated the concept. In this book, power refers simply to military, economic, and technological capabilities of states. This definition obviously leaves out important and intangible elements that affect the outcomes of political actions, such as public morale, qualities of leadership, and situational factors. It also excludes what E. H. Carr called "power over opinion" (1951, p. 132). These psychological and frequently incalculable aspects of power and international relations are more closely associated with the concept of prestige [...]. (Gilpin, 1981, pp. 13-14)

La définition qu'il donne au prestige dans ce paragraphe diffère de l'utilisation qu'il en fait plus loin dans ce même livre. Nous pouvons ici constater qu'il considère le prestige comme un aspect intangible de la puissance. Il parle plus tard du prestige comme l'effet ou le résultat de la puissance qu'il exprime par les éléments économiques, militaires et technologiques (Gilpin, 1981, p. 31) qui entraînent une hiérarchie du prestige. Il suit de cette manière une vision similaire à celle de Morgenthau et Thompson (1993, p. 93) qui soutiennent que le « [...] prestige [is the] reputation for performance and power [...] ». Les États moins prestigieux reconnaissent leur place dans cette hiérarchie, dit-il, et suivent le modèle de l'État plus prestigieux. (Gilpin, 1981, p. 30) Cet aspect de hiérarchie n'est pas dans ce premier paragraphe et nous voyons un spectre d'action beaucoup plus large à la puissance immatérielle. Nous reconnaissons, cependant, que le *hard power* peut produire un prestige qui servira à la puissance immatérielle, de la même façon que l'utilise Gilpin. Cependant, bien d'autres institutions d'un État peuvent produire du prestige et avoir un effet de prestige et d'influence.

Pour notre part, nous considérons ce prestige d'un État par ses institutions dans une optique similaire à ce que Bourdieu a défini comme le capital symbolique. (Bourdieu, 2013) S'il l'avait attribué à une personne dans son étude, nous le recadrons au niveau des États, dans un mouvement *a contrario* de Nye qui a rapporté son concept de relations internationales à l'échelle des personnes dans son texte sur le management. (Nye, 2006b) Ainsi, nous comprenons le comportement des États les uns envers les autres dans une optique très près des relations humaines dans une société. Un large espace est donc attribué à la perception par les autres États, que ce soit par leur gouvernement, leur administration publique ou même par la société.

Ce que Bourdieu décrit comme la perception extérieure de l'ensemble des capitaux d'une personne, nous le voyons ici comme l'ensemble des institutions d'un État. Celles-ci peuvent être considérées dans leur ensemble, mais comme les capitaux de Bourdieu, elles peuvent être également prises séparément les unes des autres. Particulièrement dans la forme passive de la puissance immatérielle, ce n'est pas le véritable succès de ses institutions, leur réalité en soi qui apportera du prestige, « [...] mais les représentations

qu'en forment les agents et qui font toute la "réalité" d'un monde social conçu [...]. » (Bourdieu, 1978, p. 13) Le prestige sera décrit selon la perception de succès que les autres États formeront selon leur propre logique et leurs propres valeurs. Dans cet ensemble, la perception de légitimité des prétentions de l'État a un impact profond sur la force de son prestige. En fait, un État qui se définira à l'international selon des standards qui sont supérieurs à sa réalité sera rapidement perçu comme ayant des prétentions non légitimes, tout comme c'est le cas avec le capital symbolique de Bourdieu. Ceci s'apparente à une forme de politique de bluff qui n'aurait aucun appui dans le concret. (Morgenthau et Thompson, 1993, p. 96) Une politique du prestige comporte ses limites, particulièrement pour l'État qui a des prétentions qui dépassent ses capacités à livrer la marchandise. À l'étranger, la perception pourrait tout simplement se retourner contre l'État qui n'a pas la puissance pour appuyer ses prétentions. (Morgenthau et Thompson, 1993, p. 92) En effet, l'État qui ne parvient pas à soutenir l'image qu'il cherche à produire obtiendra le résultat diamétralement opposé par la déception qu'entraîneront ses échecs.

Le fait d'appartenir à un groupe sélect amènera à un État du prestige en soi, même si ce n'est pas cet objectif qui est poursuivi par le désir d'appartenance à ce groupe. Plus ce groupe sera sélectif, plus il procurera une forme de prestige à l'État et lui permettra de gagner en influence. (Bourdieu, 1980) Nous pouvons penser ici à des groupes qui viennent rapidement à l'esprit, comme le G7, mais nous devons également considérer des groupes comme les États ayant reçu les Jeux olympiques ou encore des expositions universelles, ou encore les États qui ont des sièges sociaux d'organismes internationaux du type des Nations Unies ou de l'Union européenne. Dans ce groupe, nous pouvons penser à la France qui a entre autres l'UNESCO, à la Suisse qui se démarque par sa neutralité dans plusieurs conflits et où siègent, parmi plusieurs autres, l'ISO, le Comité international olympique (CIO) et le Comité international de la Croix-rouge (CICR), ou à l'Indonésie où se trouve le siège de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANSEAN).

Ce prestige, comme tous les prestiges, n'est pas automatique, il est le résultat d'une certaine forme de démonstration. Imaginons un instant qu'une nouvelle institution, même développée par un État puissant qui possède déjà son lot de prestige, soit dès son départ

vouée à l'échec. Serait-il raisonnable de croire que celle-ci puisse gagner quelques formes d'influence ou donner des capacités accrues d'influence à l'État où elle a été développée ? Bien entendu, la réponse est négative puisque ce n'est pas le fait d'être de l'institution qui lui procure son influence, mais son succès que d'autres pourraient vouloir reproduire. Uniquement sous cette condition, un organisme — ou toutes autres formes d'institution — pourra gagner en influence potentielle ou pourra être utilisé avec l'objectif de modifier les manières d'agir ou les décisions d'un ou plusieurs autres États. En ce sens, nous pouvons regarder du côté des États-Unis au début de la Seconde Guerre mondiale : était-ce déjà la plus grande puissance mondiale ? Peut-être, mais si tel était le cas, son prestige n'était pas encore affirmé. La réponse à l'attaque japonaise de Pearl Harbor pourrait constituer une démonstration de puissance qui a été couverte de succès. La reconnaissance de la puissance américaine s'est construite sur la base de ce type de manifestation. C'est sur la base de succès reconnus que se construit le prestige des institutions.

Nous ne considérons pas le prestige comme un outil qui permet d'établir une certaine forme d'ordre des puissances à la manière de Dore (1975). Celui-ci voit le prestige sous la loupe de la comparaison des États, tout comme Gilpin (1981), ainsi que Morgenthau et Thompson (1993). Les États établiraient leur rang dans l'ordre des puissances en comparant leur prestige respectif. Selon ces auteurs, l'ordre s'établit et n'est viable que par un consensus où l'ensemble des États reconnaissent leur position dans cette hiérarchie. Sans nier ce point, sur lequel nous n'avons pas poussé notre réflexion, nous regardons plutôt le prestige des institutions comme une ressource à la disposition de l'État. Ainsi, l'approche du prestige que ces auteurs adoptent diffère de ce que nous considérons sur quelques points.

D'abord, selon l'approche de Dore, le prestige forme un tout unique attribué à l'État dans son ensemble. Nous considérons plutôt que si le prestige appartient à l'État, il est cependant constitué du succès des diverses institutions de l'État et de sa société ; ce n'est donc pas un tout global et uniforme, mais plusieurs éléments qui peuvent ou non être assemblés en regard de différents objectifs. Pour Dore, également, le prestige s'établit en comparaison des États les uns avec les autres ; il s'agit ainsi d'un aspect relatif. De notre côté, nous voyons le prestige comme la somme des succès des différentes institutions sans regard à

ce que d'autres institutions puissent elles aussi avoir comme succès ; dès lors, nous ne sommes pas dans une approche relative. Finalement, Dore dira que le prestige « [...] is the way you gain the coercive or deterrent advantages of power without actually having to use it [...]. » (Dore, 1975, pp. 202-203) Ce qui se rapprocherait plutôt de la victoire sans combattre de Sun Zi. Morgenthau et Thompson (1993, p. 93) avaient déjà présenté le même point de vue lorsqu'ils soulignaient que « [a] policy of prestige attains its very triumph when it gives the nation pursuing it such a reputation for power as to enable it to forgo the actual employment of the instrument of power. » Comme nous l'avons déjà expliqué dans le rapprochement avec les écrits de Sun Zi, ce type de prestige a une résultante coercitive, ce qui n'est pas conforme à ce qu'est la puissance immatérielle et n'a pas de lien avec le prestige auquel nous référons. Le prestige que ces auteurs définissent mène à présenter une telle puissance que l'adversaire se soumet. La puissance immatérielle cherchera plutôt à ce que l'autre État collabore ou coopte. Ce prestige ne doit pas, non plus, être confondu avec la puissance immatérielle du *hard power*, comme l'a décrit Lord (2005, p. 66), « [...] c'est-à-dire en projetant une aura d'attraction. »

Également, nous ne regarderons pas le prestige dans les relations internationales comme une fin en soi à la manière de Markey (1999). En effet, le prestige des institutions n'est pas l'objectif ultime, mais plutôt l'outil qui permet à un État d'avoir de l'influence dans ses relations internationales. D'ailleurs, notons que la puissance immatérielle n'est pas, non plus, une fin, mais un moyen pour atteindre des objectifs fixés dans une politique étrangère qui devraient avoir été établis avec l'objectif de soutenir les intérêts nationaux. Cet auteur soulève que le prestige, comme une fin, est trop souvent absent du travail des chercheurs en relations internationales (Markey, 1999, p. 126) ; nous reprenons son constat et le pousserons encore plus loin en disant que le prestige est encore plus rare lorsqu'il n'est pas considéré comme une fin.

C'est donc du côté de ce prestige développé par les succès des institutions d'un État que nous devons regarder pour comprendre comment l'effet de la puissance immatérielle se produit. Comme présenté plus tôt, le concept de prestige a déjà été utilisé par les universitaires et les analystes en relations internationales. Fordham et Asal (2007, p. 33),

ainsi que Morgenthau et Thompson (1993, pp. 84-98) le limitent toutefois aux grandes puissances. Selon eux, le prestige est issu de la visibilité et du succès de ces États. Ce serait par leur contrôle des sources d'informations et la puissance de leur économie que ces grandes puissances parviendraient à diffuser leur message, leur assurant ainsi une grande visibilité et une capacité d'influence. (Fordham et Asal, 2007, p. 32) Bien que ces grandes puissances aient effectivement des capacités de diffusion beaucoup plus importantes que celles des puissances moindres, ces dernières ont quand même des ressources et une capacité d'influence, certes, à un autre niveau que les grandes puissances. Mais, celui-ci est non moins négligeable, comme en font foi le rôle du Québec dans l'élaboration de la Convention sur la protection de la diversité culturelle de l'UNESCO (Vallerant, 2011) ou encore les politiques sociales des pays scandinaves. (Paquin, Lévesque, et Brady, 2016)

Gilpin et Morgenthau parlent du prestige comme d'un artifice, de quelque chose qui donne une impression différente de ce qui est la réalité. Notons que le terme « prestige » qu'ils utilisent en anglais comporte le sens d'impressionner, entre autres par le succès. (Nichols, 2014) Cette interprétation du terme explique des affirmations comme « [...] the mental picture other people form of one's position in the society at least represents faithfully the actual situation, if it does not excel it. This is exactly what the policy of prestige is about. » (Morgenthau et Thompson, 1993, p. 85) Il y a donc une notion d'impression ou d'interprétation externe de la réalité. Morgenthau nous dira que « [t]hus, in the struggle for existence and power [...] what others think about us is as important as what we actually are. » (Morgenthau et Thompson, 1993, p. 85) Il accorde, de cette façon, une très haute importance à l'image que l'État dégage vers les autres États. Il en fait un indicateur d'ordre social, ce qui dans le système international réfère à l'ordre des puissances. Ainsi, la place que tient un État dans l'ordre des puissances se trouve à être la place que lui reconnaissent ses pairs. Pour notre part, nous ne gardons pas ce sens du prestige. Nous considérons le sens plus moderne, qui fait référence à ce qui impose et inspire le respect, ou l'admiration, et qui peut, dans une certaine limite, mener à séduire. (Éveno, 1999)

Un des aspects intéressants du prestige des institutions est qu'il est relativement aisé de comprendre son effet. Un État qui réussit bien dans certains domaines de sa société mènera

d'autres États à vouloir suivre son exemple. Cette réalité est d'autant plus probable lorsqu'un État a du succès dans un grand nombre de ces domaines. Cet État formera une poussée qui pourrait entraîner plusieurs autres États dans sa suite. Pour Cox, dans une approche gramscienne, c'est ce qui expliquerait l'effet d'entraînement des États les uns sur les autres, les amenant dans une forme de révolution passive. (Cox, 1983, p. 171) C'est l'effet que nous avons vu, entre autres, dans le mouvement de la nouvelle gestion publique (NPM) initié par l'époque thatchérienne au Royaume-Uni et qui a amené un grand nombre de pays à adopter cette approche d'administration publique. Les succès engendrés par cette nouvelle vision de l'administration publique au Royaume-Uni ont donné un prestige à cette réforme que plusieurs autres États ont suivie et suivent encore.

En plus de vouloir reproduire le succès de cet État, les autres pays peuvent trouver d'autres intérêts à suivre et à reproduire un tel exemple. L'État qui a du succès dans un certain domaine en vient à mener les autres dans celui-ci. Ceci lui permettra de déterminer les standards internationaux du domaine. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des empires qui font la promotion d'idées et de religions, ainsi que de valeurs, ajouterons-nous, où ils domineront les autres États du système. C'est l'effet du prestige qui poussera les « [...] ruling elites and coalitions of subordinate states [to] frequently form alliances with the dominant powers and identify their values and interests with those of the dominant powers. » (Gilpin, 1981, p. 30)

Morgenthau soulève les raisons pour lesquelles peu d'intérêt avait été porté jusqu'à son époque à la politique de prestige. Il soutient que ce type de politiques a utilisé comme principal outil les relations de style aristocratique dans le monde de la diplomatie. (Morgenthau et Thompson, 1993, p. 84) Il s'agit d'un monde peu accessible à l'étude et qui rend difficile une véritable analyse. Il mentionne également que les politiques de prestige des États ne sont pas une fin en soi, mais principalement un moyen utilisé pour maintenir un statu quo ou pour atteindre des objectifs par les pays impérialistes. Comme le soulèvent Morgenthau et Thompson (1993, p. 84), « [t]his makes it easy to conclude that the policy of prestige is not important and does not deserve systematic discussion. »

Toutefois, poursuivent-ils, la politique de prestige est un élément aussi essentiel et intrinsèque des relations interétatiques que le prestige peut l'être entre individus.

Le travail et les efforts que mettent les États pour construire leur image et leur prestige dénotent de l'importance que ceux-ci donnent à ces politiques et le rôle central que celles-ci ont dans les relations internationales. Pourquoi un État serait-il prêt à engendrer d'importantes dépenses pour tenir des événements internationaux tels que les Jeux olympiques ou les Expositions universelles si ce n'est pour le prestige qui en découle ? Il en résulte que pour ces États, ce sont des investissements, et non des dépenses. Les États tirent du prestige de ces institutions une influence dont ils ne peuvent négliger les effets. Les États en tirent une image qui leur permet de prétendre à l'appartenance à des groupes de premier plan. Ceci leur permet ainsi d'obtenir un ascendant sur leurs pairs. La portée de cette influence sera variable en fonction de plusieurs éléments rattachés à cette institution, tels que l'ampleur et l'importance de l'événement ou de l'organisme, mais également de l'environnement de l'État qui obtient ce prestige. L'influence n'a pas toujours comme unique objectif de rayonner sur le plan mondial. Elle peut aussi avoir un spectre plutôt régional. Ainsi, l'État qui se démarque dans un domaine par rapport à ses voisins garde une influence sur ceux-ci, même si au niveau mondial cet avantage pourrait être beaucoup plus négligeable.

Morgenthau apporte d'autres limites à la portée ou à l'intérêt que les États pourraient avoir pour la politique du prestige. Selon lui, « [t]he policy of prestige has two possible ultimate objectives: prestige for its own sake, or much more frequently, prestige in support of a policy of status quo or of imperialism. » (Morgenthau et Thompson, 1993, p. 91) D'abord, nous l'avons mentionné, le prestige n'est pas une fin en soi, mais un outil pour parvenir à ses objectifs. Ensuite, sous cette forme, il s'agit d'une approche qui ne pourrait être adoptée que par quelques États. Ceux-ci devraient, selon Morgenthau, être dans une position ou un rôle impérialiste. Il s'agit d'un point de vue que, naturellement, nous ne partageons pas. Nous croyons préférablement qu'il s'agit d'un type de politique que tous les États peuvent adopter dans des relations internationales qui n'impliquent pas la coercition. N'importe quel pays qui chercherait à gagner de l'influence auprès d'autres pays pourrait chercher à

ce que ses institutions gagnent en prestige. En fait, nous sommes plutôt en accord avec la conclusion de Morgenthau sur ce point lorsqu'il affirme que « [...] nations [...] can hardly neglect the effect that gain or loss of prestige will have upon their power position on the international scene. » (Morgenthau et Thompson, 1993, p. 92)

Les pays cherchent donc à promouvoir le prestige de leurs institutions, beaucoup plus que leur culture. Plusieurs exemples de ce phénomène peuvent être soulignés. Les nombreux programmes d'échanges universitaires offrent une excellente démonstration de ce principe. Par l'intermédiaire de leur diplomatie publique (Byrne et Hall, 2011; Hayden, 2012) les pays cherchent à influencer la population d'autres pays afin de les amener à partager leurs idées et valeurs et ainsi influencer les choix de leur gouvernement. Les programmes comme le Plan Colombo (Byrne et Hall, 2011) permettent d'influencer directement les élites de demain d'autres pays. Les institutions d'enseignement de haut niveau ont un prestige important imprégné des valeurs, idées et cultures de leur pays qui leur permet d'attirer et d'influencer fortement les meilleurs étudiants au monde. Lorsque ces étudiants visiteurs retourneront dans leur pays, où ils deviendront la nouvelle génération de leaders, les liens, qui se sont tissés entre ces étudiants, formeront des réseaux internationaux appuyés dans la communauté épistémique qui continueront à influencer les futures politiques de leurs pays respectifs. Les 120 étudiants chinois qui ont pris part au programme de la CEC démontrent bien ce principe. (Leibovitz et Miller, 2011)

Un autre exemple de cet effet de transfert de culture et de valeur est le cas des frères Zhang Pengchun et Zhang Boling. Après avoir passé quelques années à l'Université Columbia, ils sont retournés en Chine pour connaître de brillantes carrières. Zhang Boling a fondé l'Université Nankai en y intégrant des idées tirées des YMCA. (Fairbank, 1989, pp. 282-283) Un de ses étudiants, Zhou Enlai, (Fairbank, 1989, p. 334) a été un premier ministre de Chine très apprécié de la population sous la gouverne du Grand Timonier, Mao Zedong. De son côté, Zhang Pengchun, après avoir enseigné à l'université fondée par son frère, est devenu diplomate. Il a, entre autres, été vice-président de la Commission des droits de l'homme aux Nations Unies. À ce titre, il a participé à la rédaction de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. (Voinea, 2016) Dans la même veine, nous pouvons

également rappeler les cas de l'Université des États-Unis au Caire et l'Université américaine à Beyrouth. (Bertelsen, 2012)

Toutefois, à la base, ce qui ressort de ces différents exemples est que si ces institutions universitaires n'avaient pas un historique de succès qui leur apportait un prestige certain, les étudiants étrangers n'auraient pas cherché à venir y étudier. Nous reconnaissons que les gouvernements n'ont pas un impact direct sur le prestige de leurs universités. Cependant, les gouvernements ont toujours les moyens de créer les conditions pour que ce prestige prenne forme. De la même manière, les gouvernements peuvent mettre en place les conditions qui favoriseront la naissance de différentes institutions. Avec cet objectif en tête, il est possible de développer des subventions à la recherche ou pour soutenir certaines industries, comme le cinéma. L'État peut aussi voter des lois qui permettront d'encadrer certaines autres industries comme les banques, le commerce, les compagnies d'assurances ou le système de santé. Il reste qu'il ne peut pas décider de ce qui sera véritablement produit par ces institutions. Le gouvernement n'a pas, non plus, le contrôle sur les perceptions externes de ses institutions. (Nye, 2004, p. 52) Leur prestige devrait normalement garantir une perception positive. Toutefois, l'utilisation de ce prestige pourrait être perçue négativement ou comme une marque d'arrogance dans certaines régions du monde. L'histoire entre deux pays est aussi un facteur qui teintera la perception de ce prestige. L'étude de Whitney et Shambaugh (2009) pour le Chicago Council on Global Affairs est révélatrice à ce sujet. En utilisant la perception de la puissance immatérielle par la population d'autres pays comme source d'évaluation, ils ont introduit un biais des relations historiques entre ces pays dans leur évaluation. Du coup, ils n'évaluent plus la puissance immatérielle, mais l'appréciation de la population d'un pays pour un autre pays.

D'autres formes d'institutions fournissent également des exemples de l'influence que peut induire le prestige. Parmi les plus éloquents, notons la course à l'espace, puis à la Lune, que se sont livrés les Américains et les Soviétiques, ou encore le prestige qu'en tire la Chine d'aujourd'hui. Bien qu'à première vue il s'agisse d'une démonstration de capacité et de précision balistique, un prestige certain découlait des réussites des deux camps. Le prestige acquis par les programmes spatiaux américain et soviétique a eu un pouvoir d'attraction

sur les pays de chacun des blocs. Il s'agissait d'un effet non négligeable de ces programmes que recherchaient sûrement les gouvernements respectifs de ces États.

Il nous est aussi possible de tourner notre regard vers les Jeux olympiques. En plus du prestige qui découle de la réception des Jeux, un pays qui a les moyens de développer des athlètes de pointe qui gagnent plusieurs médailles, a fort probablement des institutions de qualité. Ces dernières prennent différentes formes, telles que des programmes de subventions pour l'entraînement, comme le programme canadien *À nous le podium* (G. d. Canada, 2017a) ; ce peut aussi être de la recherche de pointe dans les universités dans des domaines comme la biomécanique ou l'aérodynamique pour aider les lugeurs et les patineurs de vitesse comme ce fut le cas pour appuyer les athlètes canadiens aux Jeux de 2010. (CNRC, 2010) Il peut également être question d'entreprises qui font de la recherche pour produire des équipements de haut niveau.

L'ensemble de ces exemples ne relève pas de la culture, tel qu'elle avait été définie par Nye. Elles mettent cependant en évidence une des carences importantes du concept tel qu'il a été originalement défini, les sources sont plutôt vagues. Ce sont pourtant des sources d'influence importante pour un État. Le meilleur moyen de rassembler celles-ci sous une seule définition est le prestige des institutions d'un État, tel que nous l'avons présenté. C'est pour cette raison que nous proposons d'utiliser le prestige des institutions, plutôt que la culture, comme première source de puissance immatérielle.

### **Division entre première et seconde source**

En repositionnant la première des sources et la deuxième source, ce qui permet de mieux cerner les éléments qui composent chacun d'elles, il devient alors possible d'établir des liens beaucoup plus évidents avec de nombreux autres concepts de relations internationales.

Comme nous l'avons soulevé en introduction, la première source identifiée par Nye, la culture, ne permet pas de faire une distinction nette avec la seconde qui inclut selon lui, entre autres, les valeurs. En effet, les valeurs d'une société ne sont-elles pas partie

intégrante de la culture de cette société ? Dès lors, comment est-il possible d'établir que la culture forme la première source, mais que les valeurs soient une partie de la seconde, sans introduire nombre d'ambiguïtés ? Il importe de cette façon, dans une révision des sources de la puissance immatérielle, de présenter une solution qui permettra de distinguer clairement chacune des sources. Le prestige des institutions fait appel à un grand nombre d'éléments, mais il est possible de les circonscrire dans le cadre de cette première source sans entrer en compétition avec la seconde source.

Naturellement, la culture, telle que nous l'avons définie, s'exprime notamment par les différentes institutions d'un État, et en particulier, par celles qui pourront le plus visiblement présenter une forme de prestige. Ne serait-ce que par sa pérennité, une culture riche et ancienne devrait avoir un potentiel de prestige, plus grand que la culture naissante d'autres États. De plus, il s'agit d'une partie ostensible et facilement utilisable des institutions d'un État. Les différents éléments qui constituent la culture peuvent souvent être exportés ou utilisés dans moult contextes hors des frontières. Mais, qu'advient-il des valeurs que Nye place dans la seconde source de puissance immatérielle ? (Nye, 2004, p. 55)

Une valeur est « [c]e qui est posé comme vrai, bien, beau, selon des critères personnels ou sociaux, et sert de référence, de principe moral. » (Éveno, 1999, p. 1054) C'est aussi « one's principles or standards; one's judgement of what is valuable or important in life. » (Thompson, 1995, p. 1549) Ces définitions posent comme base des critères personnels ou sociaux qui permettent d'établir des principes ou des références à ce qui est bien ou non, à ce qui est important ou non. Les valeurs ne sont pas immuables, mais elles évoluent relativement lentement. Que ce soit dans un cadre personnel ou social, les valeurs prendront racine dans la culture de cette personne ou de cette société. C'est en s'appuyant sur des référents culturels que l'on peut comprendre et apprécier chacun des éléments et chacune des situations de notre réalité. Les valeurs sont ainsi définies par les savoirs acquis et caractéristiques liés à une société, en d'autres mots, à sa culture. Les valeurs sont ainsi indissociables de la culture. Toutefois, bien que les valeurs puissent se refléter dans les décisions, les lois, les priorités et les programmes que les gouvernements mettront en œuvre

pour répondre à l'évolution de la volonté de leur société, d'autres facteurs influencent aussi leurs prises de décisions. (Allison et Zelikow, 1999) Nous reconnaissons cependant toujours l'importance de prendre en considération les politiques d'un État pour en comprendre et évaluer sa puissance immatérielle. Pour cette raison, nous proposons donc de déplacer les valeurs dans le cadre de la première source de puissance immatérielle, le prestige des institutions, comme une partie intégrante de la culture. Nous garderons ainsi les décisions, les lois et les politiques internes d'un gouvernement dans la seconde source de puissance immatérielle.

### **Avantages de cette approche**

Cette approche de la puissance immatérielle utilisant le prestige des institutions comme première source a plusieurs avantages. Dans un premier temps, ceci nous permet de distinguer clairement les différentes sources de la puissance immatérielle. Dans la première, nous avons le prestige des institutions qui incluent, entre autres, la culture et les valeurs ; dans la seconde source, nous retrouvons les politiques qui ont une portée nationale ; finalement, la troisième source reste inchangée par rapport à ce qu'avait établi Nye, avec les politiques étrangères et l'attitude du gouvernement sur la scène internationale.

La nouvelle définition de la première source de la puissance immatérielle nous ouvre aussi la porte à plusieurs éléments qui n'étaient pas inclus dans la culture, telle que l'avait définie Nye. Nous pensons principalement ici à des sources qui précèdent la création de la culture ou qui l'utilisent, donc qui la suivent. Par exemple, les centres de recherche précèdent la culture puisqu'ils développeront de nouveaux savoirs. De l'autre côté, nous retrouvons, entre autres, les entreprises qui utilisent ces nouveaux savoirs. Il s'agit de sources de puissance immatérielle qui étaient originalement ignorées ou mal définies. Nous incluons également un très grand nombre de sources de prestige qui n'ont pas de lien avec la culture, comme des programmes gouvernementaux qui mentent en place les structures nécessaires au développement de l'État, de sa société, de sa culture, en somme, de son prestige.

En améliorant et en précisant la définition de la première source et en y incluant des éléments qui étaient originalement ignorés, nous avons des possibilités d'analyse qui

devraient être grandement accrues. Puisque les sources sont mieux définies et mieux divisées, construire une analyse sur des références claires sera d'autant plus facile à réaliser. Il sera également possible de préciser des familles à l'intérieur de ces sources afin d'en discerner la présence dans l'analyse de la puissance immatérielle des États. Cette nouvelle approche devrait nous mener à une analyse beaucoup plus précise et nettement mieux appuyée.

Ces différentes familles de sources permettront aussi d'y préciser quelques éléments à observer pour produire une analyse mieux informée. Il ne faut pas confondre ces éléments avec des variables. Il ne s'agit pas d'un calcul pour obtenir un résultat plus ou moins mathématique. Il faut voir ces éléments comme des facteurs qui participent à la construction et à la mise en valeur plus ou moins forte de la puissance immatérielle d'un État. Ils sont, au mieux, des indices à suivre pour procéder à la compréhension et à l'évaluation de la situation d'un pays dans le développement et l'utilisation de cette autre forme de puissance.

Ces facteurs d'évaluation permettront d'établir des liens avec d'autres outils de relations internationales, tels que la diplomatie publique, les communautés épistémiques ou encore les réseaux de politiques. D'ailleurs, plusieurs de ces points d'évaluation pourraient bien être issus des variables, facteurs ou éléments de ces autres concepts de relations internationales. Ce dernier point permettra d'améliorer grandement la capacité d'établir le lien entre la source de cette forme de puissance et le résultat recherché ou celui observé sur le terrain.

Finalement, plusieurs concepts parallèles ou plusieurs déclinaisons du concept original pourront prendre forme sur cette base mieux cernée. Nous pensons, entre autres, à la puissance immatérielle passive et à la puissance immatérielle active. Le premier type ne peut prendre forme qu'en s'appuyant sur le prestige des institutions. C'est l'effet que l'on voit, entre autres, depuis les années 2000, avec l'intérêt que soulèvent les politiques des pays scandinaves. (Paquin et autres, 2016)

### **Processus d'influence de la puissance immatérielle**

Les États qui modifient leurs lois et politiques ne le font pas pour que d'autres États puissent y faire profiter leurs intérêts ou pour permettre aux institutions d'un autre État d'y

avoir du succès. Autrement dit, si un État change ses politiques économiques, ce n'est pas pour que McDonald's puisse y vendre ses hamburgers ou pour que Hollywood ait une meilleure diffusion de ses films. Ce n'est pas pour adopter la culture d'un autre État. L'État a plutôt intérêt à modifier ses pratiques et politiques pour reproduire les conditions qui ont permis ces succès afin d'ouvrir la voie à ses propres institutions pour que celles-ci puissent profiter de circonstances opportunes afin d'atteindre le même niveau de succès. Un État qui cherche ainsi à améliorer ses pratiques se tournera vers les modèles qui ont eu du succès et qui en ont tiré un prestige. En paraphrasant Deng Xiaoping, en ouvrant ses fenêtres à l'économie de marché, la Chine ne cherchait pas à laisser entrer les mouches du système capitaliste, mais cherchait à permettre à ses entreprises de profiter du vent de ce système économique.

Ce sont donc ces modèles à reproduire que les États doivent rechercher afin de permettre à leur puissance immatérielle de se bonifier. Les États ou, du moins, leurs institutions doivent devenir des exemples de succès. Comme l'ont repris de nombreux politiciens américains de John F. Kennedy à Barak Obama, en passant par Ronald Reagan lorsqu'ils citaient la « shining city on a hill » de John Winthrop, qui lui-même référait à une parabole biblique, c'était cette image d'un État modèle que les autres admirent et dont ils veulent en reproduire le succès. Ce qui fait que cette cité peut briller sur cette montagne, c'est son prestige alimenté par ses nombreux succès.

Un des principaux vecteurs pour diffuser la puissance immatérielle est la diplomatie publique. Un État peut ainsi choisir le message et le moyen précis pour le diffuser afin d'atteindre un public précis et amener celui-ci à adopter des opinions qui lui sont favorables. Même s'il s'agit d'une puissance immatérielle qui est volontairement orienté, celui-ci doit s'appuyer sur une certaine crédibilité, c'est le rôle qui est attribué au prestige des institutions.

Les effets de la deuxième et de la troisième source sont différents. Dans le cas des politiques nationales, nous reconnaissons la crédibilité de l'État, ainsi que sa capacité à tisser des liens avec la communauté internationale en partageant des idées similaires. En fait, en adoptant des politiques similaires à celles d'un grand nombre d'États, ou qui sont généralement considérées comme étant appuyées sur des valeurs partagées par plusieurs

autres États, une communauté d'idées et d'intérêts peut s'établir entre ceux-ci. Les relations en sont d'autant facilitées que les États partagent des idées, des valeurs ou des politiques similaires ou encore qui partagent les mêmes objectifs. En contrepartie, des politiques, qui sont jugées négativement par les autres États ou leur population, entraîneront un désir de distanciation par les autres États. Nous pouvons penser à plusieurs politiques environnementales avancées par l'administration de Donald Trump, comme son décret pour mettre fin au « Clean Power Plan » de l'administration d'Obama et qui devrait permettre la relance des centrales au charbon. (Trump, 2017a)

Dans le cadre de la troisième source, il y a deux éléments principaux à retenir : la politique étrangère du gouvernement et le chef d'État ou du gouvernement. Pour ce qui est de la politique étrangère, une analyse semblable à la seconde source peut être avancée. À ceci, nous ajoutons la manière avec laquelle cette politique cherchera à atteindre ses objectifs. Une politique belligérante envers de possibles États partenaires sera moins attrayante pour les autres États, alors qu'une politique qui veut avancer des solutions qui conviennent à une grande partie de la communauté internationale aidera au rapprochement et à la capacité d'influence de l'État. Les politiques internationales avancées par le président américain Donald Trump autour des renégociations de l'ALÉNA démontrent bien cette réalité. Après être arrivé à une entente dans les négociations, le gouvernement américain a ramené en tête de priorité une clause crépusculaire. Sa dureté sur ce point a mis fin à un projet de rencontre entre les présidents américain et mexicain et le premier ministre canadien pour fermer le dossier de cette négociation. La réponse américaine par l'imposition de taxes sur l'importation d'acier et d'aluminium de provenance canadienne ou mexicaine n'a pas aidé à l'avancement du dossier. (PC, 2018) Des pays tiers qui, dans un premier temps, pouvaient chercher à se rapprocher des États-Unis, en constatant la manière avec laquelle ce gouvernement travaille pour atteindre ses objectifs, pourraient simplement chercher d'autres partenaires.

### **Réponse aux critiques**

En effectuant un retour sur les critiques qui ont été adressées au concept de Nye par des auteurs comme Kennedy (2008b), Shin (2007) Lee et Melissen (2011) ou encore Mayer

(2016), nous constatons que le concept présente plusieurs lacunes qui mènent souvent à une dérive dans son interprétation et à des attaques justifiées par des lectures erronées. Ces différentes critiques ont été synthétisées dans le *tableau 2*.

**Tableau 2 – Critiques à la puissance immatérielle et réponses aux critiques**

<b>Puissance immatérielle : Critiques et réponses aux critiques</b>	
<b>Critiques</b>	<b>Réponses</b>
Limites entre les sources sont vagues (Bohas, 2006; Fan, 2008; Shin, 2007)	En redéfinissant la première source par le prestige des institutions, l'ambiguïté qui existait entre la culture et certains des éléments de la seconde tels que Nye les a définis, comme les valeurs, est évacuée. La culture est maintenant comprise dans son aspect prestigieux et inclut l'ensemble de ce qui la forme, dont les valeurs de la société. La seconde source se résume maintenant aux politiques nationales du gouvernement.
Le lien causal entre les sources et les résultats sont impossibles à établir (Byrne et Hall, 2011; Lee et Melissen, 2011)	Il est beaucoup plus facile d'établir le lien entre le résultat et l'influence du prestige des institutions qu'avec la culture, sauf dans le cas où celle-ci est prise dans son caractère institutionnel. Le prestige des institutions permet également de faire des liens avec de nombreuses autres variables qui appartiennent à d'autres outils d'analyse des relations internationales et, ainsi, établir le lien causal.
Ce n'est pas concret et ne permet pas de prédire le résultat une situation (Shin, 2007)	Le lien causal précédemment cité devrait permettre d'améliorer la capacité à prédire le résultat d'une action sur une situation internationale. Il est effectivement plus facile de prédire l'effet d'une action lorsque l'on peut suivre son processus.
Difficile ou impossible à mesurer (Shin, 2007; Wang et Lu, 2008)	La grille d'analyse permettra d'évaluer le potentiel de la puissance immatérielle d'un État, d'en connaître ses forces et ses faiblesses. Il sera ainsi beaucoup plus aisé pour l'administration publique d'un État d'agir en fonction d'améliorer cette forme de puissance. Il sera cependant toujours impossible d'établir un ordre des puissances ou de comparer la puissance immatérielle de deux États puisque l'ensemble des variables sont qualitatives. La quantité dans cette forme de puissance ne donne aucune information sur la qualité de celle-ci ni

	sur son utilisation. Il s'agira toujours d'un exercice futile qui repose sur le jugement d'une personne ou d'un groupe de personnes. Les différentes tentatives faites jusqu'à maintenant et leurs résultats grandement divergents démontrent cette réalité.
Faiblesse d'une puissance basée sur la puissance immatérielle (Greenwald, 2010; Kennedy, 2008b)	On ne peut, effectivement, baser sa puissance sur la puissance immatérielle uniquement. Comme Nye l'a expliqué avec le <i>smart power</i> , une combinaison judicieuse de <i>soft</i> et de <i>hard power</i> , permet de maximiser la puissance d'un État. Cette nouvelle approche et la grille d'analyse permettront de bien cerner les forces de la puissance immatérielle d'un État pour qu'il puisse en tirer le plus grand effet. Toutefois, l'État devra toujours considérer investir dans son <i>hard power</i> également.
Ce n'est pas une source de domination (Bohas, 2006)	La puissance immatérielle n'est effectivement pas une source de domination. Mais, la domination est-elle l'objectif que tous les États cherchent à atteindre? Des alliances stratégiques, où la relation entre les États est égalitaire, peuvent-être plus productives que des relations de domination. Malgré cela, la puissance immatérielle est ce qui permet à une relation de domination de prendre racine et de perdurer. Dans une vision très machiaveliste, bien utilisée et bien dirigée, la puissance immatérielle permet à un État d'accepter, voire de légitimer sa soumission. La grille d'analyse permettra à l'État dominant de déterminer les moyens à utiliser pour que l'État dominé accepte sa situation.

### Grille d'analyse

L'État doit apprendre à exploiter pleinement ses ressources pour maximiser ses capacités d'influence. Ce n'est que dans une utilisation pleinement éclairée qu'un pays pourra jouer sur l'ensemble des possibilités que lui offre cette forme de puissance. La grille d'analyse, que nous proposons ici, a deux objectifs bien précis. Dans un premier temps, elle se veut un outil d'analyse qui permettra aux observateurs et analystes de mieux cerner les sources

de la puissance immatérielle d'un État. Bien qu'un État ait la prétention d'utiliser sa puissance immatérielle dans sa politique étrangère, une meilleure connaissance dans différentes sources permettra d'identifier si un État l'utilise vraiment, comment cet État l'utilise et si cet État l'utilise pleinement. Le second objectif est de donner un outil aux administrations publiques afin qu'elles puissent pleinement utiliser leur puissance immatérielle et les moyens qui l'accompagne dans le développement de leur politique étrangère.

Cette grille ne se veut pas un ensemble de cases à cocher. D'ailleurs, ce n'est pas parce qu'un État a plus de ressources qu'il a une meilleure puissance immatérielle. Une même ressource peut avoir un plus grand effet pour un pays que pour un autre, le contexte, l'environnement national et international, le lien entre les sources, les effets négatifs d'autres sources, etc. peuvent contrebalancer une source qui serait ailleurs une grande force. Dans ce sens, les valeurs d'une société, ainsi que son chef d'État ou du gouvernement ont un impact très prononcé sur les autres sources et les possibilités de les exploiter. Un État qui a de grandes capacités scientifiques, mais qui les développe uniquement avec l'objectif d'accroître ses aptitudes destructrices, ne fera pas des gains dans le développement de sa puissance immatérielle, bien au contraire.

Cette grille a été construite à partir des éléments qui ont été identifiés par les différents auteurs qui ont écrit sur la puissance immatérielle. Au cours de nos lectures, nous avons cumulé leurs observations dans un tableau placé en annexe (annexe 1). Nous avons de plus ajouté quelques-unes de nos propres observations que nous avons ajustées à la nouvelle approche de la puissance immatérielle que nous soutenons avec le prestige des institutions en première source.

Nous avons construit cette grille avec trois niveaux d'observation. Dans un premier temps, nous retrouvons les trois sources de la puissance immatérielle que sont le prestige des institutions, les politiques nationales, ainsi que les relations internationales de l'État, comme il est possible de le constater au tableau 3. Chacune de ces sources est subdivisée en familles qui permettent d'orienter l'observation vers des champs de ressources. Ces dernières sont les véritables éléments à considérer.

**Tableau 3 – Sources de la puissance immatérielle**

<b>Sources</b>	<b>Familles</b>	<b>Exemples</b>
<b>Prestige des institutions</b>	<b>Culture</b>	Culture traditionnelle; Culture populaire; Art (littérature, Musique, Film, Peinture et calligraphie, Cuisine, Production télévisuelle, Architecture, Troupe de danse/danse, théâtre); Arts martiaux; Philosophie; Médecine traditionnelle; Langue; Système légal; Influence intellectuelle; Coutumes; Croyances (Religion); Vêtements et mode; Valeurs; Sports
	<b>Éducation</b>	Système d'enseignement supérieur; Système éducatif; Haut niveau d'éducation; nombre de diplômés; Chairs d'étude; Bourses d'étude internationale; Programme d'échange étudiants; Formation de professionnels et de militaires
	<b>Communication</b>	Médias et propagande; Communication (persuasif); Contrôle des moyens de communication
	<b>Diplomatie</b>	Service diplomatique; Diplomatie populaire (citoyen diplomate)
	<b>Politique</b>	Système électoral; Démocratie; Légitimité étatique; Ressources gouvernementales
	<b>Économie</b>	Modèle économique; PIB; richesse per capita; Entreprises/marques
	<b>Hard Power</b>	Ressources militaires; Forces de frappe; Outils de coercition et d'aide économique; Sièges au Conseil de sécurité de l'ONU; Peacekeepers
	<b>Science et technologie</b>	Recherche/brevets; Instituts de recherche; Prix Nobel; Logiciels; Instauration de normes internationales
	<b>Caractère national</b>	Cohésion nationale; Le morale et la fierté nationale; Vision
	<b>Richesse humaine</b>	Diasporas; Lobby nationaux; Liberté intellectuelle; Personnalités charismatiques; Personnalités emblématiques
<b>Politiques nationales</b>	<b>Politiques nationales</b>	Politiques; Idéologie; Valeurs du parti au pouvoir; Lois
<b>Relations internationales</b>	<b>Politique étrangère</b>	Diplomatie; Coopération régionale et internationale; Multilatéralisme; Maintien de la paix; Commerce international
	<b>Attitude et action du gouvernement</b>	Actions et image à l'internationale; Accueil d'événements internationaux structurants; Alignement; Développement pacifique; Rôle du Chef d'État ou du gouvernement; Visite de haut niveau (dignitaire); Rôle de médiateur

Le troisième niveau doit être compris comme un jeu d'exemples contenu à l'intérieur de ces champs de ressources; il ne doit pas être compris comme une liste de points à contrôler, notre but bien précis est d'éviter cette approche. Ce ne sont pas des listes exhaustives du contenu de chacune des ressources. Ce ne sont pas, non plus, des variables qu'il faut additionner. Tout au plus, ces listes doivent être utilisées pour comprendre et situer les familles qui composent chacune des sources, afin d'orienter l'observation de la puissance immatérielle tel que mis en œuvre par l'État analysé.

En regardant la grille, nous constatons rapidement que l'élargissement de la première source permet d'inclure beaucoup plus d'éléments que ce qui avait été considéré jusqu'à maintenant. En plus de la culture, nous y retrouvons maintenant des familles comme l'éducation, le politique et le capital humain. L'ensemble des familles de cette première source doivent être comprises dans leur aspect institutionnel. Non seulement nous ajoutons de nouvelles composantes à la puissance immatérielle, mais par cette approche, nous approfondissons la compréhension de ce qu'est cette forme de puissance. La deuxième source n'est plus que les politiques nationales, celles qui ne forment pas nécessairement des institutions, les valeurs se retrouvant maintenant avec la culture dans la première source. La troisième source est restée telle qu'elle était originalement. Toutefois, notons que deux familles la composent afin de mieux en définir les différents exemples.

Regardons les familles une à une pour en voir et comprendre les exemples d'éléments à considérer pour en faire l'évaluation :

### **Première source : Prestige des institutions**

#### 1- La culture

Dans la culture, nous retrouvons, bien entendu, l'ensemble des possibilités avancées par Tylor (1871). Ceci inclut, naturellement, l'ensemble des arts, tel qu'ils nous sont connus depuis Souriau (1969), sinon depuis Thalie et Érato. Les arts doivent être compris tant dans

leur forme populaire que dans leur forme la plus recherchée. L'objet n'étant pas la qualité de l'art, mais sa résonance à l'extérieur des frontières d'un pays et son utilisation pour porter le message, la vision, les valeurs ou encore les intérêts d'une société. Ainsi, ce ne sont pas que les éléments artistiques qui doivent être considérés, mais les structures qui les entourent, comme les musées, les festivals, les organisations de commercialisation et les circuits de production et de diffusion. À ce niveau, depuis le début des années 2010, il y a une croissance importante de la J-Pop et, surtout, de la K-Pop, la musique populaire japonaise et coréenne. Rapidement, ceci a été attribué à la puissance immatérielle de ces pays. Mais, il ne faut pas se précipiter vers cette conclusion. Si l'expression est indéniablement japonaise ou coréenne, la structure s'appuie sur un système de commercialisation de style très américain. La J-Pop et la K-Pop n'existeraient pas s'il n'y avait pas eu, au départ, la musique populaire américaine et ce qui a été appelé la « Brit invasion ». Donc, si cette musique asiatique est bien porteuse d'images très associées à leur pays d'origine, c'est aussi une part du reflet du succès des institutions américaines et, de cette façon, ces courants musicaux portent encore le prestige de ce système.

La culture traditionnelle et la culture populaire sont des éléments très près des arts, mais incluent d'autres aspects qui ne sont pas considérés dans les arts à proprement parler. Nous pensons ici entre autres à la cuisine, la langue, le système légal, etc. C'est très près des coutumes, sous certains angles. La culture se retrouve dans les manières de faire d'une société ; ce sont ces manières qui la différencient d'une autre. La façon de préparer un plat ici et la manière de préparer le même plat à un autre endroit relèvent des coutumes ; c'est un des éléments qui forment la culture de chacun de ces endroits. Maintenant, est-ce que c'est une manière de faire ce plat ou l'autre qui deviendra une référence et qui fera école ? C'est la force de cette culture et sa capacité à passer les frontières qui en fera une norme ou une référence. C'est ainsi que nous pouvons la comprendre comme une institution.

Il en va de même pour le système légal. Ce pays fonctionne-t-il sous un code civil, la *common law*, la loi coutumière, ou la sharia ? Certains États, comme la France, utilisent le système de Code civil, alors que les pays anglo-saxons prennent plutôt une approche de *common law*. La particularité de l'Afrique du Sud, du Québec et de la Louisiane est de

vivre à cheval sur les deux systèmes. Des pays, comme la Somalie ou le Yémen vivent avec les quatre systèmes. Ceci leur permet de développer un point de vue particulier sur l'analyse du droit et offre l'occasion d'influencer les systèmes de droit d'autres pays aussi importants que la Chine. (Plante, 2018)

D'autres éléments culturels forment pour certains pays des outils importants de puissance immatérielle que nous devons considérer comme des institutions. Les arts martiaux et la médecine traditionnelle sont de merveilleux exemples de cette idée. L'influence intellectuelle des grandes écoles de philosophie et, surtout, les grands philosophes qui guident le développement des idées qui formeront les prochaines politiques. Les croyances, les religions, ainsi que les valeurs morales propres à une société sont d'autres facteurs qui influencent le développement des idées et des politiques, donc de la nation.

Finalement, d'autres éléments culturels peuvent former des institutions d'où pourrait découler une forme de prestige. Dans cette famille de sources, nous pourrions placer une certaine culture de la mode, ou certaines habitudes vestimentaires qui sont intimement liées à une culture. Le jeans américain ne porte pas le même sens culturel que le kimono japonais ou le bubu des peuples d'Afrique de l'Ouest. Le sport est aussi un puissant porteur de valeurs et d'identité. Les sports professionnels varient d'une région à l'autre et leur prédominance laisse transparaître des historiques culturels : l'influence d'un peuple colonisateur par exemple. Nous pensons ici à un sport comme le cricket qui est typique des anciennes colonies anglaises.

## 2- Éducation

Le système éducatif d'un pays est un outil de base pour le développement de la puissance immatérielle. Les gouvernements s'en sont servi et continuent de le faire sans nécessairement avoir une intention consciente d'influencer par cet intermédiaire. Les moyens d'utiliser le système éducatif varient en fonction du niveau scolaire. Prenons-les dans l'ordre, du primaire à l'université.

Annuellement, de très nombreuses études sont publiées, entre autres par l'UNESCO et l'OCDE, pour établir la qualité de l'enseignement dans les différents pays. Ces études portent le plus souvent sur les résultats comparés dans les diverses matières du cursus, ou sur le taux de littéracie. Les enseignements primaire et secondaire sont habituellement au cœur de ces études. Les pays qui cherchent à améliorer leurs résultats regardent comment font les autres pays afin de mieux performer. Des structures d'enseignement, des moyens et des méthodes traversent de cette façon les frontières. Des spécialistes vont étudier ce qui se fait ailleurs ; des enseignants sont envoyés pour apprendre comment l'autre fait ; d'autres sont envoyés pour partager leurs bonnes pratiques. En partageant ces pratiques, les pays bâtissent des liens et influencent les manières de faire, les valeurs, les idées et les intérêts d'autres pays.

Le système éducatif d'un pays participe de cette manière à construire la puissance immatérielle d'un État. Les succès qu'il produit permettent à un État d'attirer l'attention des autres pays sur ses façons de faire et viennent à influencer les autres. L'idée derrière le documentaire *Where to invade next* du polémiste Michael Moore (2015) s'appuie sur ce principe de regarder vers les meilleures pratiques pour nous améliorer. Il en découle une influence pour le pays qui est ainsi observé.

Dans le domaine de l'éducation, cette influence dépasse largement le cadre du système éducatif. Entre autres, par des pratiques d'échanges internationaux et de bourses internationales, certaines prestigieuses et généreuses comme la Bourse Rhodes qui permet d'accéder à l'Université Oxford (Rhodes, 2006), les étudiants vont vivre la culture de l'autre tout en étant formés dans son système éducatif. Ils peuvent également s'appuyer sur un enseignement poussé de la langue du pays d'accueil. Les étudiants qui participent à ces programmes gagnent en ouverture et en compréhension de la réalité du pays d'accueil. Les différents programmes d'échange mis en place par les gouvernements servent ainsi à beaucoup plus que de simplement partager le savoir. Souvent au niveau universitaire, c'est le prestige des universités qui, cette fois, servira à construire le réseau d'influence. Plusieurs organismes ont établi des classements d'universités les plus prestigieuses au monde, comme celui de l'Université Jiao Tong Shanghai, (Shanghai, 2019) le *Times*

*Higher Education World University* (Education, 2019) et le *QS World University Rankings*. (Symonds, 2020) Bien que le prestige des universités ait précédé ces classements et que ceux-ci introduisent des critères d'évaluation qualitatifs — ils rencontrent donc la même problématique que les classements selon la puissance immatérielle —, ces derniers participent à la construction de l'image des universités les mieux classées.

D'autres programmes de bourses s'adressent aux professeurs, comme la Fondation Fulbright qui a été mise en place par le gouvernement américain afin de « [...] increase mutual understanding between the people of the United States and the people of other countries. » (Fundation, 2019) Des programmes existent pour plusieurs autres métiers et professions, comme les militaires, qui permettent de rapprocher les pays, d'établir des contacts ou de simplement de profiter du prestige qui découle de la participation à ces programmes. (Atkinson, 2010, p. 10) En plus de forger des alliances, ces formations permettent de partager des cultures, des manières de faire, des outils et des idées qui pourraient éventuellement influencer les décideurs dans leurs choix et favoriser les solutions avancées par les pays qui ont offert ces formations.

Plusieurs pays ont mis en place des programmes qui ont précisément pour objectif d'améliorer l'image et la compréhension de leur société par les autres. Nous pensons aux Instituts Goethe, les Instituts Confucius, ou encore les Alliances françaises. Ceux-ci ont été conçus spécifiquement pour répondre à des besoins de puissance immatérielle. Sur le site Internet des Instituts Goethe nous pouvons lire : « We promote knowledge of the German language abroad and foster international cultural cooperation. We convey a comprehensive image of Germany by providing information about cultural, social and political life in our nation. » (Goethe, 2018)

Il serait difficile de mieux définir un objectif de puissance immatérielle, sinon avec l'objectif du British Council, l'équivalent anglais des Instituts Goethe. L'objectif initial du gouvernement britannique en fondant l'organisation était :

'to create in a country overseas a basis of friendly knowledge and understanding of the people of this country, of their philosophy and way of life, which will lead to a sympathetic appreciation of British foreign policy,

whatever for the moment that policy may be and from whatever political conviction it may spring.<sup>13</sup> (BritishCouncil, 2018)

Établis avec les mêmes objectifs, les Instituts Confucius sont de leur côté régulièrement pointés du doigt pour leur lien étroit avec l'État chinois. Il leurs est reproché d'être un outil de propagande du gouvernement chinois, ils sont pourtant calqués et visent les mêmes objectifs que l'Alliance Française ou le British Council. (Bonnard, 2014) La puissance immatérielle, lorsqu'il porte le message et les objectifs politiques d'un État, peut effectivement être interprété comme de la propagande. Mais, il faut se prévenir de faire le jeu du message inverse et de s'enfoncer dans la propagande pour dénoncer la propagande de l'autre.

Les études supérieures favorisent aussi le déplacement et le partage des savoirs. Que ce soit par l'intermédiaire des communautés épistémiques, les échanges interuniversitaires, les chaires de recherches et les réseaux de politiques. Les associations d'anciens étudiants — les diplômés — sont également des réseaux par lesquels l'information circule et permet d'alimenter les développements de politiques publiques. Les liens qui unissent les étudiants d'universités prestigieuses permettent de construire ces réseaux d'influence.

### 3- Communication

On ne peut séparer la puissance immatérielle du *Public diplomacy* qui est ancré dans la communication directe avec la population d'un autre État. (Lord, 2005) Toutefois, les communications englobent des institutions beaucoup plus larges, comme la liberté d'expression, les grands groupes médiatiques, ou encore les organes de communication d'un pays.

Autant la liberté de presse est un symbole important qui forme une institution en elle-même, autant les outils de communications du gouvernement peuvent former une puissante institution pour contrôler le message et l'image internationale. Ces institutions ont pour rôle de mettre en place une action systématique dont le but est de propager une opinion ou

---

<sup>13</sup> Nous soulignons.

de faire changer, voire accepter certaines idées. Ce contrôle de l'image internationale peut être appuyé dans un *Public diplomacy* réaliste qui revêt des habits de propagande. (Hocking, 2005, p. 36)

Les grands groupes de presse qui possèdent maintenant des outils de communication souvent dans plusieurs pays sont aussi des institutions qui peuvent faire profiter de leur succès le prestige de l'État d'où ils proviennent. Que l'on pense à des groupes comme Time Warner, News Corporation et Virgin Group, ce sont tous des succès qui ont grandi dans des systèmes qui favorisaient leur développement.

#### 4- Diplomatie

Il s'agit d'abord de l'ensemble de l'appareil diplomatique d'un pays. Il peut être question des personnes qui y travaillent, des stratégies diplomatiques, des relations qui sont formées à partir de son travail ou encore de la capacité de mettre en lien différents acteurs internationaux pour en tirer le meilleur. En fin, tout ce qui peut contribuer à faire la réputation de la diplomatie d'un pays.

La diplomatie française a longtemps été un modèle. L'âge d'or de la diplomatie canadienne, de l'époque où Louis St-Laurent en était ministre jusqu'à la fin de l'époque Pearsonienne est un autre point de référence. (Michaud, 2010) Ces institutions servent à construire des liens qui permettent à l'État de créer des alliances et des associations qui aideront à atteindre des objectifs fixés à l'agenda politique et permettront au pays de gagner de l'influence. C'est d'ailleurs ce qui a ouvert la porte pour que le Canada évolue manifestement dans une catégorie au-dessus de son poids sur l'échiquier international. Ni la population ni l'économie canadienne n'avait la taille pour en faire un acteur aussi influent qu'il l'a été dans la seconde moitié du XXe siècle. Mais, les liens créés par son ministère des Affaires étrangères l'ont placé dans la catégorie supérieure. Le travail fait par ce ministère a permis au Canada de joindre bon nombre d'organisations internationales ou d'y prendre un rôle central qui lui donnait la chance de faire valoir ces préférences. (Nossal et autres, 2007)

Au niveau diplomatique, d'autres outils peuvent être utilisés pour gagner de l'influence sur la scène internationale. Que ce soit par des pays ou des organismes internationaux, nous avons pu voir dans les dernières années un bon nombre de personnalité prendre un rôle diplomatique honorifique. Loin d'être une simple récompense, ces titres permettent de donner une visibilité à un enjeu, un organisme ou un pays. Les cas d'Angelina Jolie et d'Emma Watson, respectivement émissaire au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) (ONU, 2012a) et ambassadrices de bonne volonté du fonds de développement des Nations unies pour la femme, (ONU, 2014) sont des cas notoires. C'est aussi le rôle que prennent souvent les prix Nobel de la paix et certaines personnalités publiques sportives ou du monde de la musique, comme c'est le cas de Bono, chanteur du groupe musical U2. (Cooper, 2008) Des pays et entités fédérées font appel à des personnalités internationales pour les représenter. Par exemple, le Québec a recruté le pilote Jacques Villeneuve et la chanteuse Céline Dion pour représenter ses attraits touristiques et culturels. (Thivierge, 2001)

L'État peut aussi se tourner vers sa population pour agir à titre d'ambassadeur. Bien qu'à première vue, il peut sembler difficile de reconnaître la population d'un pays comme une institution, il n'en demeure pas moins que l'image projetée par celle-ci, lorsqu'elle accueille des visiteurs étrangers ou lorsqu'elle se déplace sur des territoires extérieurs, est un reflet de son pays dans les yeux de ceux qui l'observent. Le Nouveau-Brunswick, dans sa politique de relations internationales *Prospérer à l'heure de la mondialisation* a directement présenté ses citoyens comme des ambassadeurs de son image internationale. (Nouveau-Brunswick, 2003, pp. 22-23) De la même façon, afin de contrer les effets négatifs sur sa politique étrangère appuyée sur la puissance immatérielle, (Arlt, 2017) le gouvernement de la Chine, par l'intermédiaire de l'Office national du Tourisme de Chine, a publié des recommandations sur la bonne manière de se comporter à l'étranger. (CNTO, 2015) Ainsi, les citoyens participent aussi à la vie diplomatique d'un pays, à la réputation de celui-ci et à son prestige international.

La diplomatie peut aussi s'exprimer par différentes formes de lobbies nationaux. Nous pensons aux nombreuses rencontres avec des groupes de pression nationaux auxquelles les

élus sont conviés. À ceci, nous pouvons ajouter les voyages qui sont offerts à ces derniers qui permettent à un pays de leur présenter, en plus de sa culture, leurs valeurs, leurs intérêts, leurs réalités ainsi que leurs problématiques. En rencontrant les membres d'un autre gouvernement ou en les invitant pour des visites officielles, comme Taiwan et Israël le font intensément, ce lobbyisme permet à des pays de faire comprendre leurs positions sur des enjeux nationaux et internationaux.

## 5- Politique

Le système politique, le système économique et les politiques qui en découlent, ainsi que le système électoral peuvent aussi participer au prestige de l'État sur la scène internationale et aider au développement de sa puissance immatérielle. Ces institutions permettent à différents pays de partager des valeurs, des idées ou des principes d'action. Lorsqu'un État partage certaines institutions avec un autre, comme la démocratie ou le parlementarisme, ces pays peuvent plus facilement s'influencer l'un et l'autre ; ils peuvent également prendre part à des organisations internationales fondées sur ces institutions ou des éléments qui l'entourent. Nous pensons ici aux pays du Commonwealth qui partagent pour plusieurs un grand nombre de caractéristiques qui leur permettent de se rapprocher pour partager des valeurs ou des idées.

La légitimité du gouvernement est aussi une source d'influence ; il est facile de comprendre qu'un gouvernement qui est véritablement appuyé par sa population trouvera plus de reconnaissance par ses pairs, gagnant du même coup de l'influence auprès de ceux-ci. Le gouvernement de ce type de pays est généralement plus stable et le rend plus propice à être un modèle pour d'autres pays.

Des États qui ont développé des institutions politiques similaires ont de fortes chances de partager un certain nombre de valeurs et d'idées. Ceci facilite les rapprochements et la reproduction d'institutions qui ont obtenu du succès.

## 6- Économie

Les systèmes qu'un pays met en place pour aider son économie à croître sont autant d'institutions qui peuvent lui valoir du prestige. Une économie libérale, comme celle des États-Unis, ou un système d'appui gouvernemental, comme celui de la Chine, des programmes sociaux qui aident au développement de l'emploi et de l'employabilité sont des institutions qui peuvent mener un État à réussir et à progresser, ainsi qu'à gagner en prestige lorsque ceux-ci ont du succès. Différents indices comme le produit intérieur brut (PIB), ou encore la richesse par personne, permettent de mesurer les succès de ces institutions. Des résultats positifs sur ces indices ce sont autant d'occasions de gagner en influence sur ses pairs.

Il est plus facile pour un État d'influencer les politiques de l'autre, lorsque ces deux États ont des systèmes et des politiques économiques similaires. Par exemple, les pays membres de l'OCDE partagent un même type d'économie : l'économie de marché. Ces pays ont, en plus d'un espace pour exercer leur influence, des systèmes communs, ainsi que des valeurs similaires. Pour un État, il devient de ce fait plus facile d'amener les autres pays à adopter des politiques qui devraient favoriser ses propres intérêts.

Lorsque l'on parle d'adopter les structures économiques d'un autre pays, le modèle introduit par la Nouvelle gestion publique du Royaume-Uni est un cas d'espèce en la matière. Cette approche administrative favorise, entre autres, la déréglementation économique, l'ouverture sur les marchés internationaux et les partenariats publics-privés, tous élevés au rang d'institutions, dans plusieurs pays. Après les succès britanniques dans cette voie, l'approche a été adoptée dans de très nombreux pays. (Charbonneau, 2011, p. 306) La déréglementation de l'économie amorcée à cette époque s'est poursuivie sur de nombreuses années formant une idéologie qui a entraîné des modifications législatives pour plusieurs États afin de rester en harmonie avec l'ambiance internationale.

Parmi les autres indices de succès dans cette famille, nous pouvons penser aux grandes entreprises et aux grandes marques qui obtiennent un succès à l'extérieur des frontières du pays qui les ont vues naître. La capacité de mettre en place des structures économiques qui

permettent le développement de telles institutions revient à l'État et lui retourne le prestige de ces succès.

### 7- *Hard power*

Le *hard power* en soi n'est naturellement pas de la puissance immatérielle. Toutefois, le prestige que dégage le *hard power* d'un État peut lui servir de puissance immatérielle. S'il n'y a pas eu d'attaque ou même de menace, lorsque la puissance d'une armée, sa force de frappe, est si grande que les autres cherchent à apprendre d'elle ou à collaborer avec elle, c'est, du moins en partie, l'exercice *soft* de sa puissance qui s'exprime. C'est cette influence qui est en jeu quand une armée accueille des militaires étrangers pour parfaire leur formation.

Du côté économique, l'aide internationale et les sanctions économiques appartiennent au *hard power*. L'État qui se permet ces actions peut en tirer un bénéfice qui ne réside pas dans l'argent qui est ainsi distribué et dans les restrictions dans les transactions internationales imposées, mais dans le prestige d'avoir la liberté économique d'aider ou d'imposer des sanctions. L'État peut donc en tirer un prestige et se servir de celui-ci pour influencer les systèmes internationaux afin que ceux-ci lui soient plus favorables. Cet aspect peut paraître près des institutions économiques ; il s'en distingue toutefois par le fait qu'il ne s'agit pas du succès de l'économie, mais de sa capacité à être utilisée comme outil coercitif.

Le fait de siéger au CdS-ONU est une source de prestige dans un environnement où il est possible d'imposer des sanctions envers certains États. Il est même possible pour les membres du Conseil de sécurité d'appuyer des sanctions militaires envers un pays. C'est à ce pouvoir du CdS-ONU que le gouvernement de Jean Chrétien faisait appel à propos de l'intervention militaire en Irak en 2003 lorsqu'il a souligné « [...] maintes fois que toute intervention du type désiré par l'administration Bush doit être sanctionnée par un vote du Conseil de sécurité. » (Dorion-Soulié et Roussel, 2014, p. 8)

La participation aux activités de maintien et d'imposition de la paix des Casques bleus des Nations Unies est une autre forme d'utilisation du *hard power* qui a un effet sur la puissance immatérielle. Les pays qui prennent part à ces missions en retirent généralement une image positive qui les aidera dans leurs relations avec leurs pairs.

#### 8- Science et technologie

Nous pensons aussi aux développements scientifiques ou technologiques. Les grandes innovations de la Quatrième Révolution industrielle, comme l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle ou augmentée et les imprimantes 3D, ainsi que les centres de recherches et les entreprises qui les mettent de l'avant sont des institutions qui dénotent des capacités de développement des savoirs d'un État et souvent de la liberté intellectuelle.

Ces centres de recherche et ces entreprises sont à la source d'un grand nombre de brevets et de publications scientifiques qui témoignent de l'avancement technologique d'une société. Il est également possible de reconnaître le prestige que procurent des prix prestigieux, comme les prix Nobels en littérature ou dans les différents domaines scientifiques.

Nous devons aussi prendre en considération les logiciels qui sont développés par de grandes entreprises ou, encore, sur une base *Open Source*, avec tous les valeurs et les principes qui se rattachent à cette philosophie. Rapidement, nous pourrions penser aux produits de Microsoft ou Adobe, mais nous devons aussi considérer des produits comme ceux de Ubisoft, de SoftImage, ou au fureteur à code source ouvert de Mozilla qui a été le plus utilisé pendant plusieurs années. Certains sites et applications web sont aussi source de prestige.

Il y a aussi l'imposition de normes internationales qui est une importante source d'influence. En formant une norme qui sera reconnue internationalement, que ce soit par l'ISO ou par d'autres moyens, un État marque sa vision, ses idées, ses valeurs et, surtout, ses intérêts sur un sujet.

## 9- Caractère national

Certains éléments à évaluer sont véritablement tournés vers la société, on peut ici penser au caractère et au moral national, comme l'ont mentionné Morgenthau et Thompson (1993, p. 143 et 149). Également, la volonté nationale d'agir sur la scène internationale, ainsi que l'appui que la Nation donne à la politique internationale de son gouvernement est un point fort important, puisqu'il fait le lien entre la population elle-même et son expression sur la scène internationale. Ces éléments vont de pair avec la fierté nationale et la vision tant de la société que du gouvernement. Il est nécessaire, de plus, de porter attention à la vision de cette société, comment celle-ci se perçoit-elle et quels objectifs vise-t-elle ? Une société qui porte au pouvoir une suite de gouvernements avec des valeurs conservatrices ne vise pas les mêmes buts qu'une autre qui choisit des gouvernements progressistes.

## 10- Richesse humaine

Nous devons également regarder du côté de la richesse humaine de la population. La richesse dont il est question ici n'est pas économique. Elle trouve plutôt sa source dans l'ensemble de la population qui permet, individuellement ou en groupe, à l'État de se démarquer. Ce sont aussi des ressources auxquelles un gouvernement peut faire appel.

Ainsi, les personnalités de marque ou charismatiques dans différents secteurs sont aussi à prendre en considération, en plus de leur influence personnelle, leur succès rejaille sur leur pays. Nous pensons à de grands artistes dans toutes les formes d'art, aux lauréats de prix Nobel ou encore aux champions sportifs. Ceci s'accompagne souvent d'une liberté intellectuelle qui permet de mettre en place les institutions nécessaires au développement de ce type de personnalités.

La diaspora est aussi un outil pour la puissance immatérielle d'un État, en plus d'être d'excellents porteurs de message, ceux-ci viennent contribuer à la culture de l'État qui les accueille. De plus, pour le pays qui les reçoit, il s'agit d'un outil de communication hors pair vers la population de leur pays d'origine. Il s'agit donc d'un outil de diplomatie publique qu'il n'est pas possible de négliger. Pour sa part, un pays, qui a une diaspora

importante établie dans plusieurs pays, peut se servir de celle-ci comme une forme de lobby national.

## **Conclusion**

De nombreuses autres possibilités peuvent être considérées comme des institutions qui obtiendront du succès et qui auront des retombées pour former un prestige pour l'État. Celles-ci peuvent provenir de différents horizons qui ne permettent pas de les regrouper nécessairement. Leur forme est également moins définie ; il peut s'agir de structure organisationnelle, comme de simples liens interpersonnels.

D'autres facteurs, qui ne sont pas des sources de puissance immatérielle, peuvent favoriser la portée de la puissance immatérielle entre les États. Parmi ceux-ci, notons la proximité géographique ou encore l'histoire commune que partagent certains pays. Ces liens peuvent trouver leurs origines dans une langue ou une ethnicité commune par exemple. Il ne faut pas confondre ceux-ci avec les éléments qui forment les sources culturelles de la puissance immatérielle. Ce sont des facilitateurs pour l'utilisation de la puissance immatérielle, mais ne sont pas des sources de succès qui forment un prestige. Le fait qu'un pays partage une frontière ou une langue avec un autre pays n'augmente pas sa puissance immatérielle. Toutefois, ceci favorise les communications et les relations entre les États en question et l'utilisation de la puissance immatérielle en sera facilitée.

## **Troisième section**

## Chapitre 4

### **Analyse des démarches du Canada pour obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU : Méthodologie**

La grille d'analyse présentée dans les pages précédentes peut être utilisée avec différents objectifs. Parmi ceux-ci, l'analyse des atouts d'un État afin de développer sa puissance immatérielle, tel que nous l'avons défini plus tôt, pour en connaître les forces et les faiblesses, est la plus évidente. Pour un gouvernement qui veut développer une politique étrangère qui lui permettra de se rapprocher d'autres gouvernements, tout en stimulant son influence, cette grille lui permettra de déterminer les outils à mettre de l'avant. Elle peut aussi être utilisée afin de connaître et comprendre les manières de procéder d'un gouvernement dans une démarche internationale. Dans ce cas, nous chercherions à répondre à la question : est-ce que ce gouvernement a misé sur sa puissance immatérielle pour arriver à ses fins ?

Les prochains chapitres seront consacrés à cette approche. Nous nous tournerons vers les démarches des gouvernements de Jean Chrétien, de Stephen Harper et de Justin Trudeau afin de voir si leur démarche respective était appuyée sur l'utilisation de la puissance immatérielle. Nous tenterons de déterminer si cette utilisation de la puissance immatérielle est présente dans la recherche d'appuis par les pairs dans leur démarche internationale.

Nous nous concentrerons sur les discours des ministres des Affaires étrangères de ces différents gouvernements. À titre de chefs de la diplomatie, les ministres des Affaires étrangères sont les premiers porte-parole du gouvernement lorsque celui-ci s'adresse au monde. Ils sont des représentants du gouvernement de premier niveau, d'où l'intérêt de tester le modèle d'abord sur leur travail. Le discours d'un ministre des Affaires étrangères est le moyen le plus direct qu'un gouvernement a pour utiliser les sources de la puissance

immatérielle, notamment lorsque ce gouvernement l'utilise consciemment avec l'objectif d'influencer d'autres pays vers une décision bien précise. (Seignour, 2011) Leurs discours, en ce sens, sont souvent plus ciblés que ceux des premiers ministres qui s'adressent parfois autant à un auditoire interne qu'à un auditoire étranger.

Également, nous avons décidé d'inclure les documents qui soutiennent la politique étrangère des différents gouvernements. Bien que les gouvernements de Stephen Harper et de Justin Trudeau n'aient publié que des politiques sectorielles, telles que la Politique d'aide internationale féministe du Canada du gouvernement Trudeau (G. d. Canada, 2017e), ou encore l'Énoncé de la Politique étrangère du Canada pour l'Arctique du gouvernement Harper. (G. d. Canada, 2008) Quoique ces documents ne donnent pas une vision globale de leurs orientations et que les décisions et actions des gouvernements à l'étude ne reflètent pas nécessairement ce qui avait été annoncé, ces documents fournissent une matière importante à considérer. À ceci s'ajoutent certains discours des ministres des Affaires étrangères qui, bien que superficiellement, donne une idée de l'ensemble des dossiers en politique étrangère de ces administrations. C'est le cas des discours des ministres Peter MacKay du 26 juin 2006, Lawrence Cannon du 23 février 2009 et du 6 octobre 2010, ainsi que celui du 6 juin 2017 de la ministre Freeland. Du côté des gouvernements Chrétien, le ministre Axworthy est derrière la rédaction du Liberal Foreign Policy Handbook (Axworthy et Stewart, 1993) qui a guidé l'ensemble de la révision de la politique étrangère de cette époque. Puisqu'il est également le ministre qui a mené la campagne du Canada en 1998, nous avons décidé de nous limiter à ses discours. Il ne faut jamais dire « onc ».

De nombreux autres éléments auraient pu être étudiés, comme les décisions des différents gouvernements ou les politiques mises en place. Celles-ci sont très nombreuses et souvent en réaction à des événements ponctuels. Elles sont également beaucoup trop sensibles à l'environnement politique national et international. Bien qu'il soit possible d'en faire l'analyse pour un gouvernement en particulier, celles-ci ne forment pas un corpus fixe ou ferme qui permettrait une analyse récurrente d'un gouvernement à un autre. Nous avons plutôt choisi de nous concentrer sur un corpus limité, circonscrit et facile à définir pour tester notre approche. Ceci devrait nous permettre d'aller beaucoup plus en profondeur dans notre analyse de ces différents gouvernements.

Ainsi, notre base de données sera construite à partir de l'ensemble des discours des ministres des Affaires étrangères de ces différents gouvernements, entre le moment de l'annonce de la candidature canadienne pour le siège dédié au groupe des États d'Europe occidentale et autres États au CdS-ONU, et le jour du vote à l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'exception, bien sûr, du gouvernement de Justin Trudeau dont l'analyse s'arrête au 28 février 2019, date à laquelle nous avons colligé les textes en vue de cette analyse. Les textes des discours ont été regroupés à partir de la section « nouvelles » du site Affaires mondiales Canada dans le cas des ministres du gouvernement de Justin Trudeau. Pour ce qui est des gouvernements de Stephen Harper, nous avons fait appel aux archives web de Bibliothèque et Archives Canada. Cette démarche nous a permis également d'obtenir les discours du ministre Axworthy pour la période à l'étude des gouvernements de Jean Chrétien.

Puisque tous ces gouvernements ont eu plus d'un ministre des Affaires étrangères sur la période désignée, il sera intéressant d'observer les changements dans l'utilisation des différentes sources de la puissance immatérielle par ceux-ci. Ainsi, nous pourrions voir s'il s'agit d'une simple formulation dans les discours de certains ministres, ou si l'utilisation est constante pour un même gouvernement, peu importe la personne qui occupe le poste. Ceci nous permettrait de déterminer une situation où l'utilisation de la puissance immatérielle est volontaire et intentionnelle par le gouvernement.

Ces discours des chefs de la diplomatie canadienne forment la mise en action de la politique étrangère canadienne. Une politique étrangère place l'État « [...] dans son environnement international, elle lui sert de cadre général pour guider son action à long terme et elle lui offre la capacité de réagir aux événements conjoncturels. » (Michaud et Ramet, 2004, p. 304) Elle est de ce fait influencée par le contexte national et international dans lequel elle prend forme. Pour cette raison, il est nécessaire de replacer les discours que nous étudions dans leur contexte. Les relations internationales dans un contexte de mondialisation économique des années 1990 n'ont pas la même réalité politique que les relations dans une réalité de la montée du protectionnisme de la fin des années 2010. Les gouvernements n'auront pas les mêmes intérêts ni les mêmes priorités.

L'objectif sera donc de repérer, dans ces discours, l'ensemble des mentions des différentes sources de puissance immatérielle. Les citations seront liées aux différentes sources en s'appuyant sur les définitions données dans notre grille d'analyse. À la lecture des discours, nous chercherons les termes et sujets qui appartiennent aux champs lexicaux des différents éléments que nous avons décrits dans notre grille d'analyse. Il ne s'agit pas de repérer des mots précis, mais un ensemble de sujets qui concernent les différentes sources. Ce ne sont pas des synonymes, ce sont plutôt des termes qui réfèrent aux mêmes groupes d'idées. Par exemple, les termes « bourse d'études », « hub universitaire » et « examens ministériels » appartiennent tous à l'éducation.

Nous veillerons à distinguer les utilisations intentionnelles des utilisations circonstancielle. En effet, nous ne pouvons accorder la même valeur à une mention qui relève des circonstances dans lesquelles le discours est prononcé, et une autre mention qui est faite avec l'intention de communiquer un message ou une idée. Ainsi, la mention par un ministre qu'il se trouve « dans la ville olympique de Calgary » ne doit pas être inscrit de la même manière qu'une autre mention où le ministre soulignerait que « le Canada a déjà accueilli les Jeux olympiques à trois reprises. »

Aussi, ce n'est pas le nombre de fois, la répétition ou la fréquence qui importe le plus dans cette évaluation, mais le contexte dans lequel la mention à une des sources de puissance immatérielle a été prononcée. Puisqu' « [...] un discours ne se contente pas de décrire un réel qui lui préexiste mais construit la représentation du réel que le locuteur souhaite faire partager par son allocataire. » (Seignour, 2011, p. 29) Toutefois, lorsque les ministres insistent sur certains thèmes de la puissance immatérielle, lorsque l'utilisation est faite de manière à ce qu'un message précis soit transmis, la répétition peut être révélatrice d'une intention de présenter un aspect du message et de lui donner une visibilité plus grande.

Nous ne sommes pas dans une approche quantitative, même si nous ferons référence à certaines données numériques. Un simple comptage des occurrences des sujets ne peut permettre d'affirmer qu'il s'agit d'une utilisation intentionnelle et délibéré des moyens que fournissent la puissance immatérielle. Nous devons considérer comment le sujet parlant s'inscrit et inscrit son allocataire dans son discours. (Seignour, 2011, p. 34) Le contexte et

la manière dont ces termes sont utilisés révèlent aussi l'objectif du gouvernement. La base de données doit de cette façon présenter une distinction dans les utilisations. En observant l'ensemble des discours, en élargissant notre observation au contexte dans lequel les ministres utilisent les différents références aux composantes de la puissance immatérielle, nous pourrions conclure qu'il y a un emploi conscient et délibéré de cette forme de puissance pour rehausser l'image du Canada et, corollairement, augmenter les chances du Canada d'obtenir un siège non permanent au CdS-ONU.

Les occurrences seront ainsi compilées dans une grille en incluant les citations qui permettra, en plus de voir les répétitions, de considérer le contexte et l'allocataire. Les citations seront associées aux différentes familles qui forment chacune des sources de puissance immatérielle. Nous aurons de cette façon la possibilité de regrouper les thèmes utiliser dans les discours de chacun des ministres.

## Chapitre 5

### **Utilisation de la puissance immatérielle dans la démarche du Canada pour obtenir un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies sous Jean Chrétien**

Le 8 octobre 1998, à la 53e session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le Canada a récolté 131 voix sur 176 pour obtenir un siège au Conseil de Sécurité de l'ONU. (ONU, 1998) Dans les mois qui ont précédé, le ministre Lloyd Axworthy a utilisé une approche qui était ouvertement appuyée sur la puissance immatérielle. (Axworthy, 1996a) Il est ainsi très approprié de revenir sur cette démarche afin de voir comment la puissance immatérielle a contribué au succès de cette démarche.

Les fondements de la politique étrangère du Parti libéral de Jean Chrétien, bien qu'issus de la structure politique du Parti et donc partisans, sont appuyés dans une connaissance profonde des relations internationales, de l'histoire de la politique étrangère canadienne et des moyens à la disposition du pays pour atteindre ses objectifs. Ils ont été élaborés bien avant que le parti ne prenne le pouvoir en octobre 1993. Déjà à l'hiver 1992, Lloyd Axworthy, alors porte-parole des Affaires extérieures pour le Parti libéral, publiait dans la première édition du *Canadian Foreign Policy Journal* (Axworthy, 1992) un aperçu de ce qui deviendra le *Liberal Foreign Policy Handbook* (Axworthy et Stewart, 1993) qui sera plus tard la source sur laquelle s'est appuyée le Parti libéral de Jean Chrétien pour développer sa politique étrangère, le livre blanc *Le Canada dans le Monde*. (G. d. Canada, 1995)

À la suite de la première élection des Libéraux en 1993, Chrétien a nommé André Ouellet à la barre du ministère nouvellement rebaptisé Affaires étrangères. (G. d. Canada, 2015) Bien que la démarche pour obtenir un siège au CdS-ONU se soit amorcée sous sa gouverne,

nous avons pris la décision de ne pas inclure ses discours pour plusieurs raisons. Chrétien aurait choisi ce ministre francophone du Québec pour qu'il utilise les tribunes internationales afin de faire la promotion du fédéralisme canadien au moment où le Québec entreprenait une démarche référendaire sur son indépendance, comme il l'a fait lors des cérémonies de l'inauguration de la Place de la FAO à Québec. (Tessier, 1999) Puisqu'il dédiait une grande part de son travail aux relations avec le Québec, il aurait été surnommé « Monsieur 5 % » par ses fonctionnaires pour le peu de temps qu'il accordait à son ministère. (Nossal et autres, 2007, p. 314) Aussi, le document à la base de la politique étrangère canadienne, le *Liberal Foreign Policy Handbook*, n'était pas de sa main. Pour l'ensemble de ces motifs, nous n'avons pas cru nécessaire de nous attarder à son époque, soit un peu plus de deux ans, de novembre 1993 à janvier 1996. De plus, le matériel à analyser du côté du ministre Axworthy s'est montré suffisamment dense qu'il ne nous est pas apparu indispensable d'ajouter le matériel du ministre Ouellet.

Au cours des prochaines pages, nous allons revoir l'environnement dans lequel les décisions et les politiques de ce gouvernement ont été élaborées, tant sur le plan national qu'international. Par la suite, nous analyserons les 63 discours prononcés par le ministre Axworthy entre son arrivée aux commandes du ministère des Affaires étrangères, le 13 février 1996, et le vote du 8 octobre 1998. Dans cette analyse, nous avons également tenu compte du document de politique étrangère qu'il a proposé, le *Liberal Foreign Policy Handbook* (LFPH), d'un texte lié à cette politique étrangère qui avait été publié quelques semaines plus tôt, ainsi que de la politique qui en est découlée, *Le Canada dans le monde*. Nous n'avons pas utilisé les livres qu'a publié le ministre Axworthy, *Navigating a New World* (Axworthy, 2004b) et *Liberals at the Border* (Axworthy, 2004a) parce qu'ils ont été publiés après coup. Finalement, nous poserons un regard sur l'effet de ces discours sur la démarche canadienne pour l'obtention d'un siège au Conseil de sécurité.

## **Environnement national**

La période sur laquelle notre étude se porte couvre plusieurs événements au Canada qui ont eu une incidence sur l'évolution de la politique étrangère canadienne. Dès les jours qui

ont suivi les élections de 1993, le nouveau gouvernement libéral de Jean Chrétien a eu pour opposition officielle le Bloc québécois, (Élections Canada, 2018) un parti politique avec des racines souverainistes. Le rejet de l'Accord de Charlottetown par l'ensemble du Canada avait ravivé la vigueur des souverainistes québécois. Moins d'un an plus tard, en septembre 1994, le Parti québécois gagnait les élections générales québécoises (Élections Québec, 2019) avec la promesse de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec dans les meilleurs délais. (PQ, 1994, p. 17)

Dans ces conditions, il est compréhensible que le choix de Jean Chrétien pour son ministre des Affaires étrangères se soit tourné vers André Ouellet, plutôt que vers Lloyd Axworthy qui était attendu à ce poste. (Nossal et autres, 2007, p. 314) Toutefois, après la victoire de l'option fédéraliste au référendum de 1995, le portefeuille des affaires étrangères est allé dans les mains d'Axworthy et, dès janvier 1996, il entrait en poste.

En même temps qu'il gérait la campagne internationale sur l'élimination des mines antipersonnel, le nouveau ministre a dû couvrir une campagne électorale. En effet, c'est en octobre 1996 qu'il a invité les pays à revenir au Canada dans l'année suivante pour signer ce qui est maintenant connu comme la Convention d'Ottawa. (Axworthy, 1996h) Les élections ont été tenues le 2 juin 1997, (Élections Canada, 2019) alors que la Convention a été signée le 2 décembre 1997. (Axworthy, 1997b)

Lors de l'élection de 1997, le Parti libéral s'est fait élire avec l'objectif du déficit zéro. (PLC, 1997, p. 8) Le ministère des Affaires étrangères n'a pas échappé aux coupes budgétaires. (Nossal et autres, 2007, p. 416) Axworthy a donc été contraint de travailler avec des budgets en réduction alors qu'il cherchait à étendre l'influence du Canada.

### **Environnement international**

Après plus de neuf ans avec les Conservateurs au pouvoir, dont la presque totalité s'est faite avec Brian Mulroney à la tête du gouvernement, la politique étrangère canadienne s'était tournée grandement vers les États-Unis. Bien que le Canada ait pris l'initiative dans plusieurs démarches internationales, comme la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud

(Hillmer, 2013) ou la famine en Éthiopie, (Hampson, 2018; Stewart, 2009) c'est vers le voisin continental que se sont concentré une grande partie des démarches du Premier ministre Mulroney. Principalement appuyées par des liens personnels chaleureux entre le chef du gouvernement canadien et le chef d'État américain, que ce soit Ronald Reagan ou George W. H. Bush, (Nossal et autres, 2007, p. 345) les relations internationales du Canada ont pris une tournure continentale avec la signature de l'Accord de libre-échange (ALÉ) et les négociations de l'ALÉNA. De plus, le Canada avait suivi les Américains dans la Guerre du Golfe en 1991.

Dans le LFPH, les Libéraux reprochent au gouvernement Mulroney d'avoir entretenu une relation d'« affidée » envers les États-Unis, et veulent changer celle-ci pour une approche collaborative. (Axworthy et Stewart, 1993, pp. Les États-Unis) Jean Chrétien, arrivé au pouvoir un peu moins d'un an après le président américain Clinton, veut profiter de cette nouvelle situation pour prendre ses distances du gouvernement américain. Toutefois, la relation entre les deux hommes semble avoir été solide et, surtout, loin des caméras et des appareils photo. (Nossal et autres, 2007, p. 345)

La démarche canadienne au Conseil de sécurité est entreprise alors que les rapports de force internationaux subissent une grande mutation. Pour reprendre les termes du ministre Axworthy, « Les plaques tectoniques des relations internationales se sont réalignées et, comme cela se produit toujours quand deux plaques se rencontrent, le phénomène a libéré des forces d'une amplitude spectaculaire. » (Axworthy, 1996o, p. 1) En particulier, l'Union des Républiques socialistes soviétique n'était dissolue que depuis quelques années et la Communauté des États indépendants avait à peine pris forme.

Du côté de l'Europe, Berlin a fait tomber son mur à la fin de l'année 1989, au même moment où la Roumanie s'est libérée des Ceaușescu. Le Pacte de Varsovie s'est effondré en 1991, laissant place à de nouvelles alliances qui progresseront jusqu'en 2004, alors que la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, ainsi que la Slovénie, et 2007 pour la Bulgarie et la Roumanie ont joint l'Union européenne.

Cette implosion de la puissance soviétique a laissé la place ouverte à l'émergence de nouvelles grandes puissances. Parmi celles-ci, la Chine a rapidement rétabli les ponts avec

ses voisins après les événements de la place Tian'anmen de 1989. (Mayer, 2011a) Même que sa croissance économique est revenue au-dessus du 10 % annuel. (OCDE, 2019) Cette croissance laisse planer une montée en puissance du pays, de celui qui a maté les étudiants à la place Tian'anmen, Jiang Zemin, alors que ses ambitions militaires sont toujours inconnues. (Axworthy et Stewart, 1993, pp. Asie-Pacifique)

Le Canada a pris les commandes sur plusieurs enjeux internationaux, comme le droit des enfants et les mines antipersonnel. Du côté des enfants, déjà amorcé sous Mulroney, le Canada a participé à l'élaboration de deux protocoles facultatifs à la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Le premier portait sur la vente, la prostitution et la pornographie enfantines. Le second avait pour sujet les enfants en situation de conflit armé. (Axworthy, 1997l, p. 4) Dans le cas des mines antipersonnel, le ministère des Affaires étrangères a profité de la dynamique du moment pour mettre en action ce qui est devenu le Processus d'Ottawa, qui s'est terminé en décembre 1996 par la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*, aussi connu sous le nom de la *Convention d'Ottawa*. En effet, depuis quelques années, plusieurs pays demandaient que cesse l'utilisation de ce type d'engin explosif. En particulier, dans un discours à l'ONU en septembre 1994, le Président Clinton demandait une éventuelle élimination de ce type d'arme. (ICBL, 2012) Finalement, plusieurs organisations non gouvernementales, dont le CICR et l'International Campaign to Ban Landmines (ICBL) qui regroupe plus de 1 000 ONG, militent pour qu'elles soient bannies. (Nobel Prize, 2019) En octobre 1996, le Canada accueille une conférence sur le bannissement des mines antipersonnel. Le ministre Axworthy en profite pour établir l'agenda international sur le sujet qui se conclura par une signature à Ottawa un an plus tard. (Axworthy, 1996h)

### **Interprétation de la puissance immatérielle par Lloyd Axworthy**

L'utilisation de la puissance immatérielle par Axworthy n'est pas un sujet à débat puisqu'il a directement utilisé le terme dans plusieurs textes. D'ailleurs, le Major Thibert (2011, p. 42) des Forces canadiennes inclut la puissance immatérielle comme une des quatre raisons

du succès de la démarche canadienne. Toutefois, il est intéressant de revenir sur la compréhension qu'il avait de cette forme de puissance pour situer notre analyse de ses discours. En commençant par la première occurrence que nous avons trouvée dans ses discours où il explique sa vision de la puissance immatérielle et son émergence dans la politique étrangère à l'âge de l'information. Il nous dit que :

Ces changements<sup>14</sup> ont fait naître le concept de « soft power », idée qui veut que les connaissances et l'information confèrent une influence internationale et que, dans un monde « branché », cette influence donne la puissance qui est définie par l'attrait et non par la coercition qu'elle exerce. L'utilisation stratégique de l'information et la faculté d'influencer les autres en présentant des modèles et idées attrayants sont désormais au cœur de la capacité des nations d'exercer une influence politique, économique ou culturelle. Certes, les pouvoirs économiques et militaires ont encore une grande importance, mais ils ne constituent plus la seule mesure du poids international d'un pays. (Axworthy, 1996a, p. 1)

En prenant en considération que ce discours est effectué lors d'une conférence sur « l'âge de l'information », c'est-à-dire internet, il porte quand même une importance particulière à la connaissance et l'utilisation de l'information. C'est ainsi la capacité d'influencer par l'utilisation stratégique de l'information. Il revient avec une définition similaire lors d'un discours une semaine plus tard, alors qu'il parle d'un monde en mutation. La mutation dont il est question est encore une fois la démocratisation d'internet que nous avons connu au milieu des années 1990. Pour la première fois, dans la version française des textes analysés, nous avons rencontré l'expression « puissance souple ». Il mentionne cette fois que :

[...] le « soft power », cette puissance souple qui est nécessaire si nous voulons être efficaces dans ces nouveaux domaines de la diplomatie. Par puissance souple, j'entends l'influence internationale que confèrent la connaissance, l'information et des valeurs respectables. Dans un monde dominé par les communications, cette influence équivaut au pouvoir — le pouvoir d'atteindre nos objectifs en formant des coalitions [...] (Axworthy, 1996i, p. 3)

Bruce Wallace écrivait dans le *McLean's* que Lloyd Axworthy cherchait à : « [...] establish a humanitarian bloc of like-minded nations. » Il aurait cherché à mettre en place une forme

---

<sup>14</sup> La convergence d'un ensemble de phénomènes corrélés comme la mondialisation, la révolution de l'information, la fin de la guerre froide et la démocratisation des relations internationales

de H8 (humanitarian 8) en contrepois du G8. Ce groupe aurait visé à soutenir les valeurs humanitaires qui sont chères au Canada. (Wallace, 1998) Cette approche est visible dès le LFPH, alors qu'il y a proposé la création d'une Communauté de coopération dans l'hémisphère occidental (Axworthy et Stewart, 1993, p. L'hémisphère occidental) et « la mise en place d'une politique devant rassembler tous les peuples et tous les États de l'Arctique en les amenant à collaborer [...] » (Axworthy et Stewart, 1993, p. L'Arctique)

Il utilise, dans cette approche, le partage de valeurs et d'intérêts comme outil de rapprochement avec de futurs partenaires. Il est exactement dans l'axe défini par Nye pour sa puissance immatérielle. Axworthy cherchait à établir de cette façon ce que Nye appelle la cooptation, c'est-à-dire l'adoption par un État d'une valeur ou une idée d'un autre. Il rappelle aussi que « [c]omme l'affirme l'auteur John Ralston, l'image que le Canada projette à l'étranger est essentiellement liée à sa culture. » (Axworthy, 1997j, p. 3) Cette citation n'est pas étrangère à sa définition de la puissance immatérielle.

Nous avons pu constater qu'au long des discours du ministre Axworthy, le gouvernement Chrétien s'est présenté en promoteur du multilatéralisme, du désarmement et des droits humains. Le ministre a aussi présenté le Canada comme le champion du maintien de la paix alors qu'il coupait dans le budget militaire et se retirait des missions de l'ONU. À la différence des ministres Conservateurs de l'époque Harper, qui répètent dans leurs discours comme un mantra une liste de valeurs canadiennes — la liberté et la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit —, le ministre Axworthy utilise ces valeurs pour former la base sur laquelle il construit ses discours. Ainsi, la raison de chacun des discours, ou presque, est de passer un message en fonction de ces valeurs. Le ministre canadien a aussi très bien compris l'importance de prêcher par l'exemple. En effet, il souligne que : « If we are to promote democracy abroad, we must ensure that there is a real democracy at work in our own land. » (Axworthy, 1992, p. 15)

**Tableau 4 — Sujets récurrents**

Sujets	Droits de la personne/de l'homme	Droits des enfants	Démocratie	Mines antipersonnel	Consolidation de la paix
Nombre de discours	45	32	32	43	35

Les données du tableau 4 indiquent le nombre de discours dans lesquels Lloyd Axworthy parle de ces sujets. Mais, ces chiffres sont peu importants si nous négligeons d'analyser la manière dont ces sujets sont traités. Présenter une liste de valeurs comme un passage obligé dans un discours, même si cette liste est répétée très souvent, cela ne permet pas de comprendre comment cette valeur importe vraiment pour ce gouvernement. Comme la souligne Axworthy : « [...] la crédibilité d'un pays dépend non seulement de la force et de la sincérité de ses paroles, mais aussi de ses actions chez lui, à l'intérieur de ses propres frontières. » (Axworthy, 1996f) Pour Axworthy, les chefs d'États et de gouvernements peuvent soutenir beaucoup de valeurs et de vertus dans leurs discours officiels. Mais, ce sont les actions et les décisions d'un gouvernement qui ont vraiment de l'importance. Ce sont ces actions qui forment les institutions qui permettent à un gouvernement d'aller à l'étranger pour partager son expérience et ses succès, qui lui permettent d'être un modèle qui a de l'influence. En somme, c'est la manière de parler d'une valeur, ainsi que les décisions et actions d'un gouvernement qui ont véritablement un sens dans le regard international, et non le nombre de fois où l'on mentionne lesdites valeurs.

Le ministre Axworthy a compris un élément important de la puissance immatérielle, soit la mise à l'agenda. Bien plus que de s'assurer qu'un dossier est discuté dans la communauté internationale, ce qu'il fait avec plusieurs dossiers comme le droit des enfants, des femmes, des autochtones, la progression de la démocratie dans le monde et la consolidation de la paix, il s'est assuré de prendre le contrôle du dossier des mines antipersonnel. Lorsque le 5 octobre 1996, il défie les pays à revenir en décembre 1997 pour signer la convention sur les mines antipersonnel, (Axworthy, 1996h, p. 2) il établit le sujet des débats pour la prochaine année, il s'assure que c'est à Ottawa que la convention sera signée, et donc qu'elle en portera le nom.

La vision qu'il avait de la puissance immatérielle semble avoir guidé ses discours. Il est intéressant d'observer qu'il a aussi utilisé d'autres éléments que nous savons maintenant aussi associés à la puissance immatérielle. Ainsi, dans son discours sur la politique étrangère à l'âge de l'information, (Axworthy, 1996a) il soulève un point dans presque chacune des familles que nous avons définies pour la première source pour la puissance immatérielle. Ainsi, il parle, par exemple, de notre réalité bilingue et multiculturelle pour

la culture, ou encore des valeurs canadiennes de base ; il mentionne le réseau éducatif en ligne qui attire l'attention à l'étranger ; naturellement, il souligne que nous sommes une des nations les plus branchées (sur internet) au monde, mais aussi que nous avons de solides infrastructures de communication comme Newsworld et TV5 ; il ne peut passer à côté du sujet de son discours qui est la mise en place d'une politique nationale sur la Stratégie d'information internationale sur le Canada (SIIC) qui est à la fois une politique et une approche diplomatique ; il rappelle que le Canada est aussi une société avancée économiquement ; de plus, il indique que les technologies qui seront utilisées pour appuyer la SIIC témoignent de notre expertise en la matière, ce qui soutient le point en science et technologie ; il mentionne aussi la richesse des ressources humaines canadiennes ; du côté de la politique étrangère, il présente le travail fait par son ministère pour intégrer les technologies de l'information et finalement il rappelle le rôle de chef de file attendu du Canada par sa tradition internationaliste, ce qui souligne l'attitude du Canada dans ses relations internationales. S'il touche tous ces points, ce n'est pas parce qu'il s'est lancé dans un discours-fleuve : il ne fait que sept pages. La concentration du propos accentue, du coup, l'importance de la puissance immatérielle véhiculée dans les déclarations du ministre. Puisque nous trouvons une empreinte évidente de puissance immatérielle dans les discours de Lloyd Axworthy, une analyse plus systématique de l'utilisation qu'il en fait, comme porte-parole international du gouvernement, est de mise.

### **Analyse des discours des ministres des affaires étrangères et politique étrangère**

Le terme *soft power* n'apparaît ni dans le LFPH paru en 1993, ni dans le texte *Canadian foreign policy : A liberal perspective* de 1992. ni même dans la politique *Le Canada dans le monde* publié en 1995. Il faut attendre le discours du 6 décembre 1996 avant qu'Axworthy ne l'utilise pour la première fois. Toutefois, dans la politique l'esprit de la puissance immatérielle est déjà présent. En effet, un des outils que ce gouvernement se propose d'utiliser pour son action internationale est la projection des valeurs et de la culture canadiennes. Il est même précisé que la politique « [...] doit célébrer et promouvoir la culture et le savoir canadiens comme moyen privilégié de favoriser nos intérêts dans les affaires internationales. » (G. d. Canada, 1995, p. 13)

Cette politique mentionne aussi que le Canada doit chercher « [...] au-delà de l’option militaire pour trouver des solutions aux problèmes de sécurité [...] » (G. d. Canada, 1995, p. 29), de moyen à moindres frais et pour un effet optimal, en cherchant la coopération internationale. Un des moyens qui sont proposés est de diffuser les valeurs et la culture canadiennes. (G. d. Canada, 1995, p. 39) L’orientation adoptée par cette politique mène vers l’utilisation de la puissance immatérielle, comme l’a fait le ministre Axworthy.

**Tableau 5-Occurrences sous Jean Chrétien**

	Familles	Nombre d’occurrences
Première source	A) culture	13
	A’) Valeurs	17
	B) Éducation	5
	C) Communication	17
	D) Diplomatie	11
	E) Politique	9
	F) Économie	5
	G) Hard power	5
	H) Science et technologies	13
	I) Caractère nationale	0
	J) Richesse humaine	35
	Total première source	125
2 <sup>e</sup> source	Politiques nationales	15
3 <sup>e</sup> source	Politique étrangère	35
	Attitude et actions du gouvernement à l’international	105
	Nombre de discours	63

Dans la version française des textes étudiés, il est traduit de différentes manières, dont puissance douce et puissance souple. (Axworthy, 1996i) Toutefois, dans le LFPH, nous reconnaissons les canons de l’internationalisme libéral ayant marqué par la politique étrangère canadienne depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Dans cette approche, la politique étrangère porte une attention particulière aux points suivants : le multilatéralisme et la mise en valeur des institutions internationales, la promotion de la paix, la justice sociale et les droits humains, ainsi qu’une certaine réticence à recourir à la

force pour résoudre des conflits. (Lagassé et autres, 2014, p. 49) Des valeurs qui trouvent un écho dans la communauté internationale et qui produisent un effet favorable envers le Canada.

Il est d'autant plus intéressant de voir que les différentes sources de puissance immatérielle sont présentes dans tous ses discours, à l'exception d'un, bien avant le mois de décembre 1996. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait plus tard adopté cette approche des relations internationales. Ainsi, dès son premier discours en février 1996, alors qu'il consulte les ONG en préparation de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, il décrit certaines valeurs canadiennes. Il y parle de dignité humaine, de démocratie, de tolérance et de la primauté du droit. (Axworthy, 1996j) Un processus qu'il a aussi utilisé quand il a présenté la SIIC. (Axworthy, 1996a) Il présente le respect des droits de la personne comme une composante essentielle de l'identité canadienne. (Axworthy, 1997e, p. 1; 1998c, p. 7) Il souligne qu'il en fait un point à l'ordre du jour des rencontres ministérielles bilatérales. (Axworthy, 1997e, p. 6) Il souligne aussi que les droits de l'enfant forment une valeur pour les Canadiens. (Axworthy, 1996c, p. 6; 1996f, p. 2; 1998a, p. 5)

En fait, dans le cadre de la démarche pour soutenir les propositions canadiennes sur la protection des droits des enfants à l'ONU, il aborde le sujet dans plusieurs discours. Il en parle, entre autres, lors de sa présentation devant le Sous-Comité du développement durable humain du Comité permanent des Affaires étrangères de la Chambre des Communes (Axworthy, 1996n, p. 1 et 5) et lors de son passage à Tokyo en 1997. (Axworthy, 1997m, p. 3) Comme nous pouvons le constater, il ne fait pas que mentionner ces éléments comme des valeurs canadiennes, il en fait le sujet de ses discours, il dépose des propositions à l'ONU pour soutenir ces valeurs et il les met à l'ordre du jour de ses rencontres bilatérales. Il donne de cette manière de la crédibilité à son discours.

Nous constatons la même chose lorsqu'il parle des différents éléments qui composent la culture. En avril 1996, alors qu'il se présente devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU, il souligne la jurisprudence canadienne concernant la définition et la propagation de la haine, soulevant du coup la qualité des institutions judiciaires canadiennes. (Axworthy, 1996d, p. 5) Il reprend le même type d'argument lorsqu'il

souligne que les Canadiens ont développé leurs institutions démocratiques, ils ont donc des compétences pour aider d'autres pays à le faire et ainsi consolider la paix. (Axworthy, 1996b, p. 4) Il soulève également l'expertise et l'expérience des entreprises canadiennes en matière «[...] d'infrastructure, spécialement en ce qui concerne le transport et l'adduction de l'eau, la gestion des eaux usées et la protection de l'environnement.» (Axworthy, 1996g, p. 2)

Il prend bien soin de souligner que les activités culturelles sont mises en vedette dans les ambassades canadiennes. (Axworthy, 1997j, p. 4) Il mentionne aussi à plusieurs reprises, et de manières différentes, les cultures autochtones du Canada, en particulier celle des Cris, par exemple, en rappelant certaines valeurs de ces peuples, comme lors de son discours sur l'exploitation des enfants à Stockholm où il soutient que pour cette nation, les enfants sont des prêts du Grand esprit. (Axworthy, 1996f, p. 5) Il le fait encore lorsqu'il cite des dictons cris. (Axworthy, 1997b, p. 7; 1997i, p. 5) Finalement, il revient sur la tradition des Premières Nations du bâton d'orateur qui «[...] confère le pouvoir d'être franc, de communiquer le bien, d'aider à la recherche de vérité.» (Axworthy, 1998d, p. 1)

Encore une fois, ce que nous pouvons remarquer, c'est qu'il ne fait pas seulement mentionner l'existence d'un élément culturel. Il utilise cet élément. Ceci lui permet de véritablement se lier son message à cet élément culturel. En agissant de cette façon, il crédibilise son argumentation, ce qui contraste avec les ministres Conservateurs, comme nous le verrons au chapitre suivant.

Également du côté culturel, afin de se rapprocher des partenaires asiatiques, Axworthy annonce que : «Le gouvernement a fait de 1997 l'Année canadienne de l'Asie-Pacifique pour donner le plus de visibilité possible à notre rôle d'hôte du mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique [APEC].» (Axworthy, 1997j, p. 1) En agissant de la sorte, il donne une visibilité à d'autres cultures. Il permet à celles-ci d'obtenir une portée hors de leurs frontières. Ceci lui permet de créer des affinités et des liens avec ces partenaires dont il aura besoin pour parvenir à ses objectifs, dont l'obtention d'un siège au Conseil de sécurité. Encore une fois, les Conservateurs, de leur côté, ont fait de l'année 2010 l'Année du Canada.

La famille éducation trouve aussi sa place dans les discours d'Axworthy. Déjà dans la publication dans le *Canadian Foreign Policy Journal*, il indique que son parti a l'intention d'utiliser des outils de *public policy*. Il y mentionne que : « We would expand the role of education in foreign languages and cultures, scholarship abroad, and educational assistance to developing countries. » (Axworthy, 1992, p. 14) Une fois au pouvoir, ils ont concrétisé cette annonce. Dans le cadre du programme de stages internationaux du Canada, environ 50 à 55 jeunes Canadiens par année sont affectés à des « [...] postes liés aux droits de l'homme dans plus d'une vingtaine de pays des quatre coins du monde. » (Axworthy, 1998a, pp. 2-3)

Il rappelle aussi la présence du Réseau scolaire canadien sur internet qui attire l'attention à l'étranger et aurait, déjà en 1996, commencé à construire des liens avec d'autres pays par des ententes. (Axworthy, 1996a, p. 6) Il soulève aussi, dans le cadre d'un discours sur les relations Canada-Asie-Pacifique, que plusieurs universitaires canadiens travaillent à trouver des solutions aux problèmes de sécurité régionale. (Axworthy, 1997h, p. 3)

D'une manière indirecte, il attire l'attention sur la qualité des institutions universitaire canadienne. Alors qu'il prend la parole devant un parterre composé d'universitaires canadiens, il met en relief qu'« [...] il est très heureux de prendre la parole devant un auditoire qui compte un si grand nombre de personnes à la fine pointe des travaux réalisés dans le domaine de l'environnement et du développement durable au Canada. » (Axworthy, 1997n, p. 1) Il poursuit en saluant l'ensemble des universités qui ont participé à l'organisation de l'événement. Puisque son discours, comme ministre des Affaires étrangères, aura une portée au-delà de cet auditoire national, il s'agit d'un moyen très subtil de passer un message sur la qualité des universités en question.

Dans le domaine des communications, avec la démocratisation d'internet, le Canada a pris soin de se positionner. Axworthy annonce que : « [...] nous croyons nécessaire de mettre au point ce que nous appelons la Stratégie d'information internationale sur le Canada (SIIC). » (Axworthy, 1996a, p. 4) Avec ce discours et celui de la semaine suivante, (Axworthy, 1996i) le ministre positionne le Canada comme un leader du réseau internet qui commençait à peine à se démocratiser. Il s'agit d'une politique de visibilité pour le

Canada. Il veut se servir de cette politique pour faire la promotion du Canada, mais aussi pour soutenir et faire la promotion des médias libres. Ce sujet est assez récurrent dans les discours du ministre. Il en parle au sujet d'une initiative canadienne en Europe (Axworthy, 1996k, p. 4; 1996m, p. 2) et d'une autre en Bosnie. (Axworthy, 1998e, p. 4)

En Afrique du Sud, (Axworthy, 1998d, p. 4) encore une fois, alors qu'il s'adresse aux ONG dans le cadre de la consultation sur les droits de l'homme, il revient sur ce sujet. (Axworthy, 1997e, p. 10 et 11) L'aspect technologique des communications est aussi utilisé à plusieurs reprises. À cheval avec la famille science et technologie, les déclarations du ministre sont habituellement pour souligner les compétences des entreprises canadiennes en la matière. (Axworthy, 1996b, p. 4; 1996i, p. 5; 1997e, p. 10; 1997h, p. 8; 1997k, p. 3) Il souligne, en particulier, que « [...] les présidents des pays de l'Amérique centrale ont demandé que le Canada partage avec eux son savoir-faire en matière de technologie de l'information dans des domaines tels que le téléenseignement. » (Axworthy, 1996i, p. 5)

En poursuivant le long de nos familles qui composent la première source de puissance immatérielle, nous arrivons à la diplomatie. Naturellement, Axworthy n'est pas passé à côté de cette source. Dans un premier temps, il souligne la qualité des différents services de la structure diplomatique canadienne. Il rappelle l'expérience et le talent canadien pour jouer le rôle d'intermédiaire. (Axworthy, 1997m, p. 7) Il rappelle aussi le travail de l'ACDI dans l'aide au développement international. (Axworthy, 1997n, p. 2; 1998c, p. 3) Il mentionne également d'autres organismes rattachés au service diplomatique et au ministère qu'il dirige comme le Centre pour le développement de la politique étrangère (Axworthy, 1997b, p. 7) et le Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation et le maintien de la paix. (Axworthy, 1998c, p. 7) Dans quelques discours, il souligne également l'implication à un très haut niveau des services diplomatiques canadiens dans la région des Grands Lacs d'Afrique, alors que les services de l'ambassadeur auprès des Nations Unies, Raymond Chrétien, ont été offerts comme envoyé spécial du secrétaire général. (Axworthy, 1996b, p. 3; 1998c, p. 3)

Du côté des politiques structurantes, nous retrouvons naturellement le système démocratique canadien. Le ministre Axworthy le mentionne à quelques reprises pour

soutenir l'expertise canadienne. (Axworthy, 1996b, p. 4; 1996j, p. 1) Il spécifie d'ailleurs qu'un programme canadien a été mis en place pour soutenir techniquement les nouveaux élus bosniaques. (Axworthy, 1998e, p. 4) D'autres programmes ont été développés pour renforcer l'exercice des procédures parlementaires à Cuba. (Axworthy, 1996i, p. 4) Il porte également l'attention sur le système judiciaire canadien. Entre autres, il rappelle que le Canada a mis en place des programmes de formation dans ce domaine pour la Chine (Axworthy, 1997h, p. 3; 1997m, p. 3) et pour Cuba. (Axworthy, 1997m, p. 8)

Le ministre Axworthy fait aussi ressortir les qualités des institutions du système économique. Il signale que le Canada a reformulé ses « [...] politiques économiques et sociales de manière à pouvoir poursuivre la croissance économique tout en conservant la valeur du travail. Nous sommes convaincus du succès de cette entreprise et nous pensons que nous pouvons vraiment être un modèle pour les autres [...] » (Axworthy, 1996p, p. 7) Être un modèle pour les autres, c'est l'essence même de la puissance immatérielle. Il prend la peine de souligner les avantages des structures du système économique canadien, comme le fait d'appartenir à l'ALÉNA, un accès au marché américain. (Axworthy, 1997k, p. 1; 1997m, p. 8) Mais, il mentionne aussi l'aspect plus social du système économique canadien avec l'ensemble des lois et politiques qui ont été formulées de manière à favoriser le développement des ONG. (Axworthy, 1996j, p. 2)

Le prestige du *hard power* est aussi une source de puissance immatérielle et Lloyd Axworthy l'utilise également, autant dans son aspect économique que dans son aspect militaire. Sur ce dernier point, il souligne naturellement le Centre de formation en maintien de la paix qui a été établi à Cornwallis en Nouvelle-Écosse où des militaires canadiens enseignent à d'autres militaires venus d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est les techniques de maintien de la paix. (Axworthy, 1996k, p. 3) Il rappelle aussi que plus de 2000 gardiens de la paix canadiens sont déployés partout sur le globe, (Axworthy, 1997m, p. 5) où ils participent, entre autres, aux activités de déminage. (Axworthy, 1997c, p. 5) Du côté de l'économique, il relève, à l'occasion, l'appui au développement que fournit le Canada. Il peut le faire en soulignant le montant d'une contribution (Axworthy, 1996e, pp. 3-4) ou en cherchant la collaboration dans l'aide au développement. (Axworthy, 1997m, p. 8)

Nous avons déjà abordé en partie le volet des sciences et des technologies lorsque nous avons traité des communications. En effet, une bonne partie des mentions des développements technologiques du Canada sont en lien avec les TI. (Axworthy, 1996a, p. 4 et 6; 1996b, p. 4; 1996i, p. 5; 1997e, p. 11; 1997h, p. 8) Le ministre porte aussi les projecteurs sur les entreprises canadiennes qui sont « [...] des leaders mondiaux dans leur domaine et elles ont beaucoup à offrir [...] ».(Axworthy, 1997k, p. 3) Ces entreprises, avec leur expertise, seront mises à profit dans le développement de la stratégie du Canada pour réaliser les objectifs du Canada. (Axworthy, 1997e, p. 11) Aussi, au Forum des ONG sur internet et les droits de la personne, il souligne que plus d'une centaine de jeunes canadiens travaillent avec les ONG pour leur fournir une formation sur la création de sites web, les méthodes de recherche sur internet et sur l'édition électronique. (Axworthy, 1998d, p. 5)

Il n'y a naturellement aucune mention dans la famille caractère national, puisque c'est de la population qu'émergeraient les points d'analyse de cette famille. Puisque nous nous limitons aux discours ministériels, nous ne retrouvons aucune référence à cette famille.

Pour ce qui est de la richesse humaine, le ministre Axworthy y fait plusieurs fois allusion. Le ministre des Affaires étrangères canadien peut difficilement passer à côté d'un illustre prédécesseur. Le fondateur des Casques bleus, Lester B. Pearson, est mis à contribution pour démontrer l'attitude du Canada dans ses relations internationales. (Axworthy, 1996d, p. 3; 1996i, p. 4; 1997d, p. 4; 1997e, p. 9; 1997l, p. 2; 1997m, p. 5) D'autres Canadiens se sont illustrés et Axworthy y fait également référence, que ce soit Louise Arbour, (Axworthy, 1996f, p. 3; 1996i, p. 5; 1997e, p. 5) Raymond Chrétien, que nous avons vu plus haut, ou la sénatrice Landon Pearson. (Axworthy, 1997d, p. 9) Il porte son attention aussi sur les différentes diasporas présentes sur le territoire canadien, telles que les Chinois (Axworthy, 1997h, p. 2 et 5) ou les Indiens. (Axworthy, 1997k, p. 6) Il mentionne aussi comment le gouvernement canadien appui les ONG pour encourager les Canadiens intervenir à l'extérieur du pays. Il dit que le gouvernement canadien

[...] proposed a system whereby private organizations, such as universities, cultural groups, NGOs, churches, business associations be encouraged to provide assistance through a matching grant program -- dollar for dollar. This is an illustration of how we believe it is possible to better mobilize Canadians to become active agents abroad. (Axworthy, 1992, p. 13)

Pour ce qui est des politiques nationales, Axworthy indique que le gouvernement a joint l'acte à la parole et qu'il a déjà présenté le projet de loi C-27 afin de modifier le *Code criminel* pour donner l'exemple dans la démarche internationale du Canada sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. (Axworthy, 1996i, p. 4; 1997e, p. 9; 1997l, p. 2; 1998a, p. 5; 1998d, p. 2) Il rappelle aussi que pour se conformer et pour montrer sa volonté à ce sujet, le ministère de la Défense nationale a commencé à détruire les stocks canadiens de mines antipersonnel. (Axworthy, 1997g, p. 3; 1997i, p. 3) Il rappelle aussi que le Canada abrite 10 % des forêts mondiales et qu'il s'est donné des normes pour une gestion durable de celles-ci. (Axworthy, 1997g, p. 7)

Pour le côté de la politique étrangère, le processus même du développement de cette politique est un élément de puissance immatérielle. En effet, cette politique a été construite sur des consultations avec les ONG.

La tenue de ces consultations était l'un des engagements que j'ai pris lorsque j'ai annoncé l'Initiative canadienne de consolidation de la paix à l'Université York, le 30 octobre 1996. Elle reflète l'engagement du gouvernement de maintenir un processus d'élaboration de la politique étrangère qui soit ouvert et éclairé par un échange régulier d'idées avec les Canadiens. (Axworthy, 1998c, p. 1)

En fait, c'est l'implication de la société civile, qu'il fait par l'intermédiaire des ONG. C'est un principe qu'il cherche à étendre à l'ensemble des relations internationales du Canada. (Axworthy, 1996l, p. 5; 1998b, p. 5) Il revient aussi sur l'élimination des mines antipersonnel, un accord qui avait ses racines dans l'intérêt de plusieurs pays et qui a été rapidement adopté par un très grand nombre d'États. Il s'agit d'une politique savamment choisie pour assurer une influence et un leadership au Canada. (Axworthy, 1997f, p. 3) Un processus similaire a été adopté pour la protection du droit des enfants, un sujet qui peut regrouper facilement les valeurs d'un très grand nombre d'acteurs internationaux. (Axworthy, 1996d, p. 5; 1997l, pp. 2-3) Un autre élément important de la politique étrangère développé par Axworthy est la Stratégie d'information internationale sur le Canada. Directement dans l'alignement de la puissance immatérielle, elle répond aux mêmes principes que les centres culturels que les pays mettent en place pour diffuser leur culture, comme les Instituts Confucius chinois ou les Instituts Goethe allemands. L'objectif de cette politique est de s'assurer que l'information sur le Canada qui est diffusée en ligne

répond du message que le gouvernement canadien veut envoyer. (Axworthy, 1996a, p. 4 et 6; 1997e, p. 10; 1997j, p. 4; 1998d, p. 5)

Nous avons relevé 105 occurrences qui relèvent de la famille de l'attitude dans les relations internationales. Nous ne pouvons donc pas reprendre chacun des éléments avancés dans ces pages. Toutefois, ce qui revient le plus souvent est la démonstration du leadership canadien dans les relations internationales. Nous avons relevé 42 mentions du ministre qui allait dans ce sens. La définition de l'agenda dans le dossier des mines antipersonnel est également révélatrice. Lors de son discours en clôture de la Conférence d'Ottawa en octobre 1996, il annonce clairement : « Nous sommes prêts à commencer dès maintenant de manière à pouvoir discuter du texte lors de notre prochaine rencontre en Belgique et de le finaliser au Canada plus tard cette année. » (Axworthy, 1996h, p. 3) C'est ainsi qu'il s'est assuré de garder le contrôle sur les négociations dans l'année suivante.

## **Conclusion**

L'utilisation de la puissance immatérielle par le ministre Axworthy ne fait absolument aucun doute. Il aurait pu annoncer son intention de l'utiliser, mais agir autrement. Ou encore, il aurait pu avoir une interprétation erronée de cet outil d'influence et passer à côté de ses intentions.

Toutefois, non seulement il s'est aligné sur la définition que Nye a offerte, mais il a agi de manière beaucoup plus large en suivant l'ensemble des familles de sources que nous avons identifiées. Tant dans sa définition des valeurs canadiennes, que dans son utilisation de la culture, il a cherché à présenter les aspects les plus rassembleurs. Il a ouvert des possibilités d'influence pour le système éducatif, les institutions politiques, judiciaires et économiques. En plus d'offrir un support aux pays de l'Amérique latine en matière de technologie des communications, il a utilisé celle-ci pour positionner le Canada sur la scène internationale.

Il a également fait référence aux figures canadiennes importantes pour rappeler les valeurs et l'implication du pays dans les grands enjeux internationaux. De plus, en établissant

l'agenda dans le dossier des mines antipersonnel, il témoigne du leadership canadien et démontre l'intérêt du pays pour jouer un rôle actif sur la scène internationale.

La construction de la politique étrangère et son application ont véritablement permis à l'État canadien de favoriser les conditions pour exercer son influence et d'établir des liens avec un grand nombre d'acteurs sur l'ensemble des continents.

Il ne nous est donc pas possible d'affirmer que le succès du Canada dans sa démarche pour l'obtention d'un siège au Conseil de sécurité est directement lié au déploiement d'une politique étrangère construite sur la puissance immatérielle. Il est néanmoins clair que les démarches mises en place par le ministre Axworthy ont permis au Canada de se démarquer et d'attirer l'attention sur son leadership et sa capacité de mener à bien les projets qu'il entreprenait, et ce, malgré un agenda serré. Pendant la période que nous avons étudiée, la direction internationale du Canada s'est montrée rassembleuse.

La politique SIIC commençait déjà à donner des fruits, déjà les États d'Amérique latine, comme le dit Axworthy, ont fait appel à l'expertise canadienne pour le développement de leurs infrastructures. Nous retrouvons le type d'influence par les institutions démocratiques et judiciaires du Canada en Chine et à Cuba.

L'image du Canada et l'influence du Canada ont grandi pendant cette période et c'est en grande partie dû aux moyens que le ministre a mis en place pour assurer une évolution positive du parcours canadien. Nous constatons que l'utilisation relativement intensive de la puissance immatérielle par le Canada coïncide avec son obtention d'un siège au CdS-ONU. Comme nous l'avons évoqué au début de cette thèse, nous ne pouvons établir de relation causale. Nous pouvons toutefois assurément constater la présence contemporaine des deux manifestations. Ainsi, si nous ne pouvons affirmer que la puissance immatérielle est la raison pour laquelle le Canada a obtenu un siège au Conseil de sécurité, nous pouvons cependant avancer avec certitude que cette stratégie utilisée pour les relations internationales a aidé le Canada à s'approcher de son but en étendant et en multipliant ses capacités d'influence.

## Chapitre 6

### **Utilisation de la puissance immatérielle dans la démarche du Canada pour obtenir un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies sous Stephen Harper**

L'analyse de la politique étrangère des Conservateurs sous la gouverne de Stephen Harper présente certaines difficultés puisque le gouvernement n'a jamais publié un document qui présentait l'ensemble de ses orientations. Tout au plus, quelques discours et énoncés sur certains sujets précis de relations internationales. Cette façon de faire, difficile à interpréter pour les autres pays, laisse la porte ouverte au gouvernement pour travailler au cas par cas. De plus, certaines décisions dans l'historique de cette administration vont en contradiction directe avec les décisions des premières années. Ce fut le cas avec la Chine, longtemps boudée, avant que des intérêts économiques ne viennent changer la donne. Aussi, la défense des droits de la personne, au cœur des valeurs de ce gouvernement, s'est appliquée de façon variable selon ses intérêts, notamment dans les dossiers de la liberté de presse ou des renseignements obtenus sous la torture. Il s'agit donc d'un travail où chacune des décisions et des annonces de manière indépendante doit être étudiée pour véritablement comprendre les fondements des idées de ce gouvernement. Il faut aussi regarder la dissonance de ces discours par rapport aux actions et l'effet que ceux-ci projettent de la direction du Canada dans le regard des observateurs internationaux.

Dans cette analyse, nous regarderons les discours des différents ministres qui ont été en poste entre l'élection des Conservateurs en janvier 2006 et le vote pour le siège non permanent au CdS-ONU en octobre 2010. Ce sont ainsi les discours des ministres MacKay, Emerson, Bernier et Cannon que nous verrons au travers des critères d'analyse de la grille d'analyse que nous proposons. Ceci devrait nous permettre de mieux comprendre la force

de la puissance immatérielle du Canada au moment où celui-ci a conduit ses démarches pour obtenir un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous cherchons donc à comprendre comment les décisions de ce gouvernement ont aidé ou nui à sa puissance immatérielle. Nous évaluerons également si *la puissance immatérielle* était une variable à considérer dans ce second échec, après celui de 1945, dans l'histoire des démarches du Canada pour l'obtention d'un siège au CdS-ONU. (Chapnick, à paraître, pp. 27-37)

### **Environnement national**

Les valeurs et la culture d'une société sont relativement stables. Toutefois, un changement de gouvernement dans un pays démocratique peut être le signe de changements dans les priorités accordées à ces valeurs dans la société. En prenant les commandes d'un gouvernement minoritaire, Stephen Harper voulait faire du Parti conservateur du Canada (PCC) le parti hégémonique du Canada au XXI<sup>e</sup> siècle, comme l'avait été le Parti libéral au XX<sup>e</sup>. (Nossal, 2014) De grands changements s'annonçaient donc dans les politiques canadiennes. Si les valeurs proposées par les Conservateurs avaient trop divergé de celles de la population, les nouveaux élus auraient pu être rapidement retournés aux bancs de l'opposition. Ce n'est pas ce qui s'est produit lors des élections suivantes. Les Canadiens ont reconduit le PCC au pouvoir en 2009 et 2011, augmentant chaque fois leur nombre d'élus. (É. Canada, 2009, 2011) Ces réélections laissent entendre que les valeurs de la population canadienne étaient en mouvement et que ce parti politique répondait à ce déplacement. Ces changements dans les valeurs canadiennes pourraient avoir un effet durable sur la politique étrangère canadienne et sa puissance immatérielle.

Après avoir annoncé qu'il défendrait les valeurs canadiennes qu'il présente comme étant la démocratie, la primauté du droit et les droits de la personne, ce gouvernement agit dans une tout autre direction. Le bureau du premier ministre prend un contrôle beaucoup plus serré des communications du gouvernement. L'accès à l'information est beaucoup plus difficile et prend énormément de retard. Le contrôle de l'information est si important que les différentes associations journalistiques canadiennes et québécoises ont fait paraître une

lettre ouverte dénonçant ces pratiques. (Tribune de presse, 2010) Le Premier ministre Harper proroge de manière répétée de la Chambre des communes quand son gouvernement est sous pression. (Ferland, 2013)<sup>15</sup> Les ministres refusent de remettre les documents que les comités de la Chambre leur demandent, ce qui sous-entend que ce gouvernement réfute le principe de responsabilité devant la Chambre. Ceci mène, entre autres, à l'adoption de la motion de non-confiance présentée par le chef libéral, Michael Ignatieff, en mars 2011, appuyé sur le fait que « [...] le gouvernement s'est rendu coupable d'outrage au Parlement, ce qui est sans précédent dans l'histoire parlementaire canadienne [...] » (Ignatieff, 2011) :

Du côté des droits des autochtones, bien que le Canada ait participé au développement (Dupuis, 2012) de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples autochtones (ONU, 2018), le gouvernement de Stephen Harper a d'abord refusé de l'appuyer. En 2009, le gouvernement Harper revient sur cette décision (G. d. Canada, 2010a) et annonce qu'il signera la Déclaration. Ce qu'il fait en 12 novembre 2010, soit après le vote pour le siège non permanent au Conseil de sécurité.

En matière du droit de la personne, plusieurs motions déposées par des députés Conservateurs<sup>16</sup> remettent en question le droit à l'avortement. Quelques mois avant le vote, le 27 avril 2010, le Premier ministre a refusé que l'argent canadien soit utilisé pour financer des organismes internationaux favorisant le contrôle des naissances. (Harper, 2010a)

En fait, plusieurs politiques des Conservateurs sont des répliques canadiennes aux politiques républicaines américaines. (PCC, 2006) En particulier en matière économique, par exemple ils ont fait passer l'impôt des sociétés de 22,12 % à leur arrivée au pouvoir (Fiscalité, 2007) à 15 % à leur départ. (Buzzetti, 2012) À ceci s'ajoute une baisse de la taxe sur les produits et services (TPS) qui passe de 7 % à 5 %. (Aviron, 2006; Buzzetti, 2012, p. 16)

---

<sup>15</sup> Après une première fois en septembre 2007, il réitère en décembre 2008, alors que le Parti conservateur du Canada nouvellement élu fait face à un vote de non-confiance à la suite d'un énoncé économique ; en décembre 2009, lors du débat sur le traitement des prisonniers afghans ; en septembre 2013, lors du débat sur les dépenses des sénateurs, dont un chèque émanant du bureau du premier ministre pour rembourser les dépenses du sénateur Michael Duffy.

<sup>16</sup> Première session, trente-neuvième législature, C-338 ; deuxième session, trente-neuvième législature, C-537 ; deuxième session, trente-neuvième législature, C-543.

## **Environnement international**

Du côté de la politique étrangère, le Canada gardait une réputation persistante de nation pacifique qui pouvait jouer le rôle de médiateur dans les différents conflits internationaux. (Michaud, 2010) La position traditionnelle du Canada sur plusieurs enjeux mondiaux, dans son approche internationaliste, se voulait modérée et conciliante. L'arrivée au pouvoir de Stephen Harper radicalise plusieurs de ces positions. Là où le Canada était le modérateur, il est maintenant celui qui tient une position plus radicale dans son discours. Celui-ci s'appuie sur une clarté morale, une loyauté à l'égard du voisin américain et à la royauté britannique, ainsi qu'un soutien indéfectible au gouvernement israélien. Ceci se double de critiques à l'égard des institutions multilatérales, principalement les Nations Unies. (Morin et Roussel, 2014)

Depuis 2003, la position de Stephen Harper envers les alliés canadiens que sont les États-Unis et le Royaume-Uni était connue, le soutien du Canada devait être sans équivoque. (Harper, 2003) En affirmant que le plus grand atout du Canada sur la scène internationale ce sont les États-Unis (Lagassé et autres, 2014, p. 66), Stephen Harper privilégie le bilatéralisme au multilatéralisme et met de côté l'ensemble de ses autres relations. À titre d'illustration du peu d'affinités qu'il a avec les institutions telles que l'ONU, alors qu'il était à New York le 22 septembre 2009, il est retourné au Canada le 23 pour assister à l'ouverture d'une beignerie, alors que Barak Obama prononçait son premier discours à l'Assemblée générale. (Bourgault-Côté, 2009) Aussi, en juin 2009, le Conseil des Droits de l'homme de l'ONU déposait le rapport périodique universel pour le Canada (ONU, 2009) que le gouvernement de Stephen Harper a rejeté sur la base d'un soi-disant manque de crédibilité des membres du comité. (Radio-Canada, 2009b)

Stephen Harper jugeait au moment de sa prise de pouvoir que les Libéraux qui l'avaient précédé en avaient fait trop peu pour que le Canada atteigne ses cibles du Protocole de Kyoto. Il n'a pas fait mieux ; il a plutôt fait la promotion du pétrole bitumineux albertain et appuyé son exportation vers l'est par le pipeline Énergie Est (Harper, 2013), vers les États-Unis par l'oléoduc Keystone XL ou encore vers l'ouest et l'Asie par le pipeline Northern Gateway.

Sur les questions du Moyen-Orient, le Canada était traditionnellement modéré, mais en faveur d'Israël. En 2003, le Canada s'était abstenu de voter une motion à l'ONU sur l'édification du mur par Israël dans le territoire palestinien occupé. (ONU, 2003) En 2002, le Canada réaffirmait sa foi sur la solution à deux États dans le conflit israélo-palestinien. (ONU, 2002, p. 11) La position canadienne était donc de longue date celle de deux États. (ONU, 2012b, p. 8) Mais, le Canada sous Harper « [...] appuie Israël sans réserve. » (St-Pierre, 2014) Le Canada a aussi une position plus stricte que les États-Unis dans le dossier iranien. (Baird, 2013)

Du côté de la Chine, quelques mois après sa première élection, Stephen Harper rencontrait (Kenney, 2007) et accordait la citoyenneté honorifique au Dalai-Lama (Sweet, 2006), soulevant l'ire de Beijing. (CBC, 2007) Quelques mois plus tard, plusieurs chefs d'État ou de gouvernement se sont déplacés pour les Jeux olympiques de Beijing en 2008, dont le président américain, George W. Bush. Ferme dans sa position, Stephen Harper refuse de se rendre en Chine pour l'occasion. Cette décision lui sera rappelée alors qu'il visite finalement Beijing en décembre 2009. (Radio-Canada, 2009a) Une attitude qui tranche avec la longue relation que le Canada avait établie avec la Chine qui remontait à 1970. (G. d. Canada, 2018c) Cette relation évolue ensuite de manière positive, alors que Stephen Harper veut développer le marché asiatique pour le pétrole albertain. (Reuters, 2013) Par la suite, plusieurs protocoles d'entente sont signés en 2009. (Radio-Canada, 2009a)

Dans sa réponse au Discours du trône de 2007, Stephen Harper annonce que la nouvelle priorité de l'aide internationale canadienne ira vers les intérêts canadiens en Amérique du Sud plutôt que vers l'Afrique. (Harper, 2007) Toutefois, en avril 2010, la Gouverneure générale, Michaëlle Jean, est envoyée en visite dans plusieurs pays d'Afrique. (Jean, 2010) En septembre 2010, dans ses discours aux Nations Unies, le Premier ministre a souligné les efforts du Canada envers les pays africains et son intention de doubler l'aide canadienne à ces pays. (Harper, 2010b) Toutefois, dans les mois qui ont suivi le vote pour l'attribution d'un siège au Conseil de sécurité en octobre 2010, le Canada a fermé quatre de ses 21 ambassades sur le continent (Gruda, 2010), ce qui démontre que ce gouvernement n'a jamais eu l'intention de joindre les actes à la parole.

D'abord fidèle à sa réorientation vers l'Amérique du Sud, le gouvernement signe des ententes bilatérales de libre-échange avec la Colombie, le Pérou, le Honduras et le Panama. Un autre accord a été signé avec l'Association européenne de libre-échange (AELE). (G. d. Canada, 2018a)

Finalement, « [...] le gouvernement Harper a mis l'accent sur le rôle du Canada en tant que nation guerrière [...] » (Lagassé et autres, 2014, p. 68) Il annonce une augmentation du budget militaire et cherche une augmentation de 23 000 membres pour les Forces régulières et de réserves combinées. (PCC, 2006, p. 45)<sup>17</sup> Le gouvernement annonce aussi dans la Stratégie de défense *Le Canada d'abord* son intention de donner aux Forces canadiennes les outils pour augmenter leur présence dans l'Arctique. De plus, la présence des Rangers devait être accrue. (G. d. Canada, 2010b, p. 5 à 7) Pour soutenir l'affirmation canadienne sur ce territoire, le Premier ministre y fait un voyage annuel.

### **Analyse des discours des ministres des affaires étrangère et politique étrangère**

Nous avons revu 74 discours prononcés par l'un ou l'autre des quatre ministres qui ont mené le ministère des Affaires étrangères dans la période qui s'étend de l'élection des Conservateurs en janvier 2006, jusqu'au vote à l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 octobre 2010 pour le siège au Conseil de sécurité. Aucun de ces ministres n'a présenté un document de politique étrangère en bonne et due forme. Cependant, lors du Forum diplomatique, une conférence organiser régulièrement réunissant les diplomates au Canada, les différents ministres qui ont mené le ministère des Affaires étrangères ont mis à profit l'occasion pour présenter une mise à jour de la position canadienne en matière d'affaires étrangères. Ces discours sont l'occasion d'annoncer les priorités canadiennes sur la scène internationale et de présenter la stratégie du gouvernement. À Whitehorse, le ministre P. MacKay (2006c) a présenté la première et la plus complète de ces politiques. Avant le 17 octobre 2010, date du vote aux Nations Unies, le ministre Cannon aura eu le

---

<sup>17</sup> Les Forces régulières sont en faits passées de 62 703 en 2006 à 68 250 en 2011. La réserve est passée de 27 449 en 2006 à 26 873 en 2011, après être passée par 19 750 en 2008. (G. d. Canada, 2011)

temps d'en présenter deux autres : à Whistler en octobre 2009 (Cannon, 2009c) et à Ottawa le 6 octobre 2010 (Cannon, 2010f).

**Tableau 6-Occurrences sous Stephen Harper**

	Familles	Nombre d'occurrences
Première source	A) Culture	5
	A') Valeurs	33
	B) Éducation	3
	C) Communication	0
	D) Diplomatie	0
	E) Politique	7
	F) Économie	14
	G) Hard power	3
	H) Science et technologies	4
	I) Caractère nationale	0
	J) Richesse humaine	5
	Total première source	74
2 <sup>e</sup> source	Politiques nationales	3
3 <sup>e</sup> source	Politique étrangère	4
	Attitude et actions du gouvernement à l'international	44
	Nombre de discours	74

Lors de ces discours, les ministres soulignent que le Canada veut renforcer et promouvoir les valeurs fondamentales du Canada que sont la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. Il s'agit d'une série de valeurs qui est répétée, dans cet ordre, comme un leitmotiv à la Chambre des communes, dans les discours et dans les communiqués de presse du premier ministre et de ses ministres. Dans l'ensemble des discours des ministres des Affaires étrangères de Stephen Harper, la protection de la démocratie est revenue à 24 reprises au cours des discours que nous avons analysés. Il est cependant intéressant de constater que les droits de la personne sont nommés quatorze fois et les deux autres valeurs de cette liste ne reviennent qu'à neuf reprises et ces valeurs sont toujours citées en groupe. Il est important de noter ici que ces ministres présentent la démocratie, la liberté, les droits de la personne et la primauté du droit comme des valeurs

canadiennes et non comme des institutions politiques. Seulement à trois reprises, la démocratie est présentée avec plus de matériel pour l'appuyer. D'abord, par le ministre MacKay, lors du discours de Whitehorse, quand il mentionne que : « [...] nous continuons d'apporter une aide humanitaire au peuple palestinien et de protéger ses droits démocratiques et humains [...]. » (P. MacKay, 2006c, p. 5) Également par Peter MacKay, dans un discours sur le Sud-Soudan, il mentionne que le Canada a une expertise dans le développement de la démocratie (P. MacKay, 2007d) ; et finalement lors d'une conférence sur l'Union européenne par le ministre Emerson qui soutient que « [les Canadiens ont] un pays stable, fiable et démocratique. » (Emerson, 2008b, p. 4) Ainsi, malgré ces trois exceptions, ces valeurs ne sont pas discutées, mais ne semblent être que nommées pour la forme.

Ces « valeurs » canadiennes doivent être considérées à la lumière des gestes de ce gouvernement. Des révélations sur le traitement des prisonniers afghans, que les Forces canadiennes ont transféré aux autorités afghanes alors qu'ils avaient le commandement de la mission à Kandahar pendant la guerre d'Afghanistan, nous permettent de croire que les droits de l'homme ne sont pas une véritable priorité pour ce gouvernement. À ceci s'ajoutent les révélations sur le Service canadien du renseignement et sécurité démontrant qu'il n'hésiterait pas à utiliser de l'information obtenue sous la torture, ce qui va à l'encontre du respect des droits de la personne. (Davis, 2009) Relevons finalement l'obstination de ce gouvernement à ne pas rapatrier le dernier prisonnier occidental à la prison de Guantanamo, Omar Khadr. Cette obstination, soutenue malgré les décisions de la cour fédérale et de la cour d'appel, laisse entendre que ce gouvernement se place au-dessus de la loi. (Perkel, 2015)

En poursuivant du côté de la culture qui n'est utilisée que dans le cadre des valeurs, le multilatéralisme revient à trois reprises. Le ministre MacKay souligne que « [l]e Canada a toujours été partisan du multilatéralisme [...]. » (P. MacKay, 2006f, p. 2) Pour sa part, Lawrence Cannon relève que l'engagement multilatéral du Canada transcende le volet commercial. (Cannon, 2009a) L'une comme l'autre de ces affirmations est confrontée à la

réalité du gouvernement Harper qui agissait plutôt dans une tout autre direction envers des organismes multilatéraux comme l'ONU.

Les ministres MacKay et Cannon ont eu l'occasion de souligner les mérites du système éducatif canadien. Peter MacKay l'associe à l'économie du savoir dans une allocution devant les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Organisation des États américains (OEA). (P. MacKay, 2006e, p. 2) Lors de son passage à Beijing, Lawrence Cannon a relevé le fait qu'un grand nombre de programmes de niveau secondaire et postsecondaire, sur le territoire chinois, étaient offerts par des établissements d'enseignement canadiens. Ces utilisations du système éducatif canadien sont parmi les plus claires de la puissance immatérielle. Nous n'avons, par ailleurs, relevé aucune autre utilisation de l'éducation dans les discours analysés.

Aucun des ministres n'a utilisé les sources que sont les communications et la diplomatie. Pour ce qui est des institutions politiques, nous devons revenir aux trois citations mentionnées plus tôt au sujet de la démocratie. Nous n'avons relevé aucune autre citation au sujet du succès d'institutions politiques canadiennes.

Bien que ce gouvernement ait voulu se faire un champion en matière d'économie, il faut attendre l'arrivée de Lawrence Cannon en 2008 pour que le sujet soit véritablement abordé. Le ministre MacKay avait évoqué les richesses naturelles du Canada dans un discours à Panama City (P. MacKay, 2007c, p. 3) et le ministre Emerson avait souligné que le Canada est : « [...] une puissance en matière d'énergie, de ressources naturelles, ce qui apporte une richesse considérable à l'économie canadienne, en diminuant le taux de chômage et en renforçant la situation financière[,] » (Emerson, 2008b, p. 2) lors de son discours sur l'Union européenne. Mais, la crise économique de 2008 a mis le sujet sur l'avant-scène, donnant l'occasion au ministre Cannon de l'aborder plus souvent.

Il utilise l'économie comme source de puissance immatérielle, de manière convaincante, alors qu'il soulignait que « [...] les banques canadiennes reposent sur de solides bases financières[,] » (Cannon, 2008, p. 7) lors d'une allocution à New York. Elle s'est poursuivie à Beijing, alors qu'il soulignait la reconnaissance « [...] des organisations telles

que le Forum économique mondial que le système exceptionnellement résilient du Canada était un modèle à suivre. » (Cannon, 2009b, p. 2) Quelques jours plus tard, de passage au Japon, il mentionnait que la Banque mondiale avait déclaré que le système bancaire canadien est le plus sûr du monde. (Cannon, 2009d, p. 3) Toutefois, à partir du mois de janvier 2010, il a défilé ce message pour le tourner vers le plan d'action de son gouvernement. Si le système bancaire canadien a tenu le coup face à la crise économique, ce n'est plus grâce à ses qualités, mais bien à cause de l'intervention du gouvernement. (Cannon, 2010g, p. 3) Il a maintenu ce message lors de discours à la Chambre de commerce de Québec (Cannon, 2010h, p. 3) et au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM). (Cannon, 2010e, p. 9) Il est revenu sur la résistance du système par la suite, mais sans mettre l'accent sur la qualité du système. Il ne fait plus que rappeler que le système canadien avait mieux résisté que les autres systèmes. (Cannon, 2010i, p. 4; 2010j, p. 4) S'il avait une véritable intention d'utiliser les arguments de la puissance immatérielle, il ne serait pas passé par cette gamme d'arguments. Il serait plutôt resté ancré dans son message sur la qualité du système bancaire canadien. En effet, si le système économique avait besoin d'un appui du gouvernement, c'est qu'il n'est pas assez solide pour se soutenir seul. Il n'a donc pas la qualité, évoquée plutôt par le ministre, qui lui apporterait du prestige.

Les autres mentions des éléments qui composent la famille économie de la première source de puissance immatérielle sont tournées vers la force du système économique, ce qui permet au Canada de s'acquitter de ses engagements qu'il avait pris envers l'Afrique à Gleneagle, (Cannon, 2010a, p. 12; 2010b, p. 2) ainsi qu'envers Haïti. (Cannon, 2010d, p. 2) Nous pourrions aussi placer ces mentions dans la famille suivante, le prestige du *hard power*. En effet, sous la famille *hard power*, c'est-à-dire le prestige des institutions qu'un État peut utiliser à des fins coercitives, nous retrouvons l'utilisation du succès du système économique pour redorer l'image de l'État. Lorsque le ministre souligne la générosité de l'aide internationale canadienne, c'est exactement ce qu'il fait. Dans le cas qui nous occupe, notons, toutefois, que ce sont les seules utilisations des éléments de cette famille que nous avons relevées.

Nous avons recensé quatre passages où les ministres utilisaient la famille sciences et technologies dans leurs discours. Toutefois, ces utilisations sont concentrées dans les discours de MacKay et d'Emerson. Cette famille nous donne probablement les meilleurs exemples d'une utilisation efficace des sources de puissance immatérielle, une utilisation qui met l'accent sur le prestige. Alors qu'il prend la parole devant l'OEA, Peter MacKay souligne que les emplois au Canada ont rapidement évolué vers le domaine des technologies. (P. MacKay, 2006e, p. 3) Il poursuit avec ce message devant le Canadian Club of Toronto où il souligne les investissements des entreprises canadiennes en matière de sciences et technologies. (P. MacKay, 2007a, p. 4) Le ministre Emerson, à son tour, a soutenu lors de la Conférence pour l'Union européenne que :

Le Canada est un leader en science et en technologie, qu'il s'agisse de l'information, des technologies de communications, de l'aéronautique, des sciences de la vie, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, des services, de l'infrastructure, des technologies environnementales ou des médias numériques. (Emerson, 2008b, p. 4)

Lors du passage au Canada du ministre indien de la Science et de la Technologie et ministre des Sciences de la terre, l'Honorable Kapil Sibal, David Emerson a mentionné le travail canadien en science et technologie, alors qu'il rappelait le prestigieux prix indien Padma Shri reçu par le biochimiste Joseph Hulse pour son apport à la création du Centre international de formation en technologie alimentaire en Inde. (Emerson, 2008a, p. 2)

Aucun des ministres n'a mentionné de source liée à la famille caractère national de la première source de puissance immatérielle. Du côté de la richesse humaine, en plus de la mention de Joseph Hulse précédemment citée, il n'y a eu que quelques mentions. Lors de son discours au Forum diplomatique à Whitehorse, le ministre MacKay a mis en lumière que les différents dialectes du chinois, représentaient ensemble la troisième langue la plus parlée au Canada. Du même coup, il mentionne que : « [...] la présence au pays de 1 million de Canadiens d'origine chinoise fait en sorte que le développement économique, social et politique de la Chine revêt pour nous un intérêt presque sans égal. » (P. MacKay, 2006c, p. 4) Il a aussi rendu hommage au diplomate Glyn Berry, mort dans une explosion en

Afghanistan, par la création d'une bourse qui porte son nom à l'Université Dalhousie. (P. MacKay, 2007b) Également, lors d'une conférence à Séoul, Peter MacKay a souligné les succès de Sandra Oh et Grace Park, deux actrices canadiennes nées de parents d'origine coréenne. (P. MacKay, 2007e, p. 2)

Dans l'ensemble de la première source de puissance immatérielle, plusieurs éléments ont été utilisés. Toutefois, comme nous avons pu le constater, certains agissements et décisions vont à l'encontre des valeurs qui ont été soulevées. L'éducation a bien été évoquée, mais de manière trop sporadique pour que ce soit un argument dont ce gouvernement a réellement voulu en faire la promotion. Pour ce qui est de l'économie, après une utilisation qui semblait bien appuyée sur le prestige de cette institution, le message a été que l'institution n'aurait pas tenu le coup si ça n'avait pas été du soutien gouvernemental. L'image finale du prestige de ces institutions peut avoir été négative. Les quelques mentions en sciences et technologies, ainsi qu'en richesse humaine, comme pour l'éducation, sont trop éparpillées pour qu'elles représentent une véritable intention d'utiliser la puissance immatérielle comme moyen d'influencer.

En portant notre attention sur la deuxième source de puissance immatérielle, nous remarquons trois mentions de politiques nationales. La totalité de ces mentions a été faite lors du même discours au Forum diplomatique à Whitehorse par le ministre MacKay. Elles relèvent toutes des valeurs du parti au pouvoir. En fait, il s'agit de l'annonce des intentions du gouvernement lié à l'idéologie du Parti conservateur élu quelques mois plus tôt. Il s'agit de politiques inspirées de l'École de Calgary qui conteste le libéralisme canadien tant sur les questions nationales qu'internationales. (Lagassé et autres, 2014, p. 63) Ces politiques semblent refléter un déplacement des valeurs de la population canadienne.

En adoptant cette approche, les Conservateurs décidaient plutôt de miser sur le *hard power* dans leur politique étrangère. En effet, cette approche de la politique étrangère canadienne soutient que les dépenses militaires ont été négligées depuis trop longtemps et qu'un réinvestissement est nécessaire. (Lagassé et autres, 2014, p. 64) C'est exactement ce qu'a annoncé Peter MacKay à Whitehorse. Il a mentionné que : « Nous estimons que les ressources habituellement consacrées à la politique étrangère — à la diplomatie, à l'aide

au développement et aux forces armées — ont décliné. Le nouveau gouvernement est déterminé à mettre fin à ce déclin. » (P. MacKay, 2006b, p. 3)

Dans ce même discours, le ministre MacKay a présenté d'autres valeurs liées à l'approche néoconservatrice. En effet, il souligne que son gouvernement cherchera à renforcer la sécurité publique et à réduire le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises. (P. MacKay, 2006b, p. 3) Ce sont des valeurs fortes associées au parti dirigé par Stephen Harper. Ces valeurs peuvent trouver un écho international, en particulier dans des États où une montée de la droite est constatée.

Du côté de la politique étrangère, une des deux familles qui composent la troisième source de puissance immatérielle, nous n'avons trouvé que quatre occasions où il en était question. Elles proviennent toutes de discours de Peter MacKay. La première a eu lieu lors de la rencontre des chefs de pays de la Communauté caribéenne (CARICOM). Il soutient que l'internationalisme est le fondement principal de la politique étrangère canadienne. (P. MacKay, 2006d, p. 1) Une affirmation qu'il a plus tard appuyée, alors qu'il était à Séoul, en rappelant que le Canada n'avait pas une tradition isolationniste. (P. MacKay, 2007e, p. 2) Alors qu'il rencontrait le comité permanent des Affaires étrangères de la Chambre des communes, le ministre MacKay a mentionné que le Canada cherchait à prendre un plus grand leadership dans le monde. (P. MacKay, 2007g, p. 1) Ce leadership a surtout pris forme dans les missions militaires où le Canada a assuré le commandement. Finalement, alors qu'il prenait la parole lors du dîner de l'United Jewish Appeal, il a assuré son auditoire du soutien du Canada pour Israël en rappelant le rôle qu'avait joué le premier ministre Harper dans la rédaction finale de la motion lors du plus récent Sommet de la Francophonie, en Roumanie afin de s'assurer que celle-ci tenait compte également des souffrances du peuple israélien. (P. MacKay, 2006a, p. 6)

C'est dans l'attitude du gouvernement dans ses relations internationales que nous retrouvons le plus de citations. Nous comptons 44 citations que nous pouvons lier à cette famille. Toutefois, il faut faire attention à ce qui est dit dans ces citations. Il s'agit dans bien des cas de prétention du gouvernement. Par exemple, alors qu'il prenait la parole devant les membres du Conseil international du Canada, le ministre MacKay a mentionné

que « [l]e Canada oppose une ferme résistance aux idéologies allant à l'encontre du droit de chacun de mener ses propres affaires. » Sans remettre en question le fond de cette affirmation, il s'agit d'une opinion qu'exprime le ministre. La fermeté de cette résistance est relative. De plus, le ministre est juge et partie dans cette affirmation. Il faut ainsi limiter l'analyse des citations qui reposent sur des faits ou, au moins, rapportent des faits. Ainsi, lorsque le ministre MacKay soutient au Forum diplomatique de Whitehorse que le Canada fait la promotion du multilatéralisme (P. MacKay, 2006b, p. 6) et à la Conférence ministérielle de Saint-Boniface (P. MacKay, 2006f, p. 2), l'historique du Canada sous la gouverne de Stephen Harper ne rencontre pas cette affirmation. Également, lorsque le ministre Cannon parle de « [...] collaborer avec les autres pays [...] » (Cannon, 2010j, p. 7) ou de « [...] consulter activement les membres des Nations Unies [...] » (Cannon, 2010f, p. 4) dans le dernier mois avant le vote pour les membres non permanents du Conseil de sécurité, il s'agit d'une promesse qui trouve peu d'appui dans les gestes du Canada sous la gouverne de Stephen Harper.

Également, nous avons rencontré plusieurs mentions de l'accueil du G8 ou du G20. Accueillir le G8 ou le G20 n'est pas une véritable source de puissance immatérielle. Les représentants du G8 et du G20 sont reçus par les membres de ces groupes tour à tour. Ainsi, ce qui est prestigieux et qui apporte du pouvoir, c'est d'être membre de ces groupes, et non de les accueillir. Ce qui est différent d'accueillir les Jeux olympiques. En effet, pour obtenir la présentation des Jeux olympiques, il est nécessaire de démontrer la capacité d'organisation, de support pour les médias et de l'espace pour héberger l'ensemble des délégations. Nous sommes dans ce cas dans une catégorie similaire à celle d'avoir le siège social d'une grande entreprise ou, encore mieux, d'un organisme international non gouvernemental. Nous avons répertorié sept mentions de l'accueil des Jeux à Vancouver et une seule de l'Organisation de l'aviation civile internationale, toutes par le ministre Cannon.

Nous avons trouvé six mentions de l'aide humanitaire, principalement par MacKay ; quatre références au leadership canadien, dont trois lors du même Forum diplomatique à Whitehorse ; les montants d'aide internationale ont été cités à six reprises ; et les démarches

pour la dénucléarisation sont revenues à deux reprises, une fois par le ministre MacKay (P. MacKay, 2007f, p. 5) et une fois par le ministre Cannon. (Cannon, 2010c, p. 3) Au total, aucun de ces sujets n'est revenu de manière systématique afin de convaincre un auditoire.

Les éléments de la puissance immatérielle sont certes présents dans les discours des ministres des Affaires étrangères des différents gouvernements de Stephen Harper. Toutefois, ces références aux différentes sources de la puissance immatérielle semblent plus accessoires que véritablement orientées avec l'objectif d'influencer d'autres États.

### **Effet sur la démarche au Nations Unies**

Comme le rappelle l'ex-ambassadeur du Canada, Claude Laverdure, dans une démarche pour obtenir un siège non permanent au CdS-ONU, tous doivent s'y mettre au gouvernement du Canada : le premier ministre, les ministres et les ambassadeurs. (Blais-Morin, 2016) Ainsi, bien que nous ayons repéré plusieurs citations qui peuvent être rattachées à la puissance immatérielle de la part des ministres des Affaires étrangères des gouvernements de Stephen Harper, les actions et décisions de ce gouvernement portaient un message différent, voire opposé.

De plus, il faut mettre en perspective les énoncés que nous avons trouvés. Ils sont très diversifiés, ils sont souvent contredits par les actions du gouvernement et ils ne forment pas un corps solide et uni qui pourrait former une véritable utilisation de la puissance immatérielle. Au cours des 74 discours étudiés, nous n'avons pas été convaincu que ce gouvernement utilisait de manière intentionnelle et délibérée, dans un but d'influencer, les différentes sources de la puissance immatérielle. À l'image du ministre Cannon qui s'est mis à parler d'économie parce que l'économie mondiale était en crise, les sources de puissance immatérielle sont arrivées dans les discours des ministres de manière circonstancielle. En 2010, le ministre Cannon s'est mis à parler des Jeux olympiques, pourtant le Canada savait depuis 2003 que Vancouver allait les accueillir. (CIO, 2019)

À ceci, nous pouvons ajouter que, dans pratiquement chacune des familles que nous avons définies comme source de puissance immatérielle, le gouvernement de Stephen Harper a pris des décisions qui nuisaient à ses intérêts. Par ses décisions, ce gouvernement a plutôt mis en lumière plusieurs côtés controversés du Canada lui faisant ainsi perdre son image de neutralité et de parfait médiateur. Il pourrait même avoir durablement miné la puissance immatérielle canadienne.

Le manque d'engagement du premier ministre et son attitude envers les institutions multilatérales, ainsi qu'envers ses alliés habituels, ont fort probablement nui à la démarche canadienne aux Nations Unies. Ainsi, non seulement il ne semble pas avoir utilisé de manière délibérée les différentes sources de puissance immatérielle, mais il a plutôt fait le contraire.

Comme le souligne l'ambassadeur Laverdure : « Ça se gagne quand on a des amis, nous avons manqué d'amis pendant plusieurs années. » (Blais-Morin, 2016) Le message que le Canada envoie à ses pairs est qu'il « n'a plus besoin des organismes internationaux. » (Roussel, 2012)

## **Conclusion**

Nous pouvons constater que du côté des gouvernements de Stephen Harper, l'utilisation de différents éléments issus de la puissance immatérielle est circonstancielle et ne découle pas d'une démarche appuyée sur cette forme de puissance. Il y a une dissonance entre les décisions et actions des Conservateurs et les discours des ministres.

Nous avons pu constater que cette démarche est grandement influencée par l'image que projette un gouvernement sur la scène internationale. Le travail du gouvernement Harper et ses décisions appuyées dans une démarche néoconservatrice n'ont pas eu l'effet de doper l'image de puissance du Canada, mais ont plutôt livré de nombreuses dissonances. C'est en fait une image plus radicale que les États-Unis sur plusieurs dossiers, dont avec Israël, la Chine et l'Iran, qui a été perçue par les autres pays. Dans ces conditions, il n'est pas

surprenant que les États africains n'aient pas entendu le message canadien et que le vote pour le siège au Conseil de sécurité ait été perdu.

Ainsi, non seulement la démarche des gouvernements Harper pour l'obtention d'un siège non permanent au CdS-ONU n'est pas appuyée dans la puissance immatérielle, mais elle pourrait avoir mis à mal pour plusieurs années les différentes sources à la disposition des gouvernements suivants.

## Chapitre 7

### **Utilisation de la puissance immatérielle dans la démarche du Canada pour obtenir un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies sous Justin Trudeau**

À son entrée au pouvoir, le Premier ministre Trudeau a annoncé plusieurs projets pour son ministère des Affaires étrangères, fraîchement rebaptisé Affaires mondiales Canada. Dans une approche très progressiste, ce gouvernement présente des idées et des politiques qui pourraient avoir un impact important sur la société. Si l'action du Gouvernement Harper semblait ancrée dans une évolution conservatrice des valeurs de la population canadienne, défendue, entre autres par l'École de Calgary (Lagassé et autres, 2014, p. 63), les politiques avancées par le gouvernement Trudeau semblaient être au départ soutenues par un retour du balancier des valeurs dans la population canadienne.

Toutefois, les réalités canadiennes de la société et de l'économie ont rattrapé ce gouvernement pour le forcer vers des décisions qui tranchent, parfois, avec les attentes créées. Le Canada est une fédération avec un territoire énorme et les populations qui l'habitent ont des intérêts divergents et même en opposition. Ceci force un premier ministre à faire des choix qui favorisent quelquefois une province, quelquefois une autre.

La réalité internationale a été un autre facteur qui a profondément influencé les priorités du Premier ministre. Au moment de l'arrivée au pouvoir des Libéraux de Trudeau, le président américain, Barak Obama, est ouvert sur le monde et cherche à améliorer sa situation internationale de son pays. Moins d'un an plus tard, un nouveau président est élu à la tête des États-Unis. Ce dernier est mal informé des conséquences de ses décisions en matière de sécurité nationale et de politique étrangère. (Mayer, 2019) Plutôt que d'étendre les alliances américaines, le nouveau locataire de la Maison-Blanche remet en question

plusieurs des traités qui ont fait la force de son pays. Pour Justin Trudeau, les priorités internationales de son gouvernement doivent être désormais tournées vers les États-Unis d'Amérique plutôt que vers l'ensemble des partenaires internationaux du Canada.

Puisqu'une politique étrangère prend forme dans la réalité nationale et internationale, nous repasserons rapidement les politiques internationales, ainsi que les décisions, qui ont une portée internationale, qui furent annoncées au cours du mandat. Nous nous attarderons naturellement à la place que la puissance immatérielle canadienne y occupe, ainsi qu'à l'impact des différentes réalités qui ont imposé des limites à ces politiques. En plus des quelques politiques étrangères qui ont été émises par ce gouvernement, nous passerons en revue l'ensemble des discours des ministres des Affaires étrangères depuis le début du mandat de Justin Trudeau, jusqu'au 28 février 2019, soit Stéphane Dion et Chrystia Freeland. Finalement, nous évaluerons le rôle de la puissance immatérielle dans la démarche entreprise par le premier ministre canadien pour obtenir un siège non permanent au CdS-ONU et les chances de succès en fonction de la situation de cette démarche en février 2019, soit un peu moins de deux ans avant le vote aux Nations Unies. Il est à noter que l'année 2019 est une année électorale au Canada. L'issue et la portée de la crise provoquée au sein du gouvernement par l'affaire SNC-Lavalin sur les élections en fin d'année 2019 sont encore impondérables au moment de la rédaction de la thèse. Mais, l'impact de cet épisode semble suffisamment important pour nuire à la réélection d'un gouvernement majoritaire du Parti libéral. Un changement de parti à la tête du gouvernement pourrait avoir un impact significatif sur la politique étrangère du Canada. Pour cette raison, notre analyse s'arrête avant les révélations de Jody Wilson-Raybould.<sup>18</sup>

---

<sup>18</sup> À la suite d'un remaniement ministériel du gouvernement de Justin Trudeau le 14 janvier 2019, l'ex-ministre de la Justice et procureure générale, Jody Wilson-Raybould, a révélé qu'elle avait subi une pression qu'elle jugeait indue, de la part du cabinet du Premier ministre dans la gestion du dossier de l'entreprise SNC-Lavalin. La crise politique a durement affecté la confiance dans le gouvernement en place. Entre la fin novembre 2018 et la fin avril 2019, les sondages affichaient une forte baisse pour le Parti libéral du Canada, mettant en péril sa réélection.

## **Environnement national**

Lors de la campagne électorale fédérale d'octobre 2015, les électeurs canadiens semblaient à la recherche d'une solution de remplacement pour le Parti conservateur qui était au pouvoir depuis près de 10 ans. Le Nouveau Parti démocratique (NPD), qui menait au départ dans les sondages, s'est effondré, ce qui a laissé le champ libre pour une victoire surprise du Parti libéral du Canada. (Forum Research, 2015) En regard de ces élections, il est ainsi difficile de parler, après l'observation de ce qui semble être une lente évolution des valeurs canadiennes vers une forme de conservatisme (Lagassé et autres, 2014), d'un retour vers les valeurs qui s'étaient imposées dans la seconde moitié du XXe siècle.

Les propositions électorales des Libéraux étaient souvent plus progressistes que celles des néo-démocrates qui représentent habituellement la gauche sur l'échiquier politique canadien. Par exemple, en réponse à la crise des réfugiés syriens, alors que le gouvernement conservateur n'avait accueilli que 2300 réfugiés, les Libéraux annoncent qu'ils en accueilleront 25 000 avant la fin de l'année 2015. (Libéral, 2015, p. 71.) De son côté, le NPD de Thomas Mulcair promettait d'en accueillir 10 000. (NPD, 2015, p. 10) Une fois élus, les Libéraux ont rempli leur promesse avant la fin du mois de février suivant. (G. d. Canada, 2017d) Au 29 janvier 2017, c'était plus de 40 000 réfugiés qui avaient été reçus au Canada. (G. d. Canada, 2017b) Ce gouvernement a aussi décidé d'augmenter le nombre de nouveaux résidents permanents de 3 à 12 % par rapport à 2015. Le Canada devait ainsi recevoir entre 280 000 et 305 000 résidents permanents, ce qui «[...] témoigne d'un engagement exceptionnel à l'égard de la réinstallation de réfugiés syriens, ainsi que d'une attention renouvelée au regroupement familial [...]» (Hussen, 2017, p. 5) et qui démontre du même coup l'ouverture du Canada.

Une autre promesse électorale phare des Libéraux était la légalisation de la possession, du partage, de la vente et de la culture du cannabis. Le nouveau gouvernement au pouvoir est allé de l'avant avec sa promesse électorale. (G. d. Canada, 2018b) Alors que les autres

États procèdent généralement par une décriminalisation (R. MacKay et Phillips, 2016), cette politique indéniablement progressiste pourrait ouvrir la voie pour d'autres États.

Lorsqu'il présente son Conseil des ministres en novembre 2015, le Premier ministre Trudeau s'assure qu'il y ait parité entre les hommes et les femmes. (Trudeau, 2015a) Il s'agit, encore une fois, d'une position progressiste qui donne une image positive du Canada auprès d'autres pays qui partagent des valeurs similaires. D'ailleurs, de nombreux médias à travers le monde ont relevé de manière positive le : « Because it's 2015 ! » que le Premier ministre a lancé lorsqu'on lui a demandé pourquoi cette représentation équilibrée au sein de son cabinet était importante pour lui. (PC, 2015)

D'autres politiques progressistes marquent ce premier mandat de Justin Trudeau. Quelques semaines seulement après leur élection, le 8 décembre, ils mettent en place l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (Trudeau, 2015b) Aussi, dans le dossier autochtone, le Premier ministre a demandé explicitement à ses ministres de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (G. d. Canada, 2017c), un document adopté par 144 États des Nations Unies. (ONU, 2015) Ils ont également adopté, cependant, sous la pression de la Cour suprême du Canada, la Loi sur l'aide médicale à mourir. Le 31 mai 2016, le parlement votait le Projet de loi C-14, amenant le Canada à joindre un groupe très restreint de pays à autoriser l'euthanasie sous une forme ou une autre. (Association canadienne de Santé publique, 2016)

En contrepartie, les Libéraux ont approuvé un important projet de gazoduc en Colombie-Britannique, le Pacific NorthWest LNG. (McKenna, 2016) Les groupes environnementaux ont rapidement souligné que ce projet allait augmenter les gaz à effet de serre (GES). (G. d. Canada, 2016) De plus, le gouvernement Trudeau a nationalisé l'oléoduc Trans Mountain de Kinder Morgan. Toutefois, les « [Britanno-colombiens] veulent être certains que le littoral est protégé. » (Trudeau, 2018) Ces deux annonces éloignent le Canada de ses objectifs de réduction des GES. Du même coup, le Premier ministre Trudeau lève un doute sérieux sur son engagement envers l'environnement et la valeur de ses discours sur cet enjeu international.

De son côté, la ministre du Développement international et de la Francophonie, Madame Marie-Claude Bibeau, a mis en place une politique d'aide internationale féministe. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de l'objectif numéro cinq du Programme 2030 — Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. (Bibeau, 2017, p. 7) La ministre Freeland y souligne que : «[...] les Canadiens sont plus en sécurité et plus prospères lorsqu'une plus grande part du monde partage leurs valeurs. Parmi ces valeurs figurent le féminisme et la promotion des droits des femmes et des filles. » (Bibeau, 2017, p. i) Cette politique accompagne l'Initiative Elsie qui vise appuyer la démarche pour augmenter le nombre de femmes dans les missions des Casques bleus des Nations Unies. Ces deux politiques peuvent projeter une impression très positive du Canada sur la scène internationale. En contrepartie, il faut les situer dans un contexte où d'autres États travaillent à mettre en place des politiques du même ordre. La Suède a également produit une politique équivalente en 2014, le *Handbook : Sweden's feminist foreign policy*. (Sweden, 2018) Le Canada dans ce cadre paraît suivre les politiques d'autres États, plutôt que de véritablement assumer un rôle de leadership.

### **Environnement international**

En arrivant au pouvoir, le gouvernement Trudeau doit reconstruire l'image du Canada et les relations avec plusieurs partenaires de longue date qu'avaient altérées les Conservateurs de Stephen Harper. Les Libéraux pouvaient compter sur un atout : la relation chaleureuse et amicale entre le nouveau Premier ministre et le président américain Barak Obama, une personnalité qui a aussi une image très positive sur la scène internationale, ce qui vient renforcer l'image projetée par le premier ministre canadien. Les liens se sont tissés rapidement entre les deux leaders et se sont poursuivis après la fin du second mandat du chef d'État américain. (Radio-Canada, 2017) L'harmonie de cette relation laissait la porte ouverte pour que le Canada puisse se concentrer sur les autres objectifs de sa politique étrangère.

Ainsi, moins de deux mois après qu'il ait pris ses fonctions de premier ministre, Justin Trudeau replace le Canada dans une position de leader en environnement en se rendant à

la Conférence de Paris sur les Changements climatiques, la COP 21. Pour terminer son discours, il lance : « Chers amis, le Canada est de retour. » (Trudeau, 2015c) Plus tard, il annonçait que son gouvernement verserait une aide de 2,65 milliards de dollars en aide aux pays en développement afin qu'ils puissent croître de manière propre et durable. (Trudeau, 2016b) Ce type de décisions et d'annonces a permis au Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, de reprendre la phrase du Premier ministre à son compte alors qu'il répondait au Maire de Montréal : « I'm back because Canada is back. » (Saint-Arnaud, 2016)

En soulignant l'importante contribution de Canadiens à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et au développement des opérations de maintien de la paix, le Premier ministre canadien a annoncé le 16 mars 2016 l'intention du Canada d'obtenir un siège non permanent au CdS-ONU en 2021. (Trudeau, 2016a) Ce faisant, il réengageait le Canada dans les trois piliers des Nations Unies, la paix et la sécurité, le développement, ainsi que les droits de la personne. (Blanchard, 2016)

L'image que projette le premier ministre sur la scène internationale est très positive. Il est grandement remarqué et attendu par les foules où il passe. Jeunesse, dynamisme, sourire et tenue vestimentaire en font un dirigeant avec un énorme charisme qui attire généralement les foules. (Belleavance, 2015; Chol, 2016; Decroix, Kenny, et Rousseau, 2016; Robertson, 2016). Les décisions qu'il a prises, ainsi que sa position d'ouverture face aux femmes, aux immigrants et aux autochtones parlent de lui d'une manière très positive. Toutefois, ceci ne le garde pas de faire des faux pas, comme celui qui s'est produit lors de sa visite en Inde. À l'invitation du Bureau du premier ministre, Jaspal Atmal, un homme condamné pour tentative de meurtre sur un ministre indien, s'est retrouvé dans l'entourage de Justin Trudeau au cours de son voyage en Inde. Cette présence a créé un froid avec le gouvernement indien et créé une image très négative dans la population indienne. (Leblanc et Zilio, 2018)

Après son arrivée à la tête des États-Unis, le nouveau président a rapidement fait pression sur ses alliés pour que ceux-ci augmentent leur budget militaire pour atteindre l'objectif de 2 % de leur PIB. (Trump, 2017c) Au même moment, il demande une renégociation de l'ALÉNA, ce qui occupa totalement la ministre des Affaires mondiales, Madame Chrystia

Freeland. (Blanchfield, 2018) L'Accord Canada–États-Unis–Mexique, l'ACEUM, qui remplace l'ALÉNA, n'a été signé que le 30 novembre 2018. (Freeland, 2018o)

Le premier ministre s'est cependant montré ferme devant ce nouveau président. En réponse à un décret de ce dernier interdisant l'entrée sur le territoire étatsunien des citoyens de sept pays à majorité musulmane (Trump, 2017b) le Premier ministre canadien a annoncé sur Twitter : « To those fleeing persecution, terror & war, Canadians will welcome you, regardless of your faith. Diversity is our strength #WelcomeToCanada. » (Trudeau, 2017b)

Toutefois, certaines priorités ont pris beaucoup plus de temps qu'il avait été originalement prévu, comme le retour du Canada dans des missions de paix des Nations Unies. L'annonce de l'engagement des troupes canadiennes ne s'est faite qu'en novembre 2017. Cet engagement a été manifestement moindre que le désir annoncé en campagne électorale (Trudeau, 2017a) et ne sera que pour un an. Les premiers soldats sont arrivés au Mali en juin 2018. (G. d. Canada, 2019b) À peine sont-ils arrivés qu'il est annoncé que la mission ne sera pas prolongée au-delà de la date prévue en juin 2019. (45e Nord, 2018; Sajjan, 2018)

Finalement, le Canada a traditionnellement été un supporter modéré envers Israël, favorisant la démarche dite de deux États pour résoudre la relation conflictuelle avec la Palestine. (ONU, 2012b) Toutefois, en février 2016, la Chambre des communes, dans un vote libre, adopte largement — à 229 contre 5 (Clement, 2016) — une motion des Conservateurs contre le mouvement *Boycott, désinvestissement et sanctions*, un mouvement qui vise à forcer la fin de l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël (BDS-Québec, 2016). Ce faisant, les Libéraux ont pris position contre toute forme de sanction envers Israël. Bien que les Libéraux de Trudeau aient annoncé leur intention de présenter une politique étrangère qui tranchait avec celle des Conservateurs, cette position du caucus libéral est plus près de la position du Canada sous le gouvernement Harper que celle des gouvernements Libéraux et Progressistes-Conservateurs précédents. Ceci laisse l'impression d'une certaine poursuite de l'évolution des valeurs de la population canadienne vers le conservatisme de l'École de Calgary.

## Analyse des discours des ministres des affaires étrangère et politique étrangère

Les ministres des Affaires mondiales qu'a nommés Justin Trudeau ont utilisé différents éléments des sources de puissance immatérielle. Parmi ceux-ci, ils ont principalement présenté les valeurs canadiennes, compris dans la culture, et l'attitude du gouvernement dans ses relations internationales. Ce ne sont cependant pas les seules sources qui ont été employées. En suivant l'ordre de notre grille d'analyse, nous allons revoir les discours de ces ministres et en extraire les éléments liés aux différentes sources de puissance immatérielle que nous avons identifiées.

**Tableau 7-Occurrences sous Justin Trudeau**

	Familles	Nombre d'occurrences
Première source	A) Culture	13
	A') Valeurs	55
	B) Éducation	7
	C) Communication	0
	D) Diplomatie	0
	E) Politique	2
	F) Économie	4
	G) Hard power	4
	H) Science et technologies	0
	I) Caractère nationale	1
	J) Richesse humaine	9
		Total première source
2 <sup>e</sup> source	Politiques nationales	15
3 <sup>e</sup> source	Politique étrangère	35
	Attitude et actions du gouvernement à l'international	105
	Nombre de discours	78

À son arrivée à la tête du gouvernement, Justin Trudeau a nommé Stéphane Dion, ex-chef du Parti libéral, à la tête du ministère qu'il rebaptise Affaires mondiales. Le ministre n'a pas présenté de document qui résume sa politique étrangère. Toutefois, en suivant

l'ensemble de ses discours, certains éléments ressortent et nous indiquent une direction qu'il semble avoir adoptée pour son ministère.

En janvier 2017, quelques jours avant l'entrée en fonction du nouveau président américain, le premier ministre Trudeau procède à un remaniement de son cabinet et nomme Chrystia Freeland ministre des Affaires mondiales. Quelques documents sectoriels de politiques étrangères sont produits, comme la *Politique d'Aide internationale féministe du Canada* (Bibeau, 2017) et la *Politique de défense du Canada Protection, Sécurité, Engagement* (G. d. Canada, 2017f), mais il n'y a toujours pas de document qui résume l'ensemble de la politique étrangère canadienne. Toutefois, lors d'une allocution en chambre le 6 juin 2017, seulement quelques mois après qu'elle ait pris ses fonctions, la nouvelle ministre a présenté sa politique étrangère.

Sans surprise, en début d'allocution, elle fait ressortir le désir du Canada de protéger les intérêts des Canadiens, mais aussi leurs valeurs. Toutefois, ce n'est que vers la fin de son discours qu'elle énumère ce qu'elle considère être ces valeurs. En tête de liste, elle mentionne que ces valeurs comprennent le féminisme et la promotion du droit des femmes et des filles. Elle poursuit en énumérant la « dualité linguistique », le fédéralisme coopératif, la citoyenneté multiculturelle, ainsi qu'une société multiethnique et multilingue. Ces valeurs seraient guidées par les valeurs autochtones du Canada, le droit de la personne et la règle de droit. (Freeland, 2017f) Elle mentionne en particulier qu'en

favorisant le multiculturalisme et la diversité, les Canadiens incarnent un mode de vie qui fonctionne. Nous pouvons l'affirmer en toute humilité et aussi sans fausse modestie : les Canadiens savent cohabiter en harmonie et en paix avec des personnes d'origines et de croyances diverses, dont les ancêtres viennent des quatre coins du monde. (Freeland, 2017f)

Dans ce discours, elle fait du Canada un modèle dans certains domaines. Elle mentionne qu'« [e]n soutenant mieux la classe moyenne et les gens qui travaillent fort pour en faire partie, le Canada établit une approche de la mondialisation qui peut servir de modèle. » (Freeland, 2017f) Elle fait le même type de lien pour les droits de la personne. La ministre soulève également que le Canada devrait être un exemple pour la défense des droits de certaines minorités, elle dit : « C'est notre rôle d'établir une norme sur la façon dont les

États devraient traiter les femmes, les homosexuels et les lesbiennes, les transgenres, les minorités raciales, ethniques, culturelles, linguistiques et religieuses ainsi que les Autochtones. » (Freeland, 2017f) Des thèmes qu'elle a repris dans plusieurs discours, tels que la liberté religieuse (Freeland, 2017e, 2018h), les droits des minorités (Freeland, 2018h) et les LGBTQ2. (Freeland, 2017e)

Dans les autres discours de la ministre Freeland, nous pouvons remarquer plusieurs mentions des droits de la personne (Freeland, 2018b, 2018d) sous différents angles. Elle en parle principalement en soutenant le féminisme (Freeland, 2017d, 2017f) et l'égalité des sexes. (Freeland, 2017b, 2018a, 2018b) Elle profite de cette valeur pour la traduire dans une attitude du gouvernement dans ses relations internationales, la troisième source de puissance immatérielle. Ainsi, elle a participé à la mise sur pied de la rencontre des femmes ministres des Affaires étrangères, démontrant le leadership du Canada dans ce domaine. (Freeland, 2018l) Ce leadership prend également forme dans l'Initiative Elsie, qui cherche à augmenter la présence des femmes dans les missions de paix des Nations Unies. (Freeland, 2018b, 2018c, 2018l) Initiative dont elle a aussi fait la promotion lors de son passage à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. (Freeland, 2018m)

Le ministre Dion avait adopté une approche semblable : il a profité des tribunes qui lui sont offertes pour souligner que le Canada est un défenseur des droits de la personne. Il le fait naturellement lorsqu'il se présente au Conseil des Droits de l'homme des Nations unies (Dion, 2016n), mais aussi lors de son allocution à l'Organisation des États américains (Dion, 2016a) et au Conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). (Dion, 2016m) Le ministre Dion annonce également que le gouvernement Trudeau veut travailler en collaboration avec la société civile à la promotion des droits de la personne. (Dion, 2016p)

En accord avec la demande du Premier ministre d'intégrer la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, la ministre Freeland souligne en introduction de ses discours, lorsque c'est le cas, qu'elle et ses interlocuteurs sont sur le territoire ancestral d'une nation amérindienne ou une autre. Ainsi, lorsqu'elle rencontre pour la

première fois le Groupe de Lima à Toronto en octobre 2017, elle mentionne qu'ils : « [se rassemble] sur le territoire traditionnel de la Première Nation des Mississauga de New Credit. » (Freeland, 2017a) Elle parle aussi des droits de la personne dans le cadre de la promotion des droits des autochtones qu'elle soulève lors de sa présentation devant le Conseil des droits de l'homme. (Freeland, 2018h)

Les nombreuses mentions des droits de la personne par les deux ministres font ressortir cet élément. Nous avons répertorié 15 mentions des droits de la personne dans l'ensemble de leurs discours. Notons aussi le travail pour faire du Canada un champion du féminisme de la part de la ministre Freeland. De ce côté, nous trouvons 13 mentions dans ses discours. Les droits des minorités, dont les autochtones et les LGBTQ2, reviennent à 5 reprises et positionnent également positivement ce gouvernement.

Un autre élément des valeurs canadiennes qui apparaît dans ses discours de Chrystia Freeland en début de mandat est l'État de droit et l'importance de maintenir cette valeur dans les relations avec les autres États (Freeland, 2017e). Toutefois, ce thème disparaît rapidement de son discours. Elle semblait vouloir en faire une partie de sa politique étrangère (Freeland, 2017f), mais le sujet est absent de ses discours après qu'elle ait présenté sa direction en juin 2017.

Les ministres Dion et Freeland utilisent aussi quelques éléments de la culture dans leurs discours. Nous pouvons les remarquer surtout lorsque Stéphane Dion parle d'immigration, d'ouverture des frontières et d'inclusion. (Dion, 2016o, 2016q) Lors d'un discours en Lettonie, il mentionne le hockey (Dion, 2016e) afin de créer un lien entre les Canadiens et les Lettons. L'utilisation la plus adroite de la culture est probablement survenue lors de son discours sur le maintien de la paix entre pays francophones, où il fait référence à une chanson de Raymond Lévesque, *Quand les hommes vivront d'amour*, pour souligner le désir des Canadiens de travailler pour la paix. Ces deux interventions qu'il a faites sont probablement les utilisations les plus claires de la puissance immatérielle canadienne.

Les deux ministres parlent de la démocratie et de l'économie de marché, ou de l'économie libérale. À l'exception d'un discours de Stéphane Dion au Sri Lanka (Dion, 2016s), où il

souligne la force des institutions politiques canadiennes que sont la démocratie et le bilinguisme, ces éléments sont présentés comme des valeurs canadiennes, et non comme des institutions politiques et économiques respectivement. Pour cette raison, nous les plaçons dans la culture. Ces éléments sont aussi mis en valeur dans les discours de la ministre Freeland (Freeland, 2017e), dont au moment où elle reçoit un prix du journal *Foreign Policy*. Elle en fait d'ailleurs le centre de son discours. (Freeland, 2018i) Elle en profite aussi pour mettre en garde et condamner contre l'isolationnisme. Elle cherche plutôt une collaboration (Freeland, 2018d) dans la promotion des institutions démocratiques. (Freeland, 2018f) Nous pouvons compter 10 mentions de la démocratie, dont neuf dans les discours de la ministre Freeland.

Parmi les valeurs canadiennes, le ministre Dion souligne aussi l'ouverture à l'immigration et le multiculturalisme, comme une suite logique. En rapportant les paroles de son Premier ministre, il mentionne que : « [...] notre pays est fort non pas malgré sa diversité, mais grâce à elle. » (Dion, 2016o) En appui à cette affirmation, il utilise à quelques reprises l'accueil, au Canada, de 25 000 réfugiés syriens dans les premiers mois du Parti libéral au pouvoir. (Dion, 2015b, 2016h) Chrystia Freeland poursuit dans la même veine lorsqu'elle utilise la diversité et l'inclusion à plusieurs reprises. Lors de sa présentation devant le Congrès juif mondiale, elle souligne que le Canada est une société inclusive. (Freeland, 2017e) Elle soulève aussi qu'une force du Canada (Freeland, 2018h) est qu'il a une société diversifiée (Freeland, 2017f, 2018d, 2018e, 2018f) et multiculturelle (Freeland, 2018g) grâce à l'immigration. (Freeland, 2018d) Ensemble, nous trouvons 13 mentions de la diversité, du multiculturalisme et de l'immigration qui réfèrent tous à la même réalité.

Finalement, nous pouvons remarquer que les deux ministres font la promotion de la paix dans le monde. Stéphane Dion utilise même explicitement la démarche pour obtenir un siège au CdS-ONU comme un moyen pour progresser dans cette direction. (Dion, 2016i) D'ailleurs, alors qu'il se prononce devant le Conseil de sécurité, il présente le Canada comme un architecte de la paix. (Dion, 2016o) Il s'agit d'une valeur sur laquelle il mise à quelques reprises et qu'il cherche à associer au Canada. (Dion, 2016f) La ministre Freeland l'utilise aussi régulièrement, en particulier lorsqu'elle fait la promotion de l'Initiative Elsie

pour l'inclusion des femmes dans les missions de paix des Nations Unies. En tout, nous relevons 12 mentions de la paix dans leurs discours.

Stéphane Dion utilise le symbole de la feuille d'érable lors de certains de ses discours (Dion, 2016e, 2016g). C'est une image qui représente la nation canadienne. Cette image peut évoquer la puissance immatérielle du Canada, mais elle ne constitue pas une source de puissance immatérielle en elle-même. Sur les 78 discours analysés, nous ne trouvons que 13 occurrences de l'utilisation de la culture. Celles-ci sont plutôt fortuites et sont trop parsemées pour qu'elle puisse avoir été utilisée intentionnellement dans le but d'influencer d'autres États, à l'exception, peut-être de la mention du hockey.

Dans le cadre de la culture, les deux ministres utilisent énormément de matériel, toutefois, ils font principalement référence aux valeurs canadiennes. Ce sont effectivement des valeurs qui sont largement partagées par un grand nombre d'États. Cependant, ils n'utilisent pas l'aspect « prestige » de ces valeurs. Ils vont même réduire des institutions, la démocratie et le système économique, à leur seule dimension de valeur. Ainsi, ils ne tirent que très peu de puissance immatérielle de ces nombreuses mentions.

En poursuivant dans les différentes familles de la première source de notre grille d'analyse, nous retrouvons l'éducation. Le ministre Dion porte son attention sur le système universitaire canadien dans quelques-uns de ses discours. Il en fait mention à trois reprises. D'abord, lorsqu'il prend la parole à la Chambre des communes, alors qu'il rappelle que « Chaque année, plus de 100 000 étudiants viennent de la Chine poursuivre leurs études au Canada. » (Dion, 2016d) Ou encore, lorsqu'il rappelle qu'il y a plus de 19 000 étudiants sud-coréens que viennent étudier au Canada pour une période de six mois et qu'il y a « [...] 4 000 jeunes sud-coréens profitent du programme Expérience internationale Canada et travaillent au Canada. » (Dion, 2016j)

Ensuite, nous n'avons que deux mentions dans la famille des communications. Alors que la ministre Freeland défend d'autres aspects des droits de la personne, qui forment les valeurs canadiennes, elle soulève la liberté de presse. (Freeland, 2018f, 2018h)

Nous ne trouvons aucune mention dans la famille diplomatie de notre grille. Comme mentionné plus haut, l'État de droit, la démocratie ou encore l'économie libérale sont présentées comme des valeurs canadiennes. Ce n'est pas dans leur aspect institutionnel que ces sources sont utilisées. Il en va de même pour la famille des institutions politiques : nous n'avons trouvé aucune mention.

Pour ce qui est des institutions économiques, nous retrouvons l'utilisation de l'image de grande entreprise par la ministre Freeland. En fait, elle mentionne les grandes entreprises canadiennes Magna et Precision Drilling une seule fois. (Freeland, 2017b)

Aucune mention n'est faite des familles que sont le *hard power*, les sciences et technologies, ainsi que le caractère national. Nous devons donc nous rendre à la richesse humaine pour trouver les autres mentions des sources de puissance immatérielle. Dans cette dernière famille, nous trouvons que le ministre Dion reconnaît l'héritage canadien en matière de relations internationales en soulignant le rôle de bâtisseurs de grandes institutions internationales qu'ont tenu plusieurs de ceux-ci, tel que Lester B. Pearson. (Dion, 2015a, 2016c, 2016k) C'est le message qu'il porte, entre autres, lors de discours en marge de l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil de sécurité. (Dion, 2016l, 2016r) La ministre Freeland utilise le même argument lors de son discours de présentation de sa politique étrangère. Au cours de cette présentation, la ministre liste les institutions, ainsi que les Canadiens et Canadiennes qui ont participé à mettre en place ces grandes institutions internationales. Parmi ceux-ci, notons Dana Wilgress sur Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ancêtre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de John Humphrey qui a travaillé à la Déclaration universelle des droits de l'homme, et, naturellement Lester B. Pearson qui a reçu un Prix Nobel pour la création des Casques bleus. (Freeland, 2017f)

Pour une rare fois, le ministre Dion, lors de son passage au Sri Lanka, utilise la seconde source de puissance immatérielle, les politiques nationales. Il mentionne que :

« [l]e Canada a beaucoup d'atouts à partager avec le Sri Lanka, notamment notre expérience sur des questions comme les langues officielles, la délégation de pouvoirs, le développement économique durable,

l'autonomisation des femmes, l'expertise juridique et la formation professionnelle des jeunes. » (Dion, 2016s, p. 3)

Chrystia Freeland mentionne également quelques politiques, comme le soutien à la classe moyenne (Freeland, 2017f) et la qualité de la loi canadienne sur les normes du travail. (Freeland, 2018i) Cette source n'a que peu de place dans les discours des ministres de Justin Trudeau. En effet, nous n'avons trouvé en tout que ces trois mentions.

Dion et Freeland ont été plus généreux du côté de la troisième source de puissance immatérielle. Dans la famille de la politique étrangère, nous l'avons soulevé plus tôt, aucun document n'a été publié pour résumer l'ensemble de la politique étrangère de ce gouvernement. Nous devons piger dans quelques discours et dans les politiques sectorielles. Du côté du rôle du Canada dans le monde, en s'appuyant sur l'héritage de Pearson, (Freeland, 2018c, 2018f) Christya Freeland met en relief l'historique des démarches pour la paix. (Freeland, 2018h) Elle mentionne que le Canada cherche la paix et la prospérité pour tous. (Freeland, 2017f) En poursuivant sur ce même thème, en appui à l'Initiative Elsie, elle soutient que c'est par l'implication des femmes dans les missions de paix que celle-ci a le plus de chance de prendre forme. (Freeland, 2018m)

L'attitude du gouvernement dans ses relations internationales ne relève pas du discours, mais des actions. Les ministres peuvent souligner ce que le pays fait, ou a l'intention de faire, mais ce sont les gestes qui sont les vrais signes de cette famille de sources. Ainsi, lorsque Justin Trudeau procède à son remaniement ministériel qui place Chrystia Freeland aux Affaires mondiales, du même coup, il envoie son ancien ministre occuper le poste d'ambassadeur auprès de l'Union européenne et de l'Allemagne. Ces changements portent avec eux plusieurs symboles. D'abord, la nomination de Madame Freeland comme chef de la diplomatie canadienne entretient le différend avec la Russie. En effet, depuis que cette dernière a pris le contrôle de la Crimée en 2014, la nouvelle ministre est sur une liste noire russe pour en avoir critiqué le gouvernement russe. (Jordan, 2018) Du côté de Stéphane Dion, cette nomination est une procédure pour l'éloigner du pouvoir. (Belleavance, 2018) L'Europe, qui est à finaliser les négociations de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec le Canada, tarde à reconnaître ce nouvel ambassadeur qu'elle doit partager

avec l'Allemagne. (Connolly et Siekerski, 2017) Afin de faire accepter sa décision, Trudeau modifie le titre de Dion pour en faire un envoyé spécial auprès de l'Union européenne. (Buzzetti, 2017)

Les deux ministres insistent beaucoup sur le leadership canadien. En effet, nous avons noté 22 mentions du leadership canadien. Madame Freeland le soulève lors de la rencontre du Groupe de Lima à Toronto en octobre 2017. (Freeland, 2017c) Elle soulève ce même leadership au sein du Groupe de Lima lors de son passage devant le Comité des Affaires étrangères. (Freeland, 2018b) À cette occasion, elle mentionne aussi le leadership dans les dossiers de la péninsule coréenne, du Myanmar et de l'Initiative Elsie. Le leadership canadien dans ce dernier dossier revient à quelques reprises dont lors de la présentation devant la Commission de la condition féminine des Nations Unies (Freeland, 2018m), à la rencontre des femmes ministres des Affaires étrangères (Freeland, 2018l) et à la présentation de l'Initiative elle-même. (Freeland, 2018m) Elle soulève le leadership canadien dans le dossier connexe du droit des femmes et du féminisme. (Freeland, 2018l) Elle est revenue sur le leadership canadien dans le dossier du Venezuela lors de la rencontre de février 2019. (Freeland, 2019) Elle fait allusion au leadership du Canada dans quelques autres dossiers, comme l'égalité des droits, (Freeland, 2018h) l'interdiction de production de matière fissile, (Freeland, 2018k) la condamnation des crimes contre les Rohingyas (Freeland, 2018j) et du renouvellement de l'Organisation mondiale du commerce. (Freeland, 2018d) Également, la ministre soutient que le Canada a eu une attitude positive dans les négociations de l'ACEUM.

Toutefois, il peut être risqué de jouer avec l'image que l'on veut projeter d'un pays. À ce sujet, Hocking (2005, p. 39) mentionne que :

Manipulating the image of other actors, creating what might be termed 'image dissonance', based on exploitation of differences between images that countries project of themselves and those that other actors can be persuaded to regard as more accurate, has indeed become a new 'great game'. The essence of the game lies not in the strength but in the vulnerabilities of soft power as manifested in the fragility and porosity of image.

Il en parle du point de vue d'un pays tiers, mais sa remarque s'applique aussi lorsqu'un pays essaie de projeter une image fautive de ce qu'il est en fait. Une fautive image présentée

par un gouvernement pourra être très pénalisante si un groupe l'utilise contre lui. Ainsi, il vaut mieux agir et laisser les autres former leur propre jugement. Ce jeu auquel se prête le Canada peut être risqué et se retourner contre lui. C'est un peu ce qui s'est produit lorsque Justin Trudeau s'est présenté en Inde, prétendant être le messager du multiculturalisme et de l'ouverture. Encore, lorsque le Canada a cherché à prendre l'initiative dans les négociations sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Ce leadership a été mentionné lors de la Conférence sur le désarmement (Freeland, 2018k) et au conseil des droits de l'homme (Freeland, 2018h). Toutefois, le Canada n'a jamais eu de leadership dans ce dossier. Le ministère, lui-même, reconnaît que l'organisation de la réunion des ministres des Affaires étrangères sur la sécurité et la stabilité dans la péninsule coréenne en janvier 2018 à Vancouver était organisée conjointement par le Canada et les États-Unis. (G. d. Canada, 2019a) De plus, ce leadership dans le dossier coréen n'est pas nécessairement bienvenu par les pays qui ont participé depuis des années aux pourparlers à six.<sup>19</sup> Dans le cadre du Groupe de Lima qui se penche sur le dossier vénézuélien, le leadership canadien peut être perçu par d'autres États comme de l'ingérence dans la politique intérieure et avoir l'effet inverse à celui recherché. Finalement, la ministre fait mention d'une attitude positive dans les négociations pour le renouvellement de l'ALÉNA devant le comité permanent des Affaires étrangères (Freeland, 2018b) et lors de la septième rencontre des négociations. (Freeland, 2018n) Il s'agit, encore une fois, de l'opinion de la ministre. Le véritablement jugement appartient à l'observateur plutôt qu'à l'acteur.

Pour ce qui est des véritables actions du Canada, Chrystia Freeland mentionne l'adhésion du Canada au Traité sur le commerce des armes. (Freeland, 2018b) Elle rappelle lors du Débat de haut niveau de la Conférence du désarmement à Genève que le Traité sur le commerce des armes fait l'objet d'une loi au Canada. (Freeland, 2018k) Elle soulève également le leadership du Canada dans la mise en place de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (Freeland, 2018k) et sur l'élaboration d'un traité sur l'interdiction de la production de matière fissile. De son côté, Stéphane Dion a soulevé lors de son

---

<sup>19</sup> Les pourparlers à six ont regroupé, outre les deux Corées, le Japon, la Chine, la Russie et les États-Unis entre 2003 et 2009.

discours aux Nations Unies l'adhésion du Canada au Traité sur l'interdiction des essais nucléaires en 1998. (Dion, 2016b)

### **Effet sur la démarche aux Nations Unies**

Lorsqu'il a été nommé en poste, l'ambassadeur du Canada à l'ONU, Marc-André Blanchard a fait le tour de ses homologues des autres pays pour apprendre ce qu'ils attendaient du Canada. On lui aurait mentionné que le Canada doit prendre part aux activités, dont la course pour le siège non permanent au CdS-ONU, pour démontrer son sérieux et son intérêt dans l'institution. Le Canada devait également passer par un réengagement dans le multilatéralisme. L'ambassadeur souligne également qu'on lui suggérait de miser sur le succès des politiques canadiennes pour sa politique étrangère, en particulier en matière de diversité culturelle. Le Canada devait partager son expérience et ses connaissances matière d'immigration et de « vivre ensemble ». Ils lui ont rappelé que le Canada est un modèle pour définir les moyens de cohabitations entre cultures différentes. En cette période de crise migratoire, l'expérience canadienne devait être partagée et servir d'exemple. Par son expérience, le Canada peut dire des choses qui ne peuvent être dites par d'autres nations. (Blanchard, 2016) On proposait donc au Canada de faire valoir le prestige de ses institutions, en particulier celles de l'immigration et du multiculturalisme.

Il relate qu'on s'attendait du Canada qu'il soit rassembleur, qu'il soit un modèle et qu'il participe aux missions de paix, en prévention et en médiation. On ne s'attendait pas à ce que le Canada envoie des régiments complets en mission, mais qu'il partage son expertise. Le Canada, avec ses forces policières, a longtemps été au cœur des forces onusiennes dans les missions de paix. C'est sur cette belle expérience que le Canada devait miser. (Blanchard, 2016) En début de mandat, Dion semblait avoir entendu ce message. En soulignant à quelques reprises les immigrants syriens reçus au Canada et l'expérience du multiculturalisme canadien, il répondait, sans insistance, à cet appel des autres pays. Toutefois, ce sujet n'a pas véritablement été repris par Freeland, c'est plutôt le féminisme et les autochtones qui sont au cœur de son message. Ensemble, leur message le plus fort

est celui de la protection de la démocratie, des droits de la personne et de l'économie de marché.

Les ministres des Affaires étrangères canadiens n'ont donc pas manifestement suivi la voie proposée. Ainsi, en 2020, les pays auront à choisir entre le Canada, l'Irlande et la Norvège pour occuper le siège non permanent du « Groupe ouest-européen et autres » au CdS-ONU. Selon ce que nous pouvons voir dans les discours de ministres, le Canada mise sur le fait qu'il est une démocratie libérale avec une économie de marché qui protège les droits de la personne. D'abord, ces arguments n'ont aucune valeur face aux pays qui ne partagent pas ces valeurs. Ensuite, pour les pays qui misent aussi sur ces principes politiques, le prestige de ces institutions canadiennes sera confronté à ceux de l'Irlande et de la Norvège qui peuvent aussi tirer gloire du prestige de leurs institutions équivalentes.

L'utilisation par les deux ministres d'exemples passés de l'implication canadienne dans les institutions internationales, comme le travail de Pearson, peut paraître un bon choix au départ. Mais, le passé n'est pas garant de l'avenir et l'histoire plus récente du Canada en témoigne. Les années Harper ont placé le Canada en retrait par rapport aux institutions internationales, et les actions du Premier ministre Trudeau contredisent les différentes prétentions de ce gouvernement, en particulier en matière d'environnement et de l'implication canadienne avec les Casques bleus.

Du côté de la politique étrangère qui a été présentée par la ministre Freeland à la Chambre de communes, celle-ci n'aborde pas véritablement le multiculturalisme canadien et n'insiste pas sur l'expérience canadienne en la matière. Ce que ce document pousse beaucoup plus est la défense des minorités, que la ministre définit, entre autres, sur une base ethnique, mais surtout sur une base de genre. Même si ce message peut aussi avoir une portée, nous ne sommes pas dans le message qui est attendu du Canada. L'Initiative Elsie, de son côté, prône le rôle des femmes dans les missions de paix, ce qui vient appuyer la politique étrangère féministe adoptée par ce gouvernement, mais encore une fois, ce n'est pas la place où le Canada était attendu et le Canada n'est pas le leader dans ce dossier, c'est plutôt la Suède.

Les discours des ministres utilisent des éléments de puissance immatérielle, mais celle-ci ne semble pas appuyée sur une stratégie planifiée d'influence. Très peu ou aucun élément du prestige des institutions canadiennes en matière d'éducation, de communication, de diplomatie, d'économie, de *hard power*, de science et technologie, de caractère national et de richesse humaine n'est vraiment poussé. Si l'objectif était d'influencer les autres États, plutôt que de mettre l'accent sur les valeurs canadiennes, ce sont les succès des institutions canadiennes qui auraient dû être utilisés. En particulier pour ce qui est de la démocratie, du féminisme, la dualité linguistique, le fédéralisme coopératif et, comme le suggérait l'ambassadeur Blanchard, la société multiethnique. Tant du côté de Dion que de Freeland, le message porté est celui que le Canada a de bonnes valeurs. Mais, les pays en compétition avec le Canada pour intégrer le Conseil de sécurité peuvent prétendre partager ces mêmes valeurs. Les discours des ministres ne permettent pas au Canada de se distinguer.

## **Conclusion**

Si les ministres Dion et Freeland ont utilisé des éléments de la puissance immatérielle, celle-ci ne semble pas être l'outil au cœur de leur démarche pour l'obtention d'un siège au CdS-ONU. Leur utilisation des moyens offerts par cette forme de puissance ne met pas l'accent sur le prestige des institutions canadiennes. En misant plutôt sur les valeurs canadiennes, les ministres n'utilisent pas les ressources canadiennes de la puissance immatérielle. Ainsi, il est peu probable que l'utilisation, qu'ils ont faite des ressources de cette forme de puissance, puisse avoir un impact sur les décisions d'autres États lors de leur vote en juin 2020.

Les valeurs canadiennes constituent les éléments de la puissance immatérielle que les ministres ont le plus utilisés. Bien que nous ayons placé les valeurs dans la famille de la culture, il ne s'agit pas de l'aspect de la puissance immatérielle qui a le plus d'influence sur les décisions des autres États. Au mieux, ceci permettra à certains États, qui partagent déjà ces valeurs, de se reconnaître. Mais, les États tiers ne seront pas touchés par ces arguments.

Certaines institutions, comme la démocratie et le système économique, ont été utilisées par les ministres, mais sans insister sur leur succès. Ils les ont présentées comme des valeurs canadiennes, soulignant que le Canada s'en fera un défenseur. La manière avec laquelle les ministres ont utilisé ces institutions structurantes du système canadien a diminué l'impact d'influence qu'ils auraient pu en tirer. D'autres institutions ont été présentées, comme le système d'éducation. Mais, celles-ci n'ont pas assez été utilisées pour soutenir la puissance immatérielle canadienne.

Nous aurons le résultat de la démarche canadienne pour obtenir un siège au CdS-ONU en juin 2020. Ce processus aurait-il pu bénéficier d'une utilisation beaucoup plus structurée et intensive de la puissance immatérielle ? Est-ce que c'est ce qui était dans les plans originaux qui ont été bouleversés par l'arrivée au pouvoir d'un nouveau locataire à la Maison-Blanche ? Le Canada mise peut-être trop sur sa puissance immatérielle passive héritée des succès d'anciennes administrations fédérales canadiennes. Mais, la décision des pays d'appuyer ou non la candidature du Canada reposera sur les actions présentes, et non celles du passé. Leur utilisation de la puissance immatérielle ne nuira pas à la démarche canadienne. Toutefois, si celle-ci s'avérait être un succès, nous ne pouvons pas affirmer que ce serait le résultat direct des sources de la puissance immatérielle qu'ils ont utilisées.

Les pays qui cherchent à accéder au Conseil de sécurité s'y prennent très longtemps d'avance. Le gouvernement de Justin Trudeau ne s'est donné que cinq ans. Après les élections d'octobre 2019, il ne restera que quelques mois avant le moment de vérité. Il lui est peut-être encore possible d'accentuer son utilisation de la puissance immatérielle et ainsi gagner certains appuis. Il semble, cependant, que le temps commence à manquer.

## Conclusion

Dans le cadre du débat sur le déclin de la puissance américaine, Joseph Nye a jeté les bases d'un concept important pour l'analyse des relations internationales. Il ne cherchait pas à redéfinir l'ensemble des relations entre États, mais plutôt à identifier une forme de puissance qui était restée beaucoup trop longtemps dans l'ombre de ce qui est aujourd'hui défini comme le *hard power*, c'est-à-dire les moyens coercitifs d'influencer les choix des autres États. Il a ainsi décrit la puissance immatérielle, une forme de puissance qui permet d'influencer les choix d'autres États sans mesures incitatives ou menaces, sans conséquence positives ou négatives. Si Nye a bien défini certaines composantes de la puissance immatérielle, il a laissé des brèches importantes qui mènent à des lectures erronées du concept.

Parmi celles-ci, la description de la première source, la culture, en plus d'être imprécise, n'est pas clairement distincte de certains éléments de la seconde source. De plus, elle ne permet pas d'établir un lien de causalité. Elle donne lieu à des interprétations beaucoup trop larges et accorde une importance exagérée à ce qui n'est que la partie visible d'un ensemble qui englobe de nombreux autres éléments qui sont en amont et en aval de cette culture. Également, la culture ne permet pas d'évaluer la puissance immatérielle et ouvre la porte à l'adéquation entre la culture et la puissance. Nous proposons de revoir la définition de cette source afin de mieux la circonscrire et de bien la distinguer de la seconde source.

Par notre recension des écrits, nous avons observé que le prestige des institutions formerait une meilleure approche pour définir la première source de la puissance immatérielle, laissant du coup un espace mieux délimité pour la seconde source. En effet, Nye avait défini que la seconde source était composée des valeurs et des politiques nationales, ce qui portait à confusion puisque les valeurs nationales appartiennent aussi à la culture de cette société. De notre côté, nous ne gardons que les politiques nationales pour la deuxième source et nous incluons les valeurs dans les institutions culturelles. Par prestige des institutions, nous entendons le succès que développe l'ensemble des institutions propres à un pays, comme les institutions culturelles ; les différentes institutions liées aux communications, comme les grands groupes médiatiques ou la liberté de presse ; le système diplomatique ; les institutions politiques comme le système parlementaire et les institutions qui s'y rattachent, ou bien le système électoral ; le système d'éducation tant au niveau primaire et au niveau secondaire qu'au niveau universitaire ; les avancées technologiques qui propulsent le pays en avant ; ou encore la richesse des ressources liées à la population, comme les diasporas et les personnes qui portent l'image de leur pays. Ce ne sont là que quelques exemples qui nous permettent de comprendre qu'il y a dans la puissance immatérielle beaucoup plus que la simple culture. Nous avons défini que ces institutions ne sont pas nécessairement gouvernementales. Nous avons aussi vu que d'autres familles d'analyse des relations internationales, comme les réalistes, les néo-réalistes, les constructivistes ou encore, les approches critiques reconnaissent elles aussi une autre forme de puissance qui correspond au prestige des institutions que nous avons décrit. Ces institutions peuvent prendre différentes formes qui ont été regroupées dans la grille d'analyse que nous avons établie et qui aide à l'analyse de la puissance immatérielle. Les différentes familles de sources liées au prestige des institutions n'ont pas semblé avoir de prédominance l'une sur l'autre, une recherche plus approfondie pourrait toutefois les révéler.

Nous avons également remarqué que la puissance douce, le terme généralement utilisé pour traduire le concept, rendait mal le sens de puissance immatérielle. Une puissance qui serait douce manquerait de vigueur ; pourtant, bien utilisé, la puissance immatérielle peut-être très forte. Ce qui caractérise cette forme de puissance n'est pas qu'elle est douce, mais qu'elle n'existe pas dans une réalité matérielle. Je peux toujours compter le nombre de

soldats ou d'avions de chasse, mais on ne peut compter le prestige. Il s'agit de quelque chose qui n'est pas matériel. Ainsi, nous avons pu donner une nouvelle traduction beaucoup plus représentative de la puissance immatérielle par puissance immatérielle. Ceci nous a également permis de comprendre qu'il est vain d'essayer de donner une valeur à la puissance immatérielle et d'en faire un classement mondial. Les variables qui la composent sont qualitatives et en tirer des valeurs quantitatives introduira toujours une place démesurée pour le biais de l'observateur. Aussi, l'outil que nous avons développé, la grille d'analyse, ne sert pas à calculer la force de la puissance immatérielle, mais à découvrir les forces et les faiblesses d'un État pour que celui-ci mise sur les premières et travaille les secondes.

Cette approche permet également de mieux établir les liens entre la puissance immatérielle et les autres concepts de relations internationales, tels que la diplomatie publique, les communautés épistémiques, le *nation branding* et les réseaux de politiques. Ces lectures nous ont également permis de constater qu'il est impossible et inane de vouloir chiffrer la puissance immatérielle ou même ses sources. Les palmarès établis sur cette forme de puissance s'attardent à chiffrer des variables qualitatives. Le résultat est que ces palmarès arrivent à des conclusions aussi différentes que nombreuses.

D'un autre côté, au cours de nos lectures, nous avons constaté que le matériel utilisé par ces différents moyens d'influence est issu de la puissance immatérielle du pays. C'est en développant sa puissance immatérielle qu'un pays pourra avoir, par exemple, une meilleure diplomatie publique. Si un pays est efficace dans son *nation branding*, c'est que sa puissance immatérielle est bien développé.

Nous n'avons pas apporté de changement aux autres sources que Nye avait définies, si ce n'est que nous avons déplacé les valeurs qui appartenaient à la seconde source vers la famille culture de la première source. Nous cherchions par cette clarification à établir un outil qui permettrait aux chercheurs, ainsi qu'aux administrations publiques, d'analyser l'état de la puissance immatérielle d'un pays. Les exemples qui accompagnent chacune des familles ne se veulent pas limitatifs, mais explicatifs. Ainsi outillée, une administration

publique qui cherche à utiliser sa puissance immatérielle peut reconnaître ses forces et miser sur elles, ainsi que ses faiblesses pour travailler à les améliorer.

Nous avons utilisé la grille pour analyser trois cas présentant des caractéristiques similaires, et donc qui permettaient une certaine forme de comparaison. Il s'agit des trois dernières démarches canadiennes pour obtenir un siège non permanent au CdS-ONU. À la fin de nos analyses, nous avons pu constater que ces cas ont permis de démontrer que notre approche met en lumière un grand nombre d'éléments d'influence, même lorsque ces éléments ne sont pas articulés à l'intérieur d'une tentative d'influence nommément identifiée. En fait, notre grille d'analyse permet de faire ressortir qu'un grand nombre d'éléments appartenant aux différentes sources sont présents dans les discours des ministres, même si ceux-ci ne sont pas utilisés avec l'intention délibérée d'employer la puissance immatérielle. Ces éléments font partie de la réalité nationale, il est donc normal que, de temps à autre, lors d'un discours, un élément lié à la puissance immatérielle soit mentionné. Nous n'entrons pas ici dans les cas puissance immatérielle passive que nous avons définis, où, par exemple, les politiques d'un État influencent celles d'autres États par le simple prestige qui se dégage de leur succès, sans que des actions intentionnelles soient produites avec cet objectif.

Le premier cas à l'étude était la démarche pour l'obtention d'un siège au CdS-ONU couronnée de succès entreprise sous le gouvernement de Jean Chrétien dans les années 1990. Cette étude était d'autant plus intéressante que le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Lloyd Axworthy, a mentionné à quelques reprises dans ses discours qu'il avait adopté une approche issue de la puissance immatérielle, une démarche qu'il voyait logique dans un contexte de mondialisation et de croissance rapide du partage de l'information par le réseau internet. Il n'est ainsi pas surprenant que nous ayons trouvé un très grand nombre de citations dans ses discours qui soient liées à l'une ou l'autre des différentes familles qui composent chacune des sources. Nous avons pu constater que cette approche des relations internationales a permis au Canada de prendre le leadership sur certains dossiers internationaux. Le concept et le modèle d'étude ne nous permettent pas d'affirmer que le succès de la démarche canadienne pour obtenir un siège au Conseil de sécurité de l'ONU est directement lié à la puissance immatérielle. Tout au plus, nous avons pu constater qu'il y avait une corrélation entre l'utilisation de la puissance immatérielle et

le succès dans ce type de démarche. Néanmoins, l'utilisation de ce type de puissance semble avoir aidé le Canada à améliorer son image au niveau international et a appuyé sa démarche.

La même démarche, mais par le gouvernement de Stephen Harper en 2010, a constitué notre deuxième cas à l'étude. La politique étrangère de ce gouvernement divergeait en plusieurs points avec celles des gouvernements précédents et annonçait de nouvelles orientations pour le pays après avoir joué le rôle de la parfaite puissance moyenne, avec le multilatéralisme et la recherche de la stabilité mondiale. Entreprise tardivement, cette démarche s'est terminée par un échec, le second du gouvernement canadien après la première tentative de 1945. Nous avons cherché à savoir si cette démarche avait utilisé la puissance immatérielle et si ce type de puissance avait eu un effet sur la démarche. Notre analyse a mis en lumière que les différents ministres, qui ont occupé le poste aux Affaires étrangères, ont utilisé certains éléments liés à la puissance immatérielle. Cependant, ces utilisations ne semblaient pas planifiées ni articulées dans le cadre d'une utilisation délibérée de la puissance immatérielle. Les mentions de différents éléments liés à la puissance immatérielle semblent plutôt circonstanciées, c'est-à-dire qu'elles étaient liées au contexte où les discours ont été présentés, et non en fonction d'une stratégie. C'est le type de situation que nous avons pu observer lorsque le ministre Canon intègre dans ses discours en 2010 que le Canada va accueillir les Jeux olympiques, alors que l'information est connue depuis 2003, ou encore lorsqu'il se met à parler de la solidité de l'économie canadienne parce que le sujet était dans l'actualité en 2008.

L'attitude du gouvernement Harper dans ses relations internationales et ses décisions en contradiction avec les valeurs auxquelles il fait référence, semble avoir nui à sa démarche au Conseil de sécurité. Nous avons constaté que les procédures des Conservateurs n'étaient pas volontairement appuyées sur la puissance immatérielle canadienne. À nouveau, nous ne pouvons établir un lien de causalité entre le fait que le gouvernement Harper n'a pas utilisé la puissance immatérielle et l'échec de la démarche au CdS-ONU. Nous constatons encore une fois qu'il y a une corrélation entre ces deux points. Nous pouvons également nous questionner si les actions et décisions de ce gouvernement pouvaient avoir affecté l'image de marque qui avait été construite par les gouvernements précédents et avoir terni

de manière durable la puissance immatérielle du Canada. Une étude à long terme sur l'évolution de l'utilisation de la puissance immatérielle et les capacités d'influence du Canada dans ses démarches internationales précédentes et subséquentes à ce gouvernement pourrait éclairer ce point.

Finalement, nous avons analysé la démarche du gouvernement de Justin Trudeau qui a été amorcée en 2016 et pour laquelle l'issue n'était pas encore connue au moment de compléter la thèse. Dans le cas de ce gouvernement, la démarche pour obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité ne découle pas d'une utilisation plus ou moins efficace de la puissance immatérielle. Il n'y a, en fait, aucun signe dans les discours des ministres des Affaires étrangères qu'il y ait une intention délibérée d'utiliser la puissance immatérielle canadienne. Les mentions que nous trouvons sont peut-être appuyées sur une impression que la puissance immatérielle passive du Canada est suffisante. Cependant, ce gouvernement envoie des signaux croisés en particulier en matière d'environnement et de missions de paix. En effet, il s'est empressé de signer et ratifier l'Accord de Paris sur l'environnement de la COP21, mais il a nationalisé un oléoduc pour soutenir l'industrie pétrolière qui exploite les sables bitumineux. Dans le cas des missions de paix, alors qu'il a soutenu vouloir un retour du Canada dans les missions de paix de l'ONU, il a pris plus de deux ans pour choisir la mission au Mali qui sera finalement minimaliste. Ces signaux donnent l'impression que ce n'étaient que de bonnes intentions d'apparat. Nous pourrions comparer celles-ci aux décisions en contradiction avec les valeurs qui ont été mises de l'avant par le gouvernement Harper. Le désir de reconstruction du prestige canadien, que voulait transmettre le « Canada is back ! », pourrait, en fait, appuyer l'effet négatif laissé par le gouvernement précédent. S'il devait y avoir un succès, le résultat de la démarche au CdS-ONU, ne serait pas le résultat d'une utilisation de la puissance immatérielle canadienne.

Cette analyse ne nous permet pas de prédire l'issue de ce vote. Mais, à la lumière des cas que nous avons étudiés, nous pouvons constater qu'un gouvernement a utilisé nommément la puissance immatérielle dans sa démarche pour obtenir un siège au Conseil de sécurité et a du succès ; par contre, un gouvernement qui ne l'a résolument pas utilisé a échoué dans sa tentative. Il ne s'agit que d'une constatation basée sur un échantillon beaucoup trop petit

pour en tirer une conclusion solide. Ceci nous mène donc à soutenir que, si la tendance est établie et se confirme, il est peu probable qu'un prochain gouvernement de Justin Trudeau pourrait gagner un siège non permanent au CdS-ONU.

Le Canada a, par rapport à sa taille, une petite population. Celle-ci se compare à des pays beaucoup plus petits, comme le Maroc ou la Pologne. Même si le Canada dédiait un pourcentage de son PIB équivalent à celui des États-Unis pour sa défense nationale, ce budget ne dépasserait pas un dixième de celui de son voisin du Sud. Ceci fait du Canada un très large et difficile territoire à défendre pour des capacités financières limitées. Les ressources canadiennes en *hard power* sont, comme nous le voyons, véritablement restreintes. De plus, il faut considérer que l'espace canadien requiert la multiplication et la dispersion des autres services du gouvernement. Le budget du gouvernement canadien rencontre des limites qui ne l'autorisent pas à multiplier l'importance de l'enveloppe dédiée à la défense ou au développement international. Ces données nous permettent de comprendre que le Canada ne peut pas compter sur son *hard power* pour influencer les autres États. En contrepartie, le Canada jouit d'une réputation internationale enviable. Ses nombreux succès dans un très grand nombre de domaines lui ont permis de développer une puissance immatérielle potentielle importante. Si le Canada veut défendre ses intérêts sur la scène internationale, il se doit de miser sur les forces de sa puissance immatérielle. En utilisant la grille que nous avons présentée dans cette thèse, l'administration publique canadienne est en mesure d'identifier les forces et les faiblesses de la puissance immatérielle du pays pour miser sur les premières et travailler au développement des secondes.

À l'issue de cette démarche, nous constatons que notre approche de la puissance immatérielle permet de procéder à une analyse beaucoup plus détaillée des phénomènes que nous souhaitons étudier. La nouvelle définition pour la première source, ainsi que la grille que nous avons construite permet de mieux saisir les subtilités de cette forme de puissance et d'en tirer une analyse plus raffinée. Elle offre aussi une meilleure vision des outils liés la puissance immatérielle d'un pays. Les analystes et les administrations publiques ont en main une grille qui les aidera à mieux juger des ressources à leurs

dispositions et à formuler une politique étrangère appuyée sur la puissance immatérielle qui sera mieux adaptée à leurs capacités.

Dans la section analyse, nous avons travaillé avec trois cas où les éléments de la première source de puissance immatérielle sont relativement stables. En effet, la culture, les valeurs et les institutions d'un État varient très peu sur une période de vingt ans. Ceci ne nous a pas permis de faire ressortir l'aspect le plus important de la grille d'analyse que nous avons développée, c'est-à-dire la capacité de déterminer les meilleurs outils pour mettre de l'avant la puissance immatérielle d'un pays. D'autres recherches en ce sens permettraient assurément de valider cet aspect de notre travail.

Cette thèse aurait gagné en richesse si nous avions pu inclure les comptes rendus des réunions du cabinet de ces différents gouvernements. Ceci aurait permis de confirmer les intentions de ces gouvernements, nous permettant ainsi de nous concentrer sur la manière avec laquelle se sont exprimées leurs intentions. Toutefois, ces documents commenceront à être accessibles en 2026 pour le gouvernement de Stephen Harper et 2035 dans le cas du gouvernement de Justin Trudeau. Lorsque ces documents auront été rendus publics, le croisement des nouvelles données pourrait donner une image plus complète de leurs démarches.

Un travail qui utiliserait, en plus des discours des ministres des Affaires étrangères, les discours des premiers ministres, ainsi que des entrevues avec les ambassadeurs en poste au moment de ces démarches permettrait-il de mieux comprendre les différents facteurs qui entrent en interaction dans le déploiement de la puissance immatérielle? Pourrions-nous, de cette façon, mieux distinguer les outils mis de l'avant par l'administration publique, le gouvernement et les acteurs eux-mêmes? De plus, le croisement de cette grille d'analyse avec les autres outils de relations internationales, tels que les réseaux de politiques et les *epistemic communities*, permettrait-il de comprendre plus en profondeur la dynamique de mise-en-œuvre de la puissance immatérielle et l'interaction entre ces différents concepts.

Dans les pages de cette thèse, nous avons amorcé la réflexion sur quelques aspects de la puissance immatérielle qui mériteraient d'être explorés plus à fond. Parmi ceux-ci, notons

l'aspect historique de cette forme de puissance. Nous n'avons croisé que très peu de travaux qui étudiaient les utilisations de la puissance immatérielle à des époques antérieures à sa définition. Nous avons vu que les chercheurs chinois ont fait le lien entre ce concept et d'autres qui ont été décrits, entre autres, par Mencius et Sun Zi. Des études historiques sur le système de tribut en Chine, qui a permis à l'Empire du Milieu de diffuser largement le confucianisme, le bouddhisme, son système d'écriture, ainsi que son système de poids et mesures, pourraient mettre en évidence une utilisation de la puissance immatérielle à des périodes beaucoup plus anciennes.

Nous n'avons pas touché à la troisième source de puissance immatérielle. Celle-ci contient également des possibilités d'approfondir le concept, mais il s'agirait d'une autre étude complète en elle-même. Nous avons remarqué que le chef de gouvernement ou d'État a un rôle important dans le déploiement de la puissance immatérielle de son pays. Le poids des qualités et talents de cette simple personne sur l'ensemble des sources d'un pays mérite d'être étudié pour mieux comprendre le développement et la mise en œuvre de la puissance immatérielle.

## Médiagraphie

45e Nord. (2018, 17 novembre 2018). Le Canada ne prolongera pas sa mission de paix au Mali. *45eNord*, 1.

Abdul-Hamid, M. (2010). *The Kryptonite of Soft Power: Evaluating soft power as an adjunct to national security strategy through the lens of public diplomacy*. Los Angeles, University of California.

Albert, H. (2013). *Soft Power Survey 2013*. Consulté le 5 janvier 2014 2013, au <http://monocle.com/film/affaires/soft-power-survey-2013/>

Allison, G. T., et Zelikow, P. (1999). *Essence of decision: explaining the Cuban Missile Crisis*. New York: Longman.

Arlt, W. G. (2017). Unruly Chinese Tourists Counteract The Government's Soft Power Plans. *Forbes*.

Arzaoumanian, A. A. (2013). *AUB remembers alumni who participated in establishment of the UN Charter in 1945*. Consulté le 22 juin 2017, au <https://www.aub.edu.lb/news/2013/Pages/un-charter.aspx>

Association canadienne de Santé publique. (2016). *L'aide médicale à mourir*. 6 p. Ottawa: A. c. d. s. publique

Atkinson, C. (2010). Does Soft Power Matter? A Comparative Analysis of Student Exchange Programs 1980-2006. *Foreign policy Analysis*, 2010(6), 22 p.

Aviron. (2006). *Changeons pour vrai*. 46 p. Ottawa: Parti Conservateur du Canada  
Consulté au [https://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformes/can2006pc\\_plt\\_14112008\\_165501.pdf](https://www.poltext.org/sites/poltext.org/files/plateformes/can2006pc_plt_14112008_165501.pdf).

Axworthy, L. (1992). Canadian foreign policy: A Liberal perspective. *Canadian Foreign Policy Journal*, 1(1), 8 p.

Axworthy, L. (1996a). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères "La politique étrangère à l'âge de l'information"*. 7 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.

Axworthy, L. (1996b). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à l'Université York "Pour une paix durable: la*

- mise en place d'une initiative canadienne de consolidation de la paix". 7 p. North York: Gouvernement du Canada.*
- Axworthy, L. (1996c). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à la 51e Assemblée générale des Nations Unies.* 11 p. New York: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996d). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à la 52e session de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme.* 7 p. Genève: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996e). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à la Conférence de stratégie internationale vers l'interdiction complète des mines antipersonnel.* 5 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996f). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à la Conférence mondiale contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.* 5 p. Stockholms: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996g). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à la réunion des Amis du Liban.* 3 p. Washington: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996h). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à la séance de clôture de la conférence internationale de stratégie "vers l'interdiction complète des mines antipersonnel".* 3 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996i). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à une réunion du Forum national sur la politique étrangère: "La politique étrangère du Canada dans un monde en pleine mutation".* Winnipeg: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996j). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, dans le cadre des consultations avec les organisations non gouvernementales pour la 52e session de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme.* 7 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996k). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, devant la Chambre des Communes à l'occasion du dépôt du rapport annuelle sur les exportations militaires.* 9 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.

- Axworthy, L. (1996l). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, devant le comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international "La politique étrangère à la croisée des chemins"*. 8 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996m). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, devant le Conseil de mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine*. 4 p. Londres: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996n). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, devant le Sous-Comité de développement durable humain du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce internationaleq*. 6 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996o). *Notes pour une allocution du Président d'honneur l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à l'ouverture du Conseil de l'Atlantique Nord*. 4 p. Bruxelles: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1996p). *points saillant de l'allocution prononcée par M. Lloyd Axworthy à l'Université John Hopkins*. 13 p. Washington: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997a). *Entre mondialisation et multipolarité : pour une politique étrangère du Canada globale et humaine. Études internationales*, 28(1), 18 p.
- Axworthy, L. (1997b). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de l'Ouverture du Forum d'action contre les mines antipersonnel*. 7 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997c). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la Conférence canadienne sur le déminage humanitaire et l'assistance aux victimes des mines terrestres*. 7 p. Winnipeg: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997d). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la réunion spéciale du Conseil de l'Atlantique Nord*. 4 p. Bruxelles: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997e). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion des consultations avec les organisations non gouvernementales en prévision de la 53e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies*. 12 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.

- Axworthy, L. (1997f). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion du Colloque de l'OCDE sur les dépenses militaires des pays en développement: sécurité et développement*. 4 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997g). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à la 52e session de l'Assemblée générale des Nations Unies*. 12 p. New York: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997h). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, au Centre for Peace and Conflict Studies de l'Université de Toronto "Le Canada et l'Asie-Pacifique dans un monde en mutation"*. 9 p. Toronto: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997i). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, au Forum des ONG à Oslo sur l'interdiction des mines antipersonnel*. 5 p. Oslo: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997j). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, au Harbourfront Center sur le lancement du programme culturel pour l'Année canadienne de l'Asie-Pacifique*. 6 p. Toronto: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997k). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, au sommet des partenaires de la confédération de l'industrie indienne "Le partenariat Canada-Inde: Prospérité et sécurité"*. 6 p. Calcutta: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997l). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, devant le comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international sur le travail des enfants*. 7 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997m). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, le Canada et le Japon: Partenaires du Pacifique dans une ère de changement*. 10 p. Tokyo: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1997n). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, sur le rôle du développement durable dans la politique étrangère du Canada*. 8 p. Vancouver: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1998a). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies*. 6 p. Genève: Gouvernement du Canada.

- Axworthy, L. (1998b). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à Vienne plus cinq Forum international des ONG sur les droits humains*. 6 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1998c). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, aux deuxièmes consultations annuelles avec les ONG sur la consolidation de la paix*. 9 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1998d). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, devant le Forum de ONG sur internet et les droits de la personne*. 6 p. Montréal: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (1998e). *Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, lors d'un débat exploratoire de la Chambre des Communes participation canadienne à la force de stabilisation (SFOR)*. 5 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Axworthy, L. (2004a). *Liberals at the Border: We Stand on Guard for Whom?* Toronto: University of Toronto Press.
- Axworthy, L. (2004b). *Navigating a New World: Canada's Global Future*: Vintage Canada.
- Axworthy, L., et Stewart, C. (1993). *Liberal Foreign Policy Handbook*. Ottawa: Parti libéral du Canada.
- Bachrach, P., et Baratz, M. S. (1962). Two Faces of Power. *The American Political Science Review*, 56(4), 6 p.
- Bachrach, P., et Baratz, M. S. (1963). Decisions and Nondecisions: An Analytical Framework. *The American Political Science Review*, 57(3), 10 p.
- Badie, B. (2011). Avant-propos. Dans S. Strange (dir.), *Le retrait de l'État: La dispersion du pouvoir dans l'économie mondiale* (4 p.). Paris: Temps Présent.
- Baird, J. (2013). *Nous devons juger le gouvernement iranien selon ses actes*. 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <https://www.international.gc.ca/media/aff/news-communiqués/2013/11/07a.aspx?lang=fra>.
- BDS-Québec. (2016). *BDS Québec*. Consulté le 7 juin 2019 au <http://www.bdsquebec.ca/>

- Belleavance, J.-D. (2015). Justin Trudeau attire les foules à Manille. *La Presse*, 19 novembre, p. 1. Consulté au <https://www.lapresse.ca/international/asi-oceanie/201511/19/01-4922530-justin-trudeau-attire-les-foules-a-manille.php>.
- Belleavance, J.-D. (2018). Les relations entre Dion et Trudeau étaient glaciales, selon un livre. *La Presse*, 4 avril, p. 1. Consulté au <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201804/03/01-5159715-les-relations-entre-dion-et-trudeau-etaient-glaciales-selon-un-livre.php>.
- Bertelsen, R. G. (2012). Private Foreign-Affiliated Universities, the State, and Soft Power: The American University of Beirut and the American University of Cairo. *Foreign policy Analysis*(8), 18 p.
- Bibeau, M.-P. (2017). *Politique d'Aide internationale féministe du Canada*. 92 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Blais-Morin, M. (2016). Siège au Conseil de sécurité de l'ONU: Le Canada devant un grand défi. Montréal: Radio-Canada.
- Blanchard, A. (2016). Le Canada aux Nations Unies: entrevue avec l'ambassadeur Marc-André Blanchard. *Coulisse du Pouvoir*. Montréal: Radio-Canada.
- Blanchfield, M. (2018). Trump asphyxie la politique étrangère d'Ottawa. *La Presse*, 23 septembre, p. 1. Consulté au <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201809/23/01-5197660-trump-asphyxie-la-politique-etrangere-dottawa.php>.
- Bohas, A. (2006). The Paradox of Anti-Americanism: Reflection on the Shallow Concept of Soft Power. *Global Society*, 20(4), 21 p.
- Bonnard, P. (2014). Soft power chinois : faut-il fermer les Instituts Confucius ? *L'Obs*, 4 novembre. Consulté au <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-chine/20141104.RUE6440/soft-power-chinois-faut-il-fermer-les-instituts-confucius.html>.
- Bourdieu, P. (1978). Capital symbolique et classes sociales. *L'Arc*(72), 7 p.
- Bourdieu, P. (1980). Le capital social: Notes provisoires. *Actes de recherche en sciences sociales*(31), 2 p.
- Bourdieu, P. (2000). *Esquisse d'une théorie de la pratique: précédé de trois études d'ethnologie kabyle*. Paris: Éditions du Seuil.

- Bourdieu, P. (2013). Symbolic capital and social classes. *Journal of Classical Sociology*, 13(2), 10 p.
- Bourgault-Côté, G. (2009). Harper prolonge sa pause-café. *Le Devoir*, 24 septembre, p. 1. Consulté au <https://www.ledevoir.com/politique/canada/268398/harper-prolonge-sa-pause-cafe>.
- BritishCouncil. (2018). *Our History*. Consulté le 1er septembre 2018, au <https://www.britishcouncil.org/organisation/history>
- Brzezinski, Z. (1998). *The Grand Chessboard: American Primacy and Its Geostrategic Imperatives*. New York: Basic Book.
- Buzzetti, H. (2012). Déficit zéro : Harper et Flaherty tiennent des discours différents. *Le Devoir*, 17 novembre, p. 1. Consulté au <https://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/364200/deficit-zero-harper-et-flaherty-tiennent-des-discours-differents>.
- Buzzetti, H. (2017). Stéphane Dion boudé à l'Union européenne. *Le Devoir*, 2 mai, p. 1. Consulté au <https://www.ledevoir.com/politique/canada/497729/dion-boude-a-l-union-europeenne>.
- Byrne, C., et Hall, R. (2011). Australia's International Education as Public Diplomacy: Soft Power Potential. *Discussion Papers in Diplomacy*(121), 27 p.
- Canada, É. (2009). *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 40e élection générale du 14 octobre 2008* Consulté le 3 décembre 2018, au <http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off&document=index&lang=f>
- Canada, É. (2011). *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 41e élection générale du 2 mai 2011* Consulté le 3 décembre 2018, au <http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off&document=index&lang=f>
- Canada, G. d. (1995). *Le Canada dans le monde*. 51 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Canada, G. d. (2008). *Énoncé de la Politique étrangère du Canada pour l'Arctique*. 29 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au [https://international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/politique\\_etrangere\\_canada\\_arctique-fra.pdf](https://international.gc.ca/world-monde/assets/pdfs/politique_etrangere_canada_arctique-fra.pdf).

- Canada, G. d. (2010a). *Discours du Trône ouvrant la troisième session de la quarantième législature du Canada*. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au [https://lop.parl.ca/sites/ParlInfo/default/fr\\_CA/Parlement/procedure/discoursTrone/discours403](https://lop.parl.ca/sites/ParlInfo/default/fr_CA/Parlement/procedure/discoursTrone/discours403).
- Canada, G. d. (2010b). *Énoncé de la Politique étrangère du Canada pour l'Arctique: Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la Stratégie pour le Nord du Canada* 28 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2017/amc-gac/FR5-111-2010-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/amc-gac/FR5-111-2010-fra.pdf).
- Canada, G. d. (2011). *Le recrutement et le maintien de l'effectif dans les Forces canadiennes*. 1 p. Ottawa: Défense nationale et Forces canadiennes Consulté au <http://www.forces.gc.ca/fr/nouvelles/article.page?doc=le-recrutement-et-le-maintien-de-l-effectif-dans-les-forces-canadiennes/hnps1v9e>.
- Canada, G. d. (2015). *Les Ministres*. Consulté le 6 juillet 2019, au <https://www.international.gc.ca/history-histoire/people-gens/minister-ministres.aspx?lang=fra>
- Canada, G. d. (2016). *Projet de gaz naturel liquéfié Pacific NorthWest : Ébauche du rapport d'évaluation environnementale*. 1 p. Ottawa Consulté au <https://ceaa-acee.gc.ca/050/evaluations/document/104785?culture=fr-CA>.
- Canada, G. d. (2017a). *À nous le podium*. Consulté le 14 juin 2017, au <http://www.anouslepodium.org/>
- Canada, G. d. (2017b). *#Bienvenueauxréfugiés : Faits importants*. 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/bienvenue-refugies-syrien/faits-importants.html>.
- Canada, G. d. (2017c). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. 1 p. Ottawa: Affaires autochtones et du Nord du Canada Consulté au <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1309374407406/1309374458958>.
- Canada, G. d. (2017d). *Engagements du Canada à l'égard des réfugiés syriens*. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/bienvenue-refugies-syrien/engagement-canada.html>.
- Canada, G. d. (2017e). *Politique d'aide internationale féministe du Canada*. 92 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <https://international.gc.ca/world->

- [monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra](http://monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra).
- Canada, G. d. (2017f). *Protection Sécurité Engagement: la politique de défense du Canada*. 113 p. Ottawa: Défense nationale, Ministère de la.
- Canada, G. d. (2018a). *Carte des accords de commerce et d'investissement du Canada*. 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/index.aspx?lang=fra>.
- Canada, G. d. (2018b). *Légalisation et réglementation du cannabis*. 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <https://www.justice.gc.ca/fr/jp-cj/cannabis/>.
- Canada, G. d. (2018c). *Relations bilatérales*. 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au [https://www.canadainternational.gc.ca/china-chine/bilateral\\_relations\\_bilaterales/index.aspx?lang=fra](https://www.canadainternational.gc.ca/china-chine/bilateral_relations_bilaterales/index.aspx?lang=fra).
- Canada, G. d. (2019a). *Canada et République populaire démocratique de Corée*. Consulté le 11 juin 2019, au [https://www.canadainternational.gc.ca/korea-coree/bilateral\\_relations\\_bilaterales/canada-dpr\\_korea-rpd\\_coree.aspx?lang=fra](https://www.canadainternational.gc.ca/korea-coree/bilateral_relations_bilaterales/canada-dpr_korea-rpd_coree.aspx?lang=fra)
- Canada, G. d. (2019b). *Opération PRESENCE - Mali*. 1 p. Ottawa: Défense nationale, Ministère de la Consulté au <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/operations/operations-militaires/operations-en-cours/op-presence.html>, 15 janvier 2019.
- Cannon, L. (2008). *Allocution d'acceptation du Prix du leadership international prononcée par le ministre Cannon au nom du premier ministre Harper*. 8 p. New York: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2009a). *Allocution du ministre Cannon à l'Université Carleton*. 12 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2009b). *Discours du ministre Cannon à l'Institut de Diplomatie de Chine (China Foreign Affairs University, CFAU)*. 10 p. Beijing: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2009c). *Discours du ministre Cannon au Forum diplomatique*. 12 p. Whistler: Gouvernement du Canada.

- Cannon, L. (2009d). *Discours du ministre Cannon au Japan National Press Club*. 7 p. Tokyo: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2010a). *Discours du ministre Cannon à l'École Munk des affaires internationales de l'Université de Toronto*. 13 p. Toronto: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2010b). *Discours du ministre Cannon à l'occasion du 14e Forum pour le Partenariat avec l'Afrique*. 6 p. Toronto: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2010c). *Discours du ministre Cannon à la Conférence d'examen du Traité sur la nonprolifération des armes nucléaires de 2010*. New York: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2010d). *Discours du ministre Cannon à la Conférence internationale du Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle*. 6 p. Montréal: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2010e). *Discours du ministre Cannon au Conseil des relations internationales de Montréal*. 12 p. Montréal: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2010f). *Discours du ministre Cannon au Forum diplomatique*. 11 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2010g). *Discours du ministre Cannon devant la chambre de commerce Canada-Royaume-Uni*. 9 p. Londres: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2010h). *Discours du ministre Cannon devant la Chambre de commerce de Québec*. 8 p. Québec: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2010i). *Discours du ministre Cannon sur la politique étrangère du Canada pour l'Arctique à l'Académie diplomatique du ministère des Affaires étrangères de la Russie*. 13 p. Moscou: Gouvernement du Canada.
- Cannon, L. (2010j). *Discours du ministre Cannon sur la politique étrangère du Canada pour l'Arctique à l'Institut norvégien des affaires étrangères*. 13 p. Oslo: Gouvernement du Canada.
- CBC. (2007). *Harper hosts the Dalai Lama despite stern warning from China*. Consulté le 21 décembre 2018, au <https://www.cbc.ca/news/canada/harper-hosts-the-dalai-lama-despite-stern-warning-from-china-1.660791>

- Chanda, N. (2007). *Au commencement était la mondialisation: la grande saga des aventuriers, missionnaires, soldats et marchands*. Paris: CNRS Éditions.
- Chapnick, A. (à paraître). *Canada on the United Nations Security Council: More than Just Visiting*. UBC Press, 337 p. Vancouver.
- Chapple-Sokol, S. (2013). Culinary Diplomacy: Breaking Bread to Win Hearts and Minds. *The Hague Journal of Diplomacy*, 8(2), 22 p.
- Charbonneau, M. (2011). Les modes d'organisation et de gestion de l'administration publique: de Weber au nouveau management public. Dans N. Michaud (dir.), *Secret d'État?* (22 p.). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Chol, E. (2016). Justin Trudeau, l'homme de l'année. *Courrier international*, 19 octobre, p. 1. Consulté au <https://www.courrierinternational.com/article/editorial-justin-trudeau-lhomme-de-lannee>.
- Chong, A. (2010). Small State Soft Power Strategies: Virtual Enlargement in the Case of the Vatican City State and Singapore. *Cambridge Review of International Affairs*, 23(3), 22 p.
- CIO. (2019). *Vancouver 2010*. Consulté le 21 juin 2019, au <https://www.olympic.org/fr/vancouver-2010>
- Clement, T. (2016). *Motion de l'opposition (Israël)*. 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <http://www.noscommunes.ca/Parliamentarians/fr/votes/42/1/14/>.
- CNRC. (2010). *Vancouver 2010 : Coup de pouce de la science pour les athlètes*. Consulté le 21 juillet 2010, au <http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/olympiques/atout-cnrc.html>
- CNTO. (2015). *Tourism Etiquette Rules for Chinese Citizens Travelling Abroad*. Consulté le 2 août 2018, au <http://www.cnto.org/better-behavior-urged-chinese-tourists/>
- Connolly, A., et Siekerski, B. (2017). *L'UE retarde la nomination de Stéphane Dion à l'ambassadeur*. Consulté le 1 avril 2019, au <https://ipolitics.ca/2017/04/28/eu-stalling-stephane-dions-ambassador-appointment/>
- Cooper, A. F. (2008). *Celebrity Diplomacy* 1-14 p. Boulder: Paradigm Publisher.

- Corrales, J. (2009). Using Social Power to Balance Soft Power: Venezuela's Foreign Policy. *The Washington Quarterly*, 32(4), 17 p.
- Côté, L. (2011). Les modèles de gouvernance. Dans N. Michaud (dir.), *Secrets d'État: Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (18 p.). Ste-Foi: Presses de l'Université Laval.
- Courmont, B. (2009). *Chine, la grande séduction : essai sur le soft power chinois*. Paris: Choiseul.
- Cox, R. W. (1983). Gramsci, Hegemony and International Relations: An Essay in Method. *Journal of International Studies*, 12, 13 p.
- Dahl, R. A. (1957). The Concept of Power. *Behavioral Science*, 2(3), 14 p.
- Dahl, R. A. (1961). *Who Governs? : Democracy and Power in an American City* 384 p. New Haven, Conn.: Yale University Press.
- Dahl, R. A. (1973). *L'analyse politique contemporaine*. Paris: Robert Laffont.
- Davis, D. (2009). *Hansard*. 4386-4388 p. Ottawa: Gouvernement du Canada, 71.
- Decroix, A., Kenny, S., et Rousseau, G. (2016). L'image de Justin Trudeau. *Politique*. Montréal: Radio-Canada.
- Ding, S. (2010). Analysing Rising Power from the Perspective of Soft Power: A New Look at China's Rise to the Status Quo Power. *Journal of Contemporary China*, 19(10), 17 p.
- Dion, S. (2015a). *Discours du ministre Dion à la Chambre des communes sur la mission de combat contre l'EIIL*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Dion, S. (2015b). *Discours du ministre Dion à la réunion du Conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe*. Belgrade: Gouvernement du Canada, 3 décembre 2015.
- Dion, S. (2016a). *Discours de la sous-ministre déléguée principale des Affaires étrangères, au nom du ministre Dion, à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains*. Saint-Domingue: Gouvernement du Canada, 14 juin 2016.
- Dion, S. (2016b). *Discours du ministre Dion à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la réunion ministérielle du groupe des amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires*. 3 p. New York: Gouvernement du Canada.

- Dion, S. (2016c). *Discours du ministre Dion à l'intention du groupe d'experts de haut niveau de la Conférence des donateurs de la Convention d'Ottawa Discours*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 2 mars 2016.
- Dion, S. (2016d). *Discours du ministre Dion à l'occasion d'un événement soulignant les 45 années de relations diplomatiques Canada-Chine*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 27 janvier 2016.
- Dion, S. (2016e). *Discours du ministre Dion à l'occasion d'une cérémonie de plantation d'un arbre en Lettonie*. Riga: Gouvernement du Canada, 11 juillet 2016.
- Dion, S. (2016f). *Discours du ministre Dion à l'occasion d'une conférence soulignant le 20e anniversaire du début du processus d'Ottawa*. Toronto: Gouvernement du Canada, 28 octobre 2016.
- Dion, S. (2016g). *Discours du ministre Dion à l'occasion d'une réception pour les organisations de la société civile et les amis de l'ambassade du Canada au Liban*. Beyrouth: Gouvernement du Canada, 4 décembre 2016.
- Dion, S. (2016h). *Discours du ministre Dion à l'occasion d'une table ronde sur la sécurité des réfugiés, des migrants et des communautés d'accueil, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies*. New York: Gouvernement du Canada, 18 septembre 2016.
- Dion, S. (2016i). *Discours du ministre Dion à l'occasion de la 2e édition du Forum St-Laurent sur la sécurité internationale*. Québec: Gouvernement du Canada, 6 mai 2016.
- Dion, S. (2016j). *Discours du ministre Dion à l'occasion de la 5e série annuelle de discussions entre le Canada et la Corée*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 7 juin 2016.
- Dion, S. (2016k). *Discours du ministre Dion à une conférence de presse pour annoncer la nouvelle stratégie du Canada en réponse aux crises au Moyen-Orient*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 8 février 2016.
- Dion, S. (2016l). *Discours du ministre Dion au Conseil de sécurité des Nations Unies*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 16 mars 2016.
- Dion, S. (2016m). *Discours du ministre Dion au Conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe*. Hambourg: Gouvernement du Canada, 8 décembre 2016.

- Dion, S. (2016n). *Discours du ministre Dion au segment de haut niveau de la 31e session du Conseil des droits de l'homme*. Genève: Gouvernement du Canada, 1 mars 2016.
- Dion, S. (2016o). *Discours du ministre Dion devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM)*. Montréal: Gouvernement du Canada, 17 octobre 2016.
- Dion, S. (2016p). *Discours du ministre Dion lors d'un atelier à l'intention des organismes de la société civile*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 6 juin 2016.
- Dion, S. (2016q). *Discours du ministre Dion lors d'un panel de haut niveau sur l'inclusion et la diversité*. New York: Gouvernement du Canada, 21 septembre 2016.
- Dion, S. (2016r). *Discours du ministre Dion lors de la conférence de promesses de dons au Fonds pour la consolidation de la paix du secrétaire général, tenue en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 21 septembre 2016.
- Dion, S. (2016s). *Mise à jour - Discours du ministre Dion à l'occasion d'une conférence de presse conjointe avec le ministre sri-lankais des Affaires étrangères Samaraweera*. Colombo: Gouvernement du Canada, 26 juillet 2016.
- Dore, R. P. (1975). The Prestige Factor in International Affairs. *International Affairs*, 51(2), 17 p.
- Dorion-Soulié, M., et Roussel, S. (2014). « Oui » à l'Irak? Le baptême du feu de Stephen Harper et l'émergence du néocontinentalisme (2002–2003). *Canadian Foreign Policy Journal*, 20(1), 9 p.
- Dupuis, R. (2012). Les négociations concernant les droits des peuples autochtones au Canada. *Négociations*, 2(18), 19 p.
- Education, T. H. (2019). *World University Rankings 2019*. Consulté le 20 juillet 2019, au [https://www.timeshighereducation.com/world-university-rankings/2019/world-ranking#!/page/0/length/25/sort\\_by/rank/sort\\_order/asc/cols/stats](https://www.timeshighereducation.com/world-university-rankings/2019/world-ranking#!/page/0/length/25/sort_by/rank/sort_order/asc/cols/stats)
- Élections Canada. (2018). *Trente-cinquième élection générale 1993 : Résultats officiels du scrutin : Synopsis*. Consulté le 5 juillet 2019, au [https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/dec3093&document=res\\_table11&lang=f](https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/dec3093&document=res_table11&lang=f)

- Élections Canada. (2019). *Élections passées*. Consulté le 9 juillet 2019, au <https://www.elections.ca/content.aspx?section=ele&dir=pas&document=index&lang=f>
- Élections Québec. (2019). *Élections générales*. Consulté le 6 juillet 2019, au <https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/resultats-electoraux/elections-generales.php?e=27&s=1&c=tous#s>
- Emerson, D. (2008a). *Notes pour une allocution du ministre des Affaires étrangères et du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, l'honorable David Emerson, à l'occasion d'une réception organisée par le gouvernement du Canada en l'honneur du ministre indien de la Science et de la Technologie et ministre des Sciences de la terre, l'honorable Kapil Sibal*. 3 p. Toronto: Gouvernement du Canada.
- Emerson, D. (2008b). *Notes pour une allocution du ministre du Commerce international l'honorable David Emerson, à la Conférence sur le Canada et l'Union européenne : perspectives d'un partenariat économique plus étroit du Forum des politiques publiques*. 5 p. Ottawa: Gouvernement du Canada, 15 mai 2008.
- Éveno, B. (dir.) (1999) *Le Petit Larousse illustré* (2000 ed., pp. 1784). Paris: Larousse/HER.
- Fairbank, J. K. (1989). *La grande révolution chinoise 1800-1989*. Paris: Flammarion.
- Fan, Y. (2008). Soft Power: Power of Attraction or Confusion? *Place Branding and Public Diplomacy*, 4(2), 11 p.
- Ferland, D. (2013). Harper demandera la prorogation du Parlement jusqu'en octobre. *Ici, Radio-Canada*, 13 août. Consulté au <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/628193/harper-prorogation-parlement>.
- Fiscalité. (2007). *Tableau #500 - Taux d'impôt Corporatif - 2007*. de Centre québécois de formation en fiscalité [https://www.cqff.com/tableaux\\_utiles/tab\\_impot\\_corpo2007.pdf](https://www.cqff.com/tableaux_utiles/tab_impot_corpo2007.pdf)
- Flemes, D., et Ebert, H. (2017). Bound to Change: German Foreign Policy in the Networked Order. *Rising Power Quarterly*, 2(1), 251. Consulté au <http://risingpowersproject.com/quarterly/bound-change-german-foreign-policy-networked-order/>
- Florent, J. (dir.) (2014) *Le grand Larousse illustré*. Paris: Larousse.

- Fordham, B. O., et Asal, V. (2007). Billiard Balls or Snowflakes? Major Power Prestige and the International Diffusion of Institutions and Practices. *International Studies Quarterly*(51), 21 p.
- Forum Research. (2015). *NDP leads in first post-writ poll*, pp. 17. Toronto: Forum Research.
- Fraser, M. (2005). *Weapons of Mass Distraction : Soft Power and American Empire* (1st U.S. ed.). New York: Thomas Dunne Books.
- Freeland, C. (2017a). *Discours de la ministre des Affaires étrangères, l'honorable Chrystia Freeland, à l'occasion de la troisième réunion ministérielle du groupe Lima*. 6 p. Toronto: Gouvernement du Canada.
- Freeland, C. (2017b). *Discours de la ministre des Affaires étrangères sur la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 14 août 2017.
- Freeland, C. (2017c). *Discours de la ministre des Affaires étrangères, l'honorable Chrystia Freeland, à l'Occasion de la troisième réunion ministérielle du Groupe de Lima*. Toronto: Gouvernement du Canada, 26 octobre 2017.
- Freeland, C. (2017d). *Discours de la ministre des Affaires étrangères, l'honorable Chrystia Freeland, au lancement du Plan d'action de Canada sur les femmes, la paix et la sécurité*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 1 novembre 2017.
- Freeland, C. (2017e). *Discours de la ministre Freeland à l'occasion de la 15e assemblée plénière de Congrès juif mondial*. New York: Gouvernement du Canada, 24 avril 2017.
- Freeland, C. (2017f). *Discours de la ministre Freeland sur les priorités de Canada en matière de politique étrangère*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Freeland, C. (2018a). *Allocution de la ministre des Affaires étrangères à l'occasion du dîner en l'honneur des 25 femmes les plus influentes*. Toronto: Gouvernement du Canada, 10 décembre 2018.
- Freeland, C. (2018b). *Allocution de la ministre des Affaires étrangères, l'honorable Chrystia Freeland, devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 8 février 2018.

- Freeland, C. (2018c). *Discours de la ministre des Affaires étrangères à l'occasion d'une rencontre sur l'Initiative Elsie pour les femmes dans les opérations de paix*. New York: Gouvernement du Canada, 26 septembre 2018.
- Freeland, C. (2018d). *Discours de la ministre des Affaires étrangères à l'occasion de la réunion des chefs de mission de l'Allemagne*. Allemagne: Gouvernement du Canada, 27 août 2018.
- Freeland, C. (2018e). *Discours de la ministre des Affaires étrangères devant le Conseil israélien des Affaires étrangères*. Israël: Gouvernement du Canada, 1 novembre 2018.
- Freeland, C. (2018f). *Discours de la ministre des Affaires étrangères lors de la réception du prix Eric M. Warburg d'Atlantik-Brücke*. Berlin: Gouvernement du Canada, 8 décembre 2018.
- Freeland, C. (2018g). *Discours de la ministre Freeland au Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique*. Dacca: Gouvernement de Canada, 5 mai 2018.
- Freeland, C. (2018h). *Discours de la ministre Freeland au segment de haut niveau de la 37e session du Conseil des droits de l'homme*. Genève: Gouvernement de Canada, 27 février 2018.
- Freeland, C. (2018i). *Discours de la ministre Freeland lors de la remise du prix de diplomate de l'année, décerné par Foreign Policy*. Washington: Gouvernement de Canada, 13 juin 2018.
- Freeland, C. (2018j). *Discours de la ministre Freeland pour annoncer la réponse de Canada à la crise des Rohingyas*. Ottawa: Gouvernement du Canada, 23 mai 2018.
- Freeland, C. (2018k). *Discours de la ministre Freeland pour le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement*. Genève: Gouvernement du Canada, 27 février 2018.
- Freeland, C. (2018l). *Discours de la ministre Freeland pour marquer le début de la réunion des femmes ministres des Affaires étrangères*. Montréal: Gouvernement du Canada, 25 septembre 2018.
- Freeland, C. (2018m). *Discours de la ministre Freeland sur l'Initiative Elsie sur les femmes dans les opérations de paix*. New York: Gouvernement du Canada, 12 mars 2018.

- Freeland, C. (2018n). *Intervention de la Ministre des Affaires étrangères à l'occasion de la septième série de négociations sur la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)*. Mexico: Gouvernement du Canada, 5 mars 2018.
- Freeland, C. (2018o). *Le Canada signe un nouvel accord commercial avec les États-Unis et le Mexique*. 1 p. Buenos Aires: Gouvernement du Canada Consulté au <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2018/11/le-canada-signe-un-nouvel-accord-commercial-avec-les-etatsunis-et-le-mexique.html>.
- Freeland, C. (2019). *Discours de la ministre des Affaires étrangères à l'occasion de l'ouverture de la 10e réunion du Groupe de Lima*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Friedman, T. L. (2005). *The World is Flat : A Brief History of the Twenty-first Century*. New York: Farrar, Straus and Giroux.
- Fundation, F. (2019). *Fulbright Scholar Program*. Consulté le 1 juin 2019, au <https://www.cies.org/contact-us>
- Gilboa, E. (2009). The Public Diplomacy of Middle Powers. *Public Diplomacy Magazine*(Summer), 5 p.
- Gilpin, R. (1981). *War & Change in World Politics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Goethe, I. (2018). *Organisation*. Consulté le 3 septembre 2018, au <https://www.goethe.de/en/uun/org.html>
- Greenwald, A. (2010). The Soft Power Fallacy. *Commentary Magazine*, 130(1), 6 p.
- Gruda, A. (2010). Le Canada en Afrique: aux aguets ou en retrait? *La Presse*, 9 novembre, p. 1. Consulté au <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/agnes-gruda/201011/09/01-4340691-le-canada-en-afrique-aux-aguets-ou-en-retrait.php>.
- Haas, P. M. (1992). Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination. *International Organizations*, 46(1), 35 p.
- Hampson, F. O. (2018). *Master of Persuasion: Brian Mulroney's Global Legacy* 288 p. Toronto: McClelland & Stewart.
- Harper, S. (2003, 8 avril). *Débat*. Ottawa, Bibliothèque du Parlement.

- Harper, S. (2007). *Adresse du Premier ministre Stephen Harper en réponse au discours du Trône*. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2007/10/adresse-premier-ministre-stephen-harper-reponse-discours-trone.html>.
- Harper, S. (2010a). *Hansard - 91*. 2030-2032 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <http://www.noscommunes.ca/Parliamentarians/fr/PublicationSearch?targetLang=&Text=harper+~AND~+avortement&PubType=37&ParlSes=40-3&Topic=&Proc=&Per=&com=&oob=&PubId=&Cauc=&Prov=&PartType=&Page=1&RPP=15#>, 27 avril 2010.
- Harper, S. (2010b). *Le Premier ministre Harper souligne le rôle du Canada sur la scène mondiale*. 1 p. New York: Gouvernement du Canada Consulté au [https://www.canadainternational.gc.ca/sudan\\_south\\_sudan-soudan\\_soudan\\_du\\_sud/speeches-discours/2010-09-23.aspx?lang=fra](https://www.canadainternational.gc.ca/sudan_south_sudan-soudan_soudan_du_sud/speeches-discours/2010-09-23.aspx?lang=fra).
- Harper, S. (2013, 8 août). *Le PM prononce un discours à la raffinerie Irving*. St-John.
- Hayden, C. (2012). *The Rhetoric of Soft Power: Public Diplomacy in Global Contexts*. Plymouth: Lexington Books.
- Hayden, C. (2015). Scope, Mechanism, and Outcome: Arguing Soft Power in Context of Public Diplomacy. *Journal of international relations and development*, 27 p.
- Hesse, M. (1980 [1973]). Models of Theory-Change. Dans M. Hesse (dir.), *Revolutions and Reconstructions in the Philosophy of Science* (14 p.). Brighton: The Harvester Press.
- Hesse, M. (1980 [1976]). Truth and Growth of Scientific Knowledge. Dans M. Hesse (dir.), *Revolutions and Reconstructions in the Philosophy of Science* (24 p.). Brighton: The Harvest Press.
- Hillmer, N. (2013). *Brian Mulroney*. Consulté le 9 juillet 2019, au <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/brian-mulroney>
- Hirst, P. Q., et Thompson, G. (1999). *Globalization in question : the international economy and the possibilities of governance* (2nd ed.). Cambridge, En: Polity Press.
- Hocking, B. (2005). Rethinking the 'New' Public Diplomacy. Dans J. Melissen (dir.), *The New Public Diplomacy: Soft Power in International Relations* (15 p.). New York: Palgrave.

- Hussen, A. D. (2017). *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2017*. 47 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/rapport-annuel-2017.pdf>.
- ICBL. (2012). *Timeline on the international campaign to ban landmines* (16 ed. Genève: International Campaign to Ban Landmines.
- Ignatieff, M. (2011). *Motion de non-confiance*. 1 p. Ottawa: Hansard Consulté au <http://www.noscommunes.ca/Parliamentarians/fr/PublicationSearch?View=D&Item=&ParlSes=40-3&oob=&Topic=&Proc=40241&Per=&Prov=&Cauc=&Text=&RPP=15&order=&targetLang=&SBS=0&MRR=150000&Page=1&PubType=37>, 149.
- Ilgen, T. L. (2006). *Hard Power, Soft Power, and the Future of Transatlantic Relations*: Aldershot,UK and Burlington, VT: Ashgate.
- Ipsos-MORI. (2017). *Dangerous World*. 4 p. London
- Jean, M. (2010). *Visites à l'étranger*. Consulté le 24 décembre 2018, au <http://www.michaellejean.ca/visites-officielles/>
- Joffe, J. (2001). Who's Afraid of Mr Big? *The National interest*(64), 10 p.
- Jordan, R. (2018). *Le Canada s'aligne à l'offensive incendiaire des États-Unis contre la Russie*. Consulté le 1 avril 2019 2019, au <https://www.mondialisation.ca/le-canada-saligne-a-loffensive-incendiaire-des-etats-unis-contre-la-russie/5624847>
- Kennedy, P. (1987). *The Rise and Fall of the Great Powers* 677 p.: Random House.
- Kennedy, P. (2008a). The return of soft power?, Editorial. *The New York Times*, 13 octobre, p. 1. Consulté au <http://www.nytimes.com/2008/11/13/opinion/13iht-edkennedy.1.17797777.html?pagewanted=all&r=0>.
- Kennedy, P. (2008b). Soft power is on the up. But it can always be outmuscled, Editorial. *The Guardian*, 18 novembre, p. 1. Consulté au <http://www.theguardian.com/commentisfree/2008/nov/18/usa-obama-economy-military>.
- Kenney, J. (2007). *Sa Sainteté le Dalai Lama*. 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/39-2/chambre/seance-10/debats>, 10.

- Keohane, R. O. (1984). *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*. Princeton: Princeton University Press.
- Keohane, R. O., et Nye, J. S. (2001). *Power and Interdependence* (3e ed.). New York: Longman.
- Kissinger, H. (Producer). (2011, 27 novembre 2011). Kissinger: The U.S. holds all the soft power. *The Munk Debates*. Retrieved from <http://www.theglobeandmail.com/globe-debate/munk-debates/kissinger-the-us-holds-all-the-soft-power/article609056/>
- Lagassé, P., Massie, J., et Roussel, S. (2014). Le néoconservatisme en politiques étrangères et de défense canadiennes. Dans J. Castro-Rea et F. Boily (dir.), *Le fédéralisme selon Harper* (32 p.). Québec: Presses de l'université Laval.
- Leblanc, D., et Zilio, M. (2018). Prime Minister's Office responsible for inviting Jaspal Atwal to events in India: Report. *Globe and Mail*, 3 décembre, p. 1. Consulté au <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-trudeaus-office-added-jaspal-atwal-to-guest-lists-at-indian-events/>.
- Lee, S. J., et Melissen, J. (dir.). (2011). *Public Diplomacy and Soft Power in East Asia* (Pages pp.). New York: Palgrave Macmillan.
- Leibovitz, L., et Miller, M. I. (2011). *Fortunate Sons: The 120 Chinese Boys Who Came to America, Went to School, and Revolutionized an Ancient Civilization*. New York: W.W. Norton.
- Libéral, P. (2015). *Syrian Refugees*. Consulté le 6 janvier 2019, au <https://www.liberal.ca/realchange/syrian-refugees/>
- Littré, É. (dir.) (1977a) *Dictionnaire de la langue française: abrégé du dictionnaire de Émile Littré* (Vols. 1pp. 434). Genève: Éditions Famot.
- Littré, É. (dir.) (1977b) *Dictionnaire de la langue française: abrégé du dictionnaire de Émile Littré* (Vols. 2pp. 431). Genève: Éditions Famot.
- Littré, É. (dir.) (1977c) *Dictionnaire de la langue française: abrégé du dictionnaire de Émile Littré* (Vols. 3pp. 428). Genève: Éditions Famot.
- Lord, C. (2005). Diplomatie publique et soft power. *Politique américaine*, 3(3), 11 p.
- Lukes, S. (1974). *Power: A Radical View*. London: The Macmillan Press.

Machiavel, N. (1998). *Le Prince*. Paris: Pocket.

MacKay, P. (2006a). *Notes pour une allocution du Ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion du Canada Atlantique, l'honorable Peter MacKay, à l'occasion du dîner de l'United Jewish Appeal*. 6 p. Toronto: Gouvernement du Canada.

MacKay, P. (2006b). *Notes pour une allocution du ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de Promotion économique du Canada Atlantique, l'Honorable Pete MacKay, à l'occasion du Forum diplomatique de Whitehorse*. 7 p. Whitehorse: Gouvernement du Canada.

MacKay, P. (2006c, 26 June 2006). *Notes pour une allocution du ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de Promotion économique du Canada Atlantique, l'Honorable Pete MacKay, à l'occasion du Forum diplomatique de Whitehorse*. Whitehorse, Ministry of Foreign Affairs and International Trade.

MacKay, P. (2006d). *Notes pour une allocution du ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, l'Honorable Peter MacKay, à l'occasion d'un petit-déjeuner-causerie en compagnie des Chefs de mission étrangers des pays de la CARICOM*. 4 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.

MacKay, P. (2006e). *Notes pour une allocution du ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, l'Honorable Peter MacKay, à l'occasion de la séance plénière de la 36e Assemblée générale de l'Organisation des États américains*. 3 p. Saint-Domingue: Gouvernement du Canada.

MacKay, P. (2006f). *Notes pour une allocution du ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, M. Peter MacKay, à l'occasion de la Cérémonie d'ouverture de la Conférence ministérielle de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine*. 3 p. Saint-Boniface: Gouvernement du Canada.

MacKay, P. (2007a). *Notes for an address by the Honourable Peter MacKay, Minister of Foreign Affairs and Minister of the Atlantic Canada Opportunities Agency, at the Canadian Club of Toronto "Expanding Trade and Foreign Relations in the Americas: Canada Counts"*. 8 p. Toronto: Gouvernement du Canada.

MacKay, P. (2007b). *Notes for an address by the Honourable Peter MacKay, Minister of Foreign Affairs and Minister of the Atlantic Canada Opportunities Agency, at the Glyn Berry Scholarship Ceremony at Dalousie University*. 3 p. Halifax: Gouvernement du Canada.

- MacKay, P. (2007c). *Notes for an address by the Honourable Peter MacKay, minister of Foreign Affairs and minister of the Atlantic Canada Opportunities Agency, at the OAS dialogue of Heads of Delegations (plenary)*. 5 p. Panama City: Gouvernement du Canada.
- MacKay, P. (2007d). *Notes for an address by the Honourable Peter MacKay, minister of Foreign Affairs and minister of the Atlantic Canada Opportunities Agency, to Canadian Economic Development Assistance for South Sudan*. 6 p. London: Gouvernement du Canada.
- MacKay, P. (2007e). *Notes for an address by the Honourable Peter MacKay, Minister of Foreign Affairs and Minister of the Atlantic Canada Opportunities Agency, to the Korea-Canada Society "Canada and Korea: A Growing Relationship"*. 6 p. Séoul: Gouvernement du Canada.
- MacKay, P. (2007f). *Notes for an address by the Honourable Peter MacKay, Minister of Foreign Affairs and Minister of the Atlantic Canada Opportunities Agency, to the Pugwash Conference*. 6 p. Pugwash: Gouvernement du Canada.
- MacKay, P. (2007g). *Notes for an Address by the Honourable Peter MacKay, Minister of Foreign Affairs and Minister of the Atlantic Canada Opportunities Agency, to the Standing Committee on Foreign Affairs and International Development*. 8 p. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- MacKay, R., et Phillips, K. (2016). *La réglementation de la marijuana au Canada et ailleurs dans le monde : Étude générale*. (2016-94-F ). 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au [https://bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr\\_CA/ResearchPublications/201694E](https://bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201694E).
- MacShane, D. (2013a). *The Need for Hard Diplomacy*. Consulté le 1 juillet 2015,
- MacShane, D. (2013b). *Soft Power Doesn't Exist*. Consulté le 11 février 2014, au <http://www.theglobalist.com/soft-power-doesnt-exist/>
- Magee, B. (1985). *Philosophy and the Real World: An Introduction to Karl Popper*. Chicago: Open Court Publishing Company.
- Markey, D. (1999). Prestige and the Origins of War: Returning to Realism's Roots. *Security Studies*, 8(4), 56 p.
- Mayer, F. (2010). *Le Soft power et les relations internationales des États fédérés canadiens avec la Chine*. Montréal.

- Mayer, F. (2011a). The American Invasion of Panama in the Chinese Media. Dans H. M. Hensel et N. Michaud (dir.), *Global Media Perspectives on the Crisis in Panama*. Farnham: Ashgate.
- Mayer, F. (2011b). *Le soft power des États fédérés et la Chine*. Québec: Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, École nationale d'administration publique.
- Mayer, F. (2016). La politique étrangère à l'épreuve du soft power. Dans N. Michaud et C. Mballa (dir.), *Nouvelle politique étrangère* (21 p.). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Mayer, F. (2019). L'affaiblissement américain. *La Presse*, 9 janvier, p. 1. Consulté au [http://mi.lapresse.ca/screens/fa70a91e-d574-4a1e-80f5-3b6613850392\\_7C\\_0.html](http://mi.lapresse.ca/screens/fa70a91e-d574-4a1e-80f5-3b6613850392_7C_0.html).
- McClory, J. (2017). *Soft Power 30: A Global Ranking of Soft Power 2017*. 152 p. Washington: Portland
- McKenna, C. (2016). *Déclaration de décision Émise aux termes de l'article 54 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, pp. 1. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Melissen, J. (dir.) (2005). *The New Public Diplomacy: Soft Power in International Relations* (Pages pp.). Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Michaud, N. (2010). La politique étrangère canadienne: Mythes persistants et réalité confuse? Dans R. Bernier (dir.), *L'espace canadien : mythes et réalités : une perspective québécoise* (23 p.). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Michaud, N., et Boucher, M. T. (2006). Les relations internationales du Québec comparées. *l'Observatoire de l'administration publique*(Automne), 41 p.
- Michaud, N., et Ramet, I. (2003). Assiste-t-on à un passage des relations internationales à la politique étrangère? *Sources ENAP*, 18(2), 3 p.
- Michaud, N., et Ramet, I. (2004). Québec et politique étrangère: contradiction ou réalité? . *International Journal*, 59(2), 21 p.
- Moore, M. (2015). Where to invade next [Documentaire]. États-Unis: Neon.
- Morgenthau, H. J., et Thompson, K. W. (1993). *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace* (Brief ed.). New York: McGraw Hill.

- Morin, D., et Roussel, S. (2014). Autopsie de la politique étrangère de Stephen Harper: un examen préliminaire. *Canadian Foreign Policy Journal*, 20(1), 8 p.
- New-Brunswick. (2003). *Prospering in a global community: New Brunswick's international strategy*. 30 p. Fredericton: Executive Council Office of the New-Brunswick.
- Nichols, B. (dir.) (2014) *Webster's New world college dictionary* (5th Edition ed., pp. 1703). New York: Houghton Mifflin Harcourt.
- Nobel Prize. (2019). *The Nobel Peace Prize 1997*. Consulté le 10 juillet 2019, au <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/1997/press-release/>
- Nossal, K. R. (2010). 'Middlepowerhood' and 'Middlepowermanship' in Canadian Foreign Policy. Dans N. Hynek et D. Bosold (dir.), *Canada's Foreign & Security Policy: Soft and Hard Strategies of a Middle Power* (15 p.). Don Mills: Oxford University Press.
- Nossal, K. R. (2014). Old habits and new directions indeed. *International Journal*, 69(2), 5 p.
- Nossal, K. R., Roussel, S., et Paquin, S. (2007). *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Nouveau-Brunswick. (2003). *Prosperer à l'heure de la mondialisation : Stratégie internationale du Nouveau-Brunswick*. Fredericton: Section des Relations internationales.
- NPD. (2015). *Bâtir le pays de nos rêves*, pp. 88. Ottawa: Nouveau Parti Démocrate.
- Nye, J. S. (1990). *Bound to Lead : the Changing Nature of American Power*. New York: Basic Books.
- Nye, J. S. (1992). *Le leadership américain : quand les règles du jeu changent* (B. Delorme, Trans.). Nancy: Presses universitaires de Nancy.
- Nye, J. S. (2004). *Soft Power : The Means to Success in World Politics*. New York: New York : Public Affairs.
- Nye, J. S. (2006a). Soft Power and European-American Affairs. Dans T. L. Ilgen (dir.), *Hard power, soft power, and the future of transatlantic relations* (26 p.): Ashgate.

- Nye, J. S. (2006b). *Soft Power, Hard Power and Leadership*.  
[http://www.hks.harvard.edu/netgov/files/talks/docs/11\\_06\\_06\\_seminar\\_Nye\\_HP\\_SP\\_Leadership.pdf](http://www.hks.harvard.edu/netgov/files/talks/docs/11_06_06_seminar_Nye_HP_SP_Leadership.pdf)
- Nye, J. S. (2019). Soft Power and Public Diplomacy Revisited. *Hague Journal of Diplomacy*, 14(1-2), 13 p.
- OCDE. (2019). *La Chine doit poursuivre sur la voie des réformes pour une croissance durable, plus verte et plus inclusive*. Consulté le 9 juillet 2019, au <https://www.oecd.org/fr/economie/la-chine-doit-poursuivre-sur-la-voie-des-reformes-pour-une-croissance-durable-plus-verte-et-plus-inclusive.htm>
- ONU. (1998). *General Assembly elects Argentina, Canada, Malaysia, Namibia, Netherlands to serve two-year terms on Security Council, effective 1 January 1999* [Press release]. Retrieved from <https://www.un.org/press/en/1998/19981008.ga9474.html>
- ONU. (2002). *Règlement pacifique de la question de Palestine*. 29 p. New York: Organisation des Nations Unies Consulté au [http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/57/PV.66](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/57/PV.66).
- ONU. (2003). *L'Assemblée générale demande un avis consultatif à la Cour internationale de justice sur l'édification du mur par Israël dans le territoire palestinien occupé*. 1 p. New York: Organisation des Nations Unies Consulté au <https://www.un.org/press/fr/2003/AG1463.doc.htm>.
- ONU. (2009). *Rapport national présenté conformément au paragraphe 15 A) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des Droits de l'Homme*. 24 p. Genève: C. d. D. d. l. H. d. N. Unies
- ONU. (2012a). *Envoyée spéciale Angelina Jolie*. Consulté le 2 août 2018, au <http://www.unhcr.org/fr/envoyee-speciale-angelina-jolie-pitt.html>
- ONU. (2012b). *Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/67/35) Rapport du Secrétaire général (A/67/364) Projets de résolution (A/67/L.17, A/67/L.18, A/67/L.19, A/67/L.20 et A/67/L.28)*. 23 p. New York: Organisation des Nations Unies Consulté au [http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/67/PV.44&Lang=F](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/67/PV.44&Lang=F), 44.
- ONU. (2014). *Ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes Emma Watson*. Consulté le 2 août 2018, au <http://www.unwomen.org/fr/partnerships/goodwill-ambassadors/emma-watson>

- ONU. (2015). *Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones*. Consulté le 31 mars 2019, au <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html>
- ONU. (2018). *Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones*. Consulté le 11 décembre 2018, au <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html>
- Paquin, S., Lévesque, P.-L., et Brady, J.-P. (2016). *Social-démocratie 2.1 : le Québec comparé aux pays scandinaves* (2e ed.). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- PC. (2015). Trudeau's 'because it's 2015' comment gets international media attention. *CTV News*, 4 novembre, p. 1. Consulté au <https://www.ctvnews.ca/politics/trudeau-s-because-it-s-2015-comment-gets-international-media-attention-1.2644495>.
- PC. (2018). *ALÉNA: Washington fait du chantage au sujet de la «clause crépusculaire»*. Consulté le 31 mai 2018, au <http://lactualite.com/actualites/2018/05/31/alena-washington-fait-du-chantage-au-sujet-de-la-clause-crepusculaire/>
- PCC. (2006). *Changeons pour vrai*, pp. 46. Ottawa: Parti Conservateur du Canada.
- Perkel, C. (2015). *Affaire Omar Khadr*, *Encyclopédie canadienne*. Ottawa: Gouvernement du Canada.
- Pierson, P. (1994). *Dismantling the Welfare State : Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Pigman, G. A. (2010). *Contemporary Diplomacy: Representation and Communication in a Globalized World*. Cambridge: Polity Press.
- Plante, C. (2018). *Le Québec forme des juges chinois et fait avancer les droits de l'homme en Chine*. Consulté le 26 juin 2018 <https://lactualite.com/actualites/2018/02/25/le-quebec-forme-des-juges-chinois-et-fait-avancer-les-droits-de-lhomme-en-chine/>, au <https://lactualite.com/actualites/2018/02/25/le-quebec-forme-des-juges-chinois-et-fait-avancer-les-droits-de-lhomme-en-chine/>
- Platon. (1950). *Oeuvres complètes* (L. Robin et J.-M. Moreau, Trans. Vol. 2). Paris: Gallimard.
- PLC. (1997). *Bâtir notre avenir ensemble*, pp. 106. Ottawa: Parti libéral du Canada.

- Popper, K. R. (1992 [1968]). *The Logic of Scientific Discovery*. New York, New York: Routledge.
- PQ. (1994). *Programme électoral du Parti québécois*, pp. 75. Québec: Parti québécois.
- Proudman, M. F. (2003). Soft Power Meets Hard: The Ideological Consequences of Weakness. Dans D. Carment, F. O. Hampson, et N. Hillmer (dir.), *Canada Among Nations: Coping with the American Colossus* (332-354 p.). Toronto: Oxford university Press.
- Radio-Canada. (2009a). *Harper réprimandé par Pékin*. Consulté le 22 décembre 2018, au <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/455745/harper-chine>
- Radio-Canada. (2009b). *Le Canada rejette des recommandations de l'ONU*. Consulté le 5 septembre 2018, au <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/438069/canada-droits-personne>
- Radio-Canada. (2017). *Obama et Trudeau en tête à tête au Liverpool House*. Consulté le 19 janvier 2019, au <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1038321/liverpool-house-barack-obama-justin-trudeau-montreal>
- Reuters. (2013). *TIMELINE-Enbridge's Northern Gateway oil pipeline proposal*. Consulté le 22 décembre 2018, au <https://www.reuters.com/article/enbridge-northerngateway/timeline-enbridges-northern-gateway-oil-pipeline-proposal-idUSL2N0JX2FQ20131218>
- Rey-Debove, J., et Rey, A. (dir.). (2016) *Petit Robert* (pp. 2837). Paris: Dictionnaires le Robert.
- Rey, A. (dir.) (1989) *Micro-Robert* (1989 ed., pp. 1445). Paris: Dictionnaire Le Robert.
- Rhodes, R. A. W. (2006). Policy Network Analysis. Dans M. Moran, M. Rein, et R. E. Goodin (dir.), *The Oxford Handbook of Public Policy*. Oxford: Oxford Press.
- Robertson, D. (2016). *Justin Trudeau: Is he Canada's J.F.K.?* Consulté le 28 janvier 2019, au <https://www.csmonitor.com/World/Americas/2016/0306/Justin-Trudeau-Is-he-Canada-s-J.F.K.>
- Rocher, G. (1992). La notion de culture. Dans *Introduction à la sociologie générale* (3e édition ed., 10 p.). Montréal: Éditions Hurtubise HMH ltée.
- Roussel, S. (2012). Le néo-conservatisme et la politique étrangère de Stephen Harper. *Midi du GERFI*. Montréal: ÉNAP.

- Saint-Arnaud, P. (2016). En visite à Montréal, Ban Ki-moon lance une flèche au gouvernement Harper. *La Presse Canadienne*.
- Sajjan, H. (2018, 17 novembre 2018) *Defence minister confirms Mali mission will not be extended/Interviewer: C. Hall*. The House, CBC, Toronto.
- Seignour, A. (2011). Méthode d'analyse des discours: L'exemple de l'allocation d'un dirigeant d'entreprise publique. *Revue française de gestion*, 2(211), 16 p.
- Serventi, C. (2017). *Soft Power Survey 2016/17*. Londres
- Shanghai, U. J. T. (2019). *Academic Ranking of World Universities 2018*. Consulté le 20 juillet 2019, au <http://www.shanghairanking.com/ARWU2018.html>
- Shin, Y. (2007). Book Review : Joseph S. Nye Jr.: *Soft Power: The Means to Success in World Politics*. *Millenium Journal of International Studies*, 35(2), 458-460 p.
- Souriau, É. (1969). *La Correspondance des arts: éléments d'esthétique comparée*. Paris: Flammarion.
- St-Pierre, R. (2014). Le Canada de Stephen Harper: la politique étrangère partie 6 de 6. *Le Téléjournal*. Montréal: Radio-Canada.
- Stenou, K. (2004). *L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : Bilan et stratégies, 1946-2004*. 25 p. Paris: UNESCO Consulté au <http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12900/10958784663DivCult-BilanStrat%E9gies-FRA-20sept04.pdf/DivCult-BilanStrat%E9gies-FRA-20sept04.pdf>.
- Stewart, B. (2009). *When Brian Mulroney was great*. Consulté le 9 juillet 2019, au <https://www.cbc.ca/news/canada/when-brian-mulroney-was-great-1.859343>
- Strange, S. (1988). The Future of the American Empire. *HJournal of International Affairs*, 42(1), 17 p.
- SunZi. (1998). *The Art of War* (Y. Shubin, Trans.). Beijing: Foreign Language teaching and research Publishing.
- Sweden. (2018). *Handbook Sweden's feminist foreign policy*. Stockholms: Gouvernement de Suède Consulté au <https://www.government.se/reports/2018/08/handbook-swedens-feminist-foreign-policy/>, 7 juin.

- Sweet, D. (2006). *Motion*. 2862 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <http://www.noscommunes.ca/Parliamentarians/fr/PublicationSearch?targetLang=&Text=dala%C3%AF&PubType=37&ParlSes=39-1&Topic=&Proc=&Per=&com=&oob=&PubId=&Cauc=&Prov=&PartType=&Page=1&RPP=15#>, 46.
- Symonds, Q. (2020). *QS World University Rankings 2020*. Consulté le 20 juillet 2019, au <https://www.topuniversities.com/university-rankings/world-university-rankings/2020>
- Tessier, M. (1999). Les relations extérieures du Québec. Dans R. Boily (dir.), *Année politique au Québec 1995-1996*. Montréal: Fides.
- Thibert, J. P. (2011). *Élection au Conseil de sécurité de l'ONU: Les origines d'un échec inattendu pour le Canada*. (Maîtrise), Collège des Forces Canadiennes,
- Thivierge, C. (2001). *Jacques Villeneuve ambassadeur du Québec aux États-Unis*. Consulté le 2 août 2018, au <http://fr.canoe.ca/archives/infos/quebeccanada/politique/2001/09/20010906-081328.html>
- Thompson, D. (dir.) (1995) *The Concise Oxford Dictionary* (9th ed. ed., pp. 1673). Oxford: Oxford University Press.
- Tribune de presse. (2010). Le gouvernement Harper menace le droit du public à l'information. *La Presse*. Consulté au <https://www.lapresse.ca/opinions/201006/10/01-4288756-le-gouvernement-harper-menace-le-droit-du-public-a-linformation.php>.
- Trudeau, J. (2015a). *29e Ministère - Cabinet en date du 2015.11.04*. 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <https://www.noscommunes.ca/Parliamentarians/fr/ministries?ministryNumber=29&precedenceReviewId=78>.
- Trudeau, J. (2015b). *Déclaration du premier ministre du Canada après avoir prononcé un discours lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations*. 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles?page=196>.
- Trudeau, J. (2015c). *Déclaration nationale du Canada à la COP21*. 1 p. Paris: Gouvernement du Canada Consulté au <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2015/11/30/declaration-nationale-du-canada-la-cop21>.

- Trudeau, J. (2016a). *Le premier ministre annonce la candidature du Canada comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies*. 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <https://pm.gc.ca/fra/node/40723>.
- Trudeau, J. (2016b). *Le premier ministre conclut sa visite à New York pour la cérémonie de signature de l'Accord de Paris*. 1 p. New York: Gouvernement du Canada Consulté au <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles?page=176>.
- Trudeau, J. (2017a). *Le Canada renforce ses mesures de maintien de la paix et de protection des civils*. 1 p. Vancouver: Gouvernement du Canada Consulté au <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles?page=69&%2F=>.
- Trudeau, J. (2017b). *Twitter*. Consulté le 12 janvier 2019, au <https://twitter.com/justintrudeau/status/825438460265762816>
- Trudeau, J. (2018). *Déclaration du premier ministre au sujet du projet d'oléoduc Trans Mountain*. 1 p. Ottawa: Gouvernement du Canada Consulté au <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2018/04/15/declaration-du-premier-ministre-au-sujet-du-projet-doleoduc-trans-mountain>.
- Trump, D. J. (2017a). *Presidential Executive Order on Promoting Energy Independence and Economic Growth*. 1 p. Washington: White House Consulté au <https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2017/03/28/presidential-executive-order-promoting-energy-independence-and-economi-1>.
- Trump, D. J. (2017b). *Protecting the Nation From Foreign Terrorist Entry Into the United States*. 1 p. Washington: Gouvernement des États-Unis Consulté au <https://www.federalregister.gov/documents/2017/02/01/2017-02281/protecting-the-nation-from-foreign-terrorist-entry-into-the-united-states>.
- Trump, D. J. (2017c). *Remarks by President Trump at NATO Unveiling of the Article 5 and Berlin Wall Memorials – Brussels, Belgium*. 1 p. Bruxelles: Gouvernement des États-Unis d'Amérique Consulté au <https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/remarks-president-trump-nato-unveiling-article-5-berlin-wall-memorials-brussels-belgium/>.
- Tylor, E. B. (1871). *Primitive Culture: Reaserch into the Development of Mythologym Philosophy, Religion, Art and Custom*. (Vol. 1). London: John Murray.
- UNESCO. (2001). *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*. Paris: UNESCO Consulté au [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127162_fre).

- Vallerant, C. (2011, 6 juin 2011). *La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : le leadership du Québec et du Canada*. Montréal, Centre collégial de développement de matériel didactique.
- Védrine, H. (2000). L'hyperpuissance américaine. *Notes de la fondation Jean-Jaurès*(17), 59 p.
- Voinea, N. (2016). *Comité de rédaction - Déclaration universelle des droits de l'homme : histoire de sa rédaction*. Consulté le 14 juin 2017, au <http://research.un.org/fr/undhr/draftingcommittee>
- Wallace, B. (1998, 13 juillet 1998). Axwothy's 'soft power'. *Maclean's*, 1.
- Waltz, K. N. (1979). *Theory of International Politics*. Boston: McGraw-Hill.
- Wang, H., et Lu, Y.-C. (2008). The Conception of Soft Power and its Policy Implications: a comparative study of China and Taiwan. *Journal of Contemporary China*, 17(56), 22 p.
- Watanabe, Y., et McConnell, D. L. (2008). *Soft Power Superpowers : Cultural and National Assets of Japan and the United States*. New York: Routledge.
- Weber, M. (1963). *Le savant et le politique*. Paris: Union générale d'éditions.
- Weber, M. (2003). La domination légale à direction administrative bureaucratique Dans *Économie et société* (Vol. 1, 16 p.). Paris: Pocket.
- Whitney, C. B., et Shambaugh, D. (2009). *Soft Power in Asia: Results of a 2008 Multinational Survey of Public Opinion*. 40 p. Chicago: C. C. o. G. Affairs

## Annexe 1

Document		
Auteur	année	Titre
Abdul-Hamid	2010	The Kryptonite of Soft Power: Evaluating soft power as an adjunct to national security strategy through the lens of public diplomacy
Albert	2013	Soft Power Survey 2013
Bohas	2006	The Paradox of Anti-Americanism: Reflection on the Shallow Concept of Soft Power.
Byrne-Hall	2011	Australia's International Education as Public Diplomacy: Soft Power Potential
Carnes Lord	2005	Diplomatie publique et soft power
Chong	2010	Small state soft power strategies: virtual enlargement in the case of the Vatican City State and Singapore
Corrales	2009	Using Social Power to Balance Soft Power: Venezuela's Foreign Policy
Courmont	2009	Chine, la grande séduction : essai sur le soft power chinois
Dore	1975	The Prestige Factor in International Affairs
Fordham-Asal	2007	Billiard balls or Snowflakes
Fraser, Matthew	2005	Weapons of Mass Distraction: Soft power and American Empire
Greenwald	2010	The Soft Power Fallacy
Hayden	2015	The Rhetoric of Soft Power: Public Diplomacy in Global Context
Hocking	2012	Rethinking the 'New' Public Diplomacy
Joffe	2001	Who's Afraid of Mr. Big?
Kennedy	2008	The return of soft power?
Kissinger	2011	The U.S. holds all the soft power
Lee-Melissen	2011	Public Diplomacy and Soft Power in East Asia
Lord	2005	Diplomatie publique et soft power
MacShane	2013	The Need for Hard Diplomacy
MacShane	2013	Soft power doesn't exist
Morgenthau	1993	Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace
Nye	2006	Soft Power, Hard Power and Leadership
Nye	2004	Soft Power: The Mean to Success in World Politics
Ding	2010	Analyzing Rising Power from the Perspective of Soft Power: a new look at China's rise the status quo power
Wang-Lu	2008	The Conception of Soft Power and its Policy Implications: a comparative study of China and Taiwan
Atkinson	2010	Does Soft Power Matter? A Comparative Analysis of Student Exchange Programs 1980-2006
Bertelsen	2012	Private Foreign-Affiliated Universities, The State, and Soft Power: The American University of Beirut and the American University of Cairo
Chapple-Sokol	2013	Culinary Diplomacy: Breaking Bread to Win Hearts and Minds
Flemes-Ebert	2017	Bound to Change: German Foreign Policy in the Networked Order
D'Hooghe	2005	Public Diplomacy in the People's Republic of China
Tylor, E. B.	1871	Primitive Culture: Research into the Development of Mythology Philosophy, Religion, Art and Custom.
Whitney-Shambough	2009	Soft Power in Asia Results of a 2008 Multinational Survey of Public Opinion